

Université de Montréal

Le travail, l'argent et l'amour

*Les arrangements de couples de parents québécois à revenus modestes*

*Par*

Annabelle Seery

Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.) en sociologie

Avril 2019

© Annabelle Seery, 2019



Université de Montréal

Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences

---

*Cette thèse intitulée*

**Le travail, l'argent et l'amour**

***Les arrangements de couples de parents québécois à revenus modestes***

*Présenté par*

**Annabelle Seery**

*A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes*

**Marianne Kempeneers**

Présidente-rapporteure

**Hélène Belleau**

Directrice de recherche

**Anne Calvès**

Membre du jury

**Francine Descarries**

Examinatrice externe



## Résumé

Cette thèse porte sur les arrangements de couples de parents hétérosexuels québécois à revenus modestes en s'attardant aux pratiques et aux significations mises de l'avant dans le récit des personnes rencontrées. Elle vise principalement à cerner les arrangements conjugaux en regard de la division du travail et de la gestion de l'argent et, plus spécifiquement à 1) décrire ces arrangements, 2) cerner l'articulation entre la division du travail et la gestion financière entre conjoints, et 3) cerner les écarts et les convergences entre les pratiques et les significations de ces arrangements dans le récit des personnes participantes. À partir de l'analyse de 30 entretiens semi-directifs réalisés dans une perspective inductive et compréhensive auprès de 17 femmes et 13 hommes, nous mettons au jour l'intrication entre la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la sémantique de la conjugalité contemporaine pour saisir la complexité des arrangements décrits. Nos analyses montrent que les trajectoires professionnelles des femmes sont très marquées par la maternité, contrairement à celles des hommes pour qui des facteurs extérieurs à la famille expliquent les changements. L'utilisation du congé parental de même que les arrangements de garde des enfants montrent les limites qu'imposent à la fois les conditions de travail et de rémunération de même que la ségrégation professionnelle selon le genre. De plus, la division du travail domestique dans les couples rencontrés rend compte du maintien de la division sexuelle du travail. Nos analyses montrent aussi que les arrangements financiers des couples peuvent être décrits à partir des logiques des modes de gestion (mise en commun des revenus ou partage des dépenses), mais que des dimensions de la gestion de l'argent doivent également être abordées (propriété de l'argent, accès à l'argent, contrôle de l'argent et responsabilité du travail de gestion financière). En observant ces quatre dimensions, nous pouvons prendre la pleine mesure de la complexité des arrangements financiers. Étroitement liées entre elles, elles rendent compte de la prégnance des rapports sociaux de sexe au sein des couples. Que ce soit dans la façon de percevoir ses revenus, au-delà de leur source, des liens qui se maintiennent toujours entre la maternité et le dévouement attendu envers ses enfants et le type de dépenses faites, ou de la continuité entre la responsabilité du travail domestique et du travail de gestion financière dans les couples où l'argent est limité, etc., la division sexuelle du

travail imprègne fortement les significations de l'argent ainsi que les arrangements financiers observés au sein des couples. Enfin, tant la mise en place des arrangements conjugaux étudiés que la satisfaction que les personnes participantes en ont reflètent les logiques de la division sexuelle du travail, de la signification sociale de l'argent et des règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine (fiction de la durée, investissement continu dans la relation, communication, altruisme ou désintérêt, réciprocité différée et confiance). Contrairement à l'idée répandue voulant que les hommes et les femmes en couples hétérosexuels, en tant qu'individus indépendants et égaux, négocient leurs arrangements, nous affirmons, d'une part, qu'ils et elles n'ont pas autant le « choix » qu'il y paraît et que, d'autre part, la communication n'est pas le moyen par lequel les arrangements sont mis en place.

**Mots-clés :** couples hétérosexuels, arrangements conjugaux, division sexuelle du travail, gestion de l'argent, articulation famille-travail, faibles revenus, amour, parents, Québec.

## **Abstract**

This doctoral dissertation is centred on the arrangements of couples of low-income Québec heterosexual parents by focusing on the practices and meanings put forward in the stories of those interviewed. Its main purpose is to identify couples' arrangements with regard to the division of labour and money management and, more specifically, to 1) describe these arrangements, 2) identify the articulation between the division of labour and financial management between spouses, and 3) identify gaps and convergences between the practices and the meanings of these arrangements in the narrative of the participants. Based on the analysis of 30 semi-structured interviews conducted with an inductive and comprehensive perspective with 17 women and 13 men, we bring to light the entanglement between the sexual division of labor, the social meaning of money and the semantics of contemporary conjugality to grasp the complexity of the arrangements described. Our analysis shows that women's occupational trajectories are very marked by motherhood, unlike those of men for whom factors outside the family explain the changes. The use of parental leave as well as childcare arrangements show the limits imposed by both working and remuneration conditions as well as occupational segregation by gender. In addition, the division of domestic work among the couples met reflects the maintenance of the sexual division of labour. Our analysis also shows that couples' financial arrangements can be described from the logic of management methods (pooling income or sharing expenses), but that money management dimensions also need to be addressed. By observing the property of money, access to money, control of money and moneywork, we can take full measure of the complexity of the financial arrangements. Closely linked, these four dimensions reflect the importance of the social relations of the sexes within couples. Whether it is in the way of perceiving one's income, the links that are still maintained between maternity and the expected dedication towards the children and the types of expenses made, or the continuity between the responsibility of domestic work and moneywork in couples where money is limited, etc., the sexual division of labour strongly imbues the meaning of money as well as the financial arrangements observed within couples. Finally, both the set up of the couples' arrangements studied and the satisfaction of the participants reflect the logic of the sexual division of labour,

the social meaning of money and the rules of the semantics of contemporary conjugality (fiction duration, continuous investment in the relationship, communication, altruism or disinterest, delayed reciprocity and trust). Contrary to popular belief that men and women in heterosexual couples, as independent and equal individuals, negotiate their arrangements, we affirm, on the one hand, that they do not have as much “choice,” and that, on the other hand, communication is not the means by which arrangements are put in place.

**Keywords:** heterosexual couples, couples’ arrangements, sexual division of labour, money management, family-work relationship, low income, love, parents, Quebec.

# Table des matières

Résumé.....	5
Abstract.....	7
Table des matières.....	9
Liste des tableaux.....	19
Liste des sigles.....	21
Remerciements.....	23
Introduction.....	25
Chapitre 1 – L’emploi au Québec : Une mise en contexte.....	31
1.1    Diverses réalités du marché du travail québécois.....	32
1.1.1 L’intensification et la précarisation du travail.....	32
1.1.1.1 Le déclin du syndicalisme et la transformation des protections sociales.....	33
1.1.1.2 La flexibilité au travail.....	34
1.1.2 Le travail qui maintient dans la pauvreté.....	37
1.1.3 La persistance d’inégalités en emploi, entre les sexes et entre groupes socioéconomiques.....	38
1.2 La politique familiale au Québec.....	42
1.2.1 Les services de garde.....	44
1.2.2 Le Régime québécois d’assurance parentale (RQAP).....	46
1.2.3 Les allocations familiales.....	47
1.2.4 Et des mesures visant les entreprises ou le marché du travail?.....	50
1.3 Conclusion.....	52
Chapitre 2 – Modèles familiaux, parentalité et articulation famille-travail.....	55

2.1 Des transformations au sein des familles .....	56
2.1.1 Des modèles familiaux de plus en plus diversifiés .....	56
2.1.2 Maternité, paternité, parentalité : des réalités en transformation.....	58
2.1.2.1 Les nouvelles normes de la paternité .....	58
2.1.2.2 La parentalité intensive ou des attentes exacerbées pour les mères .....	62
2.1.2.3 Les nouvelles normes éducatives dans les familles à faibles revenus .....	64
2.2 Travailler contre rémunération : comment et pour qui .....	66
2.2.1 Travailler contre rémunération, un « choix »? .....	66
2.2.2. L'utilisation des mesures facilitant la relation famille-travail.....	71
2.2.2.1 Des difficultés dans les arrangements de garde d'enfants .....	71
2.2.2.2 L'utilisation des congés parentaux.....	75
2.3 La division du travail domestique au sein des couples .....	76
2.4 Conclusion .....	79
Chapitre 3 – L'argent au sein des couples : entre gestion de l'argent et gestion du quotidien ....	81
3.1 Les modes de gestion .....	82
3.1.1 Les modes de gestion : le choix d'une typologie .....	83
3.1.1.1 La typologie de Pahl et ses variantes au fil du temps .....	83
3.1.1.2 Deux grands principes : la typologie de Belleau .....	85
3.1.2 Quatre dimensions pour aller au-delà du mode de gestion .....	87
3.1.2.1 Qui possède l'argent .....	88
3.1.2.2 Qui a accès à l'argent .....	90
3.1.2.3 Qui contrôle l'argent .....	90
3.1.2.4 Qui a la responsabilité du travail de gestion financière? .....	93
3.1.2.5 L'utilisation des comptes bancaires .....	97

3.2 Des caractéristiques influençant les modes de gestion dans les couples .....	100
3.2.1 Le statut matrimonial.....	100
3.2.2 La durée de l'union.....	101
3.2.3 Le rang de l'union.....	102
3.2.4 La présence d'enfants (en commun ou non) .....	103
3.2.5 Les écarts de revenus entre conjoints .....	103
3.2.6 Le niveau de revenu du couple, le statut d'emploi et le niveau de scolarité .....	104
3.3 L'argent dans les couples à revenus modestes : que sait-on?.....	105
Chapitre 4 – Un cadre théorique triple pour penser les arrangements conjugaux.....	109
4.1 La deuxième modernité et l'intimité amoureuse en sociologie .....	110
4.1.1 Maintien des inégalités et non-négociation .....	112
4.2 La division sexuelle du travail et l'articulation entre famille et travail.....	114
4.2.1 Le travail au-delà de la production... et la famille au-delà de la reproduction.....	115
4.2.2 Les rapports sociaux et leur consubstantialité : une approche intersectionnelle .....	117
4.2.3 L'imbrication du travail et de la famille, une articulation.....	118
4.2.3.1 La charge mentale .....	121
4.3 La signification sociale de l'argent : Une façon d'étudier l'argent dans les couples .....	122
4.3.1 Divers modèles économiques de l'argent dans la sphère privée .....	123
4.3.2 L'argent, marqué et significatif socialement.....	124
4.4 L'amour dans les relations conjugales hétérosexuelles contemporaines .....	127
4.4.1 Une sémantique de la conjugalité contemporaine ancrée empiriquement .....	128
4.4.1.1 Six règles de sens, deux logiques .....	129
4.5 Un cadre théorique triple.....	133
4.6 L'objectif principal et les objectifs secondaires de la thèse.....	135

Chapitre 5 – Une méthodologie qualitative pour saisir un objet complexe .....	137
5.1 Une approche compréhensive par entretiens semi-dirigés.....	137
5.1.1 Le type d’entretiens .....	138
5.2 Les critères de sélection .....	139
5.3 Le recrutement.....	141
5.3.1 Divers modes de recrutement .....	141
5.3.2 Les stratégies pour pallier les difficultés de recrutement .....	142
5.3.2.1 L’assouplissement de certains critères .....	143
5.3.2.2 La décision d’offrir une compensation financière .....	143
5.3.3 La prise de contact .....	144
5.4 Le déroulement des entretiens.....	144
5.4.1 Le lieu et la durée des entretiens.....	145
5.4.2 Les outils utilisés.....	145
5.5 L’analyse qualitative appuyée sur la théorisation ancrée.....	148
5.5.1 L’utilisation du logiciel QDA Miner, un premier découpage.....	149
5.5.2 Une analyse par trajectoire et une analyse thématique.....	150
5.5.3 La présentation des résultats.....	150
5.6 Les caractéristiques des personnes participantes .....	151
5.7 Les limites du projet de recherche.....	157
Chapitre 6 – Qui fait quoi? Une division sexuée du travail entre conjoints .....	159
6.1 Les configurations conjugales : Quelle occupation pour chacun des conjoints? .....	160
6.1.1 Deux conjoints ayant un travail rémunéré.....	161
6.1.2 « Mère à la maison » .....	162
6.1.3 « Homme sans emploi ».....	162

6.1.4 Couples bénéficiaires de l'aide sociale.....	163
6.1.5 Être aux études comme occupation principale.....	163
6.2 Des trajectoires professionnelles différenciées entre les femmes et les hommes .....	163
6.2.1 La maternité : un facteur déterminant des trajectoires professionnelles des femmes .....	163
6.2.1.1 Les représentations traditionnelles des rôles parentaux .....	164
6.2.1.2 Des enjeux économiques qui poussent vers une division sexuelle du travail .....	165
6.2.1.3 Des horaires et des types d'emploi incompatibles avec la vie familiale .....	166
6.2.1.4 L'épanouissement au travail .....	168
6.2.2 Les trajectoires professionnelles des hommes : le non-effet de la paternité .....	169
6.3 La prise du congé parental : quel « partage » dans les couples?.....	170
6.3.1 Les justifications de la prise d'un congé ou non .....	171
6.4 Les arrangements de garde des enfants .....	173
6.4.1 La garde institutionnalisée .....	174
6.4.1.1 Le bien-être et le bon développement des enfants.....	175
6.4.2 La garde par un proche .....	177
6.4.2.1 Faire garder par un proche pour du temps en couple.....	178
6.4.3 Les horaires alternés des parents .....	180
6.4.3.1 Une stratégie pour pallier un manque d'accès à un milieu de garde à contribution réduite .....	180
6.4.3.2 Les avantages de l'horaire alterné quand un service de garde est aussi disponible .....	182
6.4.3.3 Les difficultés causées par un horaire pas tout à fait alterné.....	182
6.4.4 Les difficultés dans l'accès à un mode de garde stable .....	183
6.4.4.1 Ne pas utiliser de service de garde : bien souvent une question de coût .....	184

6.4.4.2 Les heures d'ouverture des services de garde et les horaires de travail rémunéré .....	186
6.4.5 Les arrangements de garde, une responsabilité féminine .....	186
6.5 La division du travail domestique .....	187
6.5.1 Qui fait quoi à la maison?.....	188
6.5.2 Un enfant, qu'est-ce que ça change dans le travail domestique?.....	188
6.5.3 Des justifications des arrangements de travail non rémunéré.....	191
6.5.3.1 « Elle est meilleure que moi là-dedans » ou « Moi, j'aime pas ça, jouer avec mes enfants ».....	191
6.5.3.2 Les liens entre l'emploi occupé et la division du travail non rémunéré .....	193
6.5.3.3 « C'est la mère qui doit faire ça » : les rôles parentaux pris pour acquis.....	197
6.6 Conclusion .....	200
Chapitre 7 – Des arrangements financiers entre signification de l'argent et division sexuelle du travail.....	202
7.1 La mise en commun des revenus ou le partage des dépenses.....	202
7.1.1 L'épargne... et le remboursement des dettes.....	205
7.1.2 Une interdépendance financière davantage qu'une indépendance .....	207
7.2 La propriété de l'argent, un marquage important.....	208
7.2.1 Les allocations familiales.....	208
7.2.1.1 Une source de revenus marquée et chargée de significations.....	209
7.2.1.2 Une utilisation courante ou de derniers recours .....	211
7.2.1.3 L'argent de diverses sources gouvernementales des hommes et des femmes ..	212
7.2.2 Un moindre marquage pour les autres sources de revenus.....	213
7.2.3 Le marquage de l'argent et la visibilisation de l'argent des femmes .....	214
7.2.4 La signification familiale de l'argent des femmes.....	216

7.3 L'accès à l'argent .....	216
7.3.1 Le sentiment d'illégitimité des femmes à dépenser l'argent commun .....	217
7.3.2 Devoir demander de l'argent .....	219
7.4 Le contrôle de l'argent .....	220
7.4.1 Avoir le dernier mot sur les achats importants.....	221
7.4.2 Le contrôle des dépenses personnelles .....	221
7.4.2.1 L'autocontrôle des femmes sur leurs dépenses personnelles.....	222
7.4.2.2 Critiquer les dépenses de son conjoint ou de sa conjointe .....	223
7.4.3 Les justifications dans le niveau différencié de dépenses personnelles entre hommes et femmes .....	224
7.5 La responsabilité du travail de gestion financière .....	225
7.5.1 Des femmes responsables d'un travail stressant et invisibilisé.....	226
7.5.2 La responsabilité du travail de gestion et le rôle de pourvoyeur des hommes.....	228
7.5.3 Partager le travail de gestion financière .....	230
7.5.4 Des stratégies pour pallier le manque de ressources financières .....	231
7.5.4.1 Gestion du budget.....	231
7.5.4.2 Travailler plus pour augmenter ses revenus.....	232
7.5.4.3 Prêts sur gage, loteries et jeux de hasard .....	233
7.5.4.4 Aides en argent ou en biens, parfois de proches ou de la famille élargie .....	233
7.5.5 Qui paie pour quoi.....	235
7.6 Conclusion .....	237
Chapitre 8 – Des arrangements logiques, entre travail, amour et argent.....	239
8.1 Comment sont mis en place les arrangements de travail et d'argent.....	239
8.1.1 La présence ou l'absence de discussions autour des trajectoires professionnelles...	240

8.1.1.1 Discuter de son changement d'emploi? .....	240
8.1.1.2 Devenir « mère à la maison », un projet discuté? .....	245
8.1.2 La gestion de l'argent : « Ça s'est fait tout seul » .....	247
8.1.2.1 Quelques discussions à propos de l'argent, mais rarement sur le fond.....	249
8.1.3 L'importance de la communication : « Oui, on discute »... mais « ça s'est fait tout seul » .....	250
8.1.4 « C'est chacun notre tour ».....	251
8.1.5 Quand amour rime avec toujours .....	256
8.2 La satisfaction des arrangements.....	258
8.2.1 La valeur accordée au travail à la maison selon le genre des parents.....	259
8.2.1.1 La priorisation de la famille pour les femmes et la règle de l'altruisme.....	260
8.2.1.2 Le tiraillement entre famille et travail, parfois une question de dépendance financière.....	262
8.2.1.3 Avoir confiance en son conjoint pour le travail rémunéré .....	263
8.2.2 Une satisfaction de la répartition du travail domestique assise sur la division sexuelle du travail.....	264
8.2.3 La communication et la confiance dans les arrangements financiers .....	267
8.2.3.1 Communiquer pour éviter des conflits dans la gestion de l'argent.....	267
8.2.3.2 La confiance par la communication .....	268
8.3 Conclusion .....	270
Conclusion générale .....	272
Des arrangements conjugaux qui ne relèvent pas de choix individuels et de la communication .....	279
Des apports aux connaissances.....	281
Des réflexions pour la recherche... et dans une perspective de changement social.....	283

Références bibliographiques.....285

Annexe 1 - Formulaire de consentement.....316

Annexe 2 Grille d'entretien .....319

Annexe 3 Profil des personnes participantes.....321



## Liste des tableaux

Tableau 1. – Récapitulatif des types de prestations du RQAP.....	47
Tableau 2. – Caractéristiques des personnes rencontrées par couple .....	321



## Liste des sigles

BNQ : Bureau de normalisation du Québec

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

CPE : Centre de la petite enfance

CSF : Conseil du statut de la femme

ISQ : Institut de la statistique du Québec

LNT : Loi sur les normes du travail

RQAP : Régime québécois d'assurance parentale



## Remerciements

Tout le chemin qui mène au résultat qu'est la thèse est parsemé de doutes, de beaucoup de travail et d'un bonheur qui surgit ici et là, parfois quand on s'y attend le moins. Quoique j'aie mené mon travail de recherche de façon solitaire, il n'aurait pas été possible sans l'apport essentiel de nombreuses personnes que je remercie humblement ici.

Tout d'abord, mes plus sincères remerciements vont à toutes les personnes qui ont accepté de partager avec moi une partie de leur vie conjugale et familiale. Vous êtes le cœur de cette thèse et j'espère avoir réussi à rendre le plus fidèlement possible vos propos. Je remercie aussi les organisations et les personnes qui m'ont aidée lors de la période de recrutement.

Ensuite, je remercie chaleureusement ma directrice de recherche, madame Hélène Belleau. Ta confiance en mes capacités de chercheuse dès le début de mon parcours doctoral m'a permis de vivre des expériences professionnelles qui ont enrichi tant mes connaissances que mes compétences. Ta lecture attentive de versions préliminaires de ma thèse a aussi été d'une grande importance pour moi. Je remercie aussi les membres du jury, mesdames Francine Descarries, Marianne Kempeneers et Anne Calvès pour leurs commentaires et suggestions qui ont enrichi la version finale de ma thèse.

Le travail de recherche aux cycles supérieurs est prenant et obtenir des bourses pour s'y consacrer pleinement est un facteur important de réussite. Je remercie donc le Fonds de Recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC), le Fonds Lise Bachand et Lionel St-Jean, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et le département de sociologie de l'Université de Montréal, de même que madame Hélène Belleau pour le soutien financier.

Je remercie toutes les personnes que j'ai eu la chance de côtoyer à l'Université de Montréal, à l'INRS-UCS et dans les lieux de rédaction de Thèsez-vous! Un merci spécial à Martina, Béatrice et Chantal avec qui j'ai pu partager (entre autres!) les aléas de la vie de mère et de doctorante. Merci aussi à Anna, collègue de bureau, compagne de voyage et de rédaction et lectrice de mes travaux, avec qui j'ai eu la chance de tisser des liens d'amitié. Je remercie aussi du fond du cœur mes

précieuses amies qui sont à mes côtés depuis bien avant le doctorat et qui le demeureront longtemps après : Jessie, Harmonie, Marie-Hélène et Emmanuelle. Enfin, merci à mes parents et à mes sœurs qui ont suivi de loin mon cheminement.

Toutes ces personnes m'ont entendu parler de ma thèse durant des mois, des années. Mais elles ont aussi beaucoup entendu parler de mes enfants. Sources de préoccupations ou de casse-tête logistique, ils sont surtout source d'amour et de grand bonheur. Léo, j'ai commencé ce doctorat en même temps que tu entrais à la maternelle : que de chemin nous avons parcouru ! Flavie, toi qui as toujours eu une « mère étudiante », tu es embarquée dans un train en marche qui avance souvent à grande vitesse avec le calme qui te caractérise. Même si la patience n'est pas la première qualité de notre famille, vous en avez assurément eu beaucoup à mon égard dans les derniers mois. Merci d'avoir toléré mes absences et ma propre impatience. Je vous aimerai toujours.

Mes derniers remerciements sont pour toi, Simon. Homme au grand cœur, compagnon de route inébranlable, rien de tout cela n'aurait pu être possible sans toi. Ta confiance en moi, ton appui sans condition à mes projets et ton amour m'ont permis de me rendre au bout de l'aventure. Je ne pourrai jamais te remercier assez pour ce que tout ça signifie pour moi.

## Introduction

Cette thèse vise principalement à cerner les arrangements de couples de parents hétérosexuels québécois à revenus modestes en s'attardant aux pratiques et aux significations mises de l'avant dans le récit des personnes rencontrées. Elle s'inscrit dans un contexte où le marché du travail s'est précarisé dans les dernières décennies, notamment avec une flexibilisation des conditions de travail à l'avantage des employeurs, et ce, particulièrement pour les personnes déjà marginalisées en emploi, comme les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes ou peu scolarisées. Cette précarisation du travail s'est amorcée au même moment où les femmes ont accédé plus massivement au travail rémunéré. Les femmes demeurent aujourd'hui cantonnées dans des emplois moins bien rémunérés que ceux des hommes, et cela, dans toutes les catégories, et sont donc plus souvent pauvres selon leur revenu d'emploi. Ainsi, malgré les luttes féministes des dernières décennies pour permettre aux femmes d'être autonomes économiquement et donc de subvenir seules à leurs besoins (Baillargeon, 2012; Orloff, 1993), des inégalités persistent. En outre, ces écarts entre hommes et femmes s'expliquent en partie par le maintien de la division sexuelle du travail au sein des ménages : en dépit d'une plus grande implication des hommes auprès des enfants, les femmes demeurent responsables des tâches ménagères, de l'organisation familiale, des soins aux enfants et aux personnes proches dépendantes (Pronovost, 2015) – travail non rémunéré et peu valorisé. La question de l'articulation des responsabilités professionnelles et familiales se pose aussi. Au Québec, une politique familiale réputée généreuse, du moins en Amérique du Nord, a été développée depuis plus de 25 ans avec entre autres un congé parental, des services de garde à contribution réduite et des prestations pour enfants.

Dans un tel contexte, comment les couples de parents travailleurs au bas de l'échelle s'arrangent-ils pour partager travail et argent? À travers les récits d'hommes et de femmes, nous avons comme objectifs de décrire les arrangements de travail et d'argent de ces couples, de cerner l'articulation entre la division du travail et la gestion financière entre conjoints et, finalement, de cerner les écarts et les convergences entre les pratiques et les significations de ces arrangements

dans le récit des personnes rencontrées. À la jonction de divers champs d'études (articulation famille-travail, conjugalité, gestion de l'argent), l'apport de cette thèse est triple. Tout d'abord, elle se situe dans la mise en relation du travail, de l'argent et de l'amour conjugal, alors que ces questions ne sont généralement pas abordées directement ensemble. Les arrangements conjugaux étant le fruit de différents aspects de la vie des femmes et des hommes, aborder simultanément ces trois éléments est porteur pour en mesurer toute la complexité. Ensuite, elle s'intéresse spécifiquement aux couples à revenus modestes. Une vaste littérature sur la gestion de l'argent dans les couples et sur l'articulation famille-travail porte sur les classes moyennes et supérieures et très peu s'est intéressée aux ménages moins nantis. Puisque les transformations survenues sur le marché du travail touchent différemment les personnes selon leur catégorie socioéconomique, il est important d'étudier ce groupe plus précisément. Enfin, cette thèse est aussi une contribution à la littérature sur l'amour en sociologie, qui reste mince d'autant plus quand on l'applique à la conjugalité. Bien que les relations conjugales durent moins longtemps depuis quelques décennies et que d'autres configurations amoureuses et sexuelles émergent, l'amour conjugal demeure un modèle auquel aspirent encore les femmes et les hommes.

Notre projet s'inscrit dans les débats actuels en sociologie de la famille. D'une part, le courant de la deuxième modernité pose que les conjoints sont aujourd'hui autonomes et égaux et qu'ils mettent en place des arrangements en phase avec des règles qui leur sont propres (Giddens, 2004; Bauman, 2010; Kaufmann 1989 et 1992; de Singly, 2002 et 2003). D'autre part, plusieurs auteurs critiquent cette idée, en affirmant le maintien d'inégalités de genre dans les couples (Jamieson, 1999; Nyman et Evertsson, 2005; Evertsson et Nyman, 2009) et d'inégalités entre groupes socioéconomiques (Crompton, 2006; Bastard, 2013; Williams, 2010). En s'attardant aux couples au statut socioéconomique précaire, cette thèse contribue à cette critique du courant de la deuxième modernité. Nous utilisons à dessein le terme « arrangements conjugaux » afin de rendre compte de la façon dont les hommes et les femmes organisent certains aspects de leur vie de couple, comme le travail ou l'argent, sans qu'il y ait eu négociations explicites au sein du couple. Nous postulons que la façon de vivre les transformations sociales ayant cours au sein des familles contemporaines demeure mue par la division sexuelle du travail (Kergoat, 2000) et que c'est en observant simultanément cette dernière avec la signification sociale de l'argent (Zelizer,

2005) et les règles de sens de la sémantique de la conjugalité contemporaine (Belleau et al., soumis) que nous pouvons mieux comprendre les arrangements des couples. De cette façon, nous arrivons à mettre en évidence à la fois les constructions sociales qui encadrent les conjoints, mais aussi leur façon de se les approprier en montrant tant les significations que les conjoints donnent à l'argent et au travail, que leurs pratiques concrètes.

Pour ce faire, nous avons utilisé une méthodologie qualitative à partir de 30 entretiens semi-dirigés individuels. Nous avons privilégié une approche inductive permettant de laisser les personnes participantes nous mener vers la compréhension de leurs arrangements. Précisons d'emblée que notre approche est compréhensive et que nous ne nous attardons pas tant à la comptabilité (des heures de travail ou des revenus), qu'aux significations et aux pratiques des personnes en couple. En rencontrant à la fois des femmes (17) et des hommes (13) (parfois de mêmes couples, mais pas toujours), nous avons aussi voulu donner la parole tant à des mères qu'à des pères, ces derniers étant moins sollicités et participant moins souvent aux études portant sur la famille.

Le projet est novateur dans la mesure où il a permis de recueillir un corpus inédit de données permettant l'analyse d'arrangements conjugaux du point de vue de la division du travail et de la gestion de l'argent dans les couples de parents à revenus modestes, ici caractérisés par leur niveau d'études et le revenu combiné des conjoints. De cette mise en lumière a émergé une meilleure compréhension des couples vivant de façon prégnante la précarisation de l'emploi et, plus largement, des familles québécoises contemporaines. De plus, au moment où le gouvernement du Québec continue de faire de l'amélioration de la qualité de vie des familles une de ses priorités et qu'il envisage de réviser le droit de la famille, cette recherche permet d'éclairer la prise de décisions publiques concernant un groupe jusqu'ici très peu étudié. Enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes étant élevée au rang de valeur centrale dans la société québécoise, nos analyses rendent possible l'observation d'une dimension de la sphère intime des couples qui demeure bien souvent un lieu d'inégalités. En tentant de mieux en comprendre les rouages, nous pouvons aussi proposer des pistes de réflexion à ce sujet.

La thèse se divise en huit chapitres. Le premier présente le contexte des transformations du marché du travail dans les dernières décennies en montrant particulièrement la précarisation de l'emploi. Il aborde aussi la politique familiale québécoise en proposant un bref portrait de diverses mesures (Régime québécois d'assurance parentale, réseau de services de garde à contribution réduite, prestations financières pour enfants) ainsi que le peu de dispositifs directs offerts sur le marché du travail pour faciliter l'articulation entre les responsabilités familiales et professionnelles. Le deuxième chapitre propose quant à lui une recension des écrits sur la façon dont les parents s'organisent pour articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles, particulièrement dans un contexte où ces parents occupent des emplois précaires et peu rémunérés. La littérature sur les transformations vécues au sein des familles (comme les nouveaux modèles de pères et les nouvelles normes éducatives), l'organisation du travail entre conjoints (rémunéré ou non), ainsi que l'utilisation des mesures comme les congés parentaux et les services de garde est présentée. Le troisième chapitre complète notre recension de la littérature en s'attardant spécifiquement à la gestion de l'argent au sein des couples. Les divers modes de gestion possibles, les dimensions centrales à ce sujet de recherche et les caractéristiques qui, selon la littérature disponible, semblent influencer les arrangements financiers conjugaux sont mis en lumière.

Les deux chapitres suivants présentent notre cadre théorique et notre cadre méthodologique. Ainsi, le chapitre 4 expose notre approche théorique triple (division sexuelle du travail, signification sociale de l'argent et sémantique de la conjugalité contemporaine) après avoir aussi abordé rapidement le courant de la deuxième modernité, approche centrale dans plusieurs études de la conjugalité contemporaine et que nous critiquons. Le chapitre 5 explicite notre démarche méthodologique : les raisons justifiant l'utilisation d'une méthode qualitative par entretiens semi-directifs dans une visée compréhensive, le déroulement du recrutement des personnes participantes et des entretiens, de même que l'analyse des données recueillies. Ce chapitre aborde aussi les caractéristiques des personnes participantes et les limites de notre enquête.

Les trois derniers chapitres présentent finalement les résultats de nos analyses. Le chapitre 6 aborde en détail les arrangements conjugaux liés au travail : configurations des occupations,

trajectoires professionnelles des femmes et des hommes, répartition du travail domestique, utilisation du congé parental et arrangements de garde des enfants. Le chapitre 7 décrit les arrangements financiers des personnes rencontrées : les modes de gestion privilégiés et la façon dont la propriété de l'argent, l'accès à l'argent, le contrôle de l'argent et la responsabilité du travail de gestion financière nous renseignent sur les pratiques financières des couples. Le chapitre 8, pour terminer, montre plus précisément comment les arrangements de travail et d'argent des couples rencontrés participent aux mêmes logiques qui nous permettent de mieux comprendre les mécanismes qui font en sorte que les conjoints et conjointes mettent en place de telles pratiques et les maintiennent dans le temps. La conclusion de la thèse permet, après avoir fait une synthèse de notre travail, d'élargir la réflexion à des enjeux sociologiques et sociaux importants et pertinents à qui s'intéresse aux couples contemporains et aux rapports sociaux de sexe dans un milieu socioéconomique modeste.



## Chapitre 1 – L’emploi au Québec : Une mise en contexte

Les dernières décennies ont vu le marché du travail québécois, comme ceux d’Amérique du Nord et d’Europe, se transformer sous divers aspects. Les femmes ont intégré massivement le marché de l’emploi au moment où une tertiarisation et une précarisation du marché du travail ont eu cours. Au cœur de ces transformations s’inscrit la désormais répandue « conciliation » entre le travail et la famille. L’État québécois a développé divers programmes et mesures, surtout depuis le milieu des années 1990, pour notamment faciliter cette articulation<sup>1</sup> pour les parents de jeunes enfants.

Ce premier chapitre présente les transformations observées sur le marché du travail dans les quatre dernières décennies tout en s’attardant au portrait de la situation québécoise actuelle, particulièrement pour les personnes occupant un emploi au bas de l’échelle. Il s’appuie sur une brève revue d’études réalisées au Québec, mais aussi ailleurs, ainsi qu’aux statistiques récentes. Nous présentons dans la première partie du chapitre la précarisation du travail en abordant plus particulièrement la flexibilisation (des horaires de travail, des statuts et des régimes d’emploi) et la réalité du travail qui rend pauvre. Nous montrons aussi le maintien d’inégalités (entre femmes et hommes et selon le niveau de scolarité, par exemple) sur le marché du travail. Les mesures et programmes offerts aux parents québécois afin de faciliter l’articulation de leurs responsabilités familiales et professionnelles sont décrits dans la deuxième partie du chapitre : réseau des services de garde à contribution réduite, Régime québécois d’assurance parentale (RQAP), prestations familiales et mesures touchant directement le marché du travail. Ce chapitre permet donc de dépeindre le contexte dans lequel les parents travailleurs et travailleuses évoluent aujourd’hui au Québec. Nous verrons que les liens entre famille et travail sont forts et qu’il est nécessaire de prendre en compte cette relation.

---

<sup>1</sup> Nous privilégions l’usage du terme « articulation » à celui de « conciliation ». Voir à ce propos le chapitre 4.

## **1.1 Diverses réalités du marché du travail québécois**

La littérature rapporte de nombreux changements qui vont de l'intensification des emplois offrant les meilleures conditions de travail à la précarisation dans tous les secteurs d'emplois, au Québec comme ailleurs dans le monde. Cette précarisation crée même une nouvelle catégorie de travailleurs et de travailleuses, qui, malgré des revenus d'emploi, sont maintenus dans la pauvreté. Des inégalités demeurent aussi importantes entre les sexes et entre les groupes socioéconomiques. Cette première section permet de brosser le portrait du marché du travail en mettant à la fois l'accent sur ces transformations qui l'ont modifié depuis les 40 dernières années et sur la réalité québécoise actuelle.

### **1.1.1 L'intensification et la précarisation du travail**

Une des transformations observées sur le marché du travail est l'intensification de certains secteurs d'emploi qui s'accompagne d'une nouvelle exigence de très longues heures de travail. C'est particulièrement le cas dans les emplois professionnels, notamment dans le secteur de la gestion (Cha, 2010). Ce sont les emplois qui offrent les meilleures conditions de travail qui sont touchés par cette intensification (Bianchi, 2011; Cha et Weeden, 2014; Perrons et al., 2007).

La précarisation du marché du travail touche quant à elle plus spécifiquement les personnes qui y sont déjà marginalisées, comme les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes ou les personnes peu scolarisées (Noack et Vosko, 2011; Noiseux, 2011; Ulysse, 2006; Chaykowski, 2005). Moulin (2016) résume bien certains éléments de cette précarisation :

Jusqu'à la fin des années 1970, le processus de constitution du rapport salarial a conduit, dans les pays avancés où il a eu lieu, à un accroissement des protections sociales et des droits associés à l'emploi. Cependant, depuis lors, les protections sociales et collectives régressent au profit de logiques marchandes, les régimes flexibles de travail progressent tant dans les discours gestionnaires que dans les formes productives et organisationnelles et la main-d'œuvre se polarise. (p. 137)

Plusieurs aspects sont donc à prendre en considération pour définir la précarisation du travail. Nous nous attardons à la diminution de la syndicalisation et à la transformation des protections

sociales ainsi que de façon plus approfondie à la notion de flexibilité, caractéristique plurielle qui se situe au cœur des conditions de travail actuelles.

#### 1.1.1.1 Le déclin du syndicalisme et la transformation des protections sociales

La précarisation du travail touche de façon générale les protections sociales disponibles pour les travailleurs et les travailleuses, entre autres par le déclin du syndicalisme. Moulin rend compte dans son livre *Inégalités : Mode d'emploi* (2016) du « déclin relatif » du syndicalisme. Il note tout d'abord une baisse quantitative de la syndicalisation puisque le taux de syndicalisation tourne autour de 30 % aujourd'hui au Canada. Cette diminution s'expliquerait par deux tendances : une baisse des emplois dans la fonction publique (où il y a le plus d'emplois syndiqués) ainsi qu'une baisse de la syndicalisation dans le secteur privé. Moulin (2016) observe aussi une baisse qualitative du syndicalisme en avançant que les syndicats ont perdu en légitimité dans les dernières décennies.

De plus, Moulin (2016) note de profondes transformations des protections sociales pour les travailleurs et les travailleuses au Canada. Il rappelle entre autres les nombreux changements qu'a subis la sécurité du revenu avec l'assurance-chômage – devenue assurance-emploi en 1995. Les régimes de retraite collectifs privés sont aussi moins fréquents que les régimes individuels (comme les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER)). Ces derniers sont plus inégalitaires dans la mesure où peu de travailleurs et travailleuses ayant des conditions précaires ont les moyens de cotiser à de tels régimes individuels.

Leloup et ses collègues (2016) ajoutent que « l'affaiblissement des régulations sociales encadrant le marché du travail et la réduction des protections en cas de perte d'emploi » (p. 28) peut pousser les travailleurs et les travailleuses à accepter rapidement un emploi ou à conserver un emploi qui offre de piètres conditions de travail : n'ayant pas accès à des protections en cas de perte d'emploi, les personnes redoutent d'avoir à vivre sans revenu durant un certain temps. Ces transformations sont parties prenantes de la précarisation de l'emploi et ont un impact négatif sur les travailleurs et les travailleuses. La flexibilisation du travail est aussi un aspect majeur qui touche, de plus, à la question de l'articulation entre famille et travail.

### 1.1.1.2 La flexibilité au travail

Plusieurs aspects du travail sont propices à subir la flexibilisation. Un de ceux-là est l'horaire de travail. La flexibilité de l'horaire de travail peut être vue de deux façons différentes, que l'on soit la personne employeuse ou la personne employée. Pour cette dernière, la flexibilité de l'horaire de travail (permettant d'aménager son horaire en fonction de ses besoins) peut être un élément clé pour assurer une meilleure articulation de ses diverses responsabilités (Tremblay, 2012). Bouffartigue (2005) qualifie ce type de flexibilité de « norme flexible autonome » dont bénéficient plusieurs personnes occupant des postes de cadres ou exerçant des professions libérales. Même si cette flexibilité d'horaire s'accompagne souvent d'une grande charge de travail, elle est reconnue monétairement. Lippel et ses collègues (2011), à partir d'une grande enquête réalisée au Québec dans les années 2000<sup>2</sup>, présentent quelques formes concrètes de cette forme de flexibilité :

[c]ertaines conditions particulières favorisent un plus grand contrôle du salarié sur son horaire, notamment la possibilité d'échanger les heures avec un collègue, l'accès à une banque de temps permettant d'accumuler des heures de travail utilisables et l'accès à la semaine de travail réduite sur une base volontaire [...]. (p. 160-161)

St-Amour et Bourque (2013) abondent dans le sens d'un impact positif sur l'articulation famille-travail des travailleurs et travailleuses ayant une autonomie quant à leur choix d'horaire de travail puisque ceux-ci « rapportent ressentir une amélioration de leur santé physique et mentale » (p. 36).

À l'opposé de cette flexibilité à l'avantage des personnes employées se trouve la « norme de flexibilité hétéronome » (Bouffartigue, 2005) qui est plutôt imposée par les employeurs en ce qui concerne la disponibilité de temps de travail. Ce sont par ailleurs les femmes, et encore davantage celles qui sont les moins qualifiées, qui vivent le plus cette tension temporelle (Bouffartigue,

---

<sup>2</sup> Voir *l'Enquête québécoise sur les conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, publiée en 2011, sous la direction de Michel Vézina, Esther Cloutier, Susan Stock, Katherine Lippel, Éric Fortin, Alain Delisle, Marie St-Vincent, Amélie Funes, Patrice Duguay, Samuel Vézina, Pascale Prud'homme, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail - Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec.

2018). Bouffartigue (2005) parle dans ce cas de « “compétences temporelles” fondées sur la disponibilité, voire la “corvéabilité” » pour les femmes occupant des emplois peu qualifiés dans « les services aux particuliers – commerce de détail, services à domicile, hôtellerie, restauration » (p. 17). Contrairement aux disponibilités temporelles requises par les « experts », les femmes au bas de l'échelle voient leur flexibilité en matière de temps invisibilisée par la nature même de leur travail : elles servent, prennent soin dans leur emploi rémunéré, comme les femmes le font aussi dans leur famille.

Dans la pratique, les emplois aux horaires atypiques impliquent plus que de travailler à différents moments selon les besoins de son employeur. Il s'agit aussi d'occuper un emploi au caractère « imprévisible et non négociable » (Bressé et al., 2008; p. 348; Bernstein, 2011). Ce sont ces caractéristiques qui rendent le travail flexible à l'avantage de l'employeur et au détriment de la personne employée :

blue- and pink-collar workers [...] are closely supervised. Typically they must “punch in” and adhere to rigid schedules. Arriving late or leaving work even a few minutes early may lead to dismissal. Personal business often is prohibited except during lunch and designated breaks. (Williams, 2010, p. 44-45)

Pour ces parents, s'absenter lorsque leur enfant est malade, par exemple, s'avère compliqué et peut même mener à un congédiement (Dodson et Bravo, 2005). C'est dans ce sens que le type de flexibilité de l'horaire de travail entraîne des effets différents sur la facilité à articuler famille et travail.

Les statuts d'emplois et les régimes de travail sont aussi touchés par la norme de la flexibilité. Occuper un emploi temporaire plutôt qu'un emploi permanent répond à la demande des employeurs de pouvoir moduler plus facilement leur besoin de personnel. Il est reconnu que les emplois temporaires ont des répercussions négatives sur la vie privée des travailleurs et des travailleuses. C'est notamment ce que Scherer (2009) avance avec son enquête quantitative qui s'appuie sur les données d'une enquête pan européenne (European Social Survey) :

Temporary employment, over and above its association with inferior working conditions and intrinsic insecurity, contributes to the creation of problematic situations in relation to family and private life. [...] [D]ifferences exist across a range of important aspects both of everyday life and they affect the possibility of planning and organising a satisfactory future. The range of difficulties that arise included work satisfaction, lack of time for one's family, household income problems, family conflicts and finally child birth planning. Thus, temporary contracts do not seem to facilitate a satisfactory reconciliation of work and family life, but rather exacerbate levels of conflict, dissatisfaction and economic pressure and in this way create new disequilibria. (p. 542)

Le régime de travail à temps partiel est finalement une autre conséquence de la flexibilisation de l'emploi. Maruani (2011) fait la distinction entre deux logiques qui sous-tendent le travail à temps partiel. Il y a tout d'abord l'emploi réduit, qui permet à la personne travailleuse d'aménager son temps de travail à sa guise et de revenir si voulu, à un horaire à temps plein éventuellement. Il y a ensuite la logique de l'emploi partiel qui correspond à une forme d'emploi imposée à la personne travailleuse « soit par la conjoncture économique, soit à l'initiative de l'employeur. » (Moulin, 2016, p. 252) Selon Moulin (2016), la première logique renvoie entre autres aux jeunes qui cherchent à concilier emploi et études ou aux femmes ayant de jeunes enfants qui veulent avoir du temps pour prendre soin des enfants. La deuxième logique renverrait quant à elle à deux situations. La première est celle où des personnes ayant terminé leurs études n'arrivent pas à trouver un emploi. La deuxième est plutôt celle où des femmes qui veulent faire un retour en emploi à temps plein après un retrait complet du marché du travail n'y arrivent pas. Ainsi, si le travail à temps partiel peut être perçu comme un moyen facilitant l'articulation famille-travail, des nuances s'imposent. St-Amour et Bourque (2013) avancent que même lorsque le temps partiel est le résultat de la volonté de la travailleuse, ce régime de travail peut entraîner des répercussions négatives sur ses conditions de vie et de travail. Lippel et ses collègues (2011) abondent dans ce sens en parlant de certaines études qui « soulignent la très grande précarité économique associée au travail à temps partiel, et le lien entre cette forme de travail et un accès plus limité à des bénéfices comme les congés de maladie et les fonds de pension » (p. 160-161). Des statistiques récentes compilées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montrent aussi que les personnes qui n'ont pas travaillé à temps plein toute l'année sont plus nombreuses à avoir

un horaire atypique (31,6 % contre 24,2 %) (ISQ, 2018a). Fudge (2011) conclut finalement que le travail à temps partiel peut être encore plus difficile, puisqu'il limite la possibilité pour les femmes d'avoir des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Meulders et O'Dorchai (2013) résumant la précarité inhérente au temps partiel pour les femmes et le fait que leur précarité et leur pauvreté sont camouflées dans les revenus du ménage :

Les pénalités liées au travail à temps partiel sont bien connues : il représente un frein à la progression des carrières et des salaires, ne constitue pas un mode d'accès à l'emploi à temps plein et, de ce fait, favorise le développement de la pauvreté laborieuse. Il se cantonne à des secteurs d'activité particuliers et à des emplois peu qualifiés, il implique aussi un revenu plus faible à la retraite, etc. [...]. [...] La comparaison entre la mesure individuelle et la mesure de la pauvreté au niveau des ménages montre à quel point le ménage cache la précarité des femmes qui travaillent à temps partiel. (p. 265)

Cette section montre bien la diversité des réalités qui se cachent derrière la notion de flexibilité. Cette dernière peut toucher à la fois les horaires de travail, les statuts d'emplois ou les régimes de travail. La flexibilité peut être à l'avantage des personnes employées, généralement dans des emplois bien rémunérés offrant de bonnes conditions de travail, ou plutôt à l'avantage de l'employeur, souvent dans les emplois qui se situent au bas de l'échelle. Ces caractéristiques de la précarisation du marché du travail sont aussi visibles en ce qui a trait à la rémunération des travailleurs et des travailleuses.

### **1.1.2 Le travail qui maintient dans la pauvreté**

Ulysse (2014) rappelle que la notion de travailleurs pauvres est complexe, multidimensionnelle et intimement liée à la précarisation du marché du travail. Il définit les travailleurs pauvres comme étant les personnes qui ne réussissent pas, « en dépit de leur effort de travail, à satisfaire leurs besoins de base de manière autonome » (p. 13). C'est dire que les personnes qui travaillent contre rémunération ne sont plus assurées de ne pas vivre dans la pauvreté (Leloup et al., 2016). Outre l'aspect rémunération, cette notion caractérise les individus qui occupent des emplois offrant très peu d'avantages sociaux (assurances complémentaires, régime de retraite) et un faible accès à la syndicalisation.

Yerochewski (2014) nous met en garde à propos du nombre élevé de femmes travailleuses pauvres qui ne sont pas visibles dans les statistiques lorsque ces dernières sont basées sur les revenus du ménage. Par exemple, la définition d'un « travailleur pauvre » utilisée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) est la suivante : « Les travailleuses et travailleurs à faible revenu sont définis ici comme des personnes ayant travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence [...], mais dont le revenu familial disponible à la consommation se situe sous le seuil de faible revenu, mesuré ici par la MPC » (2017, p. 29). Selon ce calcul, environ 75 800 personnes<sup>3</sup> étaient considérées comme travailleuses à faible revenu en 2015 au Québec, soit 2,7 % de la population de 18 à 64 ans (CEPE, 2017, p. 29). Environ 129 900 personnes étaient touchées par cette réalité si l'on inclut les personnes à charge de ces personnes travaillant à faible revenu (CEPE, 2017). En utilisant la définition du CEPE ou celle de l'ISQ<sup>4</sup>, les (nombreuses) femmes qui ont de faibles revenus ne seront pas considérées comme étant « travailleuses pauvres » si leurs revenus combinés à ceux de leur conjoint sont supérieurs au seuil prédéterminé. Les statistiques compilées par le Groupe de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS) permettent de voir que même si les hommes sont « majoritaires dans les emplois à temps plein et à bas salaire toute l'année », ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses à être « pauvres en revenu d'activité » (Yerochewski, 2014, p. 37). Plusieurs raisons expliquent cette situation qui, de façon générale, renvoie aux inégalités entre les sexes sur le marché du travail que nous abordons dans la section suivante.

### **1.1.3 La persistance d'inégalités en emploi, entre les sexes et entre groupes socioéconomiques**

Bien que des femmes aient toujours occupé des emplois rémunérés, c'est surtout à partir des années 1960 et 1970 qu'elles ont plus massivement eu accès au marché du travail. Revendiquée par les mouvements des femmes, au Québec comme ailleurs en Europe et en Amérique du Nord,

---

<sup>3</sup> Ce nombre n'inclut toutefois pas les personnes travailleuses autonomes ou celles étant aux études à temps plein.

<sup>4</sup> La définition des « travailleurs pauvres » de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est la suivante : une personne « travaillant 26 semaines par année ou plus » et vivant « dans un ménage dont le revenu se situait sous le seuil de faible revenu [d'une année donnée] » (Boulet, 2014, p. 8).

cette entrée en emploi des femmes visait entre autres à diminuer leur dépendance financière face à leurs maris en leur permettant d'être autonomes économiquement et donc de subvenir seules à leurs besoins (Baillargeon, 2012; Orloff, 1993). D'autres facteurs expliquent toutefois ce changement : les nouveaux besoins de main-d'œuvre (Périvier, 2013), de même que la nouvelle nécessité d'avoir deux revenus pour arriver à boucler le budget d'une famille (Langlois, 2008). Par conséquent, un nouveau modèle conjugal fait sa place à partir des années 1970, succédant au modèle dominant précédent du couple pourvoyeur-ménagère, soit celui où les deux conjoints travaillent contre rémunération. Cette transformation impulsée par la présence grandissante des femmes avec enfants sur le marché du travail, qui s'est accentuée au milieu des années 1980, ne signifie toutefois pas que les femmes sont insérées en emploi de la même façon que les hommes. Diverses statistiques québécoises récentes montrent plutôt un maintien d'écart en emploi sur plusieurs aspects. Les paragraphes qui suivent brossent un portrait actuel de l'emploi au Québec en mettant l'accent sur les écarts entre les femmes et les hommes et entre différents groupes socioéconomiques.

Tout d'abord, les taux d'activité et d'emploi des femmes tendent à se rapprocher de plus en plus de ceux des hommes, même si des écarts demeurent. Dans la population âgée de 15 ans et plus en 2017, le taux d'activité des femmes est de 60,9 % comparativement à 68,9 % pour les hommes. Pour la même population, toujours en 2017, le taux d'emploi des femmes est de 57,4 % et celui des hommes, 64,5 % (Conseil du statut de la femme (CSF), 2018, p. 21). Si nous considérons le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans en couple et dont le plus jeune enfant a 12 ans ou moins, il est de 83,5 %, soit une augmentation de plus de 15 points depuis 1997 (65,1 %) (CSF, 2018, p. 14). C'est donc dire que la majorité des mères qui vivent avec un partenaire occupent un emploi en 2017 au Québec. Il est important aussi de préciser que les femmes sont majoritaires dans les emplois à temps partiel : elles sont pratiquement deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper ce type d'emploi (24,3 % comparativement à 13 %) (CSF, 2018, p. 23).

Pour ce qui est des revenus, des écarts demeurent aussi. Lorsque l'on considère la rémunération horaire moyenne des femmes en 2017, nous observons qu'elle correspond à 89,8 % de celle des hommes (23,58 \$/h pour les femmes et 26,25 \$/h pour les hommes) (CSF, 2018, p. 28). Lorsque l'on s'attarde plutôt au salaire hebdomadaire moyen des personnes travaillant à temps plein,

nous voyons que celle des femmes représente 85,9 % de celle des hommes (CSF, 2018, p. 28). Enfin, selon le portrait des Québécoises publié par le Conseil du statut de la femme (CSF),

En 2016, parmi les femmes ayant déclaré un revenu et des personnes à leur charge, 34,1 % gagnent un revenu total inférieur à 20 000 \$, alors que cette proportion est de 25,1 % chez les hommes. [La même année], parmi les femmes ayant déclaré un revenu et des personnes à leur charge, 3,3 % gagnent un revenu total supérieur à 100 000 \$. C'est le cas de 8,2 % des hommes ayant déclaré un revenu et des personnes à leur charge. (2018, p. 30)

Nous voyons donc ici aussi que l'écart entre les hommes et les femmes qui ont des obligations familiales est important en ce qui concerne les revenus gagnés annuellement. Les différences de revenus se répercutent aussi sur la capacité des personnes à épargner. Le rapport du Conseil du statut de la femme indique que 53 % des personnes qui cotisent à un régime enregistré d'épargne retraite (REER) sont des hommes et que le montant total épargné varie aussi selon le sexe : celui des femmes correspond à 39 % des cotisations REER même si les femmes comptent pour 47 % des personnes épargnantes (2018, p. 31).

Le travail au salaire minimum est la réalité de plusieurs personnes au Québec : en 2017, 233 200 personnes étaient dans cette situation, dont 58,2 % de femmes et 41,8 % d'hommes (ISQ, 2018b, p. 174). L'ISQ, dans sa dernière édition de l'annuaire des statistiques sur le travail, indique que la rémunération hebdomadaire des femmes rémunérées au salaire minimum en 2017 est de 256,57 \$, comparativement à 273,37 \$ pour les hommes dans la même situation (2018b, p. 168). Cet écart s'explique par le moindre nombre d'heures hebdomadaires travaillées contre rémunération par les femmes.

Ensuite, les écarts en emploi s'observent selon le niveau de scolarité. Des écarts importants s'observent entre les personnes n'ayant aucun diplôme et celles ayant un diplôme universitaire et selon le sexe. Le CSF rapporte que « le taux d'emploi des femmes sans diplôme d'études secondaires est nettement inférieur à celui de leurs homologues masculins (23,9 % contre 40,8 %). » (2018, p. 22) Nous pouvons aussi ajouter l'écart entre les femmes selon leur niveau de scolarité. Toujours selon les données du CSF (2018), si les femmes sans aucun diplôme ont un

taux d'emploi de 23,9 %, celles ayant un diplôme d'études universitaires ont plutôt un taux d'emploi de 73,9 %, soit plus de trois fois plus élevé. L'écart entre les hommes est moindre : 40,8 % pour les hommes sans diplôme et 73,6 % pour ceux ayant un diplôme universitaire.

La rémunération selon le sexe et le niveau d'études montre aussi l'importance des différences entre divers groupes socioéconomiques, et non seulement entre sexes. De fait, si les femmes ont, dans tous les niveaux d'études, une rémunération horaire inférieure à celle des hommes, nous observons que les hommes qui n'ont aucun diplôme ont une rémunération de 18,68 \$/h, contrairement à 14,95 \$/h pour les femmes. Les femmes avec un diplôme d'études secondaires ont quant à elles une rémunération horaire de 18,57 \$, tandis que les hommes dans la même situation ont plutôt une rémunération de 21,95 \$ (ISQ, 2018b, p. 139). Rose (2016) résume clairement la situation en lien avec la profonde ségrégation professionnelle qui perdure en fonction du sexe, particulièrement au haut et au bas de l'échelle des emplois :

En d'autres mots, il existe encore un nombre important d'emplois décevantement rémunérés pour les hommes peu scolarisés, notamment dans les travaux manuels, mais il y en a très peu pour les femmes. C'est à ce niveau, en particulier, que l'équité salariale et l'accès des femmes aux emplois traditionnellement masculins ont encore un rôle important à jouer. (p. 6)

La littérature et les statistiques récentes brossent donc un portrait selon lequel les transformations du marché du travail maintiennent les inégalités entre hommes et femmes et exacerbent les écarts entre femmes de divers groupes socioéconomiques. Les femmes, particulièrement celles ayant un faible niveau d'étude, travaillent moins contre rémunération; les revenus d'emploi des femmes, peu importe le niveau d'études ou la catégorie d'emploi, sont plus faibles que ceux des hommes; les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel; les emplois majoritairement féminins sont moins bien rémunérés que ceux majoritairement occupés par des hommes, etc. Outre ces constats, il reste que, même si le modèle pourvoyeur-ménagère semble généralement avoir disparu des familles depuis que les femmes, entre autres les mères d'enfants en bas âge, occupent plus souvent des emplois, les rôles au sein de la famille ne se sont pas totalement modifiés. Périvier résume cette idée en basant son analyse sur les cas de la France

et des États-Unis qui, s'ils ne sont pas exactement identiques à celui du Québec, nous donnent une bonne idée du phénomène :

[Des transformations ont eu lieu] sans qu'un modèle égalitaire ne soit jamais réinventé en remplacement du modèle « monsieur Gagne-Pain et madame Au-Foyer ». La division sexuée du travail est restée défavorable aux femmes et, finalement, le modèle social de « madame Au-Foyer » a laissé place à celui de « madame Gagne-Miettes » [...] Si le degré de dépendance des femmes vis-à-vis de leur conjoint ou de l'État s'est fortement réduit au cours du XX<sup>e</sup> siècle, aucun paradigme social égalitaire n'a été inventé dans les deux pays. (p. 309-310)

Bien que les écarts entre hommes et femmes se maintiennent en ce qui a trait au marché du travail, la présence massive des femmes en emploi entraîne une nouvelle réalité : les personnes ayant une occupation professionnelle et des responsabilités familiales doivent dorénavant trouver un moyen de voir aux deux. Au Québec, l'État a développé des mesures et des programmes visant un meilleur arrimage entre « famille » et « travail ».

## **1.2 La politique familiale au Québec**

Le fait que les femmes aient augmenté de façon importante leur taux d'emploi est un des facteurs qui a bouleversé à la fois le marché du travail et la vie des familles. Ce changement a mis au jour une nouvelle réalité, soit celle de la relation entre activité professionnelle et vie familiale au moment où les femmes ne sont plus uniquement responsables de la sphère domestique et les hommes, de la sphère professionnelle. La question de ce que l'on nomme communément la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles est désormais au cœur de la vie de plusieurs personnes : parents de plus ou moins jeunes enfants, personnes proches aidantes, etc. L'importance accordée à ce sujet se reflète autant dans la place qu'il occupe dans les médias de masse et sur les blogues de parents que dans la quantité d'études scientifiques qui s'y attardent et ce, sous différents angles (effets sur la santé des difficultés à concilier, analyse des politiques publiques qui visent à soutenir les personnes dans leur articulation, mode de garde des enfants, externalisation de certaines tâches domestiques, changements apportés au sein des entreprises pour faciliter la vie des employés et des employées, etc.) et dans différents contextes (voir notamment Tremblay (2012)). Bien que les études observent le phénomène sous différents

angles, il demeure que la relation entre emploi et famille est généralement posée en termes de conflits, ou, à tout le moins, en mettant en lumière les difficultés qu'elle engendre ou les solutions pour faciliter cette relation. Une des solutions pour remédier aux difficultés vécues par les parents travailleurs et travailleuses est la mise en place de politiques publiques facilitant le fait d'avoir à la fois des responsabilités familiales et professionnelles.

Le Québec est reconnu, particulièrement en Amérique du Nord, comme un « paradis » pour les familles<sup>5</sup> (Albanese, 2011; Dandurand et Kempeneers, 2002; Rose, 2010). Sa politique familiale, à laquelle l'articulation famille-travail est « traditionnellement associée » (St-Amour et Bourque, 2013, p. 52) et qui s'est développée au cours des dernières décennies (Saint-Pierre et Dandurand, 2000), est aujourd'hui reconnue comme favorisant une meilleure articulation entre les diverses sphères de la vie des parents<sup>6</sup>, et ce, même si, comme nous le verrons un peu plus loin, des difficultés peuvent demeurer.

Cette politique s'est développée à la suite de revendications multiples provenant de syndicats, de groupes de femmes et d'autres organisations (Lemieux, 2011; St-Amour et Bourque, 2013; Tremblay, 2005). La politique familiale québécoise mise en œuvre en 1997 avait divers objectifs. Selon Rose (2010),

[o]utre celui d'accroître la natalité et de retrouver un meilleur équilibre démographique dans une société vieillissante, ces politiques [soutien financier aux familles, services de garde à tarif réduit et prestations parentales] cherchent aussi à promouvoir l'égalité hommes-femmes, à réduire les inégalités sociales et à contribuer au bien-être des enfants, notamment par une meilleure implication des pères et l'accès à des services éducatifs dès l'âge préscolaire. (p. 41)

---

<sup>5</sup> Toutefois, certaines autrices expliquent que les programmes issus de la politique familiale québécoise, quoiqu'en partie en phase avec un modèle social-démocrate, s'inscrivent tout de même dans un contexte libéral visant l'égalité des chances et non pas « l'égalité des situations » (St-Amour, 2007; voir aussi Beauvais et Dufour, 2003).

<sup>6</sup> Comme l'expliquent Bourque et St-Amour (2013), la question de l'articulation famille-travail, si elle n'exclut pas la question des personnes proches aidantes, est souvent discutée en priorité en lien avec les parents travailleurs et travailleuses. Les autrices mettent de l'avant le fait que même si cet aspect non négligeable de la réalité de nombreuses personnes est maintenant présent dans les discours, très peu de mesures concrètes ont été mises en place pour dénouer les tensions résultant des difficultés à s'occuper d'un adulte dépendant tout en travaillant contre rémunération.

La politique familiale québécoise a évolué avec le temps. De façon brève, nous présentons dans cette section les deux mesures « phares » de la politique familiale québécoise, soit le réseau public de services de garde à contribution réduite, de même que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Nous abordons aussi la question des allocations familiales, puisque comme le précisent Bourque et St-Amour (2013), ces prestations financières, en étant liées aux revenus des ménages, participent directement aux politiques visant l'articulation famille-travail. Nous finissons en abordant le fait que les programmes et mesures québécoises ne touchent pratiquement pas à la sphère de l'emploi directement. Cette partie portant sur les mesures actuelles offertes aux familles boucle la présentation du contexte dans lequel s'inscrivent les arrangements des couples québécois étudiés et permettra plus loin de les situer plus facilement.

### **1.2.1 Les services de garde**

Les services de garde sont un des éléments phares de la politique familiale québécoise actuelle. Cette section présente les services de garde disponibles actuellement en plus de s'attarder brièvement à leur évolution depuis leur mise en place en 1997.

Aujourd'hui, le réseau québécois est composé de quatre types de services de garde<sup>7</sup>, certains subventionnés (le parent paie une contribution réduite au service de garde que fréquente son enfant) et d'autres non subventionnés (le parent paie un montant plus élevé au service de garde). Les premiers sont les Centres de la petite enfance (CPE). Il s'agit d'organismes à but non lucratif subventionnés pour offrir un service de garde à des enfants de moins de 5 ans. Ils sont gérés par un conseil d'administration composé au moins aux deux tiers de parents dont les enfants fréquentent le CPE. Entre autres obligations, ils sont tenus d'offrir des activités qui cadrent avec le programme éducatif « Accueillir la petite enfance ». Les deuxièmes sont les services de garde en milieu familial reconnus. Il s'agit dans ce cas de personnes responsables d'un service de garde à leur domicile qui est, la plupart du temps, subventionné. Les troisièmes sont les garderies privées subventionnées, lesquelles sont généralement à but lucratif, mais qui reçoivent une subvention du gouvernement pour offrir un service de garde à contribution réduite. Quoiqu'ayant

---

<sup>7</sup> La garde par un parent, celle par un proche ou par une personne embauchée directement par le parent qui viendrait à la maison garder l'enfant demeurent des options disponibles pour la garde des enfants québécois qui ne font pas partie du réseau des services de garde.

certaines obligations afin de maintenir leur permis, ces garderies ne sont pas tenues de respecter les mêmes balises que les CPE. Finalement, certaines garderies privées ne sont pas subventionnées et forment le quatrième type de services de garde offerts actuellement au Québec. La différence entre ces dernières et les garderies privées subventionnées tient essentiellement au fait que ne recevant pas de subvention directe du gouvernement québécois, les garderies privées non subventionnées demandent aux parents-utilisateurs une contribution plus élevée pour la garde de leur enfant. Selon le site du ministère de la Famille (ministère de la Famille, 2017), le gouvernement québécois subventionne 231 000 places dans des services de garde en 2017. Il y aurait plus de 1500 installations de Centres de la petite enfance, plus de 700 garderies subventionnées et près de 15 000 services de garde reconnus en milieu familial. Peu importe le type de services de garde, les heures d'ouverture sont généralement comprises entre 7 h et 18 h. Seuls de très rares milieux offrent un service en soirée ou durant la nuit.

Le tarif pour une place en service de garde subventionné est, en 2018, de 7,30 \$/jour. Les tarifs varient pour les places dans les garderies non subventionnées<sup>8</sup>. Le tarif était de 5 \$/jour lors de la mise en place du réseau de services de garde subventionnés en 1997 et a augmenté à 7 \$/jour en 2004. Depuis 2015, les tarifs sont modulés en fonction du revenu « familial » des ménages. Ainsi, les parents continuent de payer la contribution fixe de 8,05 \$/jour directement au service de garde subventionné fréquenté par leur enfant, mais une cotisation supplémentaire est calculée lors de la déclaration de revenus annuelle. Ainsi, le tarif réel quotidien par enfant oscille désormais entre 8,05 \$ et 21,95 \$.

Il est important de noter que tous les parents québécois, peu importe que leur enfant fréquente un service de garde subventionné ou non, ont droit à un crédit d'impôt pour frais de garde du gouvernement fédéral. Au provincial, seuls les parents qui utilisent un service de garde non subventionné ont droit à un crédit d'impôt remboursable, crédit qui peut être reçu de façon anticipée quelques fois par année.

---

<sup>8</sup> Selon une enquête réalisée par le ministère de la Famille en 2013 et en 2014 auprès des garderies privées non subventionnées, le tarif quotidien moyen était de 41,07 \$ pour les poupons et de 36,69 \$ pour les enfants âgés de 18 mois et plus (ministère de la Famille, 2014).

Depuis 2018, un nouveau « guichet unique » a été mis sur pied afin de centraliser les listes d'attente pour avoir une place dans le réseau des services de garde québécois. Depuis le début du réseau de services de garde, le nombre de places à contribution réduite ne répond pas à la demande et plusieurs parents doivent se tourner vers d'autres options de garde pour leurs enfants. La qualité des services de garde est un enjeu lorsque l'un des objectifs avancés par le gouvernement est de favoriser l'égalité des chances et le développement des enfants. Les études disponibles tendent vers le même constat : les CPE sont les milieux de garde qui offrent la meilleure qualité de service (voir notamment Gingras et al., 2015a; 2015b).

La politique familiale de 1997 a aussi mené à la mise sur pied de classes de maternelle à temps plein dès l'âge de 5 ans et de services de garde en milieu scolaire. Relevant du ministère de l'Éducation, ces services de garde offrent des activités éducatives pour combler les moments avant le début des classes (généralement à partir de 7 h), sur l'heure du dîner, et après la fin des classes (généralement jusqu'à 18 h). Roy (2010) avance qu'il s'agit des « enfants pauvres » du réseau des services de garde même si les parents doivent payer une contribution substantielle considérant qu'aucun repas n'y est offert. En 2018, la contribution parentale s'élève à 8,20 \$/jour.

### **1.2.2 Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**

Le Québec a développé son propre congé parental dans les années 2000 après une longue lutte de la part de divers acteurs et actrices de la société civile (groupes de femmes et syndicats, par exemple) et aussi après des négociations avec le gouvernement fédéral d'où les prestations de maternité et de paternité provenaient auparavant. Ainsi, en janvier 2006, les premiers parents<sup>9</sup> ont pu bénéficier de ce congé qui leur offre des prestations bonifiées en comparaison avec le régime fédéral, que les personnes occupent un emploi salarié ou qu'elles soient travailleuses autonomes. Le régime est offert à tous les parents qui ont gagné 2000 \$ ou plus durant les 52 semaines précédentes (considérées comme la période de référence), peu importe le nombre d'heures travaillées. En 2018, le montant maximal assurable pour le calcul des prestations est fixé à 74 000 \$. Avec le RQAP, les nouveaux parents ont le choix entre deux régimes. Le régime de

---

<sup>9</sup> Le RQAP offre des prestations aux parents adoptants ainsi qu'en cas d'interruption de grossesse, deux réalités que nous ne prenons pas en compte dans cette section puisqu'elles ne comptent que pour une infime proportion des prestations payées.

base offre un remplacement du revenu allant de 55 % à 70 % pour une période de 50 semaines, alors que le régime particulier offre un remplacement du revenu plus élevé (75 %), mais pour une période plus courte (40 semaines). Chaque régime offre des semaines de congé exclusives à la mère et exclusives au père (respectivement 15 ou 18 semaines et trois ou cinq semaines, selon le régime choisi) et des semaines de congé dit « parental », soit des semaines qui peuvent être prises tant par la mère que par le père (voir le tableau I, p. 20).

Types de prestations <sup>10</sup>	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre de semaines	Remplacement du revenu	Nombre de semaines	Remplacement du revenu
Maternité (exclusivement pour la mère)	18	70 %	15	75 %
Paternité (exclusivement pour le père)	5	70 %	3	75 %
Parentales (partageables entre les parents)	7	70 %	25	75 %
	25	55 %		

Tableau 1. – Récapitulatif des types de prestations du RQAP

Se voulant plus flexible, plus accessible et plus généreux que l’ancien régime du gouvernement fédéral (Tremblay et al., 2015), le RQAP est très populaire auprès des nouveaux parents. Les dernières statistiques disponibles montrent que le taux de participation au RQAP lors des naissances augmente depuis sa mise en place (81,2 % en 2006 à 87,9 % en 2016) (Conseil de gestion de l’assurance parentale, 2018, p. 29).

### 1.2.3 Les allocations familiales

La politique familiale québécoise, outre les services de garde et les congés parentaux, inclut aussi des aides financières qui prennent différentes formes (Saint-Pierre et Dandurand, 2000; St-Cerny

<sup>10</sup> Source : Site du Régime québécois d’assurance parentale ([www.rqap.gouv.qc.ca](http://www.rqap.gouv.qc.ca))

et al., 2018). Certaines sont en lien avec les services de garde comme nous l'avons vu plus haut (comme le crédit pour frais de garde, ou les services de garde à contribution réduite). D'autres ne visent pas directement ou uniquement les familles, même si elles peuvent offrir un soutien important pour ces dernières (tels le crédit d'impôt pour solidarité ou le crédit pour la TPS). Enfin, il est important de noter la fiscalisation de l'aide financière aux familles québécoises et aux parents de jeunes enfants (Belleau et Proulx, 2011; Saint-Pierre et Dandurand, 2000). St-Cerny et ses collègues concluent même leur cahier de recherche sur les aides gouvernementales aux familles en parlant de « la complexité des systèmes fiscaux et [de] ses diverses interactions » (p. 87). Ainsi, cette section s'attardera seulement aux prestations financières directes aux familles, soient les montants reçus par les parents et que l'on appelle communément « allocations familiales<sup>11</sup> ».

Les allocations familiales, même si elles n'ont pas toujours eu cette appellation, ont pour la première fois été offertes aux familles québécoises dans les années 1940, tant par le gouvernement fédéral que le gouvernement provincial. Dès le départ, elles l'ont été aux mères, malgré les protestations de certains groupes au Québec (Saint-Pierre et Dandurand, 2000). Leur niveau d'universalité, la façon de calculer les montants des prestations et leurs nombres ont changé avec le temps. Nous nous attarderons uniquement aux prestations familiales qui touchent les personnes participantes à notre étude au moment où nous les avons rencontrées.

Au provincial, les prestations portent le nom de « Soutien aux enfants » jusqu'en 2019<sup>12</sup>. Le montant, non imposable, varie selon différentes caractéristiques des familles : le nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans de la personne bénéficiaire, le nombre d'enfants qui sont en garde partagée, le revenu combiné des deux conjoints (s'il y a lieu) (Retraite Québec, s. d.). Les versements ont lieu quatre fois par année, le premier jour ouvrable des mois de juillet, octobre, janvier et avril. Seules les personnes qui en font la demande reçoivent des versements mensuels.

---

<sup>11</sup> Par sa nature qualitative, notre projet de recherche ne nous permet pas d'aborder les aspects fiscaux de l'aide aux familles : il s'agit d'un domaine plutôt opaque pour la majorité des personnes. Il n'est pas possible d'aborder cette question dans le cadre d'entretiens compréhensifs. Par conséquent, seule la question des prestations familiales reçues en argent par les parents est abordée avec les personnes rencontrées.

<sup>12</sup> Le gouvernement de la Coalition avenir Québec, élu en octobre 2018, a modifié le nom pour « Allocations Famille » ([https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien\\_enfants/Pages/soutien\\_enfants.aspx](https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/Pages/soutien_enfants.aspx)).

La personne bénéficiaire est la mère lorsque les renseignements sont fournis par le Directeur de l'état civil (lors de la naissance d'un enfant). Les conjoints peuvent faire une demande afin que ce soit l'autre membre du couple qui en soit le bénéficiaire.

Au fédéral, les prestations en vigueur depuis le mois de juillet 2016 sont aussi non imposables et portent le nom d'« Allocation canadienne pour enfants ». Les prestations, versées le 20 de chaque mois, varient aussi en fonction du nombre d'enfants de moins de 18 ans et du revenu combiné des conjoints formant le ménage de référence. Tout comme les prestations provinciales, c'est généralement la mère qui est bénéficiaire des allocations fédérales. Le site Web de l'Agence de revenu du Canada (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>), qui gère les prestations, indique même qu'ils considèrent de facto « le parent féminin comme le principal responsable des soins de l'enfant. » Si le père veut être le bénéficiaire des prestations, la mère doit faire une demande dans laquelle elle précise que c'est le père qui est le principal responsable des enfants dans le ménage.

Les prestations familiales provenant du gouvernement fédéral ont changé durant notre terrain de recherche. Pour les personnes rencontrées avant juillet 2016, il y avait deux versements distincts provenant du fédéral. Le premier est la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) qui offrait jusqu'en 2015 au parent bénéficiaire 100 \$/mois pour chaque enfant de moins de 6 ans. La PUGE a été bonifiée en 2015 pour atteindre 160 \$/mois pour chaque enfant de moins de 6 ans et 60 \$/mois pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans. La PUGE était versée en même temps que la Prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE) qui offrait aussi un paiement mensuel pour chaque enfant, mais en fonction du revenu combiné des deux conjoints. Tandis que la PUGE était imposable, la PFCE ne l'était pas.

Enfin, peu importe le nom ou la provenance, gouvernement fédéral ou provincial, les montants sont calculés annuellement à partir des déclarations de revenus des conjoints. Il est important de rappeler qu'au Québec et au Canada, le calcul pour établir les montants des allocations familiales se fait à partir de la somme des revenus des deux conjoints.

### **1.2.4 Et des mesures visant les entreprises ou le marché du travail?**

Les trois sections précédentes ont mis en lumière différentes actions posées par l'État québécois, mais aussi par le gouvernement fédéral, pour faciliter une meilleure articulation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales des parents québécois. La présente section présente brièvement les mesures gouvernementales touchant les employeurs. Nous verrons qu'elles sont peu nombreuses et qu'elles ont un impact limité sur les familles, particulièrement celles où les parents occupent des emplois au bas de l'échelle.

Pour favoriser une meilleure articulation entre famille et travail, l'État québécois n'impose que très peu de règles aux entreprises : il privilégie une approche incitative plutôt que coercitive envers les milieux de travail (St-Amour et Bourque, 2013). Deux mesures incitatives sont actuellement en vigueur. La première est le « Prix reconnaissance conciliation travail-famille » remis annuellement depuis 2009 par le ministère de la Famille conjointement avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec. Ce prix vise à « reconnaître publiquement l'engagement des organisations en faveur de la conciliation travail-famille et souligner publiquement leurs efforts » (ministère de la Famille, 2018a). La deuxième initiative est la Norme Conciliation travail-famille qui peut être octroyée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) depuis 2010 à toute organisation, peu importe sa taille ou ses activités, et qui « vise à ce que la CTF [conciliation travail-famille] fasse partie intégrante de la gestion des ressources humaines des organisations » (BNQ, s. d.). Selon le site du BNQ, seules huit organisations étaient certifiées en mai 2018. Ainsi, bien que ces initiatives puissent être intéressantes, elles ne semblent pas avoir un impact majeur sur les entreprises et donc, sur les travailleurs et travailleuses qui y œuvrent.

Malgré l'absence de législation les obligeant à mettre en place des mesures ayant pour objectif une meilleure articulation pour les travailleurs et travailleuses qui ont des obligations familiales, certains employeurs le font tout de même. Ainsi, une étude exploratoire commandée par le ministère de la Famille et le Secrétariat du travail dont le rapport a été publié en 2017<sup>13</sup> montre

---

<sup>13</sup> L'étude est basée sur un sondage en ligne effectué auprès de 7958 personnes participantes au printemps 2015. L'échantillon est composé à 75 % d'entreprises du secteur tertiaire, à 80 % d'entreprises privées et à 85 % de milieux non syndiqués (p. 4).

que 57 % des employeurs sondés ont évalué les besoins de leur personnel en ce qui a trait à l'articulation famille-travail et ont ensuite mis en place des mesures concrètes (Secrétariat du travail et ministère de la Famille, 2017). Les demandes demeurent toutefois traitées au cas par cas. De plus, de nombreuses entreprises dans l'étude n'ont pas mis en place de mesures spécifiques. Une des raisons évoquées est la nature des activités de l'entreprise : celles-ci ne se prêteraient pas à des pratiques visant l'articulation famille-travail.

Pour les employées et employés des entreprises n'ayant pas de politique d'articulation famille-travail, il ne reste donc que la Loi sur les normes du travail (LNT) dans laquelle « le législateur inscrit [...] certains congés et absences pour des raisons familiales et parentales » (Gesualdi-Fecteau, 2010, p. 87). La LNT a été révisée de façon majeure en 2018 (CNESST, s. d.). Cette révision avait ouvertement pour but de faciliter la vie des travailleurs et travailleuses ayant des responsabilités familiales. Par exemple, sur les 10 jours de congé pour raisons familiales auparavant disponibles, deux de ces journées sont dorénavant payées si la personne salariée « justifie trois mois de service continu ». La loi stipule aussi qu'il est maintenant possible pour une personne salariée de s'entendre avec son employeur sur l'étalement des heures de travail prévues sur une période autre qu'hebdomadaire. Ensuite, une personne salariée peut refuser de travailler plus de 2 heures au-delà de ce qui était prévu à son horaire. Elle peut aussi refuser de travailler si elle n'a pas été avisée au moins cinq jours à l'avance. Enfin, une semaine a été ajoutée aux deux semaines de vacances annuelles auparavant prévues lorsqu'une personne salariée travaille pour le même employeur depuis au moins trois ans.

Ces modifications à la Loi sur les normes du travail du Québec sont certes une amélioration des conditions de travail de nombreux travailleurs et travailleuses du Québec. Toutefois, ces normes demeurent très minimales en ce qui concerne la possibilité de mieux articuler famille et travail. Par exemple, le nombre de semaines de vacances annuelles prévues demeure bien en deçà du nombre de congés des enfants d'âge scolaire (comme les vacances de Noël et estivales, la semaine de relâche, etc.) (St-Amour et Bourque, 2013). De plus, la non-rémunération de la quasi-totalité des 10 journées d'absence pour raisons familiales (pour prendre soin d'un enfant ou d'un conjoint, par exemple) pose problème particulièrement aux personnes qui travaillent au bas de l'échelle : leurs faibles revenus leur permettent difficilement de perdre une journée de salaire.

Le constat fait par certaines chercheuses avant la révision de la Loi sur les normes du travail demeure : en favorisant une approche incitative plutôt que coercitive envers les milieux de travail, le Québec laisse largement l'aménagement du temps de travail à la discrétion des employeurs et n'offre pas des conditions maximales pour l'articulation famille-travail à de nombreux travailleurs et travailleuses (Bernstein, 2011; St-Amour et Bourque, 2013). C'est particulièrement le cas dans le secteur des services qui est réputé offrir des horaires atypiques et des emplois non syndiqués (Bernstein, 2011). De plus, les conditions de travail qu'arrivent à négocier les syndicats demeurent en phase avec l'idéologie dominante de ce secteur de l'économie : les horaires doivent pouvoir couvrir de longues plages horaires concordant avec les heures d'ouverture qui seraient attendues pour les commerces.

The resulting norms, in a context of relatively weak bargaining power on the worker's part and weak legislative intervention, provide for high predictability of worker availability for the employer and the potential for reasonable to very low predictability for employees, depending on their employment status. (Bernstein, 2011, p. 126)

Ainsi, si les « protections prévues dans cette loi sont accordées à l'ensemble des salariés québécois » (Gesualdi-Fecteau, 2010, p. 87), elles sont dans les faits des protections pour les employées et employés non syndiqués qui travaillent dans des milieux où le rapport de force est à l'avantage de l'employeur, notamment à cause de la faible scolarisation de la main-d'œuvre : les personnes occupant des emplois de meilleure qualité ont des conditions de travail se trouvant bien au-dessus de ce qui est offert dans la Loi sur les normes du travail québécoise.

### **1.3 Conclusion**

Ce premier chapitre a présenté le contexte dans lequel les travailleurs et travailleuses évoluent au Québec aujourd'hui. Le marché du travail s'est précarisé depuis la fin des années 1970 : plus d'emplois aux horaires atypiques; moindres protections sociales; flexibilité des horaires de travail, des statuts et des régimes d'emploi; faible rémunération qui maintient des personnes dans la pauvreté bien qu'elles occupent un emploi, etc. Nous avons vu que les femmes, particulièrement celles ayant un plus faible niveau d'études, font les frais des inégalités, notamment en ce qui a

trait à la rémunération et à l'accès à l'emploi. La politique familiale québécoise a aussi été abordée brièvement avec la présentation du réseau des services de garde à contribution réduite, du Régime québécois d'assurance parentale et des prestations familiales. La section sur les mesures visant les entreprises a montré que l'État québécois mise sur la volonté de ces dernières pour faciliter la vie des parents travailleurs et travailleuses. Finalement, ce portrait permet de situer le contexte des parents que nous avons rencontrés à propos de l'espace professionnel et des politiques les concernant directement.

Les deux chapitres qui suivent recensent la littérature sur deux aspects de la vie intime des couples : la division du travail et la gestion de l'argent. Ils ont pour objectif de situer notre étude dans la littérature existante en montrant que notre objet précis est rarement abordé sous cet angle double, soit le travail et l'argent dans un couple parental. Le chapitre 2 commence par un bref survol des transformations de la vie des parents (modalités familiales et normes parentales) puis présente une synthèse de la littérature sur la façon dont les parents s'organisent pour articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles, particulièrement quand ces parents occupent des emplois précaires et peu rémunérés. Esquissée dans la mise en contexte, la relation entre travail et famille sera au cœur du prochain chapitre.



## **Chapitre 2 – Modèles familiaux, parentalité et articulation famille-travail**

Ce deuxième chapitre vise à présenter une recension des écrits sur la façon dont les parents s'organisent pour articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles, particulièrement dans un contexte où ces parents occupent des emplois précaires et peu rémunérés. Nous avons vu au chapitre précédent la précarisation de plusieurs secteurs d'emploi et les mesures déployées par l'État québécois pour faciliter la vie des parents travailleurs et travailleuses. Nous présentons dans ce qui suit comment la littérature actuelle nous permet de répondre aux questions suivantes : Qui, dans le couple, travaillent contre rémunération (un ou les deux conjoints)? Qui fait le travail domestique? De plus, par qui sont utilisées les mesures offertes par l'État, comme le congé parental et les services de garde?

Afin de brosser un portrait le plus juste possible des réalités des parents contemporains, nous commençons par aborder brièvement les transformations des configurations familiales (pluralité de modèles familiaux) ainsi que les changements vécus au sein des familles (notamment autour de la paternité et des exigences éducatives). Nous présentons ensuite des études informant de la division du travail entre conjoints (emploi et travail domestique) et de l'utilisation des mesures facilitant l'articulation famille-travail. Même si nous mettons l'accent sur les études québécoises, ce chapitre présente des résultats d'études quantitatives et qualitatives touchant ces questions dans la littérature scientifique, entre autres américaine, canadienne et européenne. Finalement, nous verrons que la littérature disponible met de l'avant l'importance de considérer à la fois le milieu socioéconomique et le genre dans la compréhension des arrangements de travail entre conjoints hétérosexuels : les conditions dans lesquelles les personnes vivent influencent leurs arrangements et les mères continuent, malgré des changements importants, à être au centre de la relation entre travail et famille.

## **2.1 Des transformations au sein des familles**

Nous avons vu que le marché du travail s'est précarisé dans les dernières décennies et que ce sont les personnes déjà marginalisées en emploi, entre autres les femmes et les personnes peu scolarisées, qui en subissent le plus les conséquences. Le portrait statistique de certaines réalités québécoises a mis en lumière le maintien d'inégalités entre les sexes. Les femmes continuent à occuper davantage d'emplois à temps partiel et aux horaires atypiques ainsi qu'à gagner une rémunération plus faible que celles des hommes. Par conséquent, l'accès des femmes au marché de l'emploi s'est réalisé de façon différenciée de celle des hommes. Bien qu'elles soient aujourd'hui très nombreuses à occuper un emploi, elles ne peuvent pas toujours prétendre à l'autonomie économique réclamée par le mouvement des femmes.

Le fait que les femmes occupent majoritairement des emplois aujourd'hui, même lorsqu'elles ont de jeunes enfants, représente une transformation centrale du travail, mais aussi de la vie familiale. Il ne s'agit toutefois pas de la seule transformation qui ait touché la famille dans les dernières décennies : la diversification des modèles familiaux et l'importance accrue accordée par les parents à l'éducation et au bien-être des enfants sont aussi observées.

### **2.1.1 Des modèles familiaux de plus en plus diversifiés**

Les familles, au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, se sont transformées au fil des dernières décennies. Brièvement, on peut dire que les taux de nuptialité et de fécondité ont diminué, que les ruptures conjugales et les recompositions familiales sont plus nombreuses, que la parentalité se diversifie (adoption, monoparentalité, homoparentalité, pluriparentalité) et que les parents ont leurs enfants plus tard qu'auparavant (Pacaut, 2013; Girard *et al.*, 2018; Fortin et Gagnon, 2007). Cette section brosse le portrait de plusieurs réalités québécoises actuelles en montrant parfois l'évolution de certaines caractéristiques. L'accent est mis particulièrement sur les familles biparentales hétérosexuelles avec enfants, familles qui correspondent au sujet de notre recherche.

Tout d'abord, les couples québécois se marient de moins en moins : « [s]elon les données les plus récentes, seuls 27 % des hommes et 29 % des femmes se marieraient si les conditions observées actuellement se poursuivaient dans l'avenir » (ministère de la Famille, 2018, p. 2). Cette baisse de

la primumonialité va de pair avec une augmentation des unions libres<sup>14</sup> puisque tant les couples avec ou sans enfants vivent de plus en plus en dehors du cadre légal du mariage. Selon les données du dernier recensement, seulement la moitié des familles de recensement comptent un couple marié, alors que se marier était jusqu'aux années 1970 le mode de formation d'une famille (ministère de la Famille, 2018b, p. 5). Castagner Giroux et ses collègues (2016) rappellent en outre que l'augmentation des unions libres observée au Québec l'est aussi ailleurs, mais dans une moindre mesure (43 % des familles biparentales sont formées de couples en union libre au Québec, contre 12 % dans le reste du Canada).

Selon des données compilées par le ministère de la Famille (2018b), on compte au Québec, en 2016, 908 335 familles avec enfants. Les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard, soit en moyenne à 29 ans selon les dernières données disponibles. Le nombre d'enfants par famille est la plupart du temps d'un (c'est le cas de 46 % des familles) ou de deux (39 % des familles). Les familles considérées comme nombreuses (trois enfants ou plus) sont minoritaires, mais représentent tout de même 16 % des familles (ministère de la Famille, 2018b, p. 7). De plus, environ le quart des familles ont au moins un enfant de moins de 5 ans.

Les relations conjugales sont aussi plus fragiles aujourd'hui, et ce, que les couples soient mariés ou non. Les ruptures « surviennent toujours plus tôt dans la vie des couples et la présence d'enfants ne fait plus réellement obstacle à la séparation des parents » (ministère de la Famille, 2018b, p. 2). Ces ruptures entraînent différentes configurations familiales, comme la monoparentalité (qui demeure majoritairement féminine) et la recomposition familiale (environ une famille biparentale sur six est une famille recomposée) (ministère de la Famille, 2018b). En 2016 au Québec, plus du tiers des mariages étaient des remariages pour au moins un des conjoints (ministère de la Famille, 2018b).

Enfin, pour conclure ce bref portrait des familles québécoises actuelles et pour pouvoir bien situer les personnes à l'étude, il est important d'aborder aussi la question des familles à plus faibles revenus. Des statistiques récentes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montrent qu'en

---

<sup>14</sup> Au Québec, et contrairement aux autres provinces canadiennes, les couples en union libre ne bénéficient d'aucun encadrement juridique, peu importe la durée de l'union ou la présence d'enfants. La loi sur le patrimoine familial (partage de certains biens acquis durant le mariage) ne s'applique qu'aux couples mariés et non aux conjoints de fait.

2016, environ un ménage composé de deux personnes ou plus sur cinq vivait avec un revenu disponible inférieur à 45 000 \$ par année (ISQ, 2018c). Si nous incluons dans ces revenus seulement ceux issus du marché<sup>15</sup>, ce taux grimpe à un ménage sur trois (ISQ, 2018d). En 2015, 67 800 familles formées d'un couple avec deux enfants étaient considérées à faible revenu (« selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt ») (ISQ, 2018e).

### **2.1.2 Maternité, paternité, parentalité : des réalités en transformation**

Outre les changements observés dans les structures familiales, des transformations plus ou moins grandes sont aussi observées dans les relations familiales, entre autres dans ce qui est attendu dans la relation parent-enfant. La littérature rend compte entre autres d'une « nouvelle » paternité et des exigences accrues de la parentalité. Ces deux éléments sont développés dans les sections suivantes avant de présenter plus précisément les façons dont les milieux moins favorisés vivent ces transformations.

#### **2.1.2.1 Les nouvelles normes de la paternité**

La paternité serait un élément clé des transformations familiales actuelles : dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la présence des pères et leur implication dans les familles révéleraient ces transformations (Goldscheider *et al.* 2014). Deux « mouvements » sont abordés dans l'article de Ben Salah et ses collègues (2017) : en même temps que les femmes ont accédé au marché du travail, les hommes ont investi la sphère intime, « ce qui se manifeste, entre autres, par une implication plus grande dans les tâches domestiques, par le partage des congés parentaux et par l'engagement accentué des pères dans les soins aux enfants » (p. 1). Ce nouveau modèle de père aurait succédé dans les années 1980 à celui qui, à partir de la révolution industrielle, était caractérisé par son rôle de pourvoyeur économique. Un certain changement serait déjà apparu à partir des années 1960. C'est à cette période selon Quéniart qu'« il ne suffit plus d'être un bon travailleur pour être un “bon père de famille” : il faut aussi être un modèle

---

<sup>15</sup> « Le revenu du marché est la somme des revenus suivants : les revenus de travail (qui comprennent les salaires et traitements avant déductions ainsi que les revenus du travail autonome), les revenus de placements, les pensions de retraite privées (incluant les rentes d'un REER), les pensions alimentaires reçues et les autres revenus de sources privées. » (ISQ, 2018d)

pour son fils. L'accent va alors être mis sur l'importance des pères dans le développement psychoaffectif des enfants » (2003, p. 60-61). On peut voir dans l'image du « père-cheval » que décrit de Singly (2002) un modèle de ce père plus affectueux et présent : « L'image de l'enfant à cheval sur son père montre un homme présent, près de son enfant, dont l'attention est entièrement concentrée sur la situation [...]. Cette image du nouveau père, disponible et proche, s'oppose, implicitement, à celle du père traditionnel, absent et hautain » (2002, p. 158). Cet homme représente désormais pour de Singly le « bon père » qui, sans repousser toutes les caractéristiques associées à la masculinité traditionnelle, montre tout de même une paternité différente, plus près des émotions et de l'importance accordée à la présence auprès de l'enfant. Côté (2009) rapporte également que la paternité serait aussi plus valorisée qu'autrefois, notamment par les hommes eux-mêmes.

La littérature rend bien compte de cette transformation de la paternité, mais dans la continuité de ce qu'elle est depuis longtemps. Certains auteurs parlent de « déclinaisons du modèle de masculinité hégémonique » (Ben Salah *et al.*, 2017), d'autres de « rapport à la paternité en changement » (Genest Dufault et Castelain Meunier, 2017) pour qualifier cette réalité. Quéniart (2002) a développé trois idéaux types de paternité à partir d'études qualitatives et quantitatives réalisées dans les années 1990 auprès de pères québécois. Même si ces modèles ont été développés il y a plusieurs années déjà, ils demeurent toujours les seuls disponibles au Québec et renseignent sur cette pluralité de modèles de pères qui coexistent aujourd'hui<sup>16</sup>. Le premier type de père, communément appelé « traditionnel » ou familialiste, se rapproche beaucoup du modèle pourvoyeur-ménagère dans la division des tâches avec une naturalisation des rôles pour lesquels les deux membres du couple sont généralement satisfaits. Quéniart (2002) indique que ce modèle type se retrouve dans tous les milieux socioéconomiques, mais davantage chez les pères « les moins scolarisés [...] et chez ceux dont l'emploi laisse peu de possibilité d'initiative » (p. 507). Bien que les pères de ce modèle mettent l'accent sur leur rôle de travailleur, ils n'adhèrent plus au rôle d'autorité. On peut aussi observer « la pénétration de valeurs liées à la

---

<sup>16</sup> Au Québec, si l'on exclut les études issues de la psychologie ou s'attardant sur l'intervention auprès des pères, une littérature bien mince traite directement de la paternité dans une perspective sociologique, constat que faisait déjà Quéniart (2002) il y a une quinzaine d'années.

psychologisation de la société contemporaine, comme l'importance de la présence du père pour l'enfant, la nécessité pour les hommes de montrer à leurs enfants qu'ils les aiment, etc. » (p. 509). Le second modèle de la typologie de Quéniart précise ce qu'est un « nouveau père ». Ce type de paternité renvoie à un rejet de la hiérarchie entre parents (être une mère ou être un père serait la même chose) et à l'accent mis sur la relation avec l'enfant. Ce second modèle, beaucoup plus fréquent que le premier, serait aussi présent dans tous les milieux, mais cette fois-ci,

cette forme de paternité se retrouve en grande partie chez des pères ayant un profil très particulier : ce sont des hommes très scolarisés, vivant avec des conjointes qui ont toujours été sur le marché du travail, avant comme après la naissance des enfants, c'est-à-dire faisant partie des familles à double revenu, et qui ont des emplois valorisant ou bien permettant beaucoup de marge de manœuvre, d'initiative. (Quéniart, 2002, p. 511)

Le troisième et dernier modèle serait un entre-deux : ni tout à fait traditionnels, ni tout à fait nouveaux, ces pères seraient tiraillés entre leur travail rémunéré et la valorisation envers l'engagement paternel qu'ils n'arrivent pas toujours à mettre en pratique. Ces pères participeraient au travail à la maison, mais davantage comme des exécutants en ne prenant que rarement des initiatives. Quéniart (2002) indique qu'encore une fois, ce type de pères peut être observé dans tous les milieux, mais particulièrement dans deux situations plus spécifiques :

certains sont très scolarisés, ils occupent des emplois très valorisés socialement et qui demandent beaucoup d'investissement, et leurs conjointes ne sont pas obligées de travailler. On retrouve aussi, à l'inverse, des hommes qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail ou à le réintégrer, après une période de chômage par exemple. (p. 514)

Même si elle reconnaît la coexistence de différents types de paternité, comme de maternité d'ailleurs, Quéniart (2002; 2003) montre que c'est le deuxième modèle de père, celui « post-moderne » qui est davantage embrassé par les pères qu'elle a rencontrés, les jeunes comme les autres. Ces hommes mettent de l'avant une vision de la paternité « caractérisée essentiellement par une relation de proximité, un lien personnel avec l'enfant, non médiatisée par la conjointe » (Quéniart, 2003, p. 68). Elle observe donc un affaiblissement du rôle central de pourvoyeur pour

les pères qu'elle a rencontrés. Ces derniers ont une vision du rôle de pourvoyeur de la famille comme étant une responsabilité à partager avec la mère et, voulant passer du temps auprès de leurs enfants, ils préféreraient ne pas « trop » travailler. Côté (2009) explique que la moins grande importance du rôle de pourvoyeur dans l'identité des pères coïncide avec le moment où le seul revenu masculin n'a plus été suffisant pour subvenir aux besoins des familles<sup>17</sup>. Christiansen et Palkovitz (2001) rappellent aussi l'importance d'analyser la fonction de pourvoyeur financier des pères comme une façon d'être impliqués au sein de leur famille et non pas comme une forme de désengagement (notamment basée sur l'absence physique des pères durant les heures, souvent longues, consacrées au travail rémunéré). Au contraire d'une perception négative de ce rôle, ce dernier peut être cohérent avec la volonté d'offrir le meilleur à ses enfants. Quéniart (2002) va dans le même sens que ces auteurs américains et invite les chercheurs à ne pas évaluer l'investissement paternel uniquement en ce qui concerne le temps passé auprès des enfants et ainsi conclure que les pères ne développent pas de liens affectifs avec leurs enfants ou sont moins impliqués auprès d'eux.

L'identité statutaire des pères par le rôle de pourvoyeur est toutefois un aspect souvent abordé dans les études sur la paternité. Malgré un changement dans le discours, ce rôle demeurerait central pour plusieurs pères (Allard-Binet, 2002; Boyer et Cérroux, 2010; Chatot, 2017a; Christiansen et Palkovitz, 2001; Devault et Gratton, 2003; Devault *et al.*, 2008; Kettani et Euillet, 2012; Laflamme, 2007; Ouellet *et al.*, 2006; Williams, 2008; Zaouche-Gaudron *et al.*, 2007). Cette centralité serait entre autres visible chez les pères qui ne peuvent répondre à cette norme du pourvoyeur : sans emploi, et donc sans revenus, ils ont de la difficulté à remplir cette partie de leur rôle paternel et en souffriraient. Allard et Binet (2001), avec une recherche qualitative menée au Québec, ont comme objectif de voir comment les pères en situation de pauvreté et sans emploi vivent « leur paternité au quotidien » (p. 78). Ces autrices montrent que les pères participants tentent de « s'approprier le rôle de pourvoyeur », même s'ils n'occupent pas d'emploi, soit par une gestion du budget, en établissant une priorité des dépenses ou en se

---

<sup>17</sup> Comme le fait Côté (2009) et d'autres, il est important de rappeler que ce ne sont pas toutes les familles qui ont pu se conformer au modèle pourvoyeur-ménagère, notamment les familles à faibles revenus. Cependant, « [m]ême si elle demeurait inaccessible aux foyers les moins fortunés, cette division du travail avait un sens pour plusieurs hommes ainsi que pour leurs conjointes. » (p. 69)

privant personnellement. Elles indiquent aussi que les pères se sentent responsables du bien-être matériel de leur famille et agissent en conséquence.

Que les pères en contexte de pauvreté ou de précarité mettent de l'avant leur rôle de pourvoyeur économique ne les empêche pas d'adhérer à la norme du père affectueux et près de ses enfants observée dans des milieux plus favorisés. Ces pères seraient aussi engagés auprès de leurs enfants que d'autres, contrairement à des idées préconçues (Allard et Binet, 2001; Laflamme, 2007; Ouellet *et al.*, 2006). Ils sont parfois même plus présents à la maison que d'autres pères, notamment quand ils sont sans emploi ou ont des horaires de travail à temps partiel ou décalés (Kettani et Euillet, 2012).

Selon la littérature, les normes de ce qu'est « un bon père » se sont transformées dans les dernières années. Toutefois, fondamentalement, le rôle du père demeure, dans l'imaginaire et dans les pratiques, très souvent différent de celui de la mère. Cette dernière est encore la première dispensatrice des soins aux enfants (particulièrement durant la petite enfance) et le père est plus souvent vu comme le pourvoyeur de revenus de la famille. Boyer et Cérroux (2010) résumant cette idée ainsi :

L'impératif d'égalité se heurte à de nombreux obstacles pour que soit reconnue une nouvelle façon de se comporter comme père et mère. En particulier, une redéfinition sociale de la paternité, qui confère à la position paternelle une nouvelle légitimité et lui octroie une place reconnue, n'a pas vraiment abouti. Sont en cause notamment les représentations collectives sur les rôles familiaux et la répartition des activités dans le couple et la famille, ainsi que les fondements théoriques sur lesquels s'appuient les positions parentales et les rapports sociaux de sexe. (p. 47-48)

C'est dans ce contexte à la fois mouvant et stable que de nouvelles normes éducatives ont aussi vu le jour.

#### 2.1.2.2 La parentalité intensive ou des attentes exacerbées pour les mères

Nous venons de voir que la paternité s'est transformée au cours des dernières décennies et que plusieurs modèles de pères sont présents, même si des normes traditionnelles demeurent. Ces changements ont cours en même temps que l'on avance le terme de « parentalité » qui, selon

Martin (2005), s'est développé en réaction aux transformations de la famille conjugale : « son apparition est surtout l'expression d'une inquiétude sur la capacité des parents d'assumer leur rôle, de faire face à leurs obligations » (p. 45). Outre le fait qu'elle vise un contrôle social, la notion de parentalité marque aussi une neutralisation du genre, puisque les deux parents sont vus comme occupant une place équivalente dans l'éducation des enfants, bien que les rôles des pères et des mères demeurent en pratique très différents. Martin (2005) nous invite à nous méfier du terme parentalité, puisqu'il « risque de rendre plus confus encore l'enjeu du contrat de genre qui se dessine aujourd'hui, non seulement dans la relation conjugale, mais aussi dans la relation parentale. » (p. 52) Cresson (2005) constate pour sa part que le principe d'égalité est affirmé dans la parentalité et que les parents acceptent ce principe dans leur famille, mais que « concrètement l'égalité n'est pas réalisée dans les pratiques » (p. 117).

C'est dans ce contexte que se vit donc la « parentalité intensive » qui définit l'ensemble des exigences accrues pour les parents : même si les couples ont moins d'enfants qu'auparavant, ce qui est attendu des parents est plus intense (Tremblay, 2005). Les femmes seraient particulièrement touchées par cette nouvelle injonction dans l'éducation des enfants, considérant leur rôle prépondérant au sein de la famille. Cha (2010) aborde cette question sous l'angle de l'« intensive mothering » et de Singly (2013) parle de l'injonction pour les femmes de s'assurer du bien-être de leurs enfants (entre autres par l'allaitement). Les nouvelles normes de cette maternité exigent une grande présence auprès des enfants puisqu'elles visent à s'assurer du bon développement de ceux-ci par une alimentation saine, des activités adaptées à leur âge, un horaire qui permet un sommeil suffisant, etc. Ces exigences sont apparues quand les femmes ont commencé à occuper plus massivement des emplois tout en étant mères. La maternité intensive entre donc en conflit avec les désirs des femmes d'occuper un emploi :

Middle-class parents, particularly mothers, practice child-centered parenting and “concerted cultivation” parenting, in which they devote themselves to breastfeeding, shuttle children to multiple after school activities and are involved in minute details of their children’s lives [...]. But the need to be ever present at home conflicts with women’s rising workforce commitments. (Damaske, 2013, p. 436)

Tant les femmes qui occupent un emploi que celles qui sont à la maison à temps plein ont intégré cet idéal de la maternité intensive. Elles passent donc plus de temps auprès de leurs enfants, ce qui implique, en plus d'une présence physique accrue, un travail émotionnel<sup>18</sup> aussi plus grand. Les mères deviennent en quelque sorte les garantes du bien-être des membres de leur famille. Damaske (2013) précise toutefois qu'au même moment où la maternité intensive est valorisée, la maternité en tant que telle ne l'est pas plus qu'avant : « Being a primary caregiver continues to be a “devalued social status” and mothers who leave work to care for children often find themselves struggling with their new identity and to fit into a society that valorizes paid work, but not caregiving » (p. 438).

### 2.1.2.3 Les nouvelles normes éducatives dans les familles à faibles revenus

Plusieurs recherches sur les normes et pratiques parentales des classes populaires françaises auraient mis en évidence un rapprochement entre groupes socioéconomiques (Stettinger, 2018). Selon Le Pape (2012), le point de convergence serait « l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personnalité et de ses propres capacités » (p. 41). Les familles de classes populaires ou ouvrières en France auraient aussi davantage, comme les classes plus aisées, une vision de l'éducation des enfants comme un aspect à favoriser. Mais d'autres auteurs parlent encore de distances entre les différentes classes sociales en France, notamment en ce qui a trait aux normes scolaires (Thin, 2009; Thin et Millet, 2005). Il y aurait aussi un certain écart (comme dans les autres groupes) entre l'idéal des pratiques éducatives des parents et leur mise en pratique (Le Pape, 2009). Dans son enquête qualitative récente sur les normes parentales dans les classes populaires en France, Stettinger (2018) tente de cerner la « distance entre l'adhésion à ces normes et leur mise en pratique par les mères » (p. 84). Ses résultats montrent que ce sont les mères qui s'occupent de « pratiquer » ces normes (coucher les enfants tôt, surtout quand il y a école le lendemain, offrir une alimentation nutritive et à la maison, bien accompagner les enfants dans leurs devoirs et leçons, etc.) puisque ce sont elles qui sont responsables en majorité de tout ce qui concerne la maison et la famille. La charge mentale des femmes est donc ici en partie liée aux nouvelles normes éducatives. Si cette charge mentale est vécue par toutes les femmes, celles

---

<sup>18</sup> La sociologue Arlie R. Hochschild (2017 [1983]) a été la première à définir ce travail émotionnel dans son livre *Le prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel*.

rencontrées par Stettinger (2018) vivent certaines difficultés qui sont exacerbées notamment par leurs faibles moyens financiers :

Différemment des parents des classes sociales plus aisées, qui délèguent certaines de ces tâches (pères plus présents; prise en charge assurée par des professeurs particuliers, babysitters, femmes de ménage, etc.), les pratiques éducatives sont presque totalement assurées par ces mères. La prise en charge des enfants entre ainsi en concurrence avec les tâches ménagères et leur activité professionnelle. (Stettinger, 2018, p. 85)

Les mères rencontrées par Stettinger (2018) explicitent clairement les exigences attendues dans l'éducation de leurs enfants et elles sont très présentes auprès de leurs enfants pour les mettre en pratique. Cette présence implique souvent un retrait plus ou moins important de la vie professionnelle. Certaines d'entre elles disent trouver difficile d'être à la maison à temps plein bien qu'elles valorisent aussi en partie le temps passé auprès de leurs enfants.

Il semble par conséquent être nécessaire de lire les récits des parents en fonction de leurs réalités. En ce sens, Allard et Binet nous invitent à ne pas observer les pères à l'aune de normes véhiculées dans les milieux favorisés :

Il est possible de penser que les pères vivant en situation de pauvreté et sans emploi se distinguent selon leur intégration dans des réseaux familiaux et sociaux, leur sentiment d'exclusion, leur image de soi et enfin leur perception d'être ou non en mesure de devenir sujet de leur vie ou de leur paternité. Malgré le poids de la pauvreté économique et de l'exclusion du marché du travail, nous croyons par ailleurs que le vécu des pères ne s'y réduit pas. D'où l'importance de décrire les façons plurielles d'agir et de penser des pères, sans les rabattre trop rapidement sur les a priori normatifs issus de la classe moyenne. (2001, p. 80-81)

Ce constat peut aussi être fait pour les mères : il faut prendre connaissance de ce qui peut distinguer les parents de différents milieux socioéconomiques, malgré l'adhésion généralisée à certaines normes parentales. Cresson (2005) abonde dans ce sens en affirmant que l'idéal d'égalité dans la parentalité varie aussi en fonction de divers groupes socioéconomiques : ce

seraient les femmes (plus particulièrement) les plus diplômées qui auraient cette attente d'égalité dans leur couple en lien avec les pratiques éducatives.

En conclusion, les identités des parents seraient en mouvance, dans tous les milieux, ailleurs comme au Québec. Mais, simultanément, une stabilité de certains rôles plus traditionnels (la mère comme responsable de la vie familiale et le père, du pourvoi économique de la famille) est aussi présente dans les pratiques parentales. Avec les femmes de plus en plus actives sur le marché du travail et les politiques mises en place pour articuler famille et travail, comment les couples s'organisent-ils? Qui fait quoi? Particulièrement dans un contexte de précarité de l'emploi, comment sont utilisées les mesures offertes aux parents? Les prochaines sections présentent la littérature sur ces sujets.

## **2.2 Travailler contre rémunération : comment et pour qui**

La section précédente a mis en évidence le fait que des normes parentales changeantes ont transformé en partie les rôles des hommes et des femmes au sein des familles : tant les mères que les pères adhèrent à la norme de proximité avec l'enfant, du lien affectif tissé entre le parent et l'enfant, de la relation où les besoins de l'enfant sont centraux. Toutefois, le rôle de pourvoyeur demeurerait central pour les pères, selon certaines études, et les mères seraient encore perçues comme le parent principal, soit la personne responsable des enfants et de la vie familiale. De quelles façons, particulièrement dans le contexte décrit au premier chapitre, les parents divisent-ils le travail entre eux? Si le modèle pourvoyeur-ménagère est chose du passé, par quoi est-il remplacé? Quelle utilisation les parents ayant des revenus modestes font-ils des services de garde et du congé parental? Cette section présente la littérature sur le sujet de même que les statistiques récentes pour le Québec.

### **2.2.1 Travailler contre rémunération, un « choix »?**

Le travail rémunéré n'est plus, s'il ne l'a jamais été, l'apanage unique des hommes. Les femmes, même quand elles ont des enfants en bas âge, occupent majoritairement des emplois. Malgré ce constat, la littérature et des statistiques récentes montrent que de nombreuses femmes diminuent ou cessent complètement leur activité professionnelle, notamment lorsqu'elles ont

des enfants, comme Kempeneers (1992) le montrait déjà pour les Canadiennes nées entre 1934 et 1965. Nous le voyons entre autres par le taux élevé de femmes travaillant à temps partiel tel que présenté plus haut. De plus, des statistiques compilées récemment par le ministère de la Famille montrent que les familles biparentales avec au moins un enfant mineur où les femmes n'ont aucun revenu d'emploi (14 %) sont plus nombreuses que celles où ce sont les hommes (4 %) qui sont dans la même situation (ministère de la Famille, 2017b). Ces statistiques montrent aussi que dans ces mêmes familles, « un peu plus de quatre mères sur dix (43 %) sont sans revenu d'emploi ou gagnent moins de 20 000 \$ » par année (ministère de la Famille, 2017b, p. 5).

La littérature propose certaines explications au fait que la trajectoire professionnelle des femmes bifurque lorsqu'elles ont des enfants. Tout d'abord, Damaske (2011) rappelle que seul l'emploi féminin est perçu comme un « choix », contrairement à l'emploi masculin qui, allant de soi, n'est jamais remis en question ou perçu comme étant un « choix ». Elle parle même d'un « mythe » voulant que les femmes de classes moyennes (« middle-class ») fassent le « choix » de quitter le marché du travail ou d'y rester contrairement aux femmes de milieux moins favorisés qui auraient « besoin » de travailler contre rémunération. L'emploi des femmes de milieux favorisés serait alors plus valorisant, contrairement à celui des femmes de milieux qui le seraient moins (Damaske, 2011). Elle précise sa pensée ainsi :

For example, working-class women refer to their work as a job, rather than a career in order to distance themselves from ambitions that could be perceived as selfish [...]. Middle-class women, on the other hand, call a decision to leave the workforce a “choice”, in order to reclaim a sense that they had options even when their choices may have been quite limited [...]. (Damaske, 2013, p. 440)

Dans l'ensemble, au Québec, « la présence d'enfant(s) exerce une pression à la baisse sur le taux d'emploi des femmes, mais à la hausse sur celui des hommes » (Gagnon, 2009, p. 14). Allard et Binet (2001) soulèvent le fait que cet accroissement de l'écart serait particulièrement visible dans les milieux défavorisés au sein desquelles la paternité pousse les hommes à s'insérer socialement par un emploi. La maternité pousserait plutôt les femmes à demeurer à la maison, montrant la force des normes différenciées selon le genre, malgré l'idée d'égalité dans la parentalité :

Cet élan des pères défavorisés vers une intégration sociale après la naissance de leur enfant les distingue nettement des mères qui, légitimées socialement de rester à la maison pour élever leurs enfants, perçoivent la maternité et le soin aux enfants comme la principale source de reconnaissance sociale. (Allard et Binet, 2001, p. 97)

Si cette tendance est visible dans tous les milieux avec plus ou moins de force, les parents moins favorisés seraient peut-être encore plus enclins à suivre cette voie, notamment à cause des plus faibles possibilités d'épanouissement des femmes dans la vie professionnelle. Cette réalité est rapportée aux États-Unis (Stone, 2007) et en France avec des enquêtes quantitatives (Bernard et Giraud, 2018; Briard, 2017) et qualitative (Stettinger, 2018). Briard (2017) affirme que les raisons pour des mères de quitter ou de ralentir leur activité professionnelle sont sensiblement les mêmes. Elle conclut que

[I]e premier argument qu'avancent les mères d'un enfant de moins de trois ans pour réduire ou interrompre leur activité professionnelle est le souhait de s'en occuper elles-mêmes. Elles franchissent d'autant plus le pas qu'elles y ont un intérêt financier et qu'elles ont peu de craintes sur les conséquences professionnelles de leur ralentissement d'activité. Être peu diplômée, en contrat à durée limitée, travailler dans le secteur privé, dans des professions physiquement pénibles ou dont les amplitudes horaires sont longues sont des caractéristiques qui conduisent relativement plus souvent au retrait de l'emploi. (Briard, 2017, p. 165)

Avec son enquête qualitative réalisée auprès de femmes de classes populaires en France, Stettinger (2018) explore cet éloignement de la vie professionnelle. Elle explique tout d'abord qu'il ne signifie pas une « imprévoyance », mais plutôt une réponse rationnelle guidée entre autres par les contraintes des modes de garde, d'horaires, etc. Elle observe que les mères qu'elle a rencontrées valorisent l'activité professionnelle et que « c'est avec regret qu'elles disent l'abandonner quand elles y sont contraintes par l'absence de structure de garde et une position moins avantageuse que leur mari sur le marché du travail » (Stettinger, 2018, p. 86). Elle observe deux profils types de mères : les mères qui voient comme totalement subi le retrait du marché du travail et qui vivent très mal cette situation, et les autres qui présentent plutôt leur éloignement du travail rémunéré comme un choix qui leur permet d'être présentes pour leurs

enfants (ce qui n'empêche pas les contraintes structurelles, lesquelles sont tues). Entre les deux profils de mères, des situations variables sont présentes, mais qui ont comme point commun une bifurcation de la trajectoire professionnelle des femmes à la naissance des enfants. Dans une enquête qualitative aussi menée en France, Goussard et Sibaud (2017) exposent quant à elles comment certaines mères qui doivent occuper un emploi (par exemple quand leur conjoint n'arrive pas à gagner des revenus suffisants pour faire vivre la famille) se sentent tiraillées entre ce qu'elles considèrent comme un « surinvestissement » dans le travail rémunéré en opposition au temps qu'elles aimeraient passer avec leurs enfants. Elles développent alors des « stratégies de résistance », comme superviser le travail des hommes au sein de la famille, afin de conserver leur statut de « mère » tel qu'elles le perçoivent.

Pailhé et Solaz (2010) résument très bien la réalité persistante que sont les changements professionnels des femmes au moment de la maternité et ses conséquences :

L'arrivée d'un enfant marque donc une rupture dans les trajectoires professionnelles des femmes. Cette rupture se traduit par un renoncement à « faire carrière » pour certaines, à l'activité professionnelle pour d'autres. En revanche, elle n'influence pas les trajectoires masculines, sauf rares exceptions. En résulte un mouvement général vers une plus forte spécialisation entre conjoints : les femmes dans la responsabilité familiale, les hommes dans la responsabilité professionnelle [...]. Si, au fil des générations, les mères sont plus nombreuses à travailler, la tendance ne va donc pas vers un équilibre des rôles sexués ou une plus grande égalité des sexes. Certes, les femmes travaillent, mais les ajustements, la recherche d'une flexibilité de fonctionnement, continuent à reposer sur elles et dépendent peu de leur conjoint. (p. 33)

En étant celles qui modifient leur trajectoire professionnelle, les femmes sont aussi les responsables du « fonctionnement » des différentes responsabilités et activités de la famille. Concrètement, cette responsabilité des mères se traduit dans les pratiques notamment par le fait que les frais encourus pour la garde des enfants sont généralement déduits de leurs revenus (Lemieux, 1996) : si elles ne sont pas les personnes qui s'occupent des enfants, elles sont responsables du travail qu'elles auraient dû faire gratuitement au sein de la famille (Delphy, 2009a [1970]). Comme nous l'avons vu précédemment, le statut de pourvoyeur reste une

caractéristique de la paternité. Pour les femmes, l'assignation maternelle aurait comme conséquence qu'elles sont celles sur qui repose l'articulation entre les sphères professionnelle et familiale et la coordination du travail de tous les membres de la famille : « Leur inscription simultanée dans des espaces-temps différents, aux contraintes souvent contradictoires, fait peser sur les femmes la responsabilité de la synchronisation et de la gestion quotidienne des rythmes temporels de l'ensemble des proches » (Bessin, 2013, p. 109-110).

La littérature met l'accent sur un dernier aspect des trajectoires professionnelles différenciées selon le genre. Compte tenu de la force des structures en place qui poussent les femmes et les hommes vers un travail différencié, les discussions entre conjoints à propos de leurs arrangements sont peu présentes. Les recherches de Testenoire (2006; 2009) qui a mené des enquêtes qualitatives en France auprès de femmes qu'elle qualifie de classes populaires sont éclairantes à ce sujet. Elle montre par exemple que les hommes peuvent occuper des emplois qui nécessitent des déplacements fréquents ou réguliers loin du domicile familial alors que cette réalité professionnelle n'est pas vraiment possible pour les femmes :

L'éloignement périodique des hommes est rendu possible par la présence des femmes. Les arguments qu'ils opposent aux échappées féminines font référence à un « devoir » maternel qui les exempte d'une contribution personnelle. Les freins à la réciprocité sont également symboliques. Le spectre de la « mauvaise mère » se profile toujours insidieusement, y compris de l'intérieur, pour brider l'autonomie féminine. (Testenoire, 2006, p. 136)

Des femmes rencontrées expliquent de façon éloquente leur « choix » de ne pas chercher un emploi loin de la maison : elles doivent être disponibles pour leur famille. C'est ainsi que les « critères de proximité géographique et de disponibilité temporelle priment pour elles sur la qualité du travail » (Testenoire, 2006, p. 126). Les résultats de Malenfant et de Koninck (2005), à partir d'une recherche qualitative réalisée au Québec, sont semblables et mettent en lumière que les femmes ne remettent pas en question le fait qu'elles sont souvent les uniques responsables de l'adaptation de « leurs conditions et projets professionnels à la vie familiale » (p. 111). Pour les femmes, il s'agirait d'une « évidence » que Testenoire explique par leur façon de voir le

travail : le travail rémunéré et le travail domestique sont pour les femmes intrinsèquement imbriqués, ce qui guide leur trajectoire et inhibe toutes discussions dans leur couple.

### **2.2.2. L'utilisation des mesures facilitant la relation famille-travail**

Quoiqu'occuper un emploi et avoir des enfants soit une situation difficile pour tous les parents, la littérature indique que ce sont les femmes qui vivent le plus de difficultés à articuler les deux et que c'est sur elles que repose le fait de trouver des solutions aux problèmes qui surviennent. Cependant, les emplois précaires aux horaires atypiques et imprévisibles entraînent des difficultés particulières dans l'utilisation des services offerts aux parents de jeunes enfants (CSF, 2015; Ford, 2011; Gazso, 2007; Hennessy, 2009; Lefrançois, 2013; Lefrançois *et al.*, 2014; Roman, 2017). Nous venons de voir que le type d'emploi occupé peut être un facteur de modification des trajectoires professionnelles des femmes. Les deux sections qui suivent s'attardent précisément, d'une part, sur les difficultés d'arrangements de garde et, d'autre part, sur l'utilisation qui est possible (ou non) du congé parental en fonction de la situation socioéconomique des parents.

#### **2.2.2.1 Des difficultés dans les arrangements de garde d'enfants**

La précarité et la vulnérabilité des parents occupant des emplois au bas de l'échelle expliquent les difficultés, dans un contexte où leur pouvoir de négociation est très faible face à leur employeur, à demander et d'obtenir de meilleures dispositions de temps de travail (Mayer, 2013). Puisque leur temps de travail est souvent irrégulier, imprévisible et non négociable, leurs possibilités se réduisent à tenter un aménagement de leur temps familial, à trouver des modes de garde qui répondent à cette irrégularité et à cette imprévisibilité. Ce qui peut s'avérer ardu. L'étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (Gingras *et al.*, 2009) indique qu'environ le tiers des familles ayant des enfants de moins de 5 ans comporte au moins un parent ayant un horaire non usuel ou un emploi atypique. Cette enquête nous apprend aussi que dans les familles où l'un ou les deux parents ont un horaire non usuel ou un statut atypique d'emploi, l'imprévu principal venant compliquer la garde des enfants est une demande de disponibilité impromptue au travail. Pour les parents ayant un horaire standard, c'est plutôt la maladie d'un enfant qui est la principale difficulté à organiser la garde.

L'analyse des nombreuses entrevues réalisées par Dodson (2013) aux États-Unis auprès de femmes travaillant à bas salaire et de leurs familles lui permet d'avancer que les arrangements de garde des jeunes enfants sont centraux dans les « choix » faits sur le marché du travail. Elle ajoute : « But their childcare options revealed deep class divisions. They believe some people expect and get decent childcare or they have flexibility to configure their work patterns so they can ensure their children are well cared-for. Other people simply do not. » (p. 270)

Clampet-Lundquist et ses collègues (2003) illustrent aussi avec une enquête menée aux États-Unis les difficultés que peuvent rencontrer les personnes travaillant à faible salaire en ce qui a trait à la garde de leurs enfants en bas âge. Ils ont rencontré des femmes qui ont quitté l'aide sociale aux États-Unis pour travailler contre rémunération. Ces femmes ont très souvent recours à la garde par un proche ou une connaissance. Parfois, ce sont les enfants plus vieux qui ont la responsabilité des enfants plus jeunes. Elles perçoivent souvent que ce type de garde est de meilleure qualité que les services de garde publics. Pour la France, Devetter (2008) rapporte que les aides informelles (surtout les grands-parents) sont très sollicitées lorsque « les horaires sont déstructurés, imprévisibles, et/ou sur des périodes où le recours aux organismes associatifs est impossible (soir, nuit), ou encore dans le cas des familles pour lesquelles les modes de garde externes sont trop onéreux » (p. 330-331). Stefan-Makay (2009) indique pour sa part que

[I]e niveau d'études est l'une des variables qui a le plus d'importance sur la garde. Les mères non-bachelières recourent plus souvent à des parents ou une autre personne non rémunérée qu'à une assistante maternelle. Un diplôme supérieur au bac augmente, en revanche, la probabilité de la garde par assistance maternelle [...]. Le niveau de diplôme n'a cependant aucun effet significatif sur la garde en crèche. (p. 94)

Certains parents doivent compter sur plusieurs modes de garde différents pour arriver à combler leurs besoins lorsqu'ils occupent un emploi. Cette situation entraîne davantage de risques de vivre des problèmes de garde (Usdansky et Wolf, 2008). De plus, ce type d'arrangements ne garantit pas que tous les besoins de garde seront comblés (Dodson et Bravo, 2005).

Certes, ces différentes enquêtes ont été menées en France et aux États-Unis où les politiques familiales de façon générale et les services de garde disponibles sont différents qu'au Québec.

Toutefois, les contraintes d'horaire et le stress inhérents à la gymnastique nécessaire pour arriver à faire garder ses enfants (et à être en paix avec ce choix) peuvent se ressembler. Malgré l'existence des services de garde à contribution réduite au Québec, les horaires fixes de ces services ne sont quasiment d'aucune aide pour les familles où les parents travaillent selon des horaires atypiques. Mayer (2013) donne des exemples de femmes travaillant chez Wal-Mart et qui vivent de grandes difficultés en lien avec la garde de leurs enfants tant en ce qui a trait aux horaires qu'aux coûts. Certaines des femmes participantes à son étude expliquent les difficultés à trouver des services de garde pour leurs enfants à cause de leurs horaires de travail débutant soit très tôt (environ 6 h du matin) ou s'étalant jusqu'au soir (au-delà de 19 h). Par exemple, une participante à l'étude de Mayer doit prendre sa pause du souper pour transporter ses enfants d'une garderie jusqu'au domicile d'une autre gardienne.

Les coûts de garde en soirée ou en fin de semaine sont aussi un casse-tête pour les travailleurs à faible revenu. Mayer (2013) rapporte le cas d'une participante qui a dû déboursier la quasi-totalité de ses revenus à un certain moment pour payer les frais de garde de sa fille. Elle ajoute toutefois que cette difficulté a été en quelque sorte atténuée par le fait qu'elle avait, durant cette période, un conjoint avec qui elle pouvait partager certaines dépenses. Car les difficultés pour les mères monoparentales peuvent être encore plus grandes, ne pouvant compter sur un conjoint pour prendre parfois la relève. Dodson (2013) reconnaît cette situation, mais explique du même souffle qu'en l'absence de service de garde de qualité à coûts moindres, les parents, vivant en couple ou non, rencontrent de grandes difficultés à articuler famille et travail atypique :

Overall the study respondents who had spouses or partners available to help juggle care avoided some childcare costs and crises and also avoided leaving children in risky situations. But that did not add up to easy arrangements; spouses in low-wage families described the complex maze of after-school scheduling, transportation, tag-teaming, and minute-to-minute orchestration that substituted for the routine of market-based childcare. [...] Parents who had access to subsidized, decent childcare described it as a stabilizing element in their own and their children's lives. (p. 270)

Plusieurs auteurs de différents pays (Angleterre, États-Unis, France) font aussi état de couples qui utilisent les horaires alternés, intercalés ou « split schedule » où les deux parents<sup>19</sup> ne travaillent pas selon les mêmes horaires (entre autres, Crompton, 2006; Presser, 2003; Boyer et Fagnani, 2008). Crompton (2006) affirme que cet arrangement du temps de travail de certains couples s'observe beaucoup plus dans les milieux moins favorisés. À l'instar de Boyer et Fagnani, on peut se demander si : « Ce qui pourrait apparaître comme la traduction d'un souci de partage plus égalitaire n'est-il qu'une manière pour les parents de s'ajuster aux contraintes d'organisation du travail et d'en tirer profit pour diminuer les frais de garde? » (Boyer et Fagnani, 2008, p. 307). En effet, les raisons rapportées pour justifier cet aménagement sont de deux ordres : d'une part une imposition des employeurs et d'autre part une volonté du couple de réduire les coûts liés au service de garde (Perrons *et al.*, 2007, p. 140).

Les effets de l'horaire alterné ou « relais » (Devetter, 2008; Bressé *et al.*, 2008) sont aussi contrastés. D'un côté, des auteurs indiquent qu'il cause des difficultés familiales et conjugales puisque la famille n'est jamais réunie. En ce sens, Devetter (2008) note la « déstabilisation des fonctions, entre autres affectives, de la famille » provoquée par ce type d'arrangements (p. 330). D'un autre côté, des auteurs avancent certains avantages. Le premier est le maintien d'une présence parentale continue auprès des enfants (Bressé *et al.*, 2008). Le second avantage est que cette stratégie favoriserait un partage plus égal des tâches domestiques et de soins entre conjoints et donc, une plus grande égalité entre les parents. Boyer et Fagnani (2008) résument bien ces effets variables :

Force est de constater les effets ambivalents des horaires atypiques. D'une part, ils tendent à aggraver, au niveau individuel, les difficultés de conciliation travail-famille des parents concernés. D'autre part, ils peuvent avoir un effet positif sur les modalités de prise en charge des jeunes enfants au sein des couples en permettant l'instauration d'un partage des tâches éducatives et de soins moins déséquilibré que dans les autres couples. (p. 313)

---

<sup>19</sup> Même les mères monoparentales travailleraient parfois selon des horaires non standards afin que les personnes de leur entourage qui occupent aussi un emploi puissent garder leurs enfants (Presser, 2003, p. 70).

Boyer et Fagnani (2008) ajoutent toutefois que d'autres recherches doivent encore être réalisées pour mieux cerner la façon dont les pères occupent leur temps lorsqu'ils sont seuls avec leurs enfants (loisir avec les enfants? tâches ménagères? etc.).

#### 2.2.2.2 L'utilisation des congés parentaux

Toutes les études disponibles montrent que les mères sont plus nombreuses que les pères à se prévaloir d'un congé lors de la naissance de leur enfant. Une des questions est souvent de savoir si les pères s'en prévalent aussi. Des recherches menées dans différents pays d'Europe et au Canada pointent vers un certain profil type d'hommes qui prennent un congé lors de la naissance de leur enfant (Elwert, 2012; Geisler et Kreyenfeld, 2011; McKay *et al.*, 2013). Chatot (2017b) résume ces caractéristiques en disant que ces pères « sont généralement diplômés de l'enseignement supérieur, appartiennent aux classes moyennes et supérieures, travaillent dans le secteur public ou dans de grandes entreprises et sont en couple avec des femmes qui ont un niveau de revenu similaire ou supérieur au leur » (p. 231)<sup>20</sup>. Cette chercheuse française explique aussi que les pères ne prenant pas de congé parental disent notamment que c'est un congé pour la mère, lié à la grossesse et à l'allaitement. Lorsqu'il est pris par le père, le congé serait donc perçu comme étant « une concession de son congé par la mère au père » (Chatot, 2017b, p. 233), notamment au Québec (McKay et Doucet, 2010). Dans sa propre étude réalisée en France, Chatot (2017b) conclut que :

Les pères qui décident de recourir à un congé parental se voient poser peu de conditions, tant par leurs conjointes que par leurs employeurs. En effet, comme dans le cas des pères en congé parental à l'étranger, les pères interrogés se trouvent dans de bonnes conditions pour recourir à un congé : ils disposent souvent d'un emploi stable, dans des sphères professionnelles où l'investissement parental des pères est bien perçu. [...] [L]es pères rencontrés ne se sentent pas légitimes à user de ce droit seulement pour s'occuper des enfants. Les projets professionnels, associatifs, personnels évoqués par les pères sont la condition pour qu'un homme s'autorise à prendre un congé parental. Certes, dans la plupart des cas, ces projets sont revus à la baisse, dans le sens d'un investissement exclusif auprès des enfants et des tâches

---

<sup>20</sup> Dans une recherche réalisée au Québec sur les jeunes pères vulnérables, mais ne portant pas directement sur les congés parentaux, Labarre et Roy (2015) expliquent que les pères participants ne peuvent se permettre une diminution de revenus d'au moins 25 % en prenant un congé de paternité/parental alors que leurs revenus sont déjà très faibles (un des critères de recrutement était d'avoir un revenu « familial » de 40 000 \$ ou moins).

domestiques. Cependant, les pères paraissent avoir la possibilité d'envisager un usage différent du congé par rapport à celui des femmes, ce qui se traduit en partie par le recours de certains enquêtés à d'autres modes d'accueil pendant le congé. (p. 243)

Au Québec, les dernières données disponibles sur l'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) montrent que les femmes représentent en 2017 52,5 % des nouvelles personnes prestataires (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2017a). Ceci signifie que les pères sont presque aussi nombreux que les mères à utiliser au moins une part des prestations auxquelles ils ont droit. Toutefois, les pères ne représentent qu'une faible proportion des prestataires du congé parental, soit le congé qui peut être utilisé par l'un ou l'autre parent (soit environ 16 % en décembre 2017) (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2017b). Une enquête qualitative du Conseil du statut de la femme (CSF) publiée en 2015 présente des résultats en lien avec le partage du congé parental entre les parents, entre autres à propos des raisons évoquées par ceux-ci pour se prévaloir ou non des prestations du RQAP<sup>21</sup>. Les auteurs partagent les constats évoqués par Chatot (2017b) sur les caractéristiques des pères qui prennent un congé parental. Une étude quantitative récente montre aussi que bien que les parents de tous les milieux partagent davantage un congé à la naissance de leur enfant au Québec depuis la mise en place du RQAP, ceux faisant partie des ménages à moyens ou hauts revenus sont trois fois plus nombreux à le faire que ceux ayant de faibles revenus (Margolis *et al.*, 2019). Enfin, les auteurs de l'étude du CSF (2015) constatent en outre que plusieurs couples ont un discours conjugal égalitaire, mais que ce dernier ne se traduit pas par des pratiques égalitaires dans le partage du travail domestique. Le long congé de plusieurs mères à la naissance de leur enfant cristalliserait une répartition inégalitaire entre les parents. Ceci nous mène à la question du travail domestique dans les couples.

### **2.3 La division du travail domestique au sein des couples**

L'assignation des femmes, et des mères plus particulièrement, à la sphère domestique fait d'elles les principales responsables du travail qui doit y être effectué : tâches ménagères, soins aux enfants, organisation de la vie familiale, etc. Même si les statistiques récentes, au Québec comme

---

<sup>21</sup> Dans cette étude, tous les pères interrogés avaient reçu minimalement les prestations réservées aux pères.

dans plusieurs autres pays, montrent une certaine diminution de l'écart entre le nombre d'heures de travail domestique réalisé par les femmes et par les hommes, un écart persiste (Pugliese *et al.*, 2017). Comme nous l'avons vu, cet écart a un impact sur les trajectoires professionnelles des femmes.

En 2015, au Québec, les femmes passent quotidiennement toujours plus de temps que les hommes à faire du travail domestique non rémunéré soit 3 h 29 comparativement à 2 h 27 pour les hommes (ISQ, 2018f). Avec les années, les hommes ont augmenté leur temps de travail non rémunéré particulièrement dans les tâches de soins aux enfants, mais dans une moins grande mesure en ce qui a trait aux tâches ménagères (Pronovost, 2015). Ce portait est observable peu importe le nombre d'heures de travail rémunéré effectué par les femmes (Couturier et Posca, 2014).

Peu de statistiques à notre connaissance permettent de savoir quelles variations dans la répartition du travail domestique sont présentes (ou non) en fonction des groupes socioéconomiques. Certaines enquêtes quantitatives ou qualitatives récentes peuvent malgré tout nous donner des pistes à ce sujet. Des auteurs mettent bien en évidence que l'hypothèse d'un partage plus inégalitaire dans les milieux moins favorisés (observé notamment dans les travaux de Schwartz (1990)) ne se révèle pas vérifiée aujourd'hui. Pailhé et Solaz (2010) affirment, pour la France, que tant dans les milieux favorisés que dans ceux qui ne le sont pas s'observe un partage « moins équilibré » entre conjoints. Cartier et ses collègues (2018) expliquent que des changements dans les perceptions des rôles au sein de la famille dans des couples « stabilisés des classes populaires<sup>22</sup> » en France, malgré des pratiques souvent inégalitaires, ont comme résultat qu'il est désormais inexact « de renvoyer l'ensemble des classes populaires à un "conservatisme" immuable en matière de genre » (p. 79-80). Le changement serait visible dans le support qu'offrent les hommes à leur conjointe, mais beaucoup moins dans la prise d'initiatives à la

---

<sup>22</sup> « [C]e segment comprend les ménages composés d'ouvrier·e·s et d'employé·e·s qui ne sont ni "en bas" (les fractions les plus démunies de ressources économiques, d'inscriptions sociales protectrices et de capital culturel), ni "en haut" (les fractions qui, par leur stabilité d'emploi, leur niveau de ressources économiques et de participation à des pratiques socialement sélectives, sont proches des classes moyennes). » (Amossé et Cartier, 2018, p. 26-27)

maison. La charge mentale de l'organisation du travail domestique demeurerait une tâche féminine. Bloss (2016) résume la situation ainsi :

Tout ce qui relève de la « gestion mentale » des tâches domestiques liées à l'enfant demeure une responsabilité féminine. [...] Quels que soient leur appartenance sociale et leurs niveaux de diplôme, ce sont les femmes qui président à l'orchestration des relations avec les services de garde. Les hommes n'ont plus qu'à suivre la voie que leur a tracée leur conjointe, sans le moindre sentiment d'exclusion, tant ils reconnaissent à leur compagne des compétences dont ils se disent totalement dépourvus. Cette attribution sexuée des savoir-faire n'est du reste pas vécue par les femmes comme un ensemble d'actes que leurs conjoints leur imposeraient ou dont ils se débarrasseraient. (p. 53-56)

Un dernier aspect à prendre en compte dans la division du travail domestique dans les couples est la question du « temps pour soi ». Comme le rapporte Testenoire (2006), « [l]'accès des femmes de milieu populaire à des territoires personnels s'effectue rarement d'emblée » (p. 131). C'est avec le temps que, petit à petit, elles s'accordent du temps pour elles, dans la mesure du possible. Masclat (2018) va dans le même sens et précise que leurs conditions de travail jouent un rôle dans leur façon d'entrevoir le temps personnel et le contexte dans lequel elles peuvent mobiliser ce temps :

Si les femmes d'aujourd'hui expriment une exigence d'autonomie et disposent dans les faits d'une aire « pour elles », le temps qu'elles peuvent dégager pour elles-mêmes demeure en grande partie régi et modelé par la condition d'épouse et de mère. Par ailleurs, l'engagement de ces femmes dans des activités de loisirs investies de dimension personnelle ne les rapproche pas nécessairement des femmes des classes moyennes diplômées. Si l'accès au travail salarié a ouvert aux femmes des classes populaires de nouveaux horizons, le travail qui est le leur contribue aujourd'hui à leur domination. Le temps qui leur est propre ne peut être analysé indépendamment de la position qu'elles occupent au travail. (p. 117-118)

Ainsi, dans l'ensemble, les femmes ont davantage la charge du travail domestique que les hommes et, par ricochet, moins de temps personnel que les hommes.

## 2.4 Conclusion

Les arrangements de travail décrits dans la littérature rendent compte tant des changements au sein des couples que du maintien d'inégalités entre les hommes et les femmes. Ces dernières continuent à faire davantage de tâches ménagères, d'être les premières responsables des soins aux enfants et de porter la charge mentale de l'organisation familiale. De plus, l'emploi masculin continue à être vu comme un élément clé de l'identité masculine, ce qui fait en sorte que l'emploi du père est vu comme prioritaire et celui de la mère, comme secondaire. Les mères sont alors au centre des arrangements de travail et doivent s'organiser pour que le travail à accomplir pour faire fonctionner la famille, travail rémunéré ou non, soit fait. Enfin, tandis que les personnes ayant des revenus élevés peuvent utiliser certains aménagements pour réduire les tensions entre les responsabilités familiales et professionnelles (demande d'un horaire flexible, externalisation de certaines tâches domestiques ou de soins), les familles à bas revenus n'y ont pas accès (Dodson, 2013). Les travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle vivent avec une tension plus grande et une fatigue accrue (Pailhé et Solaz, 2010). Par conséquent, malgré des transformations au sein des familles, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé depuis les 30 dernières années. Déjà dans les années 1980, Devreux faisait le constat suivant :

La parentalité, comme on l'a vu, conforte les hommes dans le droit à la carrière, sous couvert de responsabilité économique de la famille; tandis qu'elle déstabilise la situation professionnelle des femmes. De plus, pour celles-ci, se surajoute l'incidence de leur position dans la hiérarchie sociale. Celle-ci vient renforcer les effets déstabilisateurs puisque les risques de sortie d'activité, totale ou partielle, sont plus grands chez les petites employées, alors que les femmes cadres ou de profession libérale gardent la ressource d'adapter leur comportement professionnel aux attentes du milieu de travail. (p. 124)

Avec le contexte décrit au premier chapitre en toile de fond et ce que nous dit la littérature actuelle sur les arrangements de travail entre conjoints hétérosexuels, nous pouvons nous demander comment font les couples de parents à plus faible revenu au Québec. Sans brosser un portrait représentatif de la situation, il est intéressant de tenter de comprendre ces arrangements dans le contexte québécois où certains programmes, comme le Régime québécois d'assurance

parentale et le Réseau public de services de garde à contribution réduite, sont disponibles pour les parents travailleurs et travailleuses. C'est ce que nous ferons plus loin, lors de la présentation des analyses. Le prochain chapitre brosse quant à lui un portrait de la littérature disponible sur la gestion de l'argent au sein des couples, l'argent pouvant faire le lien entre le travail et la famille (Lazarus et de Blic, 2010). Nous pourrions ensuite analyser conjointement les arrangements de travail et d'argent en mettant en relation ces deux champs.

## **Chapitre 3 – L’argent au sein des couples : entre gestion de l’argent et gestion du quotidien**

Les sociologues de la famille ont longtemps associé l’argent au marché et à la rationalité, l’opposant à l’idée même de famille, un lieu d’amour, de don et de solidarité (Belleau et Henchoz, 2008). Toutefois, une littérature s’est développée sur l’argent dans la sphère privée depuis les années 1970. Deux principaux courants sont observés. D’un côté, des chercheuses et des chercheurs se sont surtout attardés à la circulation de l’argent sous le signe des solidarités familiales et de la transmission en étudiant par exemple les héritages, le soutien et les échanges dans la famille élargie. Ce faisant, ils ont mis en lumière le maintien de liens familiaux plus traditionnels dans une institution en transformation (Attias-Donfut, 1995; Belleau et Ouellette, 2005; Kellerhals et Widmer, 2005; Weber, 2000). D’un autre côté, une littérature, surtout anglophone au départ, s’est développée plus directement sur la gestion de l’argent dans les couples à partir des questions de genre : redistribution des revenus et liens de pouvoir entre les conjoints (Burgoyne, 1990; Burgoyne, 1995; Pahl, 1989; Treas, 1993). C’est ce deuxième courant qui nous intéressera ici.

Notre recension des écrits s’attarde principalement aux travaux ayant pour objet direct l’argent dans les couples et non pas à ceux traitant plus largement des problèmes financiers des familles (sur l’endettement par exemple) ou de l’argent dans les familles élargies. Nous concentrons aussi notre présentation sur les travaux menés en sociologie dans des pays occidentaux, même si certains travaux clés en économie sont aussi recensés. Ces choix ont pour but de bien cerner ce que la littérature nous dit sur les arrangements conjugaux en ce qui a trait à l’argent, littérature très riche particulièrement dans les années 1990 et 2000.

Notre recension des écrits est structurée selon deux angles à partir desquels les recherches disponibles étudient la gestion de l’argent au sein des couples, et ce, peu importe les pays observés. La première partie de cette recension s’attarde aux modes de gestion qui sont à la base de l’étude de l’argent au sein des couples. Elle présente ensuite les quatre dimensions qui

permettent de cerner la complexité des arrangements financiers conjugaux : au-delà du mode de gestion, qui possède l'argent? Est-ce que les deux membres du couple ont accès aux revenus qui entrent dans le ménage? Est-ce que les deux membres du couple ont un contrôle sur cet argent? Et, finalement, qui est responsable du travail de gestion financière dans le couple? Cette partie aborde enfin la question des comptes bancaires qui, s'ils sont souvent utilisés pour déterminer les modes de gestion, expriment aussi des nuances inhérentes aux arrangements financiers conjugaux. La deuxième partie, quant à elle, offre une synthèse des caractéristiques qui semblent, selon la littérature, influencer les arrangements financiers des conjoints. Les quelques constats qui concernent directement les personnes vivant dans des couples à faibles revenus concluent ce chapitre.

### **3.1 Les modes de gestion**

Pour Vogler et ses collègues (2008a), ainsi que pour plusieurs autres (Burgoyne, 1990; Elizabeth, 2001; Fleming, 1997; Heimdal and Houseknecht, 2003; Nyman, 1999; Pahl, 1989; Treas, 1993; Treas and Widmer, 2000; Vogler et Pahl, 1993), étudier la façon dont les conjoints gèrent l'argent permet de voir comment ils arrivent à résoudre

the cross cutting tensions at the heart of all intimate relationships between on the one hand, individual autonomy versus commitment to the welfare of the couple as a collective unit, and on the other hand, between equality versus inequalities in power and living standards, between individuals within the same relationship [...]. (Vogler et al., 2008a, p. 552)

C'est au moment où les femmes ont accédé massivement au marché du travail dans les années 1970 qu'ont émergé ces questions. Il y avait alors remise en question du « revenu familial » qui correspondait (et correspond encore aujourd'hui), à la somme des revenus des deux conjoints. Les chercheuses ont contesté le fait que ce concept tienne pour acquis que la famille forme une unité économique (que les revenus sont redistribués également entre les membres) et une unité de consommation (que la « consommation des individus dans une famille est commune, homogène et indifférenciée » (Belleau et Proulx, 2011, p. 80)) (Delphy et Leonard, 1986; Belleau et Proulx, 2010; 2011).

Pour parvenir à cerner ce que représentaient réellement les pratiques financières des couples, différentes typologies des modes de gestion de l'argent ont été développées depuis le début de ce champ de recherche dans les années 1980. Rapidement, plusieurs dimensions des arrangements financiers des couples ont aussi été mises de l'avant pour préciser les nuances inhérentes aux pratiques financières conjugales. Le développement de ces typologies ainsi que tous les aspects à considérer pour bien cerner les arrangements financiers des couples (propriété de l'argent, accès à l'argent, contrôle de l'argent et responsabilité du travail de gestion financière) sont présentés dans cette section. Ces informations sont la base pour mettre en lumière la complexité des arrangements financiers entre conjoints, tant dans les pratiques que dans les significations qu'elles sous-tendent.

### **3.1.1 Les modes de gestion : le choix d'une typologie**

L'étude de l'argent dans les couples a souvent eu comme point de départ des typologies des modes de gestion afin de révéler si les couples mettaient ou non en commun leurs revenus. Diverses typologies ont été proposées depuis les années 1980. Nous verrons que celle de Pahl (1989), pionnière de l'étude de l'argent au sein des couples, a été très influente et a donné naissance à quelques variantes. Après la présentation de cette typologie, nous proposons celle de Belleau (Belleau *et al.*, 2017a), typologie que nous utilisons dans notre propre projet de recherche.

#### 3.1.1.1 La typologie de Pahl et ses variantes au fil du temps

Jan Pahl, chercheuse britannique, est une précurseuse de l'étude de l'argent dans les couples. Elle fut la première à développer une typologie pour rendre compte des diverses façons dont les couples gèrent leur argent. Dans son livre *Money and Marriage* (1989), elle développe une typologie construite autour de quatre catégories. Avec ces quatre modes de gestion, Pahl veut mettre en lumière tant la personne ayant accès à la source principale de revenus du ménage que celle ayant la responsabilité de gérer l'argent et les dépenses. La première catégorie, *wife management* ou *whole wage system*, correspond au mode de gestion où un seul membre du couple, habituellement la femme, est responsable de la gestion de l'argent et des dépenses de tout le ménage, sauf des dépenses personnelles du conjoint. Ce mode de gestion coïncide le plus

souvent avec les couples où le conjoint remet sa paie à sa conjointe. La deuxième catégorie est le système d'allocation (*allowance system*) où une personne, généralement l'homme, remet quotidiennement ou mensuellement un montant d'argent, une « allocation », à sa conjointe pour qu'elle s'occupe de certaines dépenses prédéfinies. Si elle a aussi un revenu personnel, ce montant est ajouté à l'allocation. L'homme a donc accès à une plus grande part du revenu du ménage ainsi qu'un plus grand contrôle sur celui-ci. Dans certains cas, la femme peut se retrouver avec beaucoup de dépenses à faire avec un petit montant d'argent. La mise en commun ou gestion partagée (*pooling system* ou *shared management*) est le troisième mode de gestion de la typologie de Pahl. Il s'agit d'un mode où une vision commune de l'argent est mise de l'avant et où l'accès est égal pour les deux conjoints. Les conjoints partagent aussi plus ou moins la responsabilité de la gestion de l'argent et des dépenses. Pahl précise toutefois que

[i]n some ways, shared management represents a romantic view of marriage, and just as romance can never really hide the structural inequality of the sexes within marriage, so sharing rarely compensates for the lower earning capacity and the financial dependence of married women. (1989, p. 74)

Enfin, la dernière catégorie est la gestion indépendante (*independent management system*). Pour Pahl, ce mode de gestion est surtout caractérisé par le fait que les deux conjoints ont accès personnellement à un revenu et qu'ils n'ont pas accès à celui de l'autre membre du couple. Chaque conjoint est alors responsable de certaines dépenses.

Pahl (1995) a fait évoluer sa typologie avec les années pour qu'elle soit plus en adéquation avec certaines réalités sociales et conjugales observées lors de ses recherches, notamment le nombre grandissant de couples où les deux conjoints ont des revenus d'emploi. Six modes de gestion sont alors distingués, mais le mode de la gestion indépendante n'est plus présent et celui de la gestion conjointe est séparé en trois : 1. *Whole wage system* (féminin); 2. Mise en commun gérée par la femme; 3. Mise en commun gérée conjointement (*joint pool*); 4. Mise en commun gérée par l'homme; 5. *Whole wage system* (masculin) et 6. Allocation domestique.

La typologie de Pahl a été la base de nombreux travaux sur l'argent dans les couples, et ce, peu importe le pays à l'étude. Ashby et Burgoyne (2008), à la suite de Vogler *et al.* (2006), croient que

nous sommes allés aussi loin que possible avec la typologie de Pahl et qu'il est maintenant temps de séparer les catégories de mise en commun, de mise en commun partielle (*partial pooling*) et de gestion indépendante de façon plus claire. Le nombre de catégories par typologie varie selon les études. En outre, plusieurs auteurs font le choix de réduire le nombre de catégories à deux ou trois (mise en commun, gestion indépendante et parfois mise en commun partielle) au moment des analyses (Lauer et Yodanis, 2011 et Hiekel *et al.*, 2014). Par exemple, dans l'étude quantitative de Bonke (2015), quatre choix étaient proposés aux répondants, mais il a choisi finalement d'unir trois catégories (allocation, mise en commun partielle et gestion indépendante) en une seule, soit non mise en commun (opposée à mise en commun). La réduction à deux catégories (mise en commun ou non) se fait parfois différemment lorsque la mise en commun partielle est amalgamée avec le mode de gestion indépendante (par exemple, Hiekel *et al.*, 2014). Ces typologies à deux ou trois catégories sont généralement utilisées dans des études quantitatives.

Depuis les premiers travaux de Pahl dans les années 1980, les typologies des modes de gestion ont été nombreuses et ont varié en fonction des données disponibles et des objectifs des études. Dans les années plus récentes, une typologie a aussi été développée au Québec à partir d'enquêtes qualitatives.

### 3.1.1.2 Deux grands principes : la typologie de Belleau

Belleau (Belleau, 2008; Belleau *et al.*, 2017a; 2017b) a développé sa typologie des modes de gestion de l'argent au sein des couples à partir d'enquêtes qualitatives menées au Québec à partir des années 2000. Elle propose une typologie à quatre modes de gestion qui sont regroupés sous deux grands principes : la mise en commun des revenus et le partage des dépenses (Belleau, 2008). Outre la logique de redistribution, ces catégories permettent de classer les modes de gestion selon qui possède l'argent et qui a accès à cet argent.

Derrière la notion de mise en commun se trouve l'idée que les revenus de chacun sont mis en commun et qu'ils sont redistribués plus ou moins équitablement entre les conjoints. Dans ce mode de gestion, les deux conjoints paient autant les dépenses communes que les dépenses plus personnelles à partir d'un pot commun. Il reflète l'idée que le couple est une entreprise commune et que les conjoints mettent de l'avant un « certain idéal de solidarité » (Belleau, 2008, p. 126).

Toutefois, la mise en commun peut entraîner le contrôle des dépenses par un conjoint et une moins grande légitimité à dépenser pour le conjoint, souvent la conjointe, qui rapporte le revenu le plus faible dans le ménage. À l'inverse, la personne qui gagne plus peut ressentir de la frustration si elle juge que l'autre membre du couple « profite » d'elle et de son argent. Enfin, il y a aussi un risque de tensions si les conjoints n'ont pas la même vision de l'argent et des dépenses ainsi qu'un risque accru lors d'une rupture puisqu'un des conjoints peut s'approprier l'argent du compte commun et laisser l'autre sans ressources financières (Belleau et Lobet, 2017).

Lorsqu'un des conjoints n'a aucun revenu ou très peu, le mode de gestion privilégié est celui de l'allocation (où l'un des conjoints paie toutes ou presque toutes les dépenses). Ce mode de gestion, toujours sous la logique de la mise en commun, a deux avantages. Il permet une certaine autonomie à la personne qui n'a pas de revenu personnel si elle reçoit l'allocation régulièrement. Il permet aussi une indépendance à la personne qui verse l'allocation puisqu'elle peut utiliser le reste de son argent à sa guise. Toutefois, si la personne sans revenus propres doit quémander, il y a un risque que cette dernière ressente un sentiment de dépendance et qu'elle ne puisse faire de dépenses personnelles. De plus, dans les pires cas,

le système d'allocation peut créer ou maintenir une situation d'abus ou de grande pauvreté pour celui qui en dépend, et cela, alors même que le revenu familial est substantiel, l'accès à ce revenu soi-disant familial (en fait celui du pourvoyeur) dépendant du bon vouloir du pourvoyeur. (Belleau et Lobet, 2017, p. 45)

Dans la seconde logique, celle du partage des dépenses, les conjoints s'entendent sur la liste des dépenses dites « communes », mais conservent leurs revenus individuellement pour payer leurs dépenses personnelles. Les deux manières de fonctionner les plus courantes consistent à partager les dépenses communes soit en parts égales (partage 50-50), soit proportionnellement au revenu de chacun (au prorata du revenu, celui qui gagne plus paie plus). Le partage 50-50 renvoie à une plus grande indépendance et à moins de tensions puisque les deux conjoints font ce qu'ils veulent avec leur argent. Toutefois, il peut être difficile de s'entendre sur ce que sont les dépenses communes. De plus, fréquemment, la personne qui fait les dépenses au quotidien (souvent la femme) finira par payer plus puisqu'elle ne conservera pas tous les reçus et ne demandera pas la

moitié à son conjoint. Aussi, ce mode de gestion implique de nombreux calculs qui peuvent rebuter certaines personnes (Belleau et Lobet, 2017). Le partage au prorata des revenus, quant à lui, rend compte d'un désir d'équité entre les conjoints, tout en permettant à chaque membre du couple une marge de manœuvre personnelle. Avec le principe du partage des dépenses, quand il y a un grand écart de revenus entre les conjoints, il y a toutefois un risque d'accroissement des inégalités et d'appauvrissement du conjoint, souvent la conjointe, qui a les revenus les plus faibles, particulièrement avec le mode de gestion moitié-moitié (Belleau et Lobet, 2017). Pahl (2005) abonde dans ce sens en affirmant que pour représenter l'idéal d'égalité, la gestion indépendante doit être pratiquée par des conjoints ayant les mêmes revenus.

Enfin, Belleau précise que si elle a bien observé ces quatre modes de gestion lors de ses recherches, dans la pratique, ils peuvent être utilisés de façon plus ou moins souple selon les couples (Belleau *et al.*, 2017b). Cette typologie est donc une base pour comprendre les logiques financières mises de l'avant par les conjoints : est-ce que ces derniers privilégient une mise en commun des revenus ou plutôt une gestion plus indépendante avec le partage des dépenses? Cependant, pour bien comprendre leurs pratiques, il est nécessaire de dépasser la seule typologie et de cerner plus en détail certaines dimensions particulières.

### **3.1.2 Quatre dimensions pour aller au-delà du mode de gestion**

Nous avons vu que les modes de gestion, selon les typologies, rendent compte d'une part des arrangements financiers. Si catégoriser les couples selon une typologie des modes de gestion est important afin de voir de façon générale dans quelle logique les arrangements financiers des conjoints se situent, il s'agit parfois d'une tâche difficile vu la complexité de la gestion financière au sein des couples (Ashby et Burgoyne, 2008; Sung et Bennett, 2007). La question sous-jacente se posant aussi ici est celle de la signification pour chacun des conjoints de ces dimensions, autant que des pratiques mises en place (Ashby et Burgoyne, 2009), puisque les divers paradoxes soulevés par l'étude des arrangements financiers conjugaux trouvent notamment leur source dans cette relation pratiques-significations.

Nous présentons plus en détail dans ce qui suit, suivant la littérature disponible, certains aspects qui sont essentiels à prendre en compte lorsque l'on s'intéresse aux arrangements financiers des

couples : la propriété, l'accès et le contrôle de l'argent et le travail de gestion financière. Nous verrons comment ces quatre dimensions peuvent parfois mettre en lumière certaines contradictions dans les logiques de la mise en commun et du partage des dépenses (gestion plus séparée). Nous aborderons aussi la question du type de comptes bancaires des conjoints (personnel ou commun) : si plusieurs typologies se fondent sur eux, leur utilisation montre la complexité de la gestion financière au sein des couples. Pour bien comprendre les arrangements mis en place, notre regard doit donc se poser simultanément sur plusieurs aspects.

### 3.1.2.1 Qui possède l'argent

La première dimension à considérer est la propriété de l'argent. Comme le rapportent Belleau et Lobet (2017), « on n'oublie jamais d'où vient l'argent » (p. 33) et cela peut teinter la façon de le dépenser, selon qui gagne plus ou qui rapporte moins d'argent au sein du couple. Ainsi, il faut se demander à qui est l'argent qui entre dans le ménage (au nom de qui est cet argent). La littérature nous invite aussi à aller plus loin en abordant deux autres aspects dont nous devons tenir compte : d'où provient cet argent? Et comment les membres du couple le perçoivent-ils?

La source de l'argent est importante : l'argent provient-il des allocations familiales au nom de la mère? Des revenus d'emploi de l'homme, de la femme ou des deux membres du couple? Des prestations d'assurance parentale ou d'assurance-emploi? Pahl (1989; 1995) rapporte que, par exemple, les revenus sporadiques ou non prévus demeurent généralement la propriété de la personne qui les a gagnés. Nyman (2003) observe quant à elle que l'argent provenant d'un emploi régulier est généralement défini comme de l'argent familial. Zelizer (2005) montre aussi que l'argent de source gouvernementale n'a pas la même signification que celui issu d'un salaire. Goode et ses collègues (1998) ajoutent que certaines femmes peuvent retirer du pouvoir du fait qu'elles sont les bénéficiaires de certaines aides gouvernementales, comme les allocations familiales. Ce revenu garantit aussi à certaines femmes un revenu fixe (Goode *et al.*, 1998).

Ensuite, la perception de la propriété de l'argent est aussi à prendre en compte. Nyman et Dema (2007) en résument l'importance :

Money can be defined as belonging to the individual who earned or received it, or as belonging to everyone in the family. To whom money belongs can, in theory, be redefined again and again. To complicate the matter further, it is important to recognize that the defining of money as “mine” or “ours” is also influenced by two powerful but yet conflicting norms that contribute to shaping the ways money and family are perceived and organized in contemporary Western societies – the norm that the earner of money owns and controls money, and the norm that money (and other resources) are (to be) shared equally within families. (p. 23)

Selon diverses enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées dans des pays aussi divers que la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et la Suède, la perception de l’argent peut varier entre hommes et femmes : les femmes le voient généralement comme plus familial et les hommes comme d’abord personnel, puis mis au service de leur famille (Burgoyne, 1995; Elizabeth, 2001; Nyman, 2003; Pahl, 1989; 1995). Pahl (1995) rapporte aussi que l’argent des hommes peut également être perçu comme familial, renvoyant à l’idéal de l’homme pourvoyeur. De plus, elle met de l’avant le fait que les individus, hommes et femmes, tendent à dire que leur argent est plus familial et celui de leur partenaire plus individuel. Elle croit que cette distinction éclaire l’importance pour les conjoints de définir la famille comme une unité, un lieu de solidarité. Ashby et Burgoyne (2008) et Nyman et Reinikainen (2007) avancent que la perception de la propriété de l’argent peut servir à déterminer le niveau d’indépendance de chacun des membres du couple au moment de le dépenser. Par exemple, « [m]oney defined as the women’s own money, no matter how little, was an important source of a sense of economic independence in general » (Nyman et Reinikainen, 2007, p. 65). C’est ce que montre aussi Bachmann (2008; 2011) avec son étude portant sur des femmes de classe moyenne « à capital culturel élevé » (haut niveau de scolarisation) en couple où les deux conjoints ont des revenus d’emploi. Ces femmes utilisent l’argent pour marquer subjectivement leur « souci de soi » dans une optique d’égalité et d’indépendance dans leur couple. La façon de percevoir cet argent est donc très importante. Qui possède l’argent, mais aussi la source et la perception de sa propriété sont donc des aspects importants et intimement liés à l’accès à l’argent pour chacun des membres du couple.

### 3.1.2.2 Qui a accès à l'argent

Après la question de qui possède l'argent, celle de l'accès à l'argent doit être posée : est-ce que les deux conjoints ont un égal accès aux ressources financières du ménage? Parfois, en lien avec les écarts de revenus entre conjoints, un membre du couple, généralement celui qui gagne moins, a un accès plus limité que l'autre aux ressources globales du ménage. Cet accès peut être restreint de deux façons. Premièrement, les arrangements financiers eux-mêmes (par exemple, comptes personnels seulement sans partage des cartes de guichet) peuvent limiter l'accès aux revenus. Deuxièmement, la légitimité de dépenser perçue par chacun des conjoints a aussi un impact : la personne qui gagne moins que son ou sa partenaire aura moins tendance à dépenser l'argent gagné par l'autre (Vogler *et al.*, 2008a). Ce sentiment d'illégitimité prendrait sa source dans la norme voulant que la personne qui gagne l'argent en soit le principal titulaire (Burgoyne, 1990).

Dans un contexte où les personnes promeuvent un idéal d'égalité entre partenaires amoureux, la question de l'accès et aussi du contrôle de l'argent met en évidence des contradictions entre les discours et les pratiques (Goode, 2010). Ainsi, ni la mise en commun des revenus ni le partage des dépenses avec une gestion plus indépendante des revenus ne garantissent *de facto* un égal accès aux ressources financières du ménage aux deux membres du couple (Ashby et Burgoyne, 2009; Burgoyne, 1990; Dema Moreno et Diaz Martinez, 2017; Elizabeth, 2001; Sung et Bennett, 2007). Belleau et Lobet (2017) mettent en évidence le fait que si un des deux conjoints doit « demander, voire quémander pour dépenser », il est difficile de « conserver une certaine liberté et d'épargner un sentiment de dette ou de dépendance » (p. 34). Ashby et Burgoyne (2008), Belleau et Proulx (2011) et Cantillon et Moran (2017) affirment que dans ce contexte, les membres du couple ne bénéficient pas nécessairement du même niveau de vie. La question du contrôle de l'argent au sein des couples est étroitement liée à celle de la perception de la propriété de l'argent et de l'accès à l'argent.

### 3.1.2.3 Qui contrôle l'argent

Le contrôle de l'argent est le troisième aspect à considérer : qui décide dans le couple de ce qui est considéré comme une dépense acceptable ou non? Cette dimension de la gestion de l'argent dans les couples est liée à la question des rapports de pouvoir présents dans les relations

conjugales. Vogler et ses collègues nous rappellent la prégnance de ces rapports entre conjoints malgré la vision de partage et d'égalité promue dans les sociétés occidentales :

There is now increasing evidence that while heterosexual couples in Western societies almost invariably see their relationships as partnerships between equals, based on love, sharing and equality, the different ways in which they manage money tend to both reflect and reinforce, as well as conceal, the power relationship between them. (Vogler *et al.*, 2008b, p. 117)

D'une part, la littérature rapporte que la personne qui gagne plus dans le couple aura tendance à imposer un mode de vie qui correspond à son niveau de revenus (Kenney, 2006). L'autre membre du couple se voit donc dans l'obligation de dépenser au-delà de ses moyens pour suivre son conjoint. Belleau et Lobet (2017) mettent en garde les personnes qui vivent cette situation du risque encouru puisqu'absence d'épargne et même endettement peuvent en résulter. Aussi, tout comme pour l'accès à l'argent, le fait de contrôler une partie des revenus du ménage ne garantit pas une égalité dans le couple. Par exemple, Elizabeth (2001) montre que malgré la logique de la séparation des dépenses et donc dans une logique d'indépendance financière, un conjoint peut commenter, voire influencer, les dépenses personnelles de l'autre membre du couple. Par conséquent, le contrôle des dépenses peut se faire d'une manière plus ou moins directe.

D'autre part, la littérature met l'accent sur l'importance des rapports de genre pour expliquer le contrôle d'un membre du couple sur les arrangements financiers : avoir des revenus supérieurs à ceux de son conjoint ne suffit pas nécessairement pour imposer sa façon de gérer les ressources financières du ménage. C'est ce qu'ont montré plusieurs chercheuses avec des enquêtes qualitatives menées entre autres en Suède (Nyman, 1999) et aux États-Unis (Tichenor, 2005; 2008). Tichenor (2005; 2008) en fait précisément la démonstration avec son enquête réalisée auprès de couples où les femmes avaient des revenus supérieurs à leurs conjoints, mais qui, pour maintenir les rôles attendus pour les hommes et les femmes, minimisaient leur apport et n'en tiraient aucun avantage. Ces femmes prenaient en charge plus de tâches domestiques afin de diminuer leur écart à la norme :

L'accent mis sur l'échange équitable des ressources entre les conjoints masque en réalité les dynamiques de pouvoirs inhérentes au contrat conjugal conventionnel. Même si les contributions de chacun sont reconnues, le revenu fourni par l'homme est davantage valorisé, lui conférant ainsi de plus grands privilèges. [...] Bref, les femmes qui travaillent à l'extérieur de la maison n'utilisent pas leurs revenus pour augmenter leur contrôle sur les ressources financières de la famille ou leur influence sur les prises de décision [...]. Par conséquent, le fait de rapporter un revenu au foyer n'a que très peu permis aux femmes de « s'acheter » du pouvoir. (2008, p. 77 et 79)

C'est dans ce contexte que l'argent des femmes et celui des hommes n'auraient pas la même valeur. Bachmann (2011) rapporte que le « salaire féminin est perçu comme relevant d'une moindre importance même pour les femmes qui ont travaillé pendant des années; il est marginalisé et traité comme un revenu périphérique du ménage », comme un « salaire d'appoint » (p. 290). Tichenor résume ainsi l'importance de tenir compte du modèle pourvoyeur-ménagère dans l'étude de l'argent au sein des couples : même s'il ne correspond plus autant aux pratiques conjugales, il « représente la toile de fond culturelle sur laquelle les conjoints construisent leur relation de couple » (2008, p. 79).

Des auteurs donnent des pistes pour arriver à observer le contrôle de l'argent dans les arrangements financiers des couples. L'une d'elles est de regarder qui prend les décisions financières importantes ou qui a le dernier mot lors d'un achat important (Sung et Bennet, 2007; Vogler *et al.*, 2008b). Une autre est en lien avec les dépenses personnelles de chacun des membres du couple : est-ce que les partenaires doivent justifier leurs achats? Est-ce que des conjoints cachent des dépenses pour ne pas avoir à subir de commentaires (Belleau et Proulx, 2010)? De façon générale, les études montrent que les hommes continuent à avoir plus de dépenses personnelles, qu'ils contrôlent davantage une partie des revenus à leur avantage (Sung et Bennett, 2007). Nous avons vu que les femmes ont plus tendance, contrairement aux hommes, à voir leur argent comme familial. De fait, les études montrent généralement que les femmes vont davantage utiliser leur argent pour des dépenses dédiées aux enfants alors que les hommes vont dépenser plus pour eux-mêmes (Nyman, 2003; Pahl, 1995; Pahl, 2005; Roy, 2006; Wilson, 1987). Pahl (1995) montre aussi que les couples ayant un mode de gestion commun ou géré par l'homme sont des couples où l'argent supposément commun est davantage utilisé pour des dépenses masculines ou des dépenses communes sans consultation avec la conjointe. Elle

présente ce constat comme une contradiction entre les idéaux et la réalité dans la façon de penser la distribution de l'argent au sein des couples :

In theory the man is seen as the breadwinner, while any money a woman earns tends to be seen, especially by men, as external to the family budget, hers to spend on herself. In practice, women are actually more family-focused than men in their spending: they are more willing to make sacrifices when money is short, they claim less for their own personal spending, and they devote a higher proportion of their earnings to spending on the children. If there is an association between gender and altruism, the data presented here suggest that, in the context of the distribution of money within the household, the altruist is more likely to be female than male. (Pahl, 1995, p. 375)

Le niveau de dépenses personnelles de chacun des membres du couple nous renseigne donc à la fois sur le degré de contrôle de chaque personne et sur les rapports de genre toujours présents au sein des couples. Enfin, plusieurs auteurs mettent en garde d'amalgamer trop rapidement la question du contrôle de l'argent à celle de la responsabilité de la gestion financière. C'est ce que nous verrons notamment dans la section qui suit.

#### 3.1.2.4 Qui a la responsabilité du travail de gestion financière?

La dernière dimension importante dans l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples est la responsabilité du travail de gestion financière (*moneywork* en anglais (Collavechia, 2008)) : dans le couple, qui s'occupe de payer les factures, de voir à ce que le budget soit équilibré, etc.? Une part importante de la littérature rapporte que ce sont les femmes, particulièrement dans les ménages à revenus modestes, qui s'occupent de ce travail, tandis que dans les couples où les revenus sont plus élevés, ce sont les hommes qui s'occupent généralement de cette tâche (Cantillon et Moran, 2017; Pahl, 1989; Schwartz, 2018; Vogler *et al.*, 2008b). Cette dernière est alors perçue comme requérant des connaissances différentes, par exemple dans l'investissement financier (Wilson, 1987). Quant à eux, les résultats de Yodanis et Lauer (2007), obtenus à partir d'une enquête quantitative et comparative entre divers pays, montrent que la gestion financière par les deux membres du couple est plus fréquente quand les conjoints ont un diplôme universitaire ou des revenus élevés (p. 1316). Les résultats de Collavechia (2008) nuancent le constat général puisqu'ils montrent que ce sont les femmes dans la classe moyenne qui font aussi

le travail de gestion financière. Dans son étude qualitative, une des rares s'attardant particulièrement au travail de gestion financière, la chercheuse canadienne classe les 31 couples rencontrés dans cinq catégories : 1. Les femmes font tout le travail financier; 2. Les femmes font la plupart des tâches reliées au travail financier; 3. Les femmes prennent le travail financier en charge; 4. Les femmes et les hommes s'occupent conjointement du travail financier et 5. Les hommes prennent en charge le travail financier (2008, p. 193). Tandis que dans la première catégorie, les hommes ne font aucune tâche liée au travail de gestion financière, les femmes ont toujours une implication, peu importe la catégorie. Minimale, dans la dernière catégorie, elles sont responsables de l'achat de la nourriture et des vêtements pour les enfants, tâche perçue comme faisant partie du soin qu'elles doivent leur prodiguer. De plus, les rares couples entrant dans cette catégorie, celle où les hommes sont responsables du travail financier, évoluaient aussi dans une logique de différenciation selon le sexe. Un homme a, par exemple, pris en charge ce travail afin de s'assurer de garder le contrôle sur son revenu, beaucoup plus élevé que celui de sa conjointe. Les deux autres croyaient pour leur part au rôle de pourvoyeur des hommes et géraient les finances en tant que telles dans leur famille.

Pahl (1995) fait le lien entre le travail de gestion financière et le contrôle de l'argent selon des différences de genre :

The management of money and the control of household finances were linked in important ways. When husbands managed finances, they were also likely to control them and to have power over financial and other decisions within the household. However, when wives managed finances, or when finances were jointly managed in a pool, there was likely to be joint control. The implication is that male control is typically exercised through male management, whereas other forms of management, notably joint or wife management, are circumscribed by joint control (p. 370).

Les résultats rapportés dans un article de Vogler et Pahl (1994) vont dans le même sens : dans les couples à faibles revenus, le fait pour les femmes de gérer l'argent ne signifie pas qu'elles ont un contrôle sur l'argent ou un égal accès aux ressources financières du ménage. Dans ce cas, les femmes se privent davantage et les hommes font plus de dépenses personnelles. Vogler et ses collègues résument ainsi cette idée : « [...] in working class households, female control tends to

be more nominal than real, heavily circumscribed by the constraints of a low total household income and the husband's need for regular amounts of personal spending money, which is not usually available to wives » (2008b, p. 126). Ainsi, les rapports sociaux de sexe et les difficiles conditions socioéconomiques influencent le contrôle qu'ont les personnes lorsqu'elles sont responsables du travail de gestion financière. Dans les couples à revenus modestes, sous une apparence de pouvoir et de contrôle des finances (Belleau et Lobet, 2017; Ashby et Burgoyne, 2008), cette responsabilité demeure une tâche très stressante puisqu'elle se réalise dans un contexte de limites financières restreintes (aucune marge de manœuvre ou presque).

Collavechia (2008) précise que « ce travail [de gestion financière] est à la fois mental et émotionnel, car certaines activités telles que le fait de devoir s'assurer du paiement des comptes génèrent très souvent des sentiments d'inquiétude, de stress et d'anxiété. » (p. 194) Goode (2010), avec son étude longitudinale de l'argent dans des couples à risque de pauvreté, abonde dans ce sens. Elle donne une femme en exemple :

She exerted agency in her control of the household income, but she also had total responsibility for its management, and she articulated very clearly the personal costs of this. She is always counting, always checking, and feels highly vulnerable to advertisements and offers of credit. [...] She felt she alone was carrying the burden of their finances, while others, like her adult sons who sometimes prioritized going out over paying their board money, shirked their responsibilities. (Goode, 2010, p. 109)

Les résultats de l'enquête quantitative de Cantillon et Moran (2017) réalisée en Irlande appuient aussi ce constat : les femmes qui gèrent l'argent dans un ménage aux faibles revenus enregistrent de plus hauts niveaux de stress que les autres femmes ou que les hommes.

Si elle confirme le fait que pour les femmes être responsables de la gestion financière dans des ménages à faibles revenus entraîne un grand stress et non pas un réel contrôle sur l'argent, Wilson (1990) apporte une précision. Elle explique que dans son étude « [p]our les femmes, la gestion financière d'un bas revenu était presque toujours source de privations, mais il y avait des indices que les privations augmentaient pour elles et pour leurs enfants si elles perdaient le contrôle de la gestion financière » (p. 21). Ainsi, la responsabilité de la gestion financière offre à

ces femmes un seul type de contrôle sur l'argent : celui de ne pas avoir trop de problèmes financiers.

La littérature précise également que le travail financier inclut autre chose que la gestion purement financière comme gérer les factures et l'épargne : le budget est aussi lié à la consommation du ménage, aux dépenses effectuées. Collavechia (2008) parle de « travail de consommation » pour rendre compte par exemple du fait que les femmes, particulièrement, utilisent des stratégies pour réduire les dépenses : « chasse aux aubaines », « emprunt de biens », « fabrication de certains articles », etc. (p. 198-199). Perrin-Heredia, dans son enquête qui porte entre autres sur les habitudes de gestion et de consommation dans des ménages considérés « administrativement comme démunis » (2011, p. 70), observe que ces ménages ont tendance à accumuler des stocks de nourriture ou d'autres biens<sup>23</sup>. Elle donne des exemples où des femmes emmagasinent le plus de nourriture possible, de même que des cadeaux pour leurs enfants, puisqu'elles ont « peur de manquer » d'argent pour acheter les biens ultérieurement :

Ces pratiques de stockage sont en outre à relier à « la peur de manquer » dont parlent très fréquemment les enquêtées. [...] Ces réserves sont donc aussi des formes d'assurance, de protection contre les aléas de la vie, les périodes de disette qu'ont souvent déjà expérimentées ces ménages et qu'ils veulent épargner à leurs enfants. Les réserves de nourriture constituent incontestablement des variables d'ajustement en périodes difficiles et fonctionnent à la manière d'une épargne-sécurité pour lisser la consommation au fil des mois. (Perrin-Heredia, 2011, p. 86)

Perrin-Heredia (2011) rapporte aussi les difficultés de planification des ménages participants considérant les fluctuations de revenus d'un mois à l'autre. Ces fluctuations de revenus, déjà faibles, sont directement liées aux types d'emplois occupés. Elle précise aussi que même lorsque les revenus sont considérés « comme réguliers, [ils] sont loin d'être garantis dans le temps long de l'existence » (p. 83). Cette réalité crée de l'insécurité pour les personnes qui la vivent. Pour ces femmes, faire le travail de gestion financière, qui inclut aussi une gestion de la consommation,

---

<sup>23</sup> Richard Hoggart, sociologue britannique, dans son livre devenu classique *La culture du pauvre* (1970 [1957]) faisait la même observation. De plus, les ménages ouvriers prioriseraient avant toute autre dépense celles liées à la nourriture (Laé et Murard, 1985; Perrin-Heredia, 2011).

n'est donc pas tant une prise de pouvoir ou un revirement des rapports de genre, mais bien une extension du travail domestique qui demeure la majorité du temps, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la responsabilité des femmes.

Cette responsabilité majoritairement féminine se traduit par le fait que ce sont les femmes qui s'occupent des aspects quotidiens de la vie familiale, tant au niveau des tâches qu'au niveau des finances (Nyman, 1999). Par conséquent, le type de dépenses dans un couple est souvent différencié selon le genre. La littérature montre que les femmes paient le « liquide » (nourriture, vêtements et médicaments des enfants), soit ce qui ne reste pas, alors que les hommes s'occupent davantage des frais de logements (loyer ou hypothèque) et des comptes qui y sont reliés, comme l'électricité (Belleau et Lobet, 2017; Phipps et Burton, 1998; Phipps et Wooley, 2008; Roy, 2006). Collavechia explique ainsi ce partage différencié :

La responsabilité des hommes pour le paiement de l'hypothèque ou du loyer et des services est reliée à l'idée qu'il revient à l'homme, comme pourvoyeur principal, de combler les besoins essentiels. Les dépenses qu'ils assument sont généralement fixes, visibles, en plus de représenter un certain prestige (par exemple, le paiement de la maison). Le travail financier des femmes, directement rattaché à leur responsabilité de voir au bien-être des membres de la famille et de répondre aux besoins spécifiques des enfants, comprend la gestion des dépenses pour la nourriture, les vêtements, les jouets, les loisirs et le gardiennage (2008, p. 205-206).

Belleau et Lobet (2017) expliquent aussi plus précisément cette division sexuelle des dépenses par le fait que les hommes ont souvent un meilleur crédit bancaire (compte tenu de leurs revenus plus élevés) et que les femmes sont celles qui, réduisant souvent leur temps de travail rémunéré, font davantage les courses, s'occupant d'aller chercher les enfants à l'école ou au service de garde et s'arrêtant en chemin au magasin.

### 3.1.2.5 L'utilisation des comptes bancaires

La question des comptes bancaires est importante lorsque l'on traite des modes de gestion de l'argent dans les couples. Plusieurs études utilisent les types de comptes bancaires (compte personnel, compte conjoint) pour déterminer les modes de gestion privilégiés par les conjoints (notamment; Hamplová et al, 2014; Lyngstad *et al.*, 2011; Pahl, 1990; Pasley et al, 1994; Raijas,

2011; Van Eeden-Moorefield *et al.*, 2007). Plusieurs autres études ont toutefois mis en lumière le fait que les comptes bancaires ne peuvent à eux seuls servir à déterminer les modes de gestion de l'argent dans les couples (Ashby et Burgoyne, 2008; Belleau *et al.*, 2017b; Bonke, 2015; Burgoyne et Morison, 1997; Singh et Morley, 2010; Sung et Bennett, 2007). Les quatre dimensions présentées précédemment ont justement permis de voir à quel point les arrangements financiers des couples sont complexes et à quel point leur étude nécessite de les aborder avec nuances. La question de l'utilisation des comptes bancaires, même si elle n'est pas une dimension à part entière ni un moyen de déterminer de façon exacte les modes de gestion, peut aider à comprendre les subtilités de la gestion de l'argent entre conjoints.

Ce constat nous pousse à élargir notre réflexion sur deux aspects : le contrôle et l'accès à l'argent qu'offrent (ou limitent) les différents types de comptes ainsi que la signification qu'ils ont pour les conjoints. De fait, même si les conjoints ont, par exemple, chacun un compte personnel uniquement, cela ne signifie pas nécessairement que les personnes ne font pas une mise en commun de leurs revenus. Premièrement, comme l'accès à l'argent d'un compte conjoint peut être limité pour un des membres du couple, l'accès à l'argent d'un compte personnel peut être facilité pour l'autre conjoint avec les cartes de guichet ou les services en ligne (Ashby et Burgoyne, 2008; Belleau, 2008; Singh et Morley 2010; Sung et Bennett, 2007). La technologie (cartes de guichet, plate-forme Web des institutions financières pour faire des transactions d'un compte à l'autre ou pour payer des factures, etc.) a donc un impact sur la façon dont les conjoints peuvent utiliser les comptes bancaires comme le précisent Ashby et Burgoyne :

This demonstrates how more than ever in today's society (with technological advances in personal banking, for example), focusing solely on the organisation of money in terms of the accounts couples use does not always provide a reliable picture of their arrangements in practice. In much the same way that having a joint account does not always indicate sharing (Burgoyne and Morison, 1997) these findings suggest that having independent accounts (and no joint account) does not automatically mean that couples are operating as separate financial entities. Instead there was much variation between the couples. (2008, p. 465)

Deuxièmement, il est intéressant de comprendre à quoi servent les différents comptes de banque et ce qu'ils signifient pour les conjoints. Plusieurs raisons sont rapportées par des chercheuses, notamment Ashby et Burgoyne (2008) et Belleau et Lobet (2017). D'un côté, avoir des comptes individuels peut permettre un accès exclusif à l'argent, ce qui procure un sentiment d'autonomie et de contrôle et empêche qu'un des membres du couple surveille l'autre. Surtout pour les femmes, avoir de l'argent de façon indépendante serait lié à un besoin d'égalité et de refus de la dépendance et du modèle traditionnel où l'homme contrôle l'argent du ménage (Ashby et Burgoyne, 2008). Singh et Morley (2010), pour leur part, expliquent que pour des femmes participant à leur enquête qualitative menée en Australie dans les années 2000, l'usage d'un compte personnel et d'un compte conjoint leur permet de séparer l'argent commun de l'argent personnel tout au long du parcours de vie (éducation des enfants, passage d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel, par exemple). Avoir des comptes séparés renverrait aussi au fait, pour les personnes en emploi, à l'idée du mérite : « j'ai travaillé fort pour mon argent, il est à moi ». De plus, cette pratique permettrait d'éviter des conflits dans les couples où les conjoints ont des vues divergentes sur l'argent. Elle serait aussi une sécurité en cas de rupture pour les personnes connaissant les lois. Enfin, détenir un compte personnel pourrait aussi être, selon Ashby et Burgoyne (2008), une non-décision : les conjoints ne font que maintenir les types de comptes qu'ils détenaient avant le début de leur relation.

D'un autre côté, ouvrir un compte conjoint permet de séparer plus facilement l'argent commun de l'argent personnel. De cette façon, il est aussi plus facile de faire un partage des dépenses 50-50 en mettant le même montant dans un compte conjoint. Le compte conjoint peut faciliter, sous certaines conditions, l'accès aux ressources financières du ménage (Belleau et Proulx, 2010). L'ouverture d'un compte conjoint peut aussi être initiée par un engagement financier commun, comme acheter une propriété ou la naissance d'un enfant. Détenir des comptes séparés ou conjoints peut, pour certains couples, être des options « plus pratiques », moins compliquées, en fonction des pratiques privilégiées.

## **3.2 Des caractéristiques influençant les modes de gestion dans les couples**

Plusieurs chercheurs (notamment Lauer et Yodanis, 2011) ont voulu savoir si les couples s'étaient « individualisés » dans les dernières décennies, entre autres en observant si les conjointes et les conjoints gardent leur argent séparément. Par conséquent, un large pan de la littérature sociologique sur la gestion de l'argent au sein des couples porte sur certains facteurs pouvant influencer le mode de gestion privilégié. Il s'agit très souvent d'études quantitatives, n'utilisant pas toutes les mêmes typologies ni la même façon de déterminer les modes de gestion. Ainsi, certaines études s'appuient sur une typologie déterminée à partir des comptes bancaires, ce qui n'est pas, comme nous l'avons vu, une méthode fiable. Malgré tout, compte tenu de l'importance du corpus présentant les tendances à mettre davantage ses revenus en commun ou, au contraire, à garder ses avoirs séparément dans les couples, il demeure pertinent de rendre compte de ces études ici. Les sections qui suivent présentent donc brièvement les résultats disponibles selon différentes caractéristiques : le statut matrimonial, la durée de l'union, le rang de l'union, la présence d'enfants, les écarts de revenus entre conjoints, ainsi que le niveau de revenu du couple, le statut d'emploi et le niveau de scolarité. Nous terminons ce chapitre en présentant une synthèse des connaissances sur les arrangements financiers des couples à revenus modestes.

### **3.2.1 Le statut matrimonial**

La différence entre les modes de gestion des couples mariés et des couples en union libre est une de celles largement étudiées, et ce, dans plusieurs pays (Nouvelle-Zélande, Canada, Danemark, Espagne, Suède, États-Unis, Australie, Norvège, Angleterre et France) et avec diverses méthodologies (qualitatives et quantitatives). La plupart des études rapportent que les couples mariés ont plus tendance à mettre leurs revenus en commun et, au contraire, que les couples en union libre gèrent davantage leur argent séparément (Elizabeth, 2001; Hamplová *et al.*, 2014; Hamplová et Le Bourdais, 2009; Heimdal et Houseknecht, 2003; Hiekel *et al.*, 2014; Kenney, 2004, 2006; Lauer et Yodanis, 2011; Lyngstad *et al.*, 2011; Pahl, 1995; Ponthieux, 2012; Raijas, 2011;

Singh et Lindsay, 1996; Vogler *et al.*, 2006)<sup>24</sup>. Comme le présentent Belleau et ses collègues (2017a), trois explications sont avancées pour comprendre cette tendance. Premièrement, l'union libre serait « intrinsèquement » différente du mariage (Brines et Joyner, 1999) en ce qu'elle impliquerait « des normes et des attentes plus floues et un moindre engagement des partenaires » (p. 50). La deuxième explication renvoie plutôt à l'influence du cadre juridique : alors que les unions libres ne seraient pas soumises aux mêmes règles de droit que les mariages dans plusieurs pays, les couples en union de fait préféreraient garder leurs avoirs séparément (Baatrup et Waaldijk, 2005; Perelli-Harris et Gassen, 2012). Toutefois, puisque de nombreuses personnes ne connaissent pas les lois qui les régissent (ou non), cette hypothèse a été critiquée (Belleau, 2015). Enfin, le fait que les conjoints en union libre et ceux mariés choisissent des modes de gestion différents s'expliquerait par un processus de sélection : les personnes avec les mêmes caractéristiques choisiraient simultanément le mariage et la gestion commune ou l'union libre et la gestion séparée. Belleau et ses collègues (2017a) expliquent que, suivant Bonke (2015), « certaines variables telles que la durée de l'union, la présence d'enfant et l'âge sont trop corrélées au mariage pour permettre de véritablement cerner l'influence spécifique de l'état matrimonial sur la gestion commune » (p. 51). De plus, avec son enquête quantitative menée en 2015 au Québec, Belleau montre qu'il est important de prendre en compte les années de vie commune avant le mariage puisque dans certains endroits, comme au Québec, les gens se marient de plus en plus tard (Belleau *et al.*, 2017a). Ce qui nous mène au facteur suivant.

### **3.2.2 La durée de l'union**

La durée de la relation conjugale est un facteur déterminant le mode de gestion privilégié par les conjoints. Plusieurs recherches montrent que plus le nombre d'années de vie commune augmente, plus les personnes ont tendance à mettre leur argent en commun (Belleau *et al.*, 2017a; Hamplová *et al.*, 2014; Hiekel *et al.*, 2014; Lyngstad *et al.*, 2011; Raijas, 2011). Les couples se feraient davantage confiance avec le temps et partageraient de plus en plus de projets, comme une maison ou des enfants, plus leur vie commune s'allonge (Heimdal et Houseknecht, 2003).

---

<sup>24</sup> L'étude qualitative menée par Belleau (2008) indique toutefois qu'il n'y a aucune différence dans les modes de gestion entre les personnes mariées ou en union libre.

### 3.2.3 Le rang de l'union

La gestion de l'argent dans les familles recomposées (où il y a présence d'enfants qui ne sont pas communs aux deux conjoints) ou dans les couples qui n'en sont pas à leur première relation conjugale (qu'ils aient eu ou non des enfants) n'est que rarement abordée directement dans la littérature sur les modes de gestion dans le couple. Une des hypothèses souvent testées lorsqu'il est question de ces couples est celle voulant qu'ils gèrent davantage séparément leur argent que les couples vivant une première union. Toutefois, les résultats des études sont divergents. D'un côté, certaines études ont obtenu des résultats allant dans le sens de cette hypothèse. C'est le cas de l'étude qualitative de Burgoyne et Morison (1997) menée en Angleterre, ainsi que de deux études plus récentes. Premièrement, les analyses statistiques de Raijas (2011) donnent un résultat significatif en ce qui a trait aux différences de mode de gestion entre les familles recomposées (au moins un enfant né d'une précédente union dans le couple actuel) et les familles nucléaires (ou intactes) en Finlande. Ainsi, les conjoints dans un ménage recomposé ont plus tendance à gérer leur argent indépendamment l'un de l'autre. Deuxièmement, l'étude mixte de Singh et Morley (2010) conduite en Australie confirme aussi que les couples recomposés gèrent plus souvent séparément leur argent. Les conjoints vivant en ménage recomposé de leur étude ont davantage de comptes séparés. Au-delà des types de comptes pour déterminer la façon dont les gens gèrent l'argent dans leur couple, la partie qualitative de la recherche a permis aux auteurs d'observer le fait que les comptes séparés permettent aux deux conjoints de mieux naviguer dans les complexités de leur situation familiale.

D'un autre côté, des études ont mis en lumière des résultats qui divergent de l'hypothèse principale. Fishman (1983), avec son étude qualitative américaine auprès de 16 couples recomposés réalisée au début des années 1980, arrive à la conclusion que la moitié des couples fait une mise en commun et que l'autre moitié fait une gestion séparée. Le résultat est le même pour l'étude de Fleming (1997) conduite en Nouvelle-Zélande : la moitié des 12 couples rencontrés avaient une gestion commune et l'autre moitié une gestion séparée. Deux autres études, celle de Coleman et Ganong (1989) et celle de Lown et Dolan (1994) rendent plutôt compte d'une plus grande mise en commun des revenus dans les ménages recomposés qu'ils ont interrogés. Enfin, van Eeden-Moorefield et ses collègues (2007) ont des résultats différents. En

utilisant une typologie à trois catégories (gestion commune, gestion indépendante et gestion combinée), ils arrivent à la conclusion qu'environ la moitié des femmes de l'étude utilisent dans leur second mariage une gestion combinée, alors qu'environ un tiers utilise une gestion commune et les autres (une sur dix), une gestion séparée. En somme, les études recensées, peu nombreuses et utilisant des typologies parfois limitées, ne confirment pas toutes l'hypothèse de la gestion indépendante dans les ménages recomposés.

### **3.2.4 La présence d'enfants (en commun ou non)**

La question des enfants, communs aux deux membres du couple ou non, est aussi abordée dans la littérature. Plusieurs auteurs rapportent une plus grande mise en commun des revenus lorsqu'il y a présence d'enfants dans le ménage, encore une fois à partir d'enquêtes tant qualitatives que quantitatives et réalisées dans différents pays (Elisabeth, 2001; Lauer et Yodanis, 2011; Lyngstad *et al.*, 2011; Ponthieux, 2012; Singh et Morley, 2010). Pahl (2005) rapporte quant à elle davantage de gestion séparée lorsque le couple n'a pas d'enfant. La collectivisation des ressources financières est aussi observée lorsqu'il y a présence d'enfants en commun aux deux conjoints dans le couple, peu importe qu'il y ait ou non des enfants d'une union précédente (Belleau *et al.*, 2017a; Hiekel *et al.*, 2014; Kenney, 2004; Lyngstad *et al.*, 2011). Hamplová *et al.* (2014) rapportent aussi plus de mise en commun dans les couples en union libre ayant des enfants en commun. La présence d'enfants communs impliquerait une responsabilité partagée par les deux membres du couple et conséquemment favoriserait une gestion plus solidaire des ressources financières (Hiekel *et al.*, 2014).

### **3.2.5 Les écarts de revenus entre conjoints**

Quelques études seulement nous renseignent au sujet de l'effet des écarts de revenus entre conjoints sur le fait de collectiviser ou non ses revenus. De plus, les résultats sont difficilement comparables, puisque ces enquêtes n'étudient pas toutes exactement la même chose. Selon la recherche menée par Kenney (2004) aux États-Unis, les couples où le père gagne plus que la mère ont davantage tendance à faire pot commun ou à affirmer que le père paie plus pour la maison et l'enfant. Toujours selon Kenney (2004), les couples qui font un partage 50-50 sont plus souvent ceux où les revenus sont équivalents. Au contraire, Fleming (1997) indique, à partir d'une enquête

qualitative réalisée en Nouvelle-Zélande, que les couples ayant des revenus similaires ont plus tendance à faire pot commun. Pour leur part, Bonke et Browning (2009), économistes étudiant le Danemark, affirment que le mode de gestion n'est pas corrélé avec la part des revenus du ménage gagnés par la femme. Vogler et ses collègues (2006) rapportent quant à eux que lorsque les deux conjoints sont en emploi et qu'il y a écart de revenus entre eux, une gestion complètement séparée ou une mise en commun partielle est davantage privilégiée. Selon Hamplová et le Bourdais (2009), le fait que la conjointe gagne des revenus de beaucoup supérieurs à ceux de son conjoint augmente significativement la probabilité que le couple garde ses revenus séparément dans plusieurs pays, sauf au Danemark. L'enquête quantitative menée au Québec par Belleau et ses collègues (2017b) révèle que, de façon générale, plus les écarts de revenus sont grands entre les conjoints, plus ils mettront leurs revenus en commun. Elles remarquent quelques variations selon le sexe, dans la mesure où quand c'est la femme qui gagne plus que son conjoint, la mise en commun est encore plus fréquente que lorsque c'est l'homme qui a des revenus plus élevés. Des différences sont aussi observées selon le statut matrimonial. Lorsqu'il y a un écart de revenus entre les conjoints, seulement 11 % des couples mariés ne remplissent pas l'obligation légale de contribuer « aux frais du ménage proportionnellement à leurs facultés respectives », tandis que c'est le cas de 17 % des couples en union libre (Belleau *et al.*, 2017b, p. 34-35). Malgré l'écart observé dans cette enquête, les résultats indiquent que la très grande majorité des conjoints, qu'ils soient unis légalement ou non, tentent d'atténuer l'écart de revenus dans leur couple.

### **3.2.6 Le niveau de revenu du couple, le statut d'emploi et le niveau de scolarité**

Selon Ponthieux (2012), la gestion séparée des revenus est plus fréquente en France quand le niveau de vie du couple est élevé. Les résultats de Belleau et ses collègues (2017b) pour le Québec confirment ceux de Ponthieux. Lyngstad *et al.* (2011) précisent quant à eux que leurs résultats pour la Norvège sont significatifs en ce sens uniquement lorsque les deux conjoints ont des revenus élevés (donc lorsque l'écart de revenus entre les conjoints est minime). D'autres enquêtes montrent au contraire que les personnes ayant de hauts revenus ont davantage tendance à mettre leurs revenus ensemble (Bonke et Browning, 2009; Heimdal et Houseknecht, 2003; Treas, 1993). Au-delà du niveau de revenus, le fait d'occuper ou non un emploi aurait aussi

une influence sur le mode de gestion privilégié. Ponthieux (2012) rapporte une mise en commun plus fréquente quand un des conjoints est inactif. Les résultats de Pahl (1995) et de Hiekel *et al.* (2014) sont similaires et montrent que lorsque les deux conjoints sont en emploi, une gestion plus indépendante est privilégiée. En ce qui a trait au niveau de scolarité, souvent lié aussi au niveau de revenus, plus les conjoints ont un niveau de scolarité élevé, moins ils auraient tendance à collectiviser leurs revenus (Hamplová *et al.*, 2014; Hiekel *et al.*, 2014; Ponthieux, 2012; Singh et Morley, 2010). Dans leur enquête quantitative, Vogler et ses collègues (2006) avancent que le fait que les conjoints et conjointes de milieux plus favorisés tendent à davantage garder leur argent séparément contrairement à ceux et celles de milieux modestes indique que la question du milieu socioéconomique joue toujours un rôle dans les arrangements conjugaux malgré l'idée voulant que les structures aient perdu de leur importance.

### **3.3 L'argent dans les couples à revenus modestes : que sait-on?**

La gestion de l'argent au sein des couples est un objet d'étude complexe. En faisant le lien entre le travail et la famille, l'argent et les significations qui y sont associées deviennent un révélateur des dynamiques conjugales. Mise en commun de l'argent, indépendance financière, propriété de l'argent, accès et contrôle de l'argent, responsabilité du travail de gestion financière, autant d'éléments à prendre en compte pour cerner en profondeur les arrangements financiers des couples. Sans compter la question des comptes bancaires : s'ils ne sont pas nécessairement efficaces pour déterminer les modes de gestion, la façon dont ils sont utilisés peut donner des pistes pour mieux comprendre les pratiques financières des couples.

La gestion de l'argent particulièrement dans les couples à revenus plus modestes ou avec des niveaux de scolarité plus faibles a été abordée seulement dans quelques études traitant spécifiquement de l'argent dans les couples. Des constats ressortent, constats qu'il est important de rappeler ici. Premièrement, les ménages ayant des faibles revenus auraient tendance à davantage collectiviser leurs revenus, vraisemblablement par nécessité. Wilson (1987; 1990) affirme que les arrangements financiers conjugaux sont influencés par les diverses limites économiques et sociales que les personnes rencontrent. Elle avance même que « les contraintes économiques du marché du travail [qui] jouent comme déterminant principal des finances

familiales » (Wilson, 1990, p. 14) expliquent la moins grande diversité des types d'organisation financière chez les bas revenus. Si son enquête date de plusieurs années, rien ne nous porte à croire que ces contraintes aient disparu.

Deuxièmement, la gestion de l'argent, qui est surtout quotidienne pour ces ménages qui n'ont souvent pas les moyens d'épargner ou de faire des investissements (Henchoz, 2007), est la plupart du temps une corvée féminine provoquant un grand stress : les femmes doivent s'assurer que leur famille ne manquera de rien. Wilson précise aussi la façon dont les femmes dans les couples à faibles revenus percevaient leur conjoint comme pourvoyeur dans ce contexte :

En réalité aucune femme ne décrit un homme avec qui elle vivait comme un mauvais pourvoyeur, mais par définition les chômeurs et les bas salaires étaient dans l'incapacité de procurer assez d'argent à leur famille pour participer à la vie normale de la communauté. Beaucoup étaient classés comme « s'échinant à trouver du travail » ou « à économiser de l'argent ». Une différence très importante entre femmes du groupe des petits revenus et femmes des familles à gros revenus, c'était que dans le premier groupe les femmes ne comptaient pas que les hommes soient bons gestionnaires, même s'ils étaient bons pourvoyeurs. L'idée dominante, c'était que les hommes gagnaient l'argent mais qu'ils s'en tenaient là. Financièrement, elles ne leur faisaient pas confiance pour le reste. Leurs priorités n'étaient pas les bonnes, et ils ne s'y entendaient ni pour éviter l'endettement, ni pour régler les factures à temps, ni pour donner la priorité aux enfants. (Wilson, 1990, p. 19)

Les femmes gérant l'argent dans ces couples auraient aussi moins d'argent pour faire des dépenses personnelles, priorisant la famille et les enfants (Vogler et Pahl, 1994; Vogler *et al.*, 2008b; Wilson, 1987). Wilson (1990) ajoute enfin l'importance des solidarités familiales puisque les femmes à faibles revenus de son enquête entretenaient des liens serrés avec les autres femmes de leur famille (mère et sœurs notamment). Cette réalité est aussi observée par Dandurand et Ouellette (1992) pour le Québec. L'aspect de la consommation de ces ménages a fait l'objet d'études qui rendent compte de certaines pratiques féminines pour permettre de joindre les deux bouts. La gestion de la consommation serait très liée pour les femmes à faibles revenus à la gestion de l'argent, puisque le travail de gestion financière implique aussi pour elles de restreindre les dépenses aux revenus disponibles. Il est donc nécessaire de ne pas limiter le

regard à l'argent en tant que tel, mais d'élargir la focale pour prendre en compte cette gestion de la consommation du ménage.

Au Québec, peu d'études se sont penchées sur la gestion de l'argent au sein des couples (Belleau, 2008; Belleau *et al.*, 2017a; Hamplová *et al.*, 2014) et encore aucune ne s'est attardée aux couples à plus faibles revenus de façon particulière. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, ces couples, lorsqu'ils ont des enfants, forment un groupe important de familles qui évoluent dans les nouvelles configurations de l'emploi et de la parentalité. S'il y a toujours présence de différences structurelles entre différents groupes socioéconomiques, quels sont les arrangements financiers des couples québécois à revenus modestes? Alors que des autrices posent la nécessité de garder en tête les rôles genrés traditionnels, comment les arrangements de travail et d'argent s'articulent-ils pour ces couples? Enfin, quelle serait la meilleure façon d'aborder ces questions au Québec actuellement? Les deux prochains chapitres présentent les cadres théorique et méthodologique que nous avons privilégiés.



## Chapitre 4 – Un cadre théorique triple pour penser les arrangements conjugaux

Cette thèse vise à répondre à la question suivante : quels sont les arrangements de travail et d'argent des couples de parents à revenus modestes et quels liens ces arrangements entretiennent-ils entre eux? Nyman (2003) rappelle que les couples sont façonnés par de multiples aspects : institutions, traditions, valeurs, etc. Les arrangements des couples rencontrés sont par conséquent complexes et s'inscrivent à la fois dans l'intimité des couples et dans un contexte les dépassant. Après avoir vu les nombreuses transformations qu'ont subies tant le marché du travail que les familles dans les dernières décennies, nous pouvons nous demander quel angle théorique est le plus porteur pour la compréhension de ces arrangements entre conjoints.

La sociologie de la famille est un champ d'études vaste qui s'est amorcé dès les travaux de Durkheim (1888). Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Parsons (1955), sociologue américain, a développé sa théorie fonctionnaliste de la famille et des rôles en son sein, théorie à partir de laquelle se positionneront plusieurs sociologues par la suite (Tahon, 1995). Parsons décrit une famille nucléaire adaptée à la société moderne<sup>25</sup> américaine (une société de consommation) ancrée dans les années 1950. Cette famille est composée d'un homme pourvoyeur de revenus et d'une femme épouse, mère et ménagère. Dans cette complémentarité des rôles entre homme et femme se dessine une asymétrie dans le domaine professionnel, mais ces rôles sont équivalents en ce qui a trait au fonctionnement de la famille. Cette famille conjugale, que l'on surnommera la « famille parsonnienne », est aussi présentée comme plutôt isolée du reste de la parenté.

Le travail de Parsons a été remis en question par de nombreux chercheurs et de nombreuses chercheuses qui l'ont suivi. En plus d'être critiqué à cause de la naturalisation de la complémentarité entre les sexes, il l'a aussi été pour son manque de reconnaissance des liens

---

<sup>25</sup> Morin et Deschenaux (2016) nous rappellent que le modèle pourvoyeur-ménagère, soit le couple conjugal théorisé par Parsons, est généralement vu comme le couple « traditionnel », alors qu'il représentait plutôt le couple de la modernité au milieu des années 1950.

maintenus au sein de la parenté. Une abondante littérature en sociologie a bien montré, dès les années 1970, que les liens dans la parenté ne se sont pas totalement dissous avec l'émergence de la famille conjugale (Pitrou, 1978; Roussel 1976). Ce courant en sociologie continue à enrichir les connaissances sur les familles contemporaines, notamment en ce qui a trait aux solidarités familiales (Attias-Donfut *et al.*, 2002; Kempeneers et Van Pevenage, 2011; Kempeneers *et al.*, 2018).

Pour notre part, notre regard se pose plus précisément sur le couple. Tout en reconnaissant que le couple ou la famille nucléaire ne subsistent pas en vase clos et que les conjoints et les enfants peuvent maintenir des liens forts avec un réseau familial beaucoup plus large, nous mettons l'accent sur les arrangements au sein du couple pour faire ressortir, même à cette échelle, leur complexité. Afin de mieux comprendre les arrangements étudiés, nous privilégions un cadre théorique triple : la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la sémantique de la conjugalité contemporaine. La première partie du chapitre est consacrée à une brève présentation des idées issues des théories de la deuxième modernité, idées devenues incontournables dans le champ d'étude des relations conjugales. Nous présentons aussi les critiques qui leur ont été adressées. En réponse à cette première partie, nous précisons ensuite chacun des trois angles privilégiés. Le cœur du chapitre est ainsi consacré aux justifications derrière ces choix en les situant dans leur champ respectif lorsque nécessaire. La dernière partie permet quant à elle de présenter les liens qui existent entre ces trois aspects de même que l'objectif principal et les objectifs spécifiques poursuivis dans la thèse.

#### **4.1 La deuxième modernité et l'intimité amoureuse en sociologie**

Depuis les années 1990, les théoriciens de la deuxième modernité ont proposé une lecture des relations conjugales contemporaines et du contexte dans lequel elles se vivent. Dans son œuvre élaborée depuis quelques décennies, Bauman (2007) présente une nouvelle société où tout est plus mouvant, moins solide. Ainsi, entre autres choses, les institutions autrefois en place se sont « liquéfiées ». Dans ce contexte, hommes et femmes doivent créer leur propre identité, leurs propres normes et donc faire des choix qu'ils n'avaient pas à faire auparavant. Beck (1998) explique que tous et toutes deviennent, dans cette société sans repères fixes, responsables de

leur trajectoire personnelle et qu'ils doivent vivre avec les conséquences de leurs choix. L'auteur précise cette idée en parlant du mariage :

Comme tout est désormais transformé en décisions, qui deviennent risquées, même le mariage traditionnel doit être choisi et considéré, avec toutes ses contradictions, comme un risque personnel. [...] Mais il faut souligner ici une différence : tandis que les modèles traditionnels contraignent à l'appartenance collective, les exigences d'aujourd'hui conduisent à bâtir et à conduire sa propre vie, sous la menace de handicaps économiques. [...] Le couple et la famille deviennent un assemblage de biographies discordantes, pour la jonction desquelles n'existe plus de recette préétablie. (1998, p. 21)

Beck considère ce « processus d'individualisation [...] comme le produit de la réflexivité » qui a lieu dans cette nouvelle modernité (2003, p. 337). Cette réflexivité ne peut avoir lieu que si les individus sont des êtres autonomes et libres. Avec cette idée vient celle voulant que tous et toutes soient égaux. Comme le disent Fraser et Gordon, avec « l'abolition formelle de l'essentiel de la dépendance juridique et politique, qui était endémique dans la société industrielle » (2012, p. 136), la norme d'égalité se serait davantage établie dans notre modernité.

Dans cette veine, Giddens parle quant à lui du concept de la « relation pure » qui

[...] désigne une situation dans laquelle une relation sociale est entamée pour elle-même, ou plus précisément pour ce qu'un individu peut espérer tirer de son association durable avec un autre, cette alliance ne se perpétuant que dans la mesure où les deux partenaires jugent qu'elle donne suffisamment satisfaction à chacun pour que le désir de la poursuivre soit mutuel. Tandis que jadis, pour la majorité de la population sexuellement "normale", l'amour se trouvait lié à la sexualité par l'intermédiaire du mariage, de nos jours, c'est de plus en plus la relation pure qui tend à rattacher l'une à l'autre ces deux entités. (2004, p. 76)

Ce type de relation « de stricte égalité sexuelle et émotionnelle » (Giddens, 2004 p. 10) semble découler directement de la vision d'une société consumériste individualisée où les personnes sont autonomes, égales et libres de faire les choix qu'elles désirent. De Singly (2002; 2003) rapporte que l'intimité des couples se transforme au moment où les individus mettent en avant une vie personnelle indépendante de celle de leur conjoint.

Bauman (1992) explique aussi que les relations conjugales sont de plus caractérisées par le rejet de toute forme de dépendance. En l'absence de contraintes, être autonome est le but à atteindre pour une personne adulte et épanouie. De façon simultanée, la dépendance est devenue une tare et l'indépendance et l'autonomie individuelle ont pris leur envol : « "Dependence" has become a dirty word: it refers to something which decent people should be ashamed of. » (Bauman, 2000, p. 5) Bauman (2010) ajoute que l'engagement à long terme est vu comme un « risque » de dépendance, ce qui est contraire à l'idéal contemporain d'indépendance.

Au cœur des réflexions sur les relations hétérosexuelles contemporaines, ce portrait a essuyé de nombreuses critiques. La prochaine section rend compte des principaux arguments développés, surtout par des études empiriques sur les relations conjugales, face aux théories de la deuxième modernité.

#### **4.1.1 Maintien des inégalités et non-négociation**

L'évacuation de la construction sociale des sexes est une des critiques qui revient fréquemment chez plusieurs auteurs et autrices d'études empiriques : ces normes, toujours fortes, détermineraient en grande partie les arrangements conjugaux puisqu'elles sont de puissantes influences sur les comportements des hommes et des femmes. Ces critiques ressortent particulièrement en ce qui a trait à la négociation qui aurait cours entre conjoints égaux et autonomes pour arriver à des arrangements satisfaisants pour les deux membres du couple. Par exemple, les sociologues suédois Nyman et Evertsson (2005) affirment qu'« après plusieurs décennies d'usage, le mot négociation en est venu à servir de métaphore pour exprimer l'ouverture d'esprit, l'affranchissement des règles et normes traditionnelles et une réflexivité accrue, tous perçus comme des caractéristiques des relations modernes [...] » (p. 25). Ces auteurs considèrent que le concept de négociation est inadéquat pour parler des couples puisqu'il camoufle, avec son idée d'entente commune, les inégalités de genre qui persistent, en plus d'être souvent mal défini. Nyman et Evertsson privilégient l'utilisation du concept de routinisation de la vie quotidienne qui implique que les gens n'ont pas à réfléchir continuellement à leurs gestes et comportements. La vie conjugale serait donc un « enchaînement de non-décisions » (Nyman et Evertsson, 2005, p. 26). Cette suite se produirait à l'intérieur de normes de genre puisque les

partenaires « pratiquent leur genre » (au sens où l'entendent West et Zimmerman<sup>26</sup> (1987)) et aussi leur couple. Ces pratiques de genre et de couple sont intimement liées puisque « pratiquer son couple » spécifie les attentes genrées qui sont ancrées dans une vision traditionnelle de la division sexuelle du travail dans les couples.

Jamieson (1999; Jamieson et Wajcman, 2010) abonde dans ce sens. Elle remet en question la relation pure de Giddens en y voyant un certain aveuglement aux inégalités structurelles qui persistent entre les hommes et les femmes et aux réelles dynamiques conjugales contemporaines. Elle note que plusieurs recherches continuent à affirmer que les hommes ont toujours plus de pouvoir que les femmes au sein des couples et que les perceptions mêmes des femmes et des hommes masquent ces inégalités : « Couples' carefully constructed sense of each other as good, mutually caring partners, despite unequal sacrifice for their common good, diverges considerably from the "pure relationship". » (Jamieson, 1999, p. 484) Les rapports sociaux de sexe ne seraient pas remis en question dans les couples et seraient même naturalisés.

D'autres critiquent aussi cette vision « naturalisée » des couples négociant en toute égalité. Brannen et Nilsen (2005) critiquent directement les tenants de la deuxième modernité pour leur rejet de la « structure » dans leur théorisation des sociétés contemporaines, puisque la dynamique « agentivité-structure » continue bel et bien de forger les relations sociales. La structure étant évacuée, ne reste plus que l'individu sur qui repose effectivement le poids de choix à faire, de façon autonome, bien que l'interdépendance entre les individus soit le cœur même de la vie en société. Bastard (2013) s'oppose quant à lui à l'image contractualisée des relations conjugales comme le laissent entendre certains sociologues comme Beck et Beck-Gernsheim (1995) avec le concept de « famille négociée » ou Giddens (2004) avec le concept de « relation pure » : « Même quand la liberté des acteurs est bien présente, [...] n'est-on pas souvent confronté, dans la pratique, à une restriction des choix des individus, volontaire ou imposée par

---

<sup>26</sup> West et Zimmerman ont élaboré le concept de « doing gender » dans les années 1980. Pour eux, tant les hommes que les femmes, dans leurs interactions avec autrui, endossent des rôles qui sont socialement associés à leur sexe biologique. Ils définissent le genre comme étant « a routine, methodical, and recurring accomplishment » et ajoutent que « doing gender involves a complex of socially guided perceptual, interactional, and micropolitical activities that cast particular pursuits as expressions of masculine and feminine "natures". » (1987, p. 126)

des contraintes peu visibles économiques ou sociales? » (Bastard, 2013, p. 110). Björnberg (2004) fait de même en constatant que les ententes conclues entre les partenaires sont bien souvent très éloignées de la vision idéalisée de justice et d'égalité. Nyman et Evertsson (2005) mettent donc en garde les chercheurs et les chercheuses de ne voir que l'individualisation des membres des couples contemporains au détriment de la dépendance économique. Cette façon de faire aurait comme conséquence de voir les arrangements conjugaux uniquement comme le résultat de choix personnels alors que les structures genrées et les contraintes socioéconomiques continuent d'influencer les comportements des femmes et des hommes.

Ces critiques montrent que les conjoints ne vivent pas en vase clos, libres et égaux. Ils évoluent plutôt au sein de contraintes qui ont une influence sur les arrangements conjugaux mis en place et la façon dont ils le sont. Ainsi, si certaines idées portées par la deuxième modernité peuvent rendre compte de normes en partie changeantes, notamment des types de relations différentes, elles ne peuvent pas décrire les arrangements de la majorité des couples hétérosexuels (Green *et al.*, 2016; Piazzesi *et al.*, 2018). L'utilisation du terme « arrangements conjugaux » s'inscrit dans le cadre de cette critique : les pratiques et significations des conjoints et conjointes ne sont pas le fruit de négociations entre individus indépendants, libres et égaux. Pour étudier les arrangements conjugaux de travail et d'argent, nous privilégions donc un cadre triple : la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la sémantique de l'amour conjugal. Les sections suivantes présentent les trois approches séparément avant de montrer les liens qui les unissent et la force analytique de les utiliser conjointement.

## **4.2 La division sexuelle du travail et l'articulation entre famille et travail**

Afin de poser un regard sur les arrangements des couples, notamment sur ceux liés au travail et à l'argent, nous devons utiliser un bagage théorique pouvant rendre compte de dynamiques profondes entre le travail et la famille. Nous croyons que la division sexuelle du travail, telle que conceptualisée par le féminisme matérialiste, peut permettre la compréhension des arrangements conjugaux. Comme nous le verrons, les rapports sociaux sont au cœur de la division sexuelle du travail. Ce concept permet d'élargir la notion de « travail » au travail réalisé gratuitement par les femmes (principalement) au sein des familles. Partant des rapports sociaux

mis de l'avant dans la division sexuelle du travail, nous posons ensuite du point de vue théorique l'imbrication de la vie familiale et de la vie professionnelle à l'aide de l'articulation famille-travail, plutôt que du concept de conciliation, couramment utilisé.

#### **4.2.1 Le travail au-delà de la production... et la famille au-delà de la reproduction**

Le concept de division sexuelle du travail est apparu dans les années 1970 et a remis en question le postulat de base des sociologues du travail qui pensait le travailleur comme étant l'homme (blanc), mais sous le couvert de l'universalité, ainsi que le postulat de la complémentarité des rôles établi par des sociologues de la famille. Kergoat et Hirata avancent que cette conceptualisation présente deux apports importants, soit au niveau de la reconceptualisation du « travail » ainsi que dans l'inclusion « du sexe social (du genre) » et du travail domestique (2012, p. 116). Kergoat explique la division sexuelle du travail ainsi : « Cette forme de division sociale du travail a deux principes organisateurs : le principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) et le principe hiérarchique (un travail d'homme "vaut" plus qu'un travail de femme). » (2000, p. 36) Le travail des hommes est lié à la production à l'extérieur de la maison et est rémunéré, tandis que celui des femmes est rattaché à la reproduction et est fait gratuitement au sein du foyer.

Cette nouvelle conceptualisation a remis en cause la séparation disciplinaire entre sociologie du travail et sociologie de la famille (Kergoat et Hirata, 2012) puisque le concept de travail inclut tout autant les tâches rémunérées effectuées à l'extérieur de la famille que celles qui sont réalisées gratuitement en son sein (tâches ménagères, travail d'entretien physique des membres de la famille ou de santé (Cresson, 2006), maintien du réseau amical et familial (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985), production d'enfants (Vandelac *et al.*, 1985; Tabet, 1998)). De plus, contrairement à ce que promeut la perspective de Parsons (1955), la différence des rôles entre hommes et femmes, tant dans la famille qu'à l'extérieur de celle-ci, ne sont ni le fruit d'une biologie différenciée ni d'une complémentarité efficace pour les sociétés, mais plutôt le résultat de rapports sociaux. La « dénaturalisation » de la division sexuelle du travail a permis de montrer l'enjeu politique des

rappports sociaux et de rendre compte de sa transversalité : la division sexuelle du travail configure les rapports sociaux tant sur le marché du travail qu'au sein de la famille :

[L]e concept de division sexuelle du travail, au sens où nous l'employons, veut désigner l'ensemble du rapport social d'exploitation qui conduit non seulement à l'appropriation du travail, observable dans le cadre de la famille et du mariage, mais aussi à l'exploitation particulière que subit la force de travail féminine sur le marché du travail. (Galerand et Kergoat, 2013, p. 46)

Le courant féministe matérialiste présente « l'antagonisme entre les sexes en privilégiant ses fondements matériels, notamment économiques, sociopolitiques, voire physiques, sans négliger pour autant les dimensions symboliques » (Pfefferkorn, 2013, p. 20). Cette perspective met en lumière les rapports sociaux où différentes classes sont produites par des rapports de pouvoir (classe des hommes sur celle des femmes, classe bourgeoise sur classe ouvrière, etc.). Plusieurs théoriciennes ont posé les jalons de ce qui est devenu la division sexuelle du travail telle que nous la connaissons aujourd'hui. Nicole-Claude Mathieu (1971) et Colette Guillaumin avec le concept de sexage (1978) ont été de celles qui ont mis en évidence la construction des catégories de sexe. Dans le même courant, Christine Delphy a mis au jour le mode de production domestique. Delphy (2009a) montre que ce sont les femmes qui sont exclues du marché de l'échange et non leur production, puisque lorsqu'elles font les mêmes tâches à l'extérieur de la famille, leur production est reconnue monétairement et socialement. Il demeure donc que la gratuité de leur travail a tout à voir avec les rapports sociaux de domination. Delphy ne nie pas que certaines femmes travaillent à l'extérieur de la maison et ont donc un salaire en échange de leur travail. Cependant, elle affirme que même si elles sont libres de travailler à l'extérieur, ces femmes doivent tout de même continuer à effectuer le travail domestique. Elles sont donc libres que « de fournir un double travail contre une certaine indépendance économique » (2009a, p. 47).

Delphy explique bien ce qui fait la distinction entre le domaine privé et le domaine public : ils n'existent que dans leur opposition. Cette opposition mène nécessairement à la formation de groupes tout aussi dichotomiques, soit les « hommes » et les « femmes » (Delphy, 2009b). Ainsi,

tant les catégories de sexe que l'oppression elle-même sont des constructions sociales. Pfefferkorn résume bien l'apport indéniable du concept de la division sexuelle du travail :

Le travail dès lors n'est plus pensé comme étant spécifique au système productif. L'approche en termes de « rôles masculins et féminins » et de « partage de tâches » plus ou moins naturalisés sera alors remise en question. Dorénavant, comme la structure productive, la famille pourra aussi être analysée en termes de division du travail et de rapports sociaux. (p. 42)

#### **4.2.2 Les rapports sociaux et leur consubstantialité : une approche intersectionnelle**

Pour Kergoat, un rapport social<sup>27</sup> « est une relation antagonique entre deux groupes sociaux, établie autour d'un enjeu. C'est un rapport de production matérielle et idéelle. [...] Et c'est un rapport conflictuel. » (Kergoat, 2012, p. 126) Elle précise qu'il est nécessaire d'analyser simultanément les divers rapports sociaux (de sexe, de classe, de « race », etc.) puisqu'ils se produisent et se reproduisent l'un l'autre. Elle donne l'exemple du « paradoxe des rapports sociaux de sexe » : même si les femmes ont investi le marché du travail depuis quelques décennies, elles continuent à être les responsables du travail domestique. Donc « tout change, mais rien ne change ». Le maintien de la division sexuelle du travail est entre autres le résultat de l'externalisation du travail domestique dans les cas où les femmes ont des revenus suffisants pour le faire. Cette externalisation se fait avec le travail d'autres femmes. Ainsi, si certains couples nantis arrivent à mitiger les tensions personnelles vécues au niveau du travail, la division sexuelle du travail n'est nullement remise en question : elle est même exacerbée.

Ces constats sont possibles lorsque nous voyons la consubstantialité des rapports sociaux, soit « l'entrecroisement dynamique complexe de l'ensemble des rapports sociaux, chacun imprimant

---

<sup>27</sup> Kergoat fait la distinction entre les relations sociales et les rapports sociaux : si les premières renvoient aux réalités concrètes (les femmes occupent majoritairement des emplois, contrairement à il y a quelques décennies), les seconds portent plutôt sur l'opposition abstraite entre deux groupes (ici la classe des hommes et la classe des femmes et les différentes classes sociales) (2012, p. 128). Cela explique la prégnance des différences de salaires entre femmes et hommes, etc. Cela permet aussi de comprendre pourquoi plusieurs croient que les inégalités entre hommes et femmes sont « moins pires qu'avant », mais, en même temps, que c'est faux de prétendre que tout est réglé (Pfefferkorn, 2013, p. 115).

sa marque sur les autres; ils se modulent les uns les autres, se construisent de façon réciproque. » (Kergoat, 2012, p. 136) Cette forme d'intersectionnalité (Galerand et Kergoat, 2014) propose de voir les « intercroisements et les interpénétrations qui forment “nœud” au sein d'une individualité ou d'un groupe. » (Kergoat, 2012, p. 136) Kergoat ajoute que les rapports sociaux sont aussi coextensifs, soit qu'ils se « coproduisent mutuellement » (2012, p. 136).

Enfin, pour Kergoat, penser les rapports sociaux de façon consubstantielle permet de développer des pratiques de résistance (2012, p. 140). Pfefferkorn résume comment penser les rapports sociaux en termes de consubstantialité permet aussi de penser l'émancipation :

Dans une perspective dialectique, une approche en termes de rapports sociaux permet donc de penser le changement : il s'agit de penser en même temps comment sont contraints structurellement les sujets, hommes et femmes, suivant leur place dans les rapports sociaux et comment ils sont façonnés au niveau et dans l'espace où ils se trouvent; de même comment ces sujets, par leur activité, individuelle et collective, par leurs actions réciproques, peuvent construire des marges de liberté et d'action leur permettant de déplacer ces rapports sociaux. (2013, p. 110)

Pfefferkorn (2013) explique aussi l'importance dans cette approche de prendre en compte à la fois la « situation objective (du groupe considéré : classe sociale, sexe social, génération, race, etc.) et [...] la subjectivité [...] des membres des différents groupes. » (p. 111) Il explique, suivant Dunezat et Galerand (2010), que cette façon de faire permet à la fois de réfléchir à la façon dont les individus eux-mêmes arrivent à s'extraire (en partie) du « poids des déterminismes sociaux » sans oublier que ces déterminismes existent bel et bien.

Opter pour une approche consubstantielle des rapports sociaux rend donc possible à la fois la prise en compte des contraintes matérielles et de la subjectivité des personnes, hommes et femmes, tout en gardant en tête la reproduction mutuelle des divers rapports sociaux. Cette consubstantialité se trouve au cœur de la division sexuelle du travail.

#### **4.2.3 L'imbrication du travail et de la famille, une articulation**

La conceptualisation de la division sexuelle du travail qui fait du « travail » à la fois ce qui se fait dans et à l'extérieur de la famille, de même que sa base constituée de rapports sociaux mènent

aussi à nommer l'imbrication entre la sphère professionnelle et la sphère familiale. Barrère-Maurisson (1992) explique que les sphères du « travail » et de la famille<sup>28</sup> :

forment un même ensemble. En effet, le travail et la famille sont les deux pôles de notre vie individuelle, comme de la vie sociale. Et chacun est le double de l'autre. Ils sont inséparables. Ces deux parties de la vie se renvoient constamment l'une l'autre, dans le couple comme dans la société. Dans le couple, entre l'homme et la femme, entre le domestique et le professionnel. (p. 9)

Elle avance aussi que peu importe par quel bout on prend cet objet de recherche, on finit toujours par rejoindre l'autre, d'où l'importance d'étudier cette relation entre travail et famille (et pas uniquement l'un ou l'autre). Barrère-Maurisson (2003) pose donc d'emblée le principe de l'articulation qui rend compte de l'imbrication entre le travail et la famille à travers leur logique commune, la division sexuelle du travail :

La division du travail opère ainsi dans nos sociétés industrielles, simultanément et indissolublement dans les deux instances : travail et famille. C'est pourquoi il ne suffit pas d'étudier les effets de la vie professionnelle, par exemple, sur la vie familiale, ou l'inverse; mais il faut les analyser d'emblée comme relevant d'une même logique qui attribue, dans ces structures, à l'homme comme à la femme leur place spécifique. On ne peut, de la sorte, dissocier l'étude de la place des hommes et des femmes dans la production de leur place dans la famille. Elles se renvoient toujours l'une l'autre (p. 30).

Suivant la définition de la division sexuelle du travail présentée plus haut, comme les féministes matérialistes, Barrère-Maurisson (1992) affirme que le travail constitue à la fois le travail professionnel et le travail domestique. Elle précise que la famille est le lieu où se partage le travail entre conjoints. La relation famille-travail se retrouve donc aussi dans cette optique :

---

<sup>28</sup> Il est important de préciser d'entrée de jeu que l'utilisation des termes « travail » et « famille » quant à l'articulation entre les deux sphères ne remet aucunement en question le fait que du « travail » est effectué au sein de la famille, mais permet plutôt une compréhension des liens forts qui existent entre les deux. Tout au long de la thèse, les termes « travail » et « famille » dans ce sens seront aussi associés à « activité professionnelle » et à « structures familiales », etc.

[L]a famille se trouve être, de cette façon, l'unité de référence qui régit l'agencement entre le professionnel et le domestique. C'est donc l'unité qui permet d'assurer la régulation entre les deux aspects du travail que sont le professionnel et le domestique. On peut alors dire que la « famille » est l'unité qui permet la régulation du « travail » (entendu comme un ensemble), ce qui exprime bien la relation indissoluble travail-famille. (1992, p. 133)

Cette définition de l'articulation entre famille et travail, appuyée sur une conception de la division sexuelle du travail et des rapports sociaux nous permet d'analyser les arrangements des couples à l'aune d'une approche collective et non individuelle comme d'autres peuvent le faire<sup>29</sup>. Selon Descarries et Corbeil (2005), l'approche que nous privilégions est trop rarement utilisée même si elle demeure celle permettant une analyse en termes de rapports sociaux, toujours prégnants dans les deux sphères, tant dans le travail qu'au sein de la famille :

La notion d'articulation, selon nous, a l'avantage de renvoyer à l'existence de pratiques, de contraintes et de contradictions qui appartiennent à l'un ou l'autre univers ou à leur intersection et à leur recouvrement. Elle procède d'une nouvelle manière de nommer les inégalités temporelles entre les femmes et les hommes dans la famille et le travail (Junter-Loiseau, 1999). Elle invite, en conséquence, à dépasser une approche instrumentale de la question, voire celle des « temps sociaux », pour tenir compte de l'impact de la division sexuelle du travail sur l'ensemble du phénomène et de la diversité des situations rencontrées. (p. 66)

C'est ainsi que Descarries et Corbeil définissent l'articulation entre travail et famille comme étant

l'ensemble des processus de structuration et d'organisation qui prennent place dans les univers domestique et professionnel et qui concourent, dans leur interrelation et leur recouvrement, à la production et à la reconduction des conditions sociales dans

---

<sup>29</sup> Descarries et Corbeil (2005) parlent notamment d'une approche familialiste qui « préconise la négociation d'un contrat entre les parents qui fait appel principalement à leur sens individuel des responsabilités et aux solidarités familiales et remet peu en question la traditionnelle division sexuelle des rôles. » (p. 63) Cela rejoint ce que Barrère-Maurisson affirme, soit que la relation entre famille et travail semble être vécue comme si les hommes et les femmes étaient « libres et sans contraintes. La réalité est autre : les femmes sont cantonnées dans des emplois spécifiques, à temps partiel ou à des horaires atypiques; les hommes engagés dans des emplois où les horaires sont quelques fois assez rigides, sans parler de l'idéologie dominante dans de nombreux pays qui les inhibe dans l'accomplissement des tâches familiales. » (2003. p. 19)

lesquelles s'actualisent les trajectoires de vie des parents travailleurs, et plus particulièrement, dans le contexte actuel, celui des mères en emploi. (2002, p. 467)

Nous adhérons à cette définition qui nous permet d'appréhender des réalités souvent invisibilisées (Collectif, 1984) en allant au-delà des aspects individuels de la répartition du travail dans les couples.

#### 4.2.3.1 La charge mentale

Les travaux de Monique Haicault s'inscrivent dans la foulée des théorisations féministes matérialistes du début des années 1980 puisque cette sociologue française a éclairé un aspect de l'indissociabilité pour les femmes du travail dit productif et du travail dit reproductif : la charge mentale. Haicault précise que la charge mentale est la notion qui caractérise l'exploitation des femmes simultanément dans le travail rémunéré et celui qui ne l'est pas :

La charge mentale est faite ainsi de ces perpétuels ajustements, de la viscosité du temps qui n'est que rarement rythme et beaucoup plus souvent immanence, où se perd le corps, où se tue la tête, à calculer l'incalculable, à rattraper sur du temps et avec du temps, le temps perdu, à faire, à gérer. [...] Si les femmes ont inventé la notion de double journée, c'est bien parce que quelque chose d'une double exploitation-domination se joue simultanément, ici et là, pour elles. C'est dans la simultanéité que réside la spécificité de la charge mentale et non dans l'addition de types d'activités ou de services. (1984, p. 275)

La notion de charge mentale permet de dépasser les calculs du temps passé à faire un travail ou l'autre, vision comptable du temps ne prenant pas en compte les aspects subjectifs et même affectifs qui se jouent dans l'imbrication entre les sphères (Bessin, 2013).

Il nous paraît important de consacrer ces quelques lignes à ce concept qui met en lumière l'indissociabilité entre le travail et la famille et que, si cette indissociabilité se joue pour les hommes et pour les femmes, ces dernières en vivent davantage les conséquences négatives du fait de leur position hiérarchique. Ainsi, si voir les arrangements conjugaux à la lumière de l'idée d'articulation entre travail et famille rend possible l'observation d'hommes dans la « famille » et de femmes au « travail », la base de la division sexuelle du travail et son principe hiérarchique

demeure une clé pour comprendre ce qui se passe dans les couples avec son « approche globale [qui] permet de mettre au jour de façon plus claire les logiques des comportements individuels et familiaux » (Barrère-Maurisson, 2003, p. 20) et aussi les enjeux structurels qui les guident.

Enfin, Combes et Haicault (1984) résument bien dans ce qui suit notre façon d'aborder le couple à partir de la division sexuelle du travail :

Le couple est à notre sens un des lieux multiples où s'inscrivent les rapports de classes et de sexes. On ne peut donc à aucun moment supposer qu'ils s'effacent ou faire comme si... En particulier on ne peut faire comme si le rapport entre cet homme et cette femme échappait au rapport social général entre les sexes en tant que groupes sociaux. Au contraire, nous y insistons une dernière fois, la prise en compte, si difficile soit-elle, des rapports sociaux de sexes et de classes est pour nous une condition de la reconstitution-analyse d'une histoire familiale où ils s'impriment ensemble en permanence. (p. 173)

Si la conceptualisation de la division sexuelle du travail et une approche en termes d'articulation entre famille et travail nous éclairent sur les arrangements des couples rencontrés, certains aspects spécifiques à la gestion de l'argent sont aussi nécessaires pour ce qui est des arrangements financiers. Les significations que peuvent porter ces arrangements sont donc tout aussi importantes à mettre en lumière. La section qui suit nous permet plus précisément d'aborder cette partie de notre étude.

### **4.3 La signification sociale de l'argent : Une façon d'étudier l'argent dans les couples**

Plusieurs modèles théoriques permettent d'étudier l'argent dans les couples. Nous proposons ici, dans un premier temps, une brève présentation de quelques modèles classiques issus surtout des sciences économiques. Dans un deuxième temps, nous présentons plus en détail l'approche développée par Zelizer (2005 [1994]), approche que nous privilégions dans l'étude des arrangements financiers des personnes que nous avons rencontrées.

### 4.3.1 Divers modèles économiques de l'argent dans la sphère privée

Divers modèles, inspirés de l'économie, ont permis et permettent toujours d'étudier l'argent dans les couples (voir notamment les recensions de Bittman, *et al.*, 2003; de Henau et Himmelweit, 2013; Gupta, 2006; Halleröd, 2005; Schneider, 2011). Les premiers modèles sont qualifiés d'unitaires et ils s'appuient sur la théorie du choix rationnel appliqué à un groupe plutôt qu'à un individu. Ainsi, selon ces modèles, il y a redistribution des ressources au sein des ménages, peu importe qui les gagne. Ce qui détermine la façon de dépenser les revenus est la maximisation d'un « single utility function for the whole family subject to a single budget constraint, given by the sum of all family members' income. » (Himmelweit, *et al.* 2013, p. 628) Le modèle de Samuelson (1956) précise que c'est l'engagement envers le bien-être des autres membres de la famille qui incite tous les membres à avoir des préférences semblables et donc à agir rationnellement comme une unité familiale dans leurs choix de consommation. Le modèle unitaire de Becker, une référence dans le domaine, pose quant à lui la présence d'un membre de la famille « altruiste » dont l'utilité dépend de celle des autres membres du ménage (Becker, 1981). Donni et Ponthieux expliquent que selon le modèle de Becker, « si le revenu du conjoint augmente d'une certaine somme, le chef de ménage diminuera ce qu'il lui donne (respectivement, il augmentera sa dotation si le revenu du conjoint diminue) » (2011, p. 70).

Ces modèles ont été critiqués par plusieurs puisqu'ils tenaient pour acquise une certaine entente au sein des ménages. Les modèles unitaires ont ainsi cédé la place aux modèles de la négociation<sup>30</sup> (« bargaining models ») qui prennent comme prémisse que la famille peut être un lieu tant de conflit que de coopération, contrairement aux modèles unitaires qui partent de l'idée d'une unité familiale. Les modèles de la négociation impliquent que les décisions prises, concernant par exemple la distribution des revenus ou le partage des tâches domestiques, dépendent du pouvoir relatif de négociation des membres du couple (Abraham *et al.*, 2010). Ces modèles posent que les alternatives possibles (ou l'absence d'alternatives) à chacun des membres du couple déterminent le pouvoir relatif dans la négociation. Il est alors question de points de menace

---

<sup>30</sup> Plusieurs appellations sont utilisées pour parler des modèles de la négociation : « bargaining theory », « exchange theory », « resource theory », « sociological resource exchange theory ». England et Farkas les posent comme synonymes : ils adoptent tous une approche coûts-bénéfices (1986, p. 96).

(« threat points ») : « the level of well-being that each would attain if they cannot reach agreement within the marriage ». (Blau *et al.*, 2010, p. 46) Un point de menace souvent cité est le divorce qui favoriserait financièrement une personne plus que l'autre (Lundberg et Pollack, 1996). Blau, Ferber et Winkler (2010) précisent que d'autres facteurs peuvent aussi influencer les points de menaces des conjoints, comme les lois régissant le statut légal de l'union, la probabilité de se remettre en couple ou les règles d'admissibilité à l'aide sociale.

Un autre type de modèle de la négociation est appelé « non coopératif ». Lundberg et Pollack (1996) ont développé ce modèle dans lequel le point de menace est interne au couple. Ce modèle des « sphères séparées » implique que le point de menace n'est pas déterminé en fonction d'une situation hypothétique de divorce. Il s'agit plutôt de la situation où les conjoints arrêtent de coopérer : « chacun se limite à une participation minimaliste qui consiste à prendre en charge avec ses propres ressources la fourniture d'un bien public particulier [...]. » (Donni et Ponthieux, 2011, p. 79) La séparation des sphères se ferait selon des normes sociales de genre (Lundberg et Pollack, 1996).

Si les modèles économiques de la circulation de l'argent dans les couples ont évolué depuis Becker, ils demeurent limités pour saisir toute la complexité des arrangements conjugaux : les théories économiques de la négociation ne peuvent prendre en compte simultanément les trajectoires biographiques des personnes, les politiques sociales et familiales mises en place, les emplois occupés par les deux conjoints, les normes sociales en vigueur, etc. De plus, nous avons vu au chapitre 3 à quel point la gestion de l'argent dans les couples est complexe et nécessite une analyse détaillée de diverses dimensions qui sont souvent subjectives. Afin de saisir plus finement l'usage de l'argent et le sens qu'il prend dans les couples, l'approche de la signification sociale de l'argent développée par Zelizer (2005) est à privilégier.

### **4.3.2 L'argent, marqué et significatif socialement**

Viviana Zelizer a théorisé l'argent au cours de recherches réalisées dans les années 1980. À l'aide d'une perspective historique, elle a éclairé l'usage de l'argent dans la sphère privée. Contrairement à ses prédécesseurs qui posaient l'argent comme essentiellement neutre et utilisé de façon rationnelle, même dans la sphère domestique, elle a mis l'accent sur la signification

sociale de l'argent. Pour Zelizer, l'argent est « marqué » socialement, il a une signification qui va au-delà de sa quantité : selon qui le donne ou le reçoit, selon le contexte socioculturel, il peut avoir des significations différentes. Ainsi, l'argent n'est pas qu'un instrument rationnel (2005, p. 32). Sa théorie du marquage de l'argent relève deux aspects en particulier : la signification donnée à l'argent et l'usage qui en est fait. Elle précise que son modèle « différencie l'argent en posant en principe qu'il est défini et redéfini par des réseaux de relations sociales particuliers et des systèmes de significations variables. » (2005, p. 52)

Zelizer affirme l'importance d'aller au-delà de « préférences individuelles aléatoires » puisque l'argent est un « fait social » : « l'argent est corrélé à une vaste gamme de relations sociales plutôt qu'à de simples individus. » (2005, p. 61) La sociologue explique les divers processus sociaux qui permettent la distinction entre les différentes monnaies :

[Les gens] recourent à des techniques aussi diverses que la restriction des usages de l'argent, la régulation de ses modes d'attribution, l'invention de nouveaux rituels de présentation monétaire, la modification de l'aspect physique de l'argent, la désignation de lieux réservés à telle ou telle monnaie, l'attribution de significations distinctives à des sommes particulières, la nomination d'usagers habilités à manier certaines monnaies spécifiques et l'assignation de sources d'argent déterminées à des usages spécifiés. (2005, p. 66)

Elle donne notamment l'exemple de l'argent gagné par des épouses aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cet argent était moins visible que l'argent gagné par leurs maris et considéré comme ayant une moindre valeur :

Parce que le travail d'une femme faisait partie intégrante du répertoire traditionnel des tâches domestiques féminines, les sommes qu'elle touchait étaient confondues avec l'argent de son foyer et servaient en général à régler des frais ménagers et familiaux tels que les dépenses d'habillement et d'alimentation. (Zelizer, 2005, p. 110-111)

Pour Zelizer, l'argent est « marqué » et ce marquage se fait à partir de diverses techniques. Il peut être marqué physiquement comme quand les femmes « transformaient l'argent en présent

convenable » (p. 322) ou séparé spatialement (comme avec les enveloppes ou différents comptes bancaires dédiés à différents postes de dépenses). Il peut avoir des usages restreints, comme le fait d'utiliser l'argent de la charité uniquement pour des dépenses jugées convenables par les services sociaux. L'argent peut aussi être marqué de par sa provenance, sa source : un héritage pourra ne pas être utilisé de la même façon qu'un revenu d'emploi ou qu'un revenu issu d'un travail informel. Cette forme de marquage est aussi liée à la façon dont les personnes calculent la « répartition » de l'argent, par exemple entre les différents membres du ménage. Zelizer précise que le budget peut constituer une façon de marquer l'argent dans une organisation, que ce soit un gouvernement ou une famille : les diverses catégories représentent des postes de dépenses pour lesquelles la source de revenus ou les types de dépenses sont différenciés.

Dans cette optique, l'argent ne peut être associé simplement au pouvoir ou à la rationalité, « les montants des revenus ne déterminent pas en tant que tels les usages ou le contrôle des recettes familiales. La répartition des fonds domestiques dépend toujours des relations subtiles et complexes que les membres des familles entretiennent » (2005, p. 124). Ces relations ont cours dans des groupes socioéconomiques ainsi que dans des époques ou des contextes particuliers, ce qui nous oblige à vraiment voir l'argent dans toute sa complexité sociale.

Cette conceptualisation théorique de l'argent s'arrime bien avec celle du travail présentée plus haut. De fait, les deux approches rendent compte des liens forts qui existent entre la sphère « marchande » et celle de la famille. Comme nous voyons le travail comme étant à la fois ce qui est réalisé dans une activité professionnelle ET dans les tâches réalisées au sein des foyers, notre façon de penser l'argent ne se limite pas à une vision marchande, mais prend plutôt en compte les significations qu'il peut prendre aussi dans la sphère familiale. Comme la recension de la littérature précédente portant sur la gestion de l'argent dans les couples nous l'a montré, les significations de l'argent ont un rôle important à jouer en ce qui a trait à l'accès et au contrôle de l'argent, de même que dans la division du travail de gestion financière et le type de dépenses effectuées par chacun des conjoints. Par conséquent, jumelée à la division sexuelle du travail et à l'articulation entre activité professionnelle et vie familiale, la théorisation de la signification sociale de l'argent nous aide à mieux cerner les arrangements conjugaux en ce qui a trait au travail

et à l'argent. Cependant, il nous semble aussi nécessaire d'aborder l'amour conjugal afin de prendre la pleine mesure de la complexité de ces arrangements.

#### **4.4 L'amour dans les relations conjugales hétérosexuelles contemporaines**

Même si la question de l'amour est souvent évacuée des analyses portant sur les couples ou les familles, elle demeure un élément central des relations conjugales hétérosexuelles contemporaines (Ferguson et Janosdottir, 2014; Jackson, 2014; Belleau *et al.*, soumis). Des féministes matérialistes ont notamment mis de l'avant l'importance de mettre l'accent sur les pratiques matérielles et les expériences vécues de l'amour et du pouvoir afin d'arriver à penser la fin de l'oppression des femmes (Ferguson et Janosdottir, 2014). Cette optique se veut le contrepoids à l'idée portée par plusieurs féministes depuis les années 1950 qui mettaient plutôt l'accent sur l'exploitation des femmes dans les relations hétérosexuelles, justement à cause de l'amour qu'elles portent aux hommes avec qui elles vivent (Jackson, 2014). Alors que l'hétérosexualité demeure une norme sociale forte, Jackson (2014) explique l'importance de prendre en compte, de façon située (selon le milieu socioéconomique, le positionnement social, etc.), l'amour dans ces relations en observant l'observable, soit la structure, les significations et les pratiques présentes.

Cette section apporte donc la dernière pierre à notre cadre théorique. Nous avons vu que diverses théories en sociologie de la famille, ainsi que leurs critiques, mettent de l'avant des changements au sein des familles et des couples en même temps que le maintien de rapports sociaux, notamment de genre dans les relations conjugales contemporaines. Afin de considérer l'amour dans notre compréhension des arrangements entre partenaires qui vivent dans le cadre d'une relation à long terme et où il y a présence d'enfants, nous croyons que la sémantique de la conjugalité contemporaine développée par Belleau et ses collègues (soumis) est la plus adéquate. Associée à la division sexuelle du travail, qui pose notamment l'imbrication des sphères professionnelle et familiale en étudiant les rapports sociaux consubstantiels, et à la signification sociale de l'argent, qui prend en compte les aspects subjectifs de l'argent au sein des couples, cette sémantique nous permet de mieux comprendre les liens qu'entretiennent les conjoints et

les conjointes aujourd'hui et, par conséquent, les arrangements des couples que nous avons rencontrés. Nous décrivons dans ce qui suit cette sémantique amoureuse et plus particulièrement les six règles<sup>31</sup> que nous utilisons dans nos analyses, soit la fiction de la durée, l'investissement continu dans la relation, la communication, l'altruisme ou le désintéret, la réciprocité différée et, finalement, la confiance.

#### **4.4.1 Une sémantique de la conjugalité contemporaine ancrée empiriquement**

Comme plusieurs chercheurs et chercheuses, par exemple, Luhmann (1990) ou plus récemment Bozon (2016) qui pose que l'amour est « affaire d'interprétation » (p. 9), Belleau et ses collègues (soumis<sup>32</sup>) mettent de l'avant le fait que, au-delà d'un sentiment ou d'un état psychologique, l'amour obéit à des

règles de sens qui structurent la sémantique amoureuse [qui] présélectionnent les possibilités d'interprétation par rapport à une situation, à un geste, à un contexte, à une expression, etc. Par conséquent, ces règles définissent et stabilisent les attentes légitimes envers autrui comme envers soi-même. Fonctionnant sur une base partagée et généralisée, ces règles permettent ainsi la compréhension et la constitution de relations. [...] [E]lles renvoient les unes aux autres en formant un ensemble cohérent.

La structuration de ces règles de sens forme une sémantique amoureuse qui permet aux conjoints de vivre au quotidien. Quoique variant selon le genre et les différentes cultures, ces règles de l'amour fonctionnent comme une structure interprétative (Belleau *et al.*, soumis).

L'approche sociologique élaborée par Belleau et ses collègues à partir d'entretiens qualitatifs et d'une recension des écrits permet de mettre en lumière huit de ces « règles de sens » de la sémantique de la conjugalité contemporaine. Leur approche se veut révélatrice des dynamiques vécues au sein de relations visant la durée : si le mariage correspondait auparavant à cet idéal de l'amour qui durera toujours, il n'est plus le socle des relations conjugales comme nous l'avons vu.

---

<sup>31</sup> La sémantique de Belleau et ses collègues comporte au total huit règles. Les règles du caractère involontaire de l'amour et de la fidélité ne s'appliquent pas directement à notre propos.

<sup>32</sup> Puisque l'article décrivant la sémantique de la conjugalité contemporaine n'est pas encore publié, nous ne pouvons indiquer les pages desquelles sont extraites les citations.

Des couples en union libre vivent aussi ce type de relation, à tout le moins au Québec. Ainsi, il n'est pas question ici de « nouvelles » configurations amoureuses, tel le polyamour, mais plutôt d'une approche permettant d'étudier les relations conjugales qui s'inscrivent dans la durée et qui, malgré de nombreuses transformations, demeurent un modèle auquel les gens aspirent encore aujourd'hui.

Après l'amour-passion (16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> siècle) et l'amour romantique (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle), cette sémantique rend possible une compréhension des relations conjugales à l'aune du contexte actuel. La force de l'approche de Belleau et de ses collègues est de partir du récit des acteurs et des actrices plutôt que de proposer une théorie qui, si elle peut représenter un certain imaginaire amoureux, ne peut prétendre représenter les pratiques de l'amour de la majorité des couples hétérosexuels du début du 21<sup>e</sup> siècle.

#### 4.4.1.1 Six règles de sens, deux logiques

La première règle de la sémantique privilégiée est la *fiction de la durée* : malgré les statistiques qui montrent le nombre élevé de ruptures, les conjoints perçoivent la relation conjugale comme étant stable et durable. Pour les autrices, « [c]ette règle de sens est l'héritage d'une longue tradition discursive qui fonde l'authenticité de l'amour dans sa capacité à durer : la stabilité du véritable amour n'est pas soumise aux changements du temps, ou des personnes ». Ce faisant, les membres du couple sont dans l'incapacité d'anticiper une rupture et, conséquemment, ne prennent généralement aucune mesure légale ou financière pour se protéger dans le cas où leur relation venait qu'à se terminer.

La deuxième règle de la sémantique que nous utilisons stipule que les conjoints doivent entretenir leur relation au quotidien, et ce, par de petits gestes constants qui leur permettent de la faire évoluer. Cet *investissement continu dans la relation* implique que l'amour nécessite un travail pour assurer le maintien de la relation. Si le début de la relation repose sur le hasard, c'est ce travail qui en permettra la pérennité. C'est ainsi que, notamment au Québec, les couples voient souvent le fait d'avoir un enfant comme étant un signe d'engagement plus puissant que le fait de se marier. Ce projet commun représente justement la nécessité de s'investir au quotidien pour le bien de la relation. Cet engagement constant démontré par des efforts concrets de la part des

deux conjoints peut toutefois cacher le fait que l'injonction au « travail sur la relation » pèse plus lourd sur les femmes dans le couple. Belleau et ses collègues citent à ce propos les travaux de Jonas (2007) qui « montrent le déséquilibre genré sur lequel est axé le discours du « travail relationnel » : la littérature de conseils incite surtout les femmes à se faire “gestionnaires” du couple ».

L'investissement continu est favorisé entre autres par la *communication*, autre règle de la sémantique de la conjugalité contemporaine. Cette norme contemporaine du dialogue signifie entre autres que c'est « en s'exprimant, que les conjoints démontrent leur investissement constant dans la relation » (Belleau *et al.*, soumis). La communication permet d'éviter des conflits dans le couple ou de régler les conflits lorsqu'ils surviennent. Elle serait aussi une raison pour les conjoints de ne pas utiliser le droit, pour la rédaction d'un contrat par exemple, puisque cela serait contraire à l'idée que la communication entre les conjoints permet de régler les différends, peu importe leur nature.

« En amour, on ne compte pas » est une maxime célèbre qui illustre la quatrième règle de sens de la sémantique de la conjugalité mise de l'avant. En ce sens, les intérêts du conjoint ou de la conjointe ainsi que ceux du couple passent avant ses intérêts personnels. Les conjoints et les conjointes doivent donc faire preuve d'*altruisme et de désintérêt* et donner sans compter au sein de leur relation conjugale. De cette façon, les demandes d'un des membres du couple peuvent apparaître comme égoïstes et ainsi enfreindre la règle du désintérêt. Dans ce contexte, les arrangements conjugaux sont rarement discutés, entre autres par rapport aux questions d'argent, afin de préserver cette idée que l'autre passe avant soi.

La *réciprocité différée* est une autre règle de sens. Elle fait référence au fait que les conjoints croient que ce qu'ils donnent aujourd'hui leur sera rendu un jour. Kellerhals et ses collègues (2004) soutiennent que la réciprocité différée est un moyen pour les conjoints de réconcilier la norme du mérite (relevant du calcul) et celle du don (aimer sans compter). La réciprocité différée s'appuie sur la fiction de la durée afin que les membres du couple puissent croire qu'ils recevront éventuellement en retour ce qu'ils ont donné antérieurement. Cette règle renvoie donc « tant à la notion d'échange qu'à l'inscription de la relation affective dans le temps » (Belleau *et al.*,

soumis). Ce que les hommes et les femmes échangent dans les couples n'est toutefois pas toujours de même nature : les hommes investiraient toujours davantage sous forme d'argent, contrairement aux femmes qui continueraient à offrir davantage de temps (ou de travail non rémunéré). Considérant les structures sociales actuelles, cette réciprocité dans le temps peut avoir des répercussions négatives sur les femmes, particulièrement si une rupture survient.

La *confiance* mutuelle est finalement au fondement de l'amour dans les relations conjugales contemporaines en ce qu'elle permet de s'engager au quotidien envers l'autre. La confiance se bâtit au fil du temps et, partagée entre les conjoints, elle rend difficile, comme d'autres règles de la sémantique amoureuse, l'initiative de parler d'un contrat de vie commune ou d'autres arrangements : l'autre membre du couple pourrait interpréter cette demande comme un manque de confiance envers la relation et envers sa propre personne. Au moment où l'institution religieuse et juridique du mariage ne fonde plus les relations conjugales, il ne reste plus que cette confiance mutuelle pour stabiliser la relation dans la durée. Par conséquent, si la confiance est ébranlée, la relation est *de facto* fragilisée. Signifier à l'autre le désir de se marier, la volonté de signer un contrat de vie commune ou remettre en question des arrangements financiers, surtout au début de la relation, peut être interprété comme un manque de confiance en la relation, un signe que l'on croit que la relation ne durera pas. Belleau et ses collègues précisent que « [p]arfois dix ans de vie commune sont nécessaires pour contrevioler la règle de l'altruisme et discuter des intérêts personnels de chacun : l'injonction à la confiance renforce alors celle du don désintéressé et de l'absence de calcul en amour. »

Ces six règles de sens présentées brièvement ici permettent d'éclairer la complexité de la conjugalité contemporaine en montrant de quelles façons des logiques contradictoires sont à l'œuvre dans cette sémantique. De fait, comme le montrent Belleau et ses collègues, certaines règles de sens renvoient à une « idéalisation mythique » autour de la fusion du couple pendant que d'autres se conjuguent plutôt avec des « images du travail, de la communication thérapeutique, de la prise en charge entrepreneuriale de la relation. » Quoique très différentes, ces deux logiques n'en sont pas moins parties prenantes des relations de couple et servent « à reléguer dans un angle mort les "faits sociaux" du taux de divorce et de rupture, de la monogamie

en série, des inégalités de genre dans la division du travail et dans les conséquences des ruptures, etc. ».

La sémantique développée par Belleau et ses collègues se veut en quelque sorte une réponse à une double confusion dans la littérature scientifique. Premièrement, comme nous l'avons vu précédemment, certains auteurs qui ont travaillé sur l'intimité conjugale font fi du fait que l'imaginaire amoureux contemporain demeure à plusieurs égards lié à un idéal romantique d'indissolubilité de l'union (contrairement à la « relation pure » de Giddens). Deuxièmement, d'autres auteurs, en basant leur compréhension des couples sur ces théories, évacuent du même coup la question de l'amour de leurs travaux :

Les conjoints sont dépeints comme des individus autonomes, indépendants, libres de leurs choix, négociant entre eux des ententes sur la base d'une rationalité presque marchande. L'interdépendance affective semble peu prise en compte malgré l'influence importante qu'elle a sur les pratiques concrètes. (Belleau *et al.* soumis)

L'approche de Belleau et ses collègues permet de voir à la fois la séparation entre la logique marchande et celle de l'amour, mais aussi les liens entre les deux : « L'argent est au service de la relation amoureuse (par les cadeaux, le soutien économique, etc.) et inversement, les règles de sens de l'amour permettent de taire les inégalités et les rapports de pouvoir au sein des couples. » Elles concluent effectivement en faisant le lien avec la pensée de Zelizer : la sémantique amoureuse contemporaine qu'elles ont développée permet de prendre en compte diverses logiques (romantique, marchande) qui « guident les conduites au sein de la vie quotidienne autant dans ses aspects affectifs que dans ses aspects matériels. » Cette sémantique de la conjugalité contemporaine, basée sur plusieurs règles de sens, nous apparaît comme essentielle à la compréhension des arrangements des personnes en couples que nous avons rencontrés. Elle devient, dans notre projet, un complément théorique à la division sexuelle du travail et à la signification sociale de l'argent. Finalement, ces trois éléments mis ensemble peuvent mettre en lumière la complexité des arrangements conjugaux.

## 4.5 Un cadre théorique triple

À la suite de ce qui précède, nous posons l'importance d'étudier les arrangements des couples de parents à revenus modestes à partir de trois approches : la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la sémantique conjugale contemporaine. Nous avons montré comment l'approche de la deuxième modernité réduit les relations conjugales à des relations entre individus égaux et autonomes, négociant en toute liberté leurs arrangements. À la lumière des critiques faites à cette conceptualisation, nous avons vu aussi à quel point elle n'est pas ancrée dans les réalités qui perdurent même si certains changements ont eu lieu : malgré un certain idéal d'égalité véhiculé depuis quelques décennies dans les couples, les rapports sociaux, notamment de sexe, demeurent. Cette façon de voir les relations conjugales ne peut donc pas nous aider à comprendre les arrangements des couples rencontrés.

Par conséquent, premièrement, il est essentiel de penser ces couples à partir de la division sexuelle du travail qui rend compte de l'entrecroisement des rapports sociaux. Les différences entre milieux socioéconomiques sont parfois occultées par certaines études qui posent les milieux plus nantis comme universaux, différenciant uniquement leurs résultats selon le genre ou ne reconnaissant pas les spécificités au sein même des femmes ou des hommes étudiés. S'inscrivant de plain-pied dans les théories féministes matérialistes et découlant de la division sexuelle du travail, l'articulation entre famille et travail met au centre de l'analyse la relation qui existe tant entre travail domestique et travail professionnel, qu'entre conjoints qui se divisent le travail. En partant des conditions matérielles des personnes étudiées, cette approche nous permet de prendre la pleine mesure à la fois du vécu des femmes et des hommes rencontrés, mais aussi des significations qu'ils et elles donnent à leurs pratiques concrètes. De ce fait, en plus des contraintes structurelles prégnantes dans la vie des couples, la division sexuelle du travail peut aussi nous aider à voir les zones de résistances mises en place par les actrices et acteurs dans leurs arrangements.

Deuxièmement, la théorisation de la signification sociale de l'argent de Zelizer (2005) permet d'éclairer plus particulièrement les arrangements financiers. En gardant en tête que l'argent n'est pas neutre, mais est plutôt marqué, cette approche de l'argent dans la sphère privée rend

possible une compréhension plus fine de la gestion de l'argent entre conjoints. De plus, faisant le lien entre la sphère familiale, où est utilisé l'argent notamment pour subvenir aux besoins de la famille, et la sphère professionnelle, l'argent est au cœur de la relation entre travail et famille.

Enfin, l'apport important de la sémantique de la conjugalité contemporaine est bien sûr de dépasser l'amour comme sentiment et de bien poser les bases sociales et sociologiques du rapport amoureux qui demeure le fondement des relations conjugales actuelles. Cette sémantique peut favoriser la mise en lumière de différentes logiques à l'œuvre au sein des couples et ainsi mieux comprendre certains arrangements en lien avec le travail et l'argent.

Comme le rappelle Lowy, les relations conjugales hétérosexuelles contemporaines demeurent « un espace important de discrimination des femmes. Ce type de discrimination est unique : associé à la sphère intime, il agit dans le cadre de relations librement choisies. » (2006, p. 51) Les théorisations privilégiées rendent compte chacune à leur manière de façons de voir qui, mises ensemble, permettront une compréhension des paradoxes vécus au sein des couples. Quoiqu'elles puissent sembler être éloignées l'une de l'autre, ces trois approches sont complémentaires dans l'analyse des arrangements des couples à l'étude. Toutes trois prennent en compte la signification et l'interprétation du vécu par les acteurs et actrices et permettent une analyse des pratiques des conjoints et des conjointes. Les aspects matériels et symboliques sont donc conjointement pris en compte (Haicault, 1984; Tahon, 1995). Toutes trois posent aussi le maintien de contraintes structurelles majeures qui, si elles peuvent restreindre les possibilités de choix des membres du couple, permettent aussi d'observer comment chacun et chacune s'approprient ces contraintes ou, au contraire, y résistent. Ceci rejoint les réflexions de Ferree (2010) qui propose de penser les familles contemporaines en intégrant les transformations structurelles du point de vue macrosociologique (politiques publiques et marché du travail) à la considération des capacités individuelles et collectives des femmes et des hommes du point de vue microsociologique.

De plus, la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la sémantique de la conjugalité contemporaine se conjuguent l'une à l'autre de diverses manières. Tout d'abord, la division sexuelle du travail est au cœur de la signification sociale de l'argent des membres du

couple : elle est un jalon central sur lequel les personnes s'appuient pour donner sens à l'argent au sein du ménage. La division sexuelle du travail fait de même avec la sémantique de la conjugalité contemporaine en donnant aux hommes et aux femmes des critères sur lesquels évaluer le respect (ou non) des règles qui la constituent. L'argent et la division sexuelle du travail dans les couples revêtent aussi des significations particulières en fonction des diverses règles de la conjugalité contemporaine. D'un autre côté, la signification sociale de l'argent des hommes et des femmes en couple sert la sémantique amoureuse et permet de perpétuer la division sexuelle du travail. Enfin, en montrant des logiques qui apparaissent rationnelles aux couples hétérosexuels contemporains, ces trois dimensions théoriques permettent une compréhension en profondeur des arrangements entre conjoints.

#### **4.6 L'objectif principal et les objectifs secondaires de la thèse**

L'objectif général de cette thèse est de cerner les arrangements conjugaux de couples de parents à revenus modestes en regard de leur division du travail et de leur gestion de l'argent en s'attardant aux pratiques et aux significations. Cet objectif général se décline en trois objectifs spécifiques :

- 1) Décrire ces arrangements (modes de gestion, comptes bancaires, partage des tâches éducatives et domestiques, etc.), la façon dont ils sont mis en place (discussions, contexte, etc.) et les changements survenus au cours de la relation conjugale (s'il y a lieu).
- 2) Cerner l'articulation entre la division du travail et la gestion financière entre conjoints.
- 3) Cerner les écarts et les convergences entre les pratiques et les significations de ces arrangements dans le récit des personnes rencontrées.

Ainsi, à la lumière de notre cadre théorique bâti autour de la division sexuelle du travail, de la signification sociale de l'argent et de la sémantique de l'amour conjugal contemporain, nous visons à dégager une compréhension de la complexité et de l'imbrication de ces arrangements au sein des couples à revenus modestes rencontrés.



# **Chapitre 5 – Une méthodologie qualitative pour saisir un objet complexe**

Après avoir abordé le cadre théorique de notre thèse, nous présentons dans le présent chapitre la méthodologie développée dans notre projet de recherche. L'approche qualitative par entretien approfondi de type compréhensif, les critères de sélection et le recrutement, le déroulement des entretiens ainsi que les différentes étapes de l'analyse sont présentés. Les limites du projet sont aussi discutées.

## **5.1 Une approche compréhensive par entretiens semi-dirigés**

Pour obtenir les données nécessaires à l'atteinte des objectifs, une méthodologie qualitative par entretiens semi-directifs de type compréhensif (Kaufmann, 2013) s'est imposée. Premièrement, le paradigme compréhensif répond tout à fait à l'intention de cerner les pratiques et significations des arrangements conjugaux en ce qu'il considère « [...] les phénomènes humains comme des phénomènes de sens [...] qui peuvent être "compris" par un effort spécifique tenant à la fois à la nature humaine du chercheur et à la nature de ces phénomènes de sens » (Muchielli, 2013, p. 205).

Deuxièmement, cette approche rend possible la mise en lumière de la complexité et des nuances inhérentes aux arrangements conjugaux. Les récits des femmes et des hommes en couple ne sont pas linéaires et s'inscrivent dans un contexte où s'entremêlent une division du travail (en emploi et au sein des familles), des politiques sociales, le marquage de l'argent, une sémantique amoureuse, etc. En laissant les actrices et les acteurs donner eux-mêmes du sens à leurs pratiques et au contexte dans lequel elles sont vécues (Poupart, 1997), la méthode qualitative compréhensive permet de prendre la pleine mesure de la richesse de ces pratiques et de ces significations. Elle permet aussi de faire entendre la voix de personnes peu entendues, comme celles à l'étude (Ragin et Amoroso, 2011).

Troisièmement, notre projet se situe dans une approche inductive dans le sens où les recherches sur les arrangements conjugaux ont, à notre connaissance, rarement porté directement sur les

couples à revenus modestes en ce qui a trait conjointement à la division du travail et à la gestion de l'argent. Nous nous inscrivons en partie dans le courant de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967; Strauss et Corbin, 1997) même si nous ne prétendons pas avoir commencé le terrain sans aucun *a priori* théorique. Cependant, une grande place a été faite dans notre projet à l'ouverture à des aspects nouveaux, à des éléments qui n'auraient pas été prévus au départ et que les personnes rencontrées ont abordés.

Enfin, nous avons fait le choix de limiter notre échantillon à 30 entretiens semi-dirigés afin de rendre compte, dans la mesure du possible, de la totalité des discours recueillis. Un nombre trop important d'entretiens n'aurait pas permis de le faire (Paillé et Muchielli, 2013). Le nombre d'entretiens témoigne de la volonté d'avoir aussi une variété de situations conjugales et occupationnelles puisque les couples à revenus modestes ne forment pas un groupe homogène. Cette diversité nécessitait un nombre d'entretiens suffisant pour arriver à générer une analyse pertinente.

### **5.1.1 Le type d'entretiens**

Dès le départ, la volonté de rencontrer tant des hommes que des femmes était au cœur du projet. Les questions touchant le couple, la famille, les enfants et l'articulation famille-travail sont souvent abordées par les femmes, ces dernières en étant les principales responsables et les plus enclines à répondre aux demandes d'entretiens. Toutefois, pour bien comprendre ce qui guide les couples dans leurs arrangements, la parole des hommes est tout aussi importante. Deux façons de faire ont été privilégiées. En premier lieu, les deux membres d'un même couple ont été rencontrés séparément pour mettre en perspective les points de vue des deux conjoints, essentiels à la compréhension des divers arrangements (Finch et Mason, 1993; Heaphy et Einarsdottir, 2012). Ce dispositif a permis de bien discerner les significations de mêmes événements selon le sexe. Cependant, rencontrer les deux membres d'un même couple n'est pas toujours possible, particulièrement lorsque l'un d'eux ou les deux travaillent de longues heures par semaine<sup>33</sup>. Donc, en deuxième lieu, des hommes et des femmes de couples différents ont été

---

<sup>33</sup> Certaines des femmes participantes ont un conjoint qui travaille six jours par semaine. Dans un des cas, le conjoint avait accepté de participer, mais son horaire trop chargé a fait en sorte que l'entretien n'a pas eu lieu. Un autre homme qui avait accepté de participer n'a finalement jamais été rencontré, son horaire ne le permettant pas.

rencontrés. Ces entrevues ont en outre permis de rencontrer des conjoints vivant des réalités plus tendues ou des désaccords qui auraient pu freiner la participation d'un des conjoints. Au total, le terrain de recherche a permis de rencontrer 17 femmes et 13 hommes correspondant à 22 situations conjugales.

## **5.2 Les critères de sélection**

Suivant les objectifs de notre étude inductive, il était important d'obtenir des informations sur une variété de situations. Les critères de sélection permettaient toutefois de mettre certaines balises afin de pouvoir, dans cette diversité, obtenir une certaine homogénéité. Les critères se déploient sur plusieurs aspects et certains d'entre eux ont été ajustés au fil du travail de terrain :

### **a. Vivre en couple hétérosexuel**

Les personnes rencontrées devaient vivre en couple hétérosexuel puisque, d'une part, les rapports de sexe sont au cœur de notre projet, puis, d'autre part, les arrangements conjugaux qui nous intéressaient ont lieu entre des conjoints habitant la même résidence.

### **b. Avoir au moins un enfant de moins de 18 ans dans le ménage**

Les personnes devaient avoir au moins un enfant âgé de moins de 18 ans dans le ménage. La littérature rapporte les changements qui surviennent très souvent au sein du partage du travail et de l'argent lors de l'arrivée d'un enfant et, simultanément, les difficultés d'articulation qui touchent davantage les femmes que les hommes (de Singly, 2013; Fox, 2001; Le Goff et Lévy, 2016; Surprenant, 2009). Par exemple, les statistiques montrent que dans les couples où il y a présence d'enfants, l'apport des femmes au revenu du ménage diminue et, par conséquent, celui des hommes augmente (ministère de la Famille, 2017b). Comme les mises en place de la gestion de l'argent et de la division du travail peuvent varier selon certains moments charnières d'une relation, rencontrer des parents permettait de rendre compte de ces changements particuliers et des arrangements spécifiques qu'ils impliquent.

### **c. Deux conjoints ne détenant pas de diplôme universitaire**

La précarisation touche tous les types d'emplois et les personnes très diplômées vivent aussi une dégradation de leurs conditions de travail. Toutefois, il demeure que plus les personnes sont

diplômées, plus elles ont la possibilité de se trouver un emploi qualifié offrant une meilleure rémunération et une plus grande stabilité (Crespo, 2018; Moulin, 2016). Comme notre projet visait à mettre en lumière les arrangements spécifiques de couples où les conjoints et les conjointes ont des possibilités d'emploi généralement aux conditions de travail précaires, ce critère nous permettait de recruter des personnes y correspondant.

d. Avoir un revenu annuel combiné d'environ 50 000 \$ ou moins

Le revenu combiné des deux membres du couple nous permettait de mettre une balise à ce que nous considérions comme un revenu modeste. Le montant de 50 000 \$ annuellement a été fixé puisqu'il se situait légèrement au-dessus du seuil de faible revenu au Québec en 2013<sup>34</sup> pour un couple et deux enfants (dernier calcul disponible au moment du début du recrutement). Comme il est délicat de poser cette question lors de la présentation de la recherche, nous avons privilégié une approche plus générale et moins intrusive évitant de multiplier les questions et les précisions de peur d'avoir un refus de personnes potentiellement intéressées. Nous n'avons mis aucune précision quant à l'inclusion (ou l'exclusion) de divers revenus (comme des prestations de l'État) à ce montant. Nous n'avons pas non plus précisé si ce montant était celui avant ou après impôts afin de simplifier au maximum l'information à transmettre dans l'annonce. De plus, comme nous nous intéressons aux pratiques et significations des gens concernés, cette précision n'était pas nécessaire.

e. Deux conjoints nés au Canada

L'origine ethnoculturelle influence la nature des relations familiales et conjugales et peut donc influencer aussi les arrangements de travail et d'argent des couples (Henchoz, 2014; Singh et Morley, 2010), d'où le critère de vivre dans un couple où les deux conjoints sont nés au Canada. Cela n'exclut pas cependant des personnes ayant des parents qui ont immigré au Canada avant leur naissance.

---

<sup>34</sup> Selon l'Institut de la statistique du Québec, le seuil du faible revenu oscillait entre environ 43 000 \$ et 45 000 \$ pour un ménage de quatre personnes pour 2013 à 2015 (En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsufr\\_qcavi\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsufr_qcavi_.htm)). Il faut cependant aussi préciser que ces seuils sont critiqués pour être très bas (voir notamment Hurteau, 2018).

f. Vivre dans une municipalité accessible à moins de deux heures de route de Montréal

Pour une raison d'accessibilité et de faisabilité, nous cherchions des personnes vivant dans une municipalité accessible à moins de deux heures de route de Montréal. Même si cela limitait le recrutement à quelques régions du Québec, ce critère permettait tout de même la participation de personnes vivant à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

## 5.3 Le recrutement

Le recrutement s'est échelonné sur une période de près de deux ans (du printemps 2015 à l'automne 2016) et plusieurs stratégies ont été utilisées : une relance auprès de personnes répondantes à une enquête quantitative, une diffusion d'une annonce sur Facebook, par l'entremise d'organismes communautaires, des démarches auprès de notre réseau élargi et la méthode boule-de-neige. Cette section présente ces divers modes de recrutement, les stratégies utilisées pour pallier les difficultés de recrutement, ainsi que la prise de contact avec les personnes intéressées à participer à notre projet de recherche.

### 5.3.1 Divers modes de recrutement

Le recrutement a commencé à l'aide d'une liste de noms de personnes ayant participé au volet quantitatif de l'enquête *Unions et désunions conjugales au Québec*<sup>35</sup> et ayant accepté l'invitation à participer à un volet qualitatif. Treize personnes correspondant aux critères de sélection ont été contactées, et sur l'ensemble, une femme et son conjoint ont accepté de participer, de même qu'une autre femme.

Une annonce auprès de quatre groupes Facebook de parents de la ville de Montréal<sup>36</sup> a aussi été diffusée. Une vingtaine de personnes se sont montrées intéressées, mais peu d'entre elles correspondaient au profil. Ce moyen a permis de recruter 10 personnes, soit trois femmes, un homme, ainsi que trois couples (trois hommes et trois femmes).

---

<sup>35</sup> Belleau, Hélène et Carmen Lavallée, *Unions et désunions conjugales au Québec : regards croisés sur les pratiques et les représentations sociales et juridiques de la vie à deux*, Projet de recherche financé par le CRSH (2014-2017), Institut national de la recherche scientifique (INRS).

<sup>36</sup> Il s'agit de groupes Facebook permettant à des parents de partager des trucs liés à la vie familiale : Parents Hochelaga-Maisonnette, Parents de Rosemont, Parents de Verdun-Lasalle et Parents de Mercier-Anjou.

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a également été sollicitée afin qu'elle invite ses groupes membres des régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie à recommander des parents potentiellement intéressés. Nous avons aussi communiqué directement avec quelques organismes dans Lanaudière, ayant un contact dans cette région. Après quelques relances, six entrevues ont été réalisées, soit avec une femme, un homme et deux couples.

Comme nous tenions à rencontrer le plus possible autant d'hommes que de femmes et que l'échantillon était majoritairement composé de femmes après un an de recrutement, un appel a aussi été lancé à des organismes communautaires œuvrant particulièrement auprès de pères ou ayant des activités qui s'adressaient directement à eux. Trois hommes ont ainsi pu être rencontrés.

Enfin, les personnes constituant notre réseau élargi ont été mises à contribution afin qu'elles transmettent notre demande dans leur entourage. Quatre femmes et un couple ont ainsi été recrutés. Nous ne connaissions pas ces personnes avant de les rencontrer pour l'entrevue. Il est à noter que l'effet boule-de-neige n'a pas été concluant pour notre projet puisque seulement un couple a été recruté de cette façon. Une affiche a aussi été apposée dans un café à vocation familiale, mais aucune réponse n'a été reçue et l'expérience n'a pas été tentée dans un autre lieu du genre.

### **5.3.2 Les stratégies pour pallier les difficultés de recrutement**

Vouloir rencontrer des personnes moins diplômées, à plus faibles revenus, très occupées, n'est pas chose facile. Une quantité non négligeable d'études qualitatives sur la famille ou les couples, au Québec comme ailleurs au Canada, aux États-Unis ou en Europe<sup>37</sup>, rapportent les difficultés à recruter des personnes correspondant à ce profil. Plusieurs chercheurs et chercheuses se contentent donc d'un échantillon moins diversifié que prévu initialement. Cette difficulté explique en partie la durée de la période de terrain. Deux stratégies ont été utilisées afin de pallier les difficultés de recrutement : l'assouplissement de certains critères et l'offre d'une compensation financière.

---

<sup>37</sup> Par exemple, Fox (2001), Négroni (2018), Van Pavenage (2011).

### 5.3.2.1 L'assouplissement de certains critères

Trois critères ont été modifiés au cours du recrutement. Tout d'abord, les personnes vivant dans un couple où il y avait un ou des enfants issus d'une relation antérieure ont été incluses (cinq couples). Il peut bien sûr y avoir des différences dans la façon de gérer l'argent et de diviser le travail dans ces familles recomposées, mais nous croyons que ces différences, dans le cadre d'une enquête qualitative, n'étaient pas suffisantes pour exclure ces familles. Ensuite, certains couples avaient un revenu combiné plus élevé que 50 000 \$/année (entre 60 000 \$ et 80 000 \$). Ces couples, au nombre de deux, font partie de l'échantillon, puisqu'ils ont effectivement vécu des périodes depuis le début de leur relation où leurs revenus étaient en deçà de ce montant. Enfin, trois personnes ne sont pas nées au Canada : deux hommes sont d'origine latino-américaine et une femme est d'origine française. Seul l'homme d'origine mexicaine est arrivé au Canada adulte. Étant donné les régions facilement accessibles pour la tenue des entretiens (majoritairement la grande région de Montréal), un nombre important de personnes, notamment des familles avec enfants mineurs, sont issues de l'immigration<sup>38</sup>. Certes, la culture d'origine influence les façons de voir la famille, l'argent et le travail. Nous avons toutefois remarqué que cette caractéristique ne permet pas, à tout le moins dans notre échantillon, de faire une distinction claire avec les personnes rencontrées nées au Canada.

### 5.3.2.2 La décision d'offrir une compensation financière

La décision d'offrir une compensation financière de 25 \$ aux personnes participantes s'est imposée après les quatre premiers entretiens. Il a été clair après cette première phase de recrutement<sup>39</sup> qu'un incitatif financier faciliterait cette partie du travail de terrain : les personnes rencontrées étant généralement très occupées et ayant des revenus modestes, il semblait pertinent de croire qu'elles participeraient davantage si elles recevaient une compensation pour

---

<sup>38</sup> Selon des statistiques compilées par le ministère de la Famille, « [e]n 2011, 64 % des familles immigrantes avec enfants mineurs au Québec résident dans la région administrative de Montréal [...]. En ajoutant les territoires de Laval et de la Montérégie, ces trois régions regroupent 87 % des familles immigrantes avec enfants mineurs ». De plus, les familles immigrantes « représentent près de la moitié des familles avec enfants mineurs à Montréal (48 %) et plus du tiers de celles à Laval (35 %). » (ministère de la Famille, 2016, p. 3)

<sup>39</sup> Pour une question d'équité, les quatre premières personnes ayant participé ont reçu rétroactivement la compensation financière. Un appel a été fait pour leur expliquer la situation et organiser la façon de remettre l'argent (en personne à leur domicile ou dans leur boîte aux lettres advenant leur absence).

leur temps. Un autre facteur a aussi motivé ce choix : étant doctorante et occupant une position privilégiée dans la société, nous trouvions plus équitable de remettre une compensation aux personnes participantes. Le montant remis n'a aucunement changé leur situation financière générale et a plus une valeur symbolique (Piron, 2014). Cependant, la compensation financière a au moins représenté une reconnaissance du temps qu'elles ont généreusement accordé. Une modification au certificat éthique a été proposée et acceptée sur-le-champ avant d'aller de l'avant avec l'offre de compensation financière.

### **5.3.3 La prise de contact**

Selon la façon dont les personnes avaient eu l'information initialement (par un groupe communautaire, par une annonce sur Facebook, par une connaissance commune), le premier contact s'est fait par téléphone, par courriel ou par message Facebook. Il est intéressant de noter qu'à part pour un homme qui a répondu à l'annonce sur une page de parents sur Facebook et les hommes joints par l'entremise d'un organisme communautaire, les autres hommes ont été rencontrés après que leurs conjointes aient pris contact avec nous. Elles organisaient le rendez-vous pour eux et pour elles en même temps<sup>40</sup>. Tous les hommes semblaient d'accord avec leur participation.

Au premier contact, nous repassons les critères avec eux ou elles et rappelions l'objectif de la recherche et la durée approximative (plus ou moins 90 minutes, variation selon les personnes et pas de bonne ou de mauvaise durée). Nous offrons aussi de les rencontrer à l'endroit et au moment qui leur convenaient. En général, dès ce moment, le rendez-vous était fixé pour le lendemain ou les jours suivants.

## **5.4 Le déroulement des entretiens**

Cette section présente le déroulement des entretiens : le lieu et la durée de ceux-ci, ainsi que les outils utilisés.

---

<sup>40</sup> Quelques conjoints ont été rencontrés lors de la même visite. Toutefois, nous avons tenté d'éviter de faire les deux entretiens l'un après l'autre, puisque vu la longueur de chaque rencontre, la concentration de l'intervieweuse était beaucoup moins grande lors du deuxième entretien.

### **5.4.1 Le lieu et la durée des entretiens**

À la convenance des personnes participantes, les entrevues ont eu lieu au domicile des personnes (19), dans un café ou une foire alimentaire (7), dans un parc (1), au lieu de travail (1), dans une salle de l'Institut national de la recherche scientifique, centre Urbanisation, Culture et Société (INRS-UCS) à Montréal (1), et finalement, dans un local d'un organisme communautaire Famille<sup>41</sup> qui a participé au recrutement (1).

La durée moyenne des entretiens a été de 100 minutes<sup>42</sup>. Le plus court a duré 51 minutes, et le plus long, 173 minutes. Pour trois entretiens, la durée ne pouvait pas être beaucoup plus longue que 90 minutes puisque les personnes, dès notre arrivée, nous ont avisée que c'était le temps dont elles disposaient avant d'aller travailler ou d'aller chercher leurs enfants à la garderie.

### **5.4.2 Les outils utilisés**

Trois documents ont été développés pour les entretiens : le formulaire de consentement (voir annexe 1), un formulaire sociodémographique et une grille d'entretien qui incluait deux scénarios (voir annexe 2).

Les entretiens commençaient par la lecture du formulaire de consentement ou sa présentation dans les grandes lignes ainsi que la signature du document. Nous nous assurons que la personne était à l'aise avec l'enregistrement de l'entretien.

Nous posons ensuite quelques questions d'ordre sociodémographique : âge, lieu de naissance et proximité géographique de la famille élargie (pour les deux membres du couple); années du début de la relation conjugale et du début de la vie commune et statut matrimonial; nombre et âge des enfants issus de l'union actuelle et d'autres relations s'il y avait lieu; dernier diplôme obtenu et occupation principale actuelle pour les deux conjoints ainsi que pour leurs parents respectifs; revenus personnels annuels estimés. Ces informations mettaient la table pour la suite et nous pouvions revenir sur certaines informations lors de la discussion. Le « vous » cédait rapidement

---

<sup>41</sup> À la demande de la personne responsable, nous avons signé un formulaire sur place expliquant l'objectif de l'entrevue et du projet de recherche plus généralement.

<sup>42</sup> Neuf entretiens ont duré plus de 2 h, neuf ont duré entre 1 h 30 et moins de 2 h, dix entre une heure et moins de 1 h 30 et deux un peu moins de 1 h.

la place au « tu » et nous nous assurons finalement que la personne était à l'aise avec le tutoiement.

Nous n'avions pas de questionnaire pour la réalisation des entretiens, mais plutôt une grille divisée en quatre colonnes thématiques dans laquelle nous naviguions au gré des propos des personnes participantes. La grille visait de façon générale à obtenir un portrait des arrangements actuels des personnes en ce qui concerne le travail et l'argent tout en recueillant aussi les significations qu'elles donnaient à ces pratiques. Les changements qui pouvaient avoir eu lieu durant la relation étaient aussi abordés. Une attention particulière était portée à la façon dont les conjoints parlaient de leurs interactions conjugales (discussions ou non-dits, entente tacite, impression de véritables choix ou non, etc.).

Chaque colonne correspondait à un grand thème. Le premier, le couple, permettait de rendre compte des débuts de la relation de même que de leur façon de percevoir leur relation conjugale. Elle incluait la façon dont la personne participante a rencontré son conjoint, les débuts de leur relation, leur statut matrimonial (et sa raison), leur façon de qualifier leur relation ainsi que ce qui peut favoriser la longévité d'une relation conjugale. La deuxième colonne portait sur les enfants : leur naissance, les changements induits par leur arrivée, le partage des tâches dans leur couple, les discussions à ce propos, les arrangements de garde ainsi que la perception de leur rôle de parent. La troisième colonne concernait l'argent. Plusieurs aspects y étaient inclus : la gestion de l'argent de façon générale, la mise en place des arrangements, l'accès et le contrôle de l'argent, les dépenses personnelles et communes, les types de comptes bancaires de chaque conjoint, la signification de l'argent (personnel ou familial), la satisfaction du fonctionnement actuel, les changements survenus et dans quelles circonstances de même que les questions de l'épargne et des dettes. L'insécurité financière faisait aussi partie de ce thème : période d'insécurité financière (actuelle ou passée), stratégies pour y remédier (aide de la famille élargie, notamment), etc. Enfin, la dernière colonne portait sur le travail rémunéré et visait à cerner leur situation (emploi ou non, travail informel, conditions de travail, horaires, changement d'emplois ou d'occupations, perception de l'emploi rémunéré et du chômage). La grille s'est enrichie au fil du temps et a été adaptée aux diverses situations selon les trajectoires des personnes

rencontrées (par exemple aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale pour qui le travail rémunéré peut avoir occupé une plus petite place dans leur vie depuis qu'elles sont en couple).

À partir du cinquième entretien, inspirée par la thèse de Caroline Henchoz (2007)<sup>43</sup>, deux mises en situation ont été ajoutées afin de dépasser un certain discours sur les rôles parentaux (« les mères font ceci, les pères font cela », « je suis à l'aise avec notre façon de fonctionner », etc.). L'une proposait une situation « traditionnelle » où un homme travaille beaucoup tout en trouvant cela normal pendant que sa conjointe a diminué son temps de travail rémunéré à la suite de la naissance de leur deuxième enfant<sup>44</sup>. L'autre portait sur une femme qui tient à séparer les dépenses 50-50 avec son conjoint alors qu'elle a des revenus moindres puisqu'elle considère qu'il s'agit d'une question d'égalité<sup>45</sup>. Lorsque la discussion commençait à s'essouffler, que tous les thèmes de la grille semblaient avoir été abordés, nous lisions ces deux mises en scène en leur précisant qu'il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse, que nous voulions seulement savoir ce qu'il ou elle en pensait. Dans la très grande majorité des cas, cette technique a été efficace : en livrant leur pensée sur la réalité d'un couple fictif, les personnes arrivaient souvent à révéler des idées qu'elles n'avaient pas abordées auparavant dans l'entretien.

À partir du seizième entretien, nous avons aussi ajouté deux maximes : « Quand on s'aime on ne compte pas. » et « Les bons comptes font les bons amis. ». L'objectif était de faire parler davantage de l'argent qui nous semblait parfois être abordé de façon trop « pratique », sans réussir à saisir davantage leurs réflexions. Une troisième maxime (« L'argent ne fait pas le bonheur. ») s'est ajoutée encore plus tardivement (à la dix-huitième entrevue), suivant ce que les personnes nous avaient dit dans les entretiens précédents. Tant les mises en situation que les maximes permettaient d'ouvrir la discussion sur leurs représentations plus générales de l'amour, de l'argent, des rôles parentaux ou du travail. Ces éléments « extérieurs » à elles poussaient

---

<sup>43</sup> Contrairement à Henchoz cependant, nos mises en situation étaient plus courtes afin d'être facilement compréhensibles pour les personnes que nous allions rencontrer.

<sup>44</sup> « Jean et Isabelle sont mariés depuis 10 ans et ont 2 enfants. Depuis la naissance de leur dernier enfant, Isabelle travaille moins pour avoir plus de temps pour s'occuper des enfants. Jean fait du temps supplémentaire le plus souvent possible et trouve ça normal puisque comme il est le père, c'est son devoir de travailler et de rapporter l'argent pour nourrir sa famille. Qu'en pensez-vous? »

<sup>45</sup> « Martin et Julie ont 3 enfants de 2 à 10 ans. Ils travaillent tous les deux. Julie insiste pour payer la moitié des dépenses (comme l'épicerie, le loyer, la garderie) même si elle a un moins gros salaire que son conjoint. Pour elle, c'est une question d'égalité. Qu'en pensez-vous? »

parfois les personnes à revenir à leur situation personnelle ou conjugale. Ces ajouts ont assurément enrichi le corpus.

La grille était appropriée à l'objet d'étude et à notre approche exploratoire à cause de l'entrelacement entre divers aspects de la vie des personnes rencontrées : le questionnaire aurait pu être très contraignant dans ce cas-ci. Ainsi, nous commençons l'entretien avec une question générale sur la façon dont les conjoints s'étaient rencontrés et poursuivions selon ce qui était dit. Les quatre grands thèmes étaient couverts dans l'ordre ou dans le désordre, parfois simultanément. La contrepartie de cet outil est que dans le flot de paroles dites, certaines informations, surtout des détails, n'ont pas été obtenues lors de tous les entretiens, à cause d'un oubli de notre part. Compte tenu de l'approche compréhensive, ces manques ne diminuent pas la richesse des récits recueillis puisque les données dont nous disposons rendent effectivement compte des pratiques et significations des personnes rencontrées en ce qui a trait à leurs arrangements conjugaux.

## **5.5 L'analyse qualitative appuyée sur la théorisation ancrée**

Notre méthode d'analyse s'appuie partiellement sur la théorisation ancrée (Paillé, 1994; Strauss et Corbin, 1997; Glaser et Strauss, 1967; Corbin et Strauss, 2008) puisque les catégories d'analyse sont principalement issues des entretiens. Cette façon de faire favorise le va-et-vient (ou une « approche en spirale » (Guillemette, 2006)) entre la collecte des données et l'analyse. Dans notre cas, la transcription a été faite immédiatement après chacun des entretiens (à part lorsque plusieurs étaient réalisés en quelques semaines). Sans faire une analyse proprement dite des entretiens, ce travail a permis d'avoir une idée d'aspects nouveaux à aborder ou de façons différentes de les aborder. L'émergence de nouveaux thèmes ou idées a ainsi enrichi la grille pour les entretiens subséquents. La théorisation ancrée est une approche inductive : les récits des individus servent de matière première à l'analyse (codification et catégorisation). Toutefois, cela n'empêche pas une certaine forme de déduction : cette approche ne nie pas les connaissances et les expériences du chercheur (LaRossa, 2005). Les prochaines sections présentent brièvement les différentes étapes concrètes de l'analyse.

### 5.5.1 L'utilisation du logiciel QDA Miner, un premier découpage

Le logiciel QDA Miner (v4.1.27) a été utilisé pour effectuer un premier découpage de l'ensemble des entretiens. Ce logiciel correspond à l'approche privilégiée, soit une approche manuelle se rapprochant de la « pratique artisanale » (Paillé, 2011) traditionnellement utilisée lors d'une analyse qualitative de données (Roy et Garon, 2013). C'est la personne menant la recherche qui est au cœur de l'analyse ou, comme l'affirme Paillé, « ce qu'il y a dans la tête de l'analyste est ce qu'il y a de plus important » (2011, par. 15).

Dans cette optique, le logiciel a deux fonctions principales. Premièrement, il est un support pour l'analyse qualitative en offrant aux chercheurs et aux chercheuses de l'aide pour coder et classer les données (Roy et Garon, 2013). Ainsi, un logiciel avec une approche manuelle permet plus facilement de faire un premier découpage du matériau tout en impliquant grandement la chercheuse puisque c'est bien elle qui doit définir les différentes catégories ainsi que les passages y correspondant (Dumont, 2010). Deuxièmement, le logiciel facilite l'explicitation des différentes étapes effectuées lors de l'analyse :

Les logiciels d'analyse qualitative remédient aux ratés de l'analyse en obligeant l'analyste à « mettre cartes sur table ». En effet, les rouages techniques qui, sous le mode informatique, commandent leur exploitation obligent à déterminer exactement les opérations et les règles qui donnent ici corps à l'analyse. (Hamel, 2010, p. 174)

Le premier découpage du matériau a permis d'établir différentes catégories et différents codes issus à la fois de la problématique de la recherche et des entretiens eux-mêmes. Finalement, 14 catégories regroupant plus de 200 codes ont été utilisées à cette première étape. Ces catégories et codes n'étaient pas tous au même niveau, certains renvoyant à des pratiques concrètes ou des informations générales sur les personnes (comme « occupation » ou « dettes ») tandis que d'autres correspondaient à des représentations des personnes participantes (« représentation – parentalité », par exemple). Enfin, dans une catégorie « autres », ont été mis quelques codes comme « choix-non-choix » ou « discussions-non-discussions » représentant plutôt notre propre interprétation du récit des personnes participantes en lien avec la problématique sous-jacente. Dans plusieurs cas, les catégories et codes étaient plutôt larges puisque cette première étape se

voulait le moment de trier le matériau assez abondant (autour de 1000 pages de transcription dans le logiciel Word).

### **5.5.2 Une analyse par trajectoire et une analyse thématique**

Une fois le premier découpage des entretiens réalisé à l'aide du logiciel, nous avons développé pour chacun des couples un tableau rendant compte de leur trajectoire professionnelle/occupationnelle. En nous inspirant des « cycles de vie familiale » de Barrère-Maurisson (1984), nous avons pu mettre en parallèle les moments clés de la vie des couples (début de la relation, début de la cohabitation, mariage (s'il y avait lieu), naissance du ou des enfants) avec leur trajectoire sur le marché du travail respective. Nous avons ajouté une colonne à ces « biographies familiales » pour y inscrire la façon dont le travail domestique était divisé au sein du couple et y indiquer, lorsque nécessaire, les changements qui ont eu cours concernant cet aspect de la division sexuelle du travail. Nous avons aussi ajouté une colonne concernant les arrangements de garde d'enfants. Certes, ces trajectoires peuvent sembler séparer le travail rémunéré de celui qui ne l'est pas, mais elles ont l'avantage de mettre de l'avant plus facilement, d'une part, des similitudes et des différences entre les trajectoires de la femme et de l'homme formant un couple, mais aussi, d'autre part, des trajectoires des femmes et des hommes en général. Elles permettent aussi d'observer s'il y a ou non un changement dans la division du travail domestique lorsqu'il y a un changement dans la trajectoire professionnelle de l'un ou l'autre membre du couple. Une fois ces trajectoires élaborées, nous avons fait une analyse thématique des données en nous attardant à chacune des catégories cernées au premier découpage, et ce, à tour de rôle. Vu la quantité importante de données à traiter, cette façon de faire facilitait la compréhension du matériau.

### **5.5.3 La présentation des résultats**

La présentation des résultats de nos analyses, même si elle doit rendre compte de l'imbrication de divers aspects de l'analyse, doit aussi permettre de bien comprendre les différents types d'arrangements à l'œuvre au sein des couples participants. Ainsi, nous commençons par présenter, au chapitre 6, les arrangements conjugaux liés au travail : division du travail rémunéré et du travail domestique, bifurcations dans les trajectoires professionnelles des femmes et des

hommes et les facteurs qui les expliquent, ainsi que les divers arrangements de garde des enfants qui sont à la fois liés à l'activité professionnelle des conjoints et au travail domestique. Le chapitre suivant, le chapitre 7, est quant à lui consacré aux arrangements financiers des couples. Sont abordés les modes de gestion, ainsi que les quatre dimensions au cœur de l'étude de l'argent dans les couples, soit la propriété de l'argent, l'accès à l'argent, le contrôle de l'argent et la responsabilité du travail de gestion financière. Enfin, le dernier chapitre, le chapitre 8, rend compte de l'entrelacement des logiques du travail, de l'argent et de l'amour mises de l'avant dans notre cadre théorique en montrant comment les deux types d'arrangements conjugaux décrits précédemment sont mis en place et comment s'expliquent la satisfaction des conjoints de ces arrangements. Il est important de spécifier que les extraits d'entretiens, suivant notre approche qualitative, se veulent des illustrations « types » des analyses effectuées qui rendent compte des pratiques et des significations des arrangements conjugaux des personnes rencontrées. En outre, aucune section précise ne sert à présenter spécifiquement les analyses différenciées pour les deux membres d'un même couple ou les analyses issues des mises en situation ou des maximales. Ces analyses sont intégrées aux diverses sections des trois chapitres lorsque pertinents. Enfin, nous présentons en continu nos analyses tout au long de la présentation des résultats. Avant de passer aux résultats proprement dits, nous présentons brièvement les caractéristiques des personnes participantes, de même que les limites de notre étude.

## **5.6 Les caractéristiques des personnes participantes**

Cette section présente l'échantillon et les principales caractéristiques sociodémographiques des personnes participantes et de leur conjoint ou conjointe qui n'ont pas participé s'il y a lieu, et ce, au moment de l'entretien. Selon le type d'informations présentées, il est parfois question de 22 couples ou de 44 personnes (22 hommes et 22 femmes). Se trouve aussi en annexe un tableau proposant quelques caractéristiques présentées par couple (voir annexe 3). Bien qu'afin de respecter l'anonymat et la confidentialité des personnes rencontrées nous y incluons que quelques informations, cette présentation nous apparaît tout de même utile étant donné que le contexte dans lequel les personnes participantes construisent et livrent leur récit est au centre de l'approche compréhensive (Paillé et Muchielli, 2013).

### **Lieu de résidence et statut d'occupation du logement**

La très grande majorité des personnes rencontrées habitent sur l'île de Montréal (15 couples sur 22). Plusieurs quartiers (neuf) sont représentés : Plateau-Mont-Royal, Hochelaga-Maisonneuve, Verdun, Pointe-Saint-Charles, Tétreaultville, Mercier, Pointe-aux-Trembles, Villeray, Rosemont. Quelques couples habitent à l'extérieur de Montréal : deux à Trois-Rivières, deux en Montérégie, un dans une ville des Basses-Laurentides et deux dans des villages de Lanaudière. Comme nous pouvions nous y attendre, la quasi-totalité des personnes rencontrées est locataires de leur logement (20 couples sur 22). Les deux couples propriétaires n'habitent pas l'île de Montréal.

### **Âge**

L'âge des femmes varie de 25 à 48 ans et celui des hommes, de 25 à 53 ans. Les femmes sont donc un peu plus jeunes que les hommes dans l'échantillon (34 ans en moyenne pour les femmes comparativement à 38 ans pour les hommes) de même que dans leur couple (la femme est plus âgée que l'homme dans seulement quatre couples sur 22). Six femmes ont moins de 30 ans, comparativement à deux hommes, et deux femmes ont 40 ans et plus, comparativement à huit hommes.

### **Statut matrimonial et durée de l'union**

Le statut matrimonial n'était pas un critère de sélection pour le recrutement. Dans l'échantillon, on retrouve neuf couples mariés et 13 en union libre. L'échantillon compte aussi des couples dont la durée de vie commune varie de 3 à 31 ans, pour une moyenne de 11 ans. Deux couples seulement se sont formés depuis moins de quatre ans, alors que 10 forment un couple depuis quatre à neuf ans et, enfin, neuf autres, depuis de 10 à 20 ans. Un couple s'est formé il y a plus de 20 ans.

### **Nombre d'enfants, âge des enfants et enfants d'une relation antérieure**

Toutes les personnes rencontrées sont parents d'au moins un enfant. Dans deux cas, il n'y a pas d'enfant commun aux deux conjoints dans le ménage : une participante a un enfant d'une précédente union et attend un enfant issu de sa relation actuelle (enceinte de plus de 8 mois au moment de l'entretien) et les membres d'un couple ont chacun un enfant d'une précédente

relation. Le nombre d'enfants communs aux deux membres du couple au moment de l'entretien varie d'un à cinq : six couples en ont un, huit en ont deux, trois en ont trois, deux en ont quatre et un en a cinq.

L'âge des enfants varie d'à peine un mois à 22 ans. Toutefois, la majorité des couples ont au moins un enfant en commun de moins de six ans (17 couples). Huit couples ont aussi au moins un enfant en commun âgé entre 6 et 12 ans alors que seulement un couple n'a plus d'enfants d'âge primaire. Au moment de l'entretien, trois couples attendaient un enfant. Enfin, dans cinq cas, au moins un des conjoints a eu un enfant d'une précédente union (que cet enfant vive ou non avec le couple).

### **Niveau de scolarité**

Les femmes de l'échantillon sont plus nombreuses à avoir un diplôme d'études collégiales (préuniversitaire ou technique) ou une attestation d'études collégiales (DEC ou AEC) que les hommes (12 femmes comparativement à quatre hommes). Elles sont aussi moins nombreuses à n'avoir aucun diplôme (une seule femme comparativement à cinq hommes) ou à détenir seulement un diplôme d'études secondaires (DES) (trois femmes pour 10 hommes). Un nombre semblable de femmes (quatre) que d'hommes (trois) détient un diplôme d'étude professionnelle (DEP). Enfin, une femme détient un diplôme universitaire de premier cycle, mais est retournée aux études au niveau collégial ne trouvant pas d'emploi satisfaisant dans son domaine d'études initial.

### **Occupations**

Les occupations principales des personnes rencontrées sont plutôt variées. Les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à occuper un emploi ou à avoir un travail autonome (13 femmes contre 14 hommes), et ce, avec diverses conditions de travail. Les postes occupés sont variés : intervenante de nuit dans un groupe communautaire, camionneur courte ou longue distance, technicien en télécommunication, gardien de sécurité, travailleur dans la construction, infirmière auxiliaire, commis de bureau, aide domestique, etc. Certaines personnes déclarent ne pas avoir de travail rémunéré, soit cinq femmes et quatre hommes : les femmes se disent alors « mère à la maison » tandis que les hommes se disent plutôt « sans emploi ». Trois couples sont

bénéficiaires de l'aide de dernier recours. Certaines personnes ont comme occupation principale les études : c'est le cas de deux femmes et de deux hommes. Enfin, quatre personnes ont aussi un travail informel qu'ils font de façon plus ou moins fréquente ou intensive.

## **Revenus**

Lors du recrutement, il était explicitement indiqué qu'aucune preuve de revenus ne serait demandée. Les renseignements donnés par les personnes participantes à propos de leurs revenus personnels et combinés sont, souvent, approximatifs. Plusieurs raisons expliquent ce manque de précision. Premièrement, étant donné que les revenus d'emploi des couples rencontrés sont dans l'ensemble assez faibles et parfois de sources très variables (travail autonome précaire, oscillation entre emploi et chômage, travail informel, emploi impliquant des pourboires, par exemple), les revenus sont souvent difficiles à déterminer.

Ensuite, les prestations gouvernementales, particulièrement les prestations familiales, font une très grande différence dans le budget des personnes rencontrées, encore davantage pour les femmes à la maison pour qui cela devient « leur revenu ». Ce dernier peut parfois être aussi substantiel que celui de leur conjoint qui occupe un emploi. Certaines personnes incluent spontanément ces montants dans leurs revenus, alors que d'autres ne le font pas. Ensuite, ces montants fluctuent aussi selon les changements de gouvernement et de programmes. Au Québec, les prestations familiales sont offertes tant par le gouvernement fédéral que par le gouvernement provincial, ce qui fait dès le départ deux montants reçus par les femmes. Jusqu'en 2015, le gouvernement fédéral offrait deux montants différents mensuellement. Un des montants (imposable) a été bonifié pour ensuite être aboli quelques mois plus tard, lors de l'élection du gouvernement libéral. Ces changements assez fréquents créent aussi de la confusion chez les parents rencontrés et les empêchent de préciser les montants reçus. Aussi, les prestations familiales fédérales sont versées mensuellement (le 20 de chaque mois) alors que les prestations provinciales le sont tous les trois mois (si les montants sont très élevés, elles sont alors versées mensuellement aussi, mais le premier de chaque mois).

Finalement, même s'il était clair lors du recrutement que l'entretien aborderait les questions d'argent, certaines personnes avaient une certaine gêne à dévoiler leurs revenus exacts. Nous

n'avons pas insisté, puisqu'au-delà du niveau de revenu exact, nous nous intéressions bien davantage aux arrangements conjugaux en lien avec ces revenus. Une approximation des revenus personnels et familiaux était donc suffisante. Nous présentons dans ce qui suit les revenus individuels déclarés par les femmes et les hommes formant les couples rencontrés, leurs revenus combinés de même que les écarts de revenus entre conjoints, selon les informations disponibles.

### **Revenu individuel**

Si nous considérons le revenu individuel comprenant les revenus d'emploi, de prestations d'assurance-emploi et de prêts et bourses<sup>46</sup>, 12 femmes et 10 hommes ont des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$ (excluant les prestations familiales). La moitié des femmes qui ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ déclarent être « mère à la maison » et n'ont donc aucun revenu lié à un emploi ou aux études. C'est pour ces cinq femmes particulièrement que les montants des allocations familiales ont un impact majeur. Les prestations familiales sont importantes à deux titres pour elles : il s'agit du seul revenu à « leur nom » et le montant est généralement très substantiel. Toutefois, il est fonction des revenus gagnés par leur conjoint durant l'année fiscale précédente.

Dans trois couples, les conjoints ont aussi un revenu dit individuel de moins de 20 000 \$/année puisqu'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale. Il est important de noter ici que les versements mensuels reçus de l'aide de dernier recours sont au Québec au nom des deux conjoints. Un seul montant est donc versé pour le couple. Par ailleurs, neuf femmes et dix hommes ont des revenus annuels compris entre 20 000 \$ et 39 999 \$. Une femme a un revenu annuel d'un peu plus de 40 000 \$ et un homme a un revenu annuel un peu au-dessus de 50 000 \$. Certaines des personnes vivent donc avec un revenu individuel très faible et d'autres, avec un revenu un peu plus élevé.

### **Revenu combiné**

---

<sup>46</sup> Les montants présentés ici excluent les prestations familiales reçues par les femmes. Contrairement aux prestations d'assurance-emploi ou de prêts et bourses (dans une moindre mesure), les montants pour les enfants sont calculés en fonction des revenus du ménage. Dans le cas des couples rencontrés, ces montants sont généralement élevés considérant la faiblesse des revenus globaux du ménage.

Suivant la difficulté à connaître le revenu individuel de façon précise pour chaque personne participante (et son conjoint ou sa conjointe), il en est de même pour le revenu combiné. Deux couples ont un revenu combiné de plus d'une cinquantaine de milliers de dollars, malgré le critère du revenu lors du recrutement. Dans un des cas, les trois enfants du couple sont maintenant presque adultes et la conjointe a repris un emploi à temps plein quelques mois avant l'entretien, ce qui n'était pas le cas lorsque les enfants étaient plus jeunes. Leur récit permet de voir les modifications au fil du temps, de même que ce qui perdure malgré les changements d'emploi, avec la hausse des revenus de la conjointe et les enfants qui vieillissent. L'autre couple a aussi vécu des fluctuations de revenus, qui ont parfois été même plus élevés qu'au moment de l'entretien, mais qui ont aussi été plus faibles à d'autres moments. Ces deux cas demeurent des exceptions dans notre échantillon et nous permettent de mettre en lumière les fluctuations de revenus que ces couples vivent en fonction de divers moments de leur relation. De fait, quatre couples ont un revenu combiné annuel en deçà de 20 000 \$, neuf, entre 20 000 \$ et 39 999 \$, et sept entre 40 000 \$ et un peu plus de 50 000 \$. Enfin, le choix d'utiliser le terme « couples à revenus modestes » permet d'indiquer que les personnes participantes à notre étude ont des revenus qui sont plus ou moins faibles selon les cas.

### **Écarts de revenus**

Dans six couples, les femmes ont un revenu plus élevé que celui de leur conjoint. Parmi ces couples, une femme gagne 100 % des revenus du ménage et cinq gagnent entre 60 % et 70 % du revenu combiné du couple. Au contraire, les femmes ont un revenu plus faible que leur conjoint dans neuf cas. Parmi eux, cinq femmes n'ont aucun revenu et quatre gagnent entre 15 % (un cas) et 40 % du revenu combiné du couple.

Dans trois couples, les revenus des deux conjoints sont très semblables. Notons que les trois couples bénéficiaires de l'aide sociale de même que le couple qui a une petite entreprise ne sont pas inclus ici puisque les revenus de ces couples sont plus difficilement assignables à l'un ou à l'autre conjoint.

## 5.7 Les limites du projet de recherche

Malgré la richesse des données recueillies et des analyses qui en découlent, notre projet comporte quelques limites. Tout d'abord, sur certains aspects, notre échantillon est à la fois trop ou pas assez diversifié. Par exemple, il aurait été intéressant de recueillir les propos de personnes vivant dans un couple où au moins un des conjoints occupe un emploi dans le secteur des services (comme caissière à l'épicerie, vendeur ou vendeuse, etc.). Les emplois dans le secteur des services sont ceux où la flexibilité du temps de travail à l'avantage des employeurs et les faibles salaires ont un grand impact sur la vie des travailleurs et des travailleuses qui les occupent. Nous n'avons pu rencontrer ces personnes<sup>47</sup>. Lefrançois (2013), dans son mémoire de maîtrise portant sur l'articulation famille-travail dans les marchés d'alimentation québécois, explique que les parents sont moins représentés dans ce type d'emploi que sur le marché du travail de façon générale : « [L]es parents étaient faiblement représentés dans les établissements du secteur du commerce de détails participants à l'étude où seulement 17 % de la main-d'œuvre avait des responsabilités familiales contrairement à la moyenne québécoise de 37 % [...]. » (p. 50)

De plus, la difficulté à recruter des personnes participantes a conduit à constituer un échantillon plus varié en ce qui concerne l'origine ethnique et les types de familles. De fait, quelques personnes rencontrées ne sont pas nées au Canada et certaines forment des couples recomposés. Considérant le fait que ces caractéristiques peuvent influencer les pratiques conjugales de même que les significations des personnes, cet élargissement de notre échantillon pourrait constituer une limite à notre projet de recherche. Toutefois, malgré une attention particulière portée sur cet aspect, l'analyse des données ne rend pas compte de distinction notable en ce sens. Par exemple, les deux hommes d'origine latino-américaine rencontrés exprimaient des représentations de la famille, du couple et des rôles de genre très différentes. La question de la foi religieuse semble si importante dans un des couples que cela brouille la donne en lien avec l'origine ethnoculturelle.

---

<sup>47</sup> Comme nous le verrons au chapitre suivant, quelques femmes ont occupé un emploi de ce type, mais l'ont quitté à la naissance de leur premier enfant.

Enfin, malgré divers modes de recrutement, plusieurs entrevues ont été obtenues par le biais d'appels à participation en des lieux, physiques ou virtuels, où les conjoints potentiels y étaient en tant que parents (groupes de parents sur Facebook ou groupe communautaire Famille). Les personnes ainsi recrutées souhaitaient vraisemblablement discuter du sujet de la famille et du couple.

En conclusion, la méthodologie qualitative et inductive par entretiens semi-dirigés est celle nous permettant d'atteindre notre objectif de compréhension des arrangements conjugaux des personnes que nous avons rencontrées. Malgré les embûches du terrain, l'analyse systématique du matériau recueilli nous permet de présenter tant les pratiques que les significations des arrangements de travail et d'argent des conjoints et conjointes qui ont participé à notre projet.

## Chapitre 6 – Qui fait quoi? Une division sexuée du travail entre conjoints

L'articulation entre les responsabilités familiales et professionnelles est ici mise de l'avant en présentant les arrangements de travail entre conjoints : de quelles façons organisent-ils le travail à effectuer (tant le travail rémunéré que domestique)? S'intègre donc tout « travail » des membres du couple au sens où l'entendent les féministes matérialistes qui, comme nous l'avons vu précédemment, ont élargi la signification de ce qui est qualifié de « travail ».

La division du travail entre conjoints rend compte de divers arrangements qui renvoient à différents facteurs, au-delà de choix ou de préférences personnelles : certaines mesures ou programmes gouvernementaux (comme les services de garde qui permettent une externalisation des soins aux enfants ou le congé parental qui permet, au contraire, d'accorder tout son temps au travail à la maison en mettant de côté, pour une période donnée plus ou moins longue, son travail rémunéré), le type d'emploi occupé, ainsi que les représentations que se font les conjoints des rôles parentaux ont une incidence sur la division du travail. Plus généralement, nous avons vu que la division sexuelle du travail structure tant la sphère du travail professionnel que celle du travail domestique. Il est aussi essentiel de garder en tête l'interdépendance entre conjoints. Si la division sexuelle du travail pose l'imbrication du travail professionnel et du travail domestique, elle pose en même temps l'interrelation entre les personnes qui effectuent ce travail dans une famille donnée. L'interdépendance entre les responsabilités des deux conjoints est centrale, d'autant plus quand il y a présence d'enfants au sein du couple.

Nous avons vu plus haut que l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est au cœur des préoccupations des parents et de l'État québécois. Comment cette importance est-elle vécue entre conjoints et non pas seulement individuellement? Quelle compréhension peut-on avoir des pratiques des couples rencontrés qui doivent faire face à une certaine précarité en lien avec le travail rémunéré? Est-ce que ce contexte a une influence sur leurs arrangements conjugaux? Comment font les couples pour arrimer leurs responsabilités familiales à leurs obligations professionnelles? Quelles sont leurs pratiques en ce sens?

La complexité de la division du travail dans les couples est certes riche pour comprendre les arrangements entre conjoints, mais elle pose le défi de la façon dont on peut la présenter : comment départager ce qui est intrinsèquement lié? Au cœur de ces arrangements résident aussi les significations et les particularités des conjoints. Comment ne pas les perdre de vue en voulant trop simplifier? Ce premier chapitre présentant les résultats de nos analyses vise à mettre en lumière les arrangements en tant que tels en ce qui a trait au travail rémunéré et au travail domestique, en passant par la garde des enfants. Malgré une présentation qui paraît séparer le travail professionnel du travail domestique, nous montrerons, tout au long du chapitre, les relations entre les deux. Nous commençons par présenter les configurations conjugales en ce qui a trait aux occupations des conjoints : qui travaille contre rémunération? Qui est aux études? Qui se dit « à la maison »? Ces différentes configurations nous permettent de décrire de façon générale les arrangements de travail actuels des deux membres de chaque couple. Nous abordons ensuite la façon dont les parents utilisent les programmes gouvernementaux en lien avec l'articulation entre la famille et le travail qui font la renommée du Québec, soit le congé parental et les services de garde à contribution réduite. Enfin, nous abordons la division du travail domestique : quelles tâches sont effectuées par qui dans le couple? Qu'est-ce qui a changé avec la naissance des enfants? De quelles façons les femmes et les hommes justifient-ils leurs arrangements? En conclusion du chapitre, nous faisons les liens entre les arrangements décrits.

## **6.1 Les configurations conjugales : Quelle occupation pour chacun des conjoints?**

Les occupations des personnes rencontrées esquissées brièvement au chapitre précédent méritent ici un approfondissement pour faire ressortir à la fois des détails (par exemple les conditions d'emploi), mais aussi, et peut-être surtout, ce que nous appelons les configurations conjugales : quelles sont les occupations des conjoints d'un même couple? Par exemple, deux conjoints en emploi à temps plein ou un à temps plein et l'autre à temps partiel? La situation de certaines personnes peut avoir changé plus ou moins souvent depuis le début de leur relation, alors que la situation est plus stable pour d'autres. Afin de faciliter la présentation, les

informations sont celles au moment de l'entretien. Les possibles variations seront abordées plus loin.

### **6.1.1 Deux conjoints ayant un travail rémunéré**

Sept couples où les deux conjoints travaillent à l'extérieur de la maison ont été rencontrés. Pour deux autres couples, la femme est en congé de maternité, alors qu'elle occupe habituellement un emploi. Les conditions de travail de ces personnes varient. Dans trois couples, c'est la conjointe qui occupe l'emploi le plus stable (en intervention dans un organisme à but non lucratif, dans le secteur de l'éducation ou dans un travail de bureau), avec un horaire fixe (une de nuit) et des revenus réguliers. Certaines ont des assurances, mais aucune n'a d'épargne collective pour la retraite. Pour deux de ces couples, le conjoint occupe un emploi à temps partiel (avec horaire fixe ou sur appel). L'autre conjoint est travailleur autonome ayant sa propre petite entreprise dans le secteur de la construction. Ses revenus sont très irréguliers, même s'il travaille plusieurs heures par semaine.

D'autres personnes sont travailleuses autonomes. Dans un couple, ce sont les deux conjoints (secteur de la vente et secteur du transport) qui sont dans cette situation. Les revenus sont plus importants pour l'homme, même s'ils demeurent très modestes malgré plus de 50 heures travaillées par semaine. Un couple a une petite entreprise qui est gérée par la conjointe. Ils sont donc travailleurs autonomes et les revenus, considérant la charge de travail, ne sont pas très élevés.

Dans un autre couple, la femme cumule de nombreux emplois, dont certains informels (soutien comptable, aide-ménager, service en restauration, etc.) tandis que son conjoint occupe un emploi contractuel dans le secteur de la construction. Cette femme affirme cumuler autant d'emplois à cause de sa peur de manquer d'argent. Elle gagne un peu plus d'argent que son conjoint, même si, à cause des salaires à pourboires, il est parfois difficile pour eux de déterminer précisément qui a gagné quoi. Une autre femme est travailleuse autonome dans divers secteurs. Toutefois, cela ne lui rapporte que très peu de revenus pour le moment : c'est son conjoint, avec un emploi à horaire fixe dans le secteur de la construction qui rapporte le plus d'argent dans le ménage. Il n'a toutefois pas d'avantages sociaux.

Enfin, dans deux autres couples où les deux conjoints occupent des emplois à temps plein, ce sont les hommes qui gagnent plus. Seule une des conjointes a un horaire variable. Un couple a de très bonnes conditions de travail, tant salariales qu'au niveau des avantages sociaux (revenus plus élevés compte tenu des qualifications demandées, assurances collectives, régime de retraite, horaires fixes, vacances, etc.). Il s'agit d'un cas plutôt exceptionnel dans notre échantillon et il est à noter que la femme de ce couple occupe un emploi à temps plein que depuis quelques mois.

### **6.1.2 « Mère à la maison »**

Dans cinq couples, la femme est décrite comme étant « mère à la maison » tandis que son conjoint est étudiant ou occupe un emploi à temps plein. Les conditions de travail varient beaucoup d'un homme à l'autre. Deux cas de figure sont principalement observés : soit les hommes occupent un emploi technique syndiqué dans une grande organisation avec un horaire fixe, soit ils font un métier dans une plus petite entreprise qui implique des horaires variables et de très longues heures de travail. Mais peu importe la situation, les salaires demeurent faibles (entre 25 000 \$ et 35 000 \$/année).

### **6.1.3 « Homme sans emploi »**

Quatre hommes sont aussi sans emploi au moment de l'entretien. Ils sont respectivement au chômage (saisonnier ou non), en congé de maladie (accident de la route) et en invalidité de longue durée. Leurs conjointes sont étudiante au niveau collégial (un cas) ou travailleuses à temps plein. Elles occupent des emplois divers : emploi technique dans une organisation parapublique avec un bon salaire et des avantages sociaux importants (fonds de pension, assurances, etc.), emplois requérant un diplôme d'études professionnelles dans deux petites organisations avec des horaires compatibles avec les services de garde et des salaires plutôt faibles. Il est intéressant de noter que, contrairement aux femmes qui se disent « mère à la maison » lorsqu'elles n'occupent pas un emploi rémunéré, les hommes sans emploi ne se présentent pas comme « père à la maison », mais plutôt comme n'occupant pas d'emploi à ce moment précis.

#### **6.1.4 Couples bénéficiaires de l'aide sociale**

Trois couples sont bénéficiaires de l'aide de dernier recours (communément appelée « aide sociale ») au moment de l'entretien. Un de ces couples, où l'homme a une maladie chronique, reçoit une prestation bonifiée. Les deux autres reçoivent le montant « de base ». D'autres couples rapportent toutefois avoir été contraints à demander de l'aide de dernier recours pour une plus ou moins longue période antérieurement.

#### **6.1.5 Être aux études comme occupation principale**

Enfin, certaines personnes ont comme occupation principale les études. Outre le couple où la femme est mère à la maison pendant que son conjoint est étudiant dans un programme de premier cycle universitaire à temps partiel et celui où la conjointe étudie au niveau collégial et son conjoint est au chômage, un couple est composé de deux étudiants au premier cycle universitaire qui bénéficient de l'aide financière aux études. La femme occupe aussi un emploi à temps partiel.

### **6.2 Des trajectoires professionnelles différenciées entre les femmes et les hommes**

L'analyse des trajectoires professionnelles des personnes participant à notre enquête nous a permis de faire ressortir certaines constantes différenciées pour les femmes et pour les hommes. Ainsi, les bifurcations professionnelles des femmes sont majoritairement liées à la maternité, tandis que celles des hommes le sont surtout avec des événements relevant de la santé ou du marché du travail en tant que tel. Ce constat global concorde tout à fait avec ce que montre la littérature présentée au chapitre 2.

#### **6.2.1 La maternité : un facteur déterminant des trajectoires professionnelles des femmes**

La naissance des enfants et même l'anticipation de ces naissances ont un impact important sur les trajectoires professionnelles des femmes que nous avons rencontrées. En écho à la littérature présentée plus haut qui pose cet événement comme étant un moment clé pour comprendre les

trajectoires en emploi des femmes (Fox, 2001, de Singly, 2013), nous voyons ici à la fois les récits des femmes qui ont quitté complètement le marché du travail, celles qui ont changé d'emploi et celles qui ont diminué leur nombre d'heures de travail rémunéré après la naissance d'un ou plusieurs enfants. Ces récits montrent que différents facteurs sont à l'œuvre dans les façons dont les couples s'arrangent pour le travail rémunéré et que ces facteurs sont fortement marqués par la division sexuelle du travail tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale.

Dans notre étude, huit femmes rencontrées ont cessé complètement de travailler contre rémunération à un moment ou à un autre de leur relation actuelle, que cette situation soit la leur au moment de l'entretien ou non. Ce taux élevé de « mère la maison » ne peut être vu comme représentatif de celui de la population québécoise en général. Il s'explique notamment par la sélection des personnes participantes dont l'un des critères était d'avoir un revenu annuel combiné de moins de 50 000 \$, puisqu'il y a plus de chance qu'il y ait un seul revenu d'emploi dans ces couples. Cependant, cela renvoie aussi au fait que, comme indiqué dans la littérature, les femmes moins diplômées se retirent davantage du marché du travail à la naissance de leurs enfants (Allard et Binet, 2001; Bernard et Giraud, 2018; Briard, 2017; Stettinger, 2018; Stone, 2007). Plusieurs éléments expliquent les trajectoires professionnelles particulières des femmes.

#### 6.2.1.1 Les représentations traditionnelles des rôles parentaux

Un élément d'explication est la représentation traditionnelle des rôles familiaux, soit la valorisation du modèle de l'homme pourvoyeur (financier) et de la femme « ménagère ». Des femmes et des hommes partagent cette idée que la mère est la mieux placée pour s'occuper des enfants et que le rôle du père est de subvenir aux besoins de sa famille en rapportant un revenu suffisant. Trois femmes, Annick, Sophie et Ariane, racontent que leurs conjoints respectifs ont cette « mentalité-là », que la mère reste à la maison pour s'occuper des enfants pendant que le père travaille à l'extérieur. Annick explique la vision de la famille de son conjoint au début de leur relation et l'impact que les arrangements de travail ont eu par la suite :

J'étais enceinte et mon chum était pas trop trop du genre « tu vas aller travailler ». Non c'était comme : « tu vas rester à maison, tu vas t'occuper de moi, tu vas faire mon lavage, tu vas faire mon repas. » Tu sais, un peu homme de Cro-Magnon-là! [rires] Q.

*Alors pour lui c'était comme ça une famille : c'est la femme qui restait à la maison? R. Oui oui. Et qu'elle s'occupait des enfants. Genre « tu m'amènes mon assiette sur la table » et c'est ça! [rires] Non, je niaise, mais quelque part oui. Mais tu sais, c'est la responsabilité des deux quand même. Je le laissais, je suis responsable de ce que je faisais aussi là. Q. Mais au début toi, est-ce que tu te sentais à l'aise de faire ça? R. Au début, oui. Oui oui, ça me dérangeait pas vraiment. Bien, puis, c'est un peu comme ça qu'on a commencé aussi. J'ai pris les rênes, puis c'est moi qui gérais ça qui gérais qui gérais ça. On est partis comme ça là. Ça fait que quand tu pars d'une certaine façon, bien c'est dur après ça de changer. Donc ça été, ça a été comme ça très longtemps finalement [rires]. (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage<sup>48</sup>)*

Si pour Annick cette division du travail a pu changer plus tard dans sa relation, ce n'est pas le cas d'Ariane (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) pour qui le conjoint continue à penser que la place de la mère est auprès des enfants et qu'elle doit prendre en charge tout ce qui les concerne. Elle aimerait que son conjoint ait conscience de la charge de travail que représente ce qu'elle fait à la maison à temps plein depuis plusieurs années et qu'il participe davantage aux tâches lorsqu'il finit son quart de travail. Elle voudrait que les rôles soient moins définis selon le genre dans son couple, mais son conjoint n'est pas du même avis et les arrangements de travail ne changent pas.

#### 6.2.1.2 Des enjeux économiques qui poussent vers une division sexuelle du travail

Pour d'autres personnes, dont Nadine, qui a été mère à la maison à temps plein durant de nombreuses années avant de reprendre le travail rémunéré à temps partiel, il n'est pas question d'une vision traditionnelle de la famille et du couple pour expliquer sa présence auprès des enfants. Elle savait depuis longtemps qu'elle voulait des enfants et une conjoncture économique difficile l'a poussée à rester à la maison avec ses enfants au moment où son conjoint tentait de trouver du travail pour subvenir à leurs besoins. Bien qu'elle ne reconnaisse pas l'imposition des rôles traditionnels dans son couple, il n'en demeure pas moins que le « choix » qu'elle reste à la maison met en lumière une certaine division sexuelle des rôles au sein de la famille : dans un contexte où l'emploi est rare, c'est le père qui investira la sphère professionnelle. Ainsi, que les femmes se retirent complètement ou partiellement du marché du travail est perçu comme «

---

<sup>48</sup> Tous les noms sont fictifs. Les brèves caractéristiques sociodémographiques des personnes correspondent à la situation au moment de l'entretien.

naturel », suivant l'importance accordée au rôle de pourvoyeuse de soins des mères et la priorité toujours accordée à l'emploi des hommes. Une conjoncture économique difficile exacerbe aussi cette division du travail.

Ce maintien de représentations fortement différenciées de ce qu'est une femme ou un homme (une mère ou un père) perpétue aussi pour certaines personnes une idée de l'emploi des femmes comme étant « d'appoint » ou une compensation (temporaire) en l'absence de revenu masculin. Par exemple, lorsque son conjoint ne trouvait pas d'emploi ou vivait un conflit de travail diminuant de façon importante ses revenus, Nadine se trouvait de petits boulots informels pour compenser le manque à gagner au niveau financier. De la même façon, Maxime nous explique que sa conjointe, qui était mère à la maison, a repris un emploi quand sa condition médicale ne lui permettait plus de travailler. Lorsque sa santé s'est améliorée et qu'il a pu retourner à son occupation professionnelle, sa conjointe Isabelle a quitté son emploi et est retournée s'occuper à temps plein du travail domestique, ce qu'elle fait toujours au moment de l'entretien.

#### 6.2.1.3 Des horaires et des types d'emploi incompatibles avec la vie familiale

Certaines femmes ne quittent pas le marché du travail après la naissance de leurs enfants, mais changent tout de même d'emploi. Certaines d'entre elles considèrent que leur milieu de travail n'est pas « convenable » pour une mère de famille, comme Alexandra qui travaillait dans un bar depuis plusieurs années avant sa grossesse. D'autres mettent plutôt de l'avant l'horaire de travail de leur ancien emploi comme étant incompatible avec la vie de famille, c'est-à-dire avec leurs obligations de mères. C'est le cas de Maria. Cette femme travaillait comme cuisinière dans un restaurant et trouvait que ce n'était plus possible de conserver cet emploi après la naissance de son enfant, considérant la nécessité de travailler le soir. Elle a donc suivi une courte formation durant son congé de maternité et démarré une entreprise lui permettant de travailler de chez elle, de jour.

Pendant mon congé de maternité, j'ai fait ma petite formation, parce que tu sais, en cuisine, c'est beaucoup des quarts de soir. Mon chum travaillait aussi le soir la plupart du temps et on voyait pas trop comment on ferait pour avoir une place en garderie de soir. Moi, je finissais à 2 heures du matin. En plus, c'est stressant travailler en cuisine. [...] Puis j'avais envie d'être avec mon enfant aussi. Je me dis qu'on fait pas

des enfants pour les donner aux autres. *Q. Donc pour toi c'était un moyen de rester avec lui?* R. Oui. Oui parce tu sais, veut veut pas, les quarts du midi en cuisine sont moins payants aussi, les salaires sont pas les mêmes. Donc, c'est un autre truc qui a pesé dans la balance-là. (1 enfant, travailleuse autonome, conjoint employé temps plein)

Dans cet extrait d'entretien, oscillant entre justifications en lien avec les conditions de travail et des caractéristiques associées aux mères, Maria exprime explicitement l'incompatibilité de l'horaire de travail avec les heures d'ouverture des services de garde quand on occupe un emploi de soir, mais met aussi l'accent sur deux autres aspects interreliés. Premièrement, ce sont les femmes qui modifient leur trajectoire professionnelle, même quand, comme dans ce cas-ci, les deux conjoints ont un horaire de travail de soir. Suivant le fait que la famille est le lieu où se régule le travail (Barrère-Maurisson, 1992), les femmes étant toujours les principales responsables de cette sphère sont aussi les responsables de l'articulation entre les responsabilités familiales et professionnelles du couple quand il y a présence d'enfants (Bessin, 2013; Pailhé et Solaz, 2010). Deuxièmement, l'idée qu'une femme doit s'occuper des enfants qu'elle met au monde (ne pas les laisser « aux autres ») reste forte, même pour les femmes qui exercent une occupation rémunérée. C'est ainsi que le changement d'emploi de Maria s'inscrit dans la nécessité pour elle d'articuler plus facilement une activité professionnelle et le temps avec son enfant.

Nathalie, dont le conjoint est absent du domicile familial du lundi au vendredi soir, a une trajectoire semblable, mais elle met aussi l'accent sur la difficulté à trouver un emploi ne demandant pas un niveau de scolarité supérieur au secondaire et correspondant aux horaires des milieux de garde. Elle est, elle aussi, devenue travailleuse autonome pour pouvoir articuler famille et travail :

J'ai pensé à d'autres options que j'ai écartées parce que ça, ça fonctionne pas! J'ai essayé d'aller porter des CV partout. Il n'y a personne qui veut engager quelqu'un de 8 à 5, les jours de semaine-là. Ça fonctionne pas! *Q. Personne ne t'a rappelée?* R. Oui, mais les horaires, ça fonctionnait pas. Je n'étais pas capable de me trouver un horaire parfait pour gérer ma vie de pratiquement mère monoparentale. (2 enfants, 2 conjoints travailleurs autonomes)

Pour Nathalie, comme pour plusieurs autres femmes, l'emploi de son conjoint implique de longues heures de travail quotidiennes ou hebdomadaires qui l'oblige à être présente le matin et en fin de journée. Compte tenu de leurs faibles revenus, des frais de garde et de la gymnastique d'horaire à mettre en place, l'option de rester à la maison ou de changer d'emploi s'avère souvent plus pratique pour plusieurs femmes.

#### 6.2.1.4 L'épanouissement au travail

Toutefois, bien que plusieurs femmes de notre échantillon aient quitté complètement ou partiellement le marché du travail, certaines parlent de l'importance de l'emploi rémunéré dans leur vie. Quelques femmes seulement ont maintenu une activité professionnelle depuis la naissance de leurs enfants, si l'on exclut les arrêts pour congé de maternité ou pour congé parental. Deux d'entre elles disent ouvertement qu'elles n'aimeraient pas être à la maison à temps plein, qu'elles ne s'y sentent pas bien. Annie espère fortement avoir une place dans un service de garde à contribution réduite quand l'enfant qu'elle attend aura quelques mois. Cela lui permettrait de compléter ses études pour ensuite intégrer à temps plein le marché du travail : « Je suis pas une *stay-at-home mom*. Genre, j'aime vraiment pas ça. Ça fait que j'ose vraiment espérer que je vais pouvoir revenir rapidement au travail. » (1 enfant, aux études et travailleuse temps partiel, conjoint aux études) Pour Julie, c'est son expérience en congé de maternité qui lui a fait prendre conscience de l'épanouissement qu'elle trouve dans son emploi, épanouissement qu'elle ne ressent pas à la maison. C'est ainsi qu'elle a écourté ses deux congés de maternité de quelques semaines afin de revenir plus rapidement au travail. Pour Nadia et Alexandra, toutes deux en emploi à temps plein et ayant un conjoint qui a des revenus un peu plus faibles que les leurs, avoir une activité professionnelle semble aussi aller de soi, même si elles ne nomment pas aussi clairement leur désintérêt pour le travail domestique à temps plein.

## **6.2.2 Les trajectoires professionnelles des hommes : le non-effet de la paternité**

Les trajectoires des hommes rendent compte de façon quasi unanime du non-effet de la paternité sur leur vie professionnelle<sup>49</sup>. Contrairement aux femmes, les hommes sont loin de quitter une activité rémunérée pour se consacrer au travail de soin et ne diminuent pas leur temps passé en emploi. Un seul homme, Luc, étudie désormais à temps partiel pour être plus disponible pour sa famille depuis la naissance de son deuxième enfant. Toutefois, il ne s'agit pas d'une préoccupation partagée par les hommes, comme elle l'est pour les femmes. Cela ne signifie pas que les hommes ne vivent aucun changement dans leur vie professionnelle durant leur relation, mais plutôt que ces changements sont davantage le fruit des aléas du marché du travail ou de la maladie, plutôt que de la présence de leurs enfants. Dans notre enquête, un homme, Benoit, a été licencié après avoir pris son congé de paternité de cinq semaines à la naissance de son premier enfant. Cette rupture dans sa trajectoire professionnelle est certes causée par le fait qu'il soit père, mais pas dans le même sens observé pour les femmes : il n'a pas quitté son emploi ou changé d'emploi pour répondre à une injonction sociale de présence auprès d'un enfant en bas âge. Il a plutôt subi de la discrimination.

Les trajectoires des hommes rendent donc compte de plus ou moins nombreux changements d'emplois, mais toujours liés à des facteurs extérieurs à leur vie familiale : la perte d'emploi ou la maladie, qui pousse à un statut d'invalidité à plus ou moins long terme, sont des événements avancés pour expliquer les bifurcations ou les périodes sans emploi des hommes. Ces facteurs n'apparaissent pas dans le récit des femmes. De plus, contrairement aux femmes pour qui occuper un emploi est considérée comme un « choix » (elles peuvent ne pas travailler contre rémunération), les hommes ne semblent pas avoir cette même possibilité. Ne pas occuper d'emploi semble vu comme une sorte de fatalité, une situation qui est contraire à leur volonté.

C'est ainsi que le portrait qui se dégage des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes rencontrées montre bien la signification différenciée selon le sexe d'une période sans

---

<sup>49</sup> Certaines situations ne peuvent être analysées en ce sens, notamment les personnes qui étaient déjà à l'aide sociale avant la naissance de leurs enfants.

occupation rémunérée. Suivant la division sexuelle du travail, les femmes se considèrent « mère à la maison » puisque leur responsabilité première demeure toujours liée au travail de soin auprès de leurs enfants et plus largement au bien-être de leur famille. Quant aux hommes, la même situation « objective », une période « à la maison », est plutôt perçue comme une absence d'emploi, le référent demeurant le rôle de pourvoyeur financier pour combler les besoins de la famille. Les hommes sont donc très nombreux à nous parler dans le menu détail des emplois qu'ils ont occupés ou occupent toujours. Par exemple, Jacques, 2 enfants et bénéficiaire de l'aide sociale au moment de l'entretien, passe au moins la moitié de notre échange à parler des emplois en usine qu'il a occupés, puis perdus lors de mises à pied, souvent massives, dans des secteurs économiques en déclin. Il a aussi une opinion sur les changements qui ont eu cours sur le marché du travail et la difficulté pour un homme « de son âge » de se trouver un emploi. Jonathan, 2 enfants et aussi bénéficiaire de l'aide sociale, raconte les emplois qu'il a occupés auparavant ainsi que le « *sideline* » qu'il occupe de façon informelle. Comme nous l'observons dans la littérature, l'identité masculine est encore bien liée à un rôle de travailleur, au rôle de l'homme qui subvient aux besoins de sa famille au niveau financier. Dans l'ensemble, même si les femmes occupent un emploi à un moment ou à un autre de leur vie, elles voient souvent leur trajectoire professionnelle fragmentée par les naissances de leurs enfants, ce qui n'est pas le cas des hommes qui ont les mêmes enfants qu'elles. Les personnes normalisent cette réalité puisqu'elle correspond à la division sexuelle du travail.

### **6.3 La prise du congé parental : quel « partage » dans les couples?**

Nous proposons une brève présentation en lien avec la prise du congé parental dans les couples rencontrés. Le peu de données collectées sur le sujet nous empêche d'aller plus avant dans les explications de la prise ou non de ce congé. Ces données limitées sont en partie le résultat du manque d'approfondissement du sujet de notre part lors des entretiens, mais aussi du fait que le congé, qu'il soit de maternité, de paternité ou parental, va souvent de soi dans la majorité des couples, comme nous le verrons. En effet, les parents sont alors peu bavards sur le sujet. La prise du congé parental lors de la naissance des enfants n'est guère discutée au sein du couple et montre encore et toujours la différenciation qui demeure entre les hommes et les femmes. Si,

dès qu'elles y avaient droit, les femmes utilisaient ce congé, cela n'était pas aussi clair pour les hommes.

### **6.3.1 Les justifications de la prise d'un congé ou non**

Plusieurs raisons expliquent qu'un des parents ou les deux ne reçoivent pas de prestations gouvernementales liées à la naissance d'un enfant. Au-delà de choisir de prendre ou non un congé parental, il y a tout d'abord la question de l'admissibilité qui entre en ligne de compte. Plusieurs des parents rencontrés n'étaient pas admissibles à ce programme lors de l'arrivée d'un ou plusieurs de leurs enfants.

Premièrement, les trois couples bénéficiaires de l'aide sociale au moment de l'entrevue l'étaient aussi à la naissance de leurs enfants. Un couple où les deux conjoints occupent des emplois actuellement a aussi déjà reçu des prestations d'aide sociale au début de la relation, moment où il a eu son premier enfant. Ces couples n'avaient donc pas droit aux prestations parentales, n'ayant pas cumulé le montant de revenus de travail suffisant pour y avoir accès. Un père est aussi étudiant à temps plein et reçoit des prêts et bourses du gouvernement. Comme il n'occupe pas d'emploi en sus de ses études universitaires (pour être présent auprès de sa famille), il n'a pas droit à des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) puisqu'elles sont des prestations de remplacement de revenus de « travail<sup>50</sup> ». Ce critère implique donc que les personnes n'ayant pas de revenu d'emploi ou de travail autonome ne peuvent obtenir une compensation financière à la naissance de leurs enfants. C'est le cas de plusieurs mères qui ne travaillaient pas contre rémunération à l'arrivée d'un ou plusieurs de leurs enfants. Ces femmes qui sont « mères à la maison » ne sont pas admissibles au RQAP. C'est aussi le cas du père qui, ayant pris un congé de paternité de cinq semaines à la naissance de son premier enfant, s'est vu congédié à son retour. Toujours à la recherche d'un emploi à la venue de son deuxième enfant, il n'a pas eu droit aux prestations une deuxième fois.

---

<sup>50</sup> Ce père explique avoir tout de même une certaine reconnaissance de son travail à la maison par le programme des prêts et bourses puisqu'il a droit à un ajustement de la part de l'Aide financière aux études : il est réputé être étudiant à temps plein durant quelques mois suivants la naissance de son enfant, même en s'inscrivant à moins de cours. De cette façon, les sommes reçues en prêts et bourses ne diminuent pas durant cette période même s'il étudie à temps partiel pour s'occuper de ses enfants.

Même si au moins dix pères ont reçu minimalement des prestations de paternité, la question de la perte de revenus est soulevée par certaines personnes pour expliquer qu'ils ne prennent pas le congé qui leur est réservé. Sophie l'explique ainsi : « Bien, c'est parce que rendu là, il n'y avait plus de revenus qui rentraient. C'est sûr que ça, ça a aidé le choix. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Pour les conjoints des mères à la maison, s'ils ont un travail rémunéré, ils peuvent obtenir des prestations de paternité et des prestations parentales. Des pères bénéficient de ces types de prestations. Certains prennent ainsi la totalité des semaines du congé parental partageable entre les deux parents, puisque leurs conjointes n'y ont pas droit. Dans les deux couples que nous avons rencontrés qui ont eu cette pratique, les pères sont des employés d'entreprises assez grandes, dont un est syndiqué et ont des salaires qui, comparativement à ceux d'autres pères, sont plus élevés. Cela rejoint les caractéristiques des pères utilisant davantage les congés parentaux qu'évoque la littérature (Chatot, 2017b). Cela n'empêche pas une conjointe d'expliquer qu'ils planifient les congés parentaux de son conjoint. En parlant du troisième enfant qu'ils espèrent avoir prochainement, elle dit ceci :

Parce que ça aussi, on économise pour le congé parental. Parce que mon conjoint est juste payé 50 %. Donc, il faut qu'on soit capable d'amener l'autre 50 %. [...] Mais à partir du retour d'impôts qu'on va avoir en mars, là on fait des économies pour le prochain bébé. Pour qu'il soit capable de rester à la maison pour m'aider. Oui. On gère notre argent! [éclat de rire] (Éléna, 2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Un autre père, Éric, a pris trois semaines du congé parental pour être deux mois complets à la maison à la naissance de son enfant. Cet homme met de l'avant l'importance qu'il accorde au modèle égalitaire qu'il veut être pour son enfant. Il est le seul à exprimer cette idée.

Lorsqu'il est question du congé parental partageable entre les deux parents, les personnes en parlent comme du congé de la mère qui est donné ou transféré au père alors qu'officiellement, il s'agit d'un congé pour n'importe lequel des parents. Si une mère s'est dite « inflexible » sur le partage du congé qu'elle tenait à prendre en totalité, une mère à la maison dit qu'à la naissance

de son dernier enfant, elle avait « le droit de lui donner [son] congé », donc elle l'a fait. Cette façon de percevoir le congé parental rejoint celle rapporté par MacKay et Doucet (2010) pour le Québec (voir aussi CSF, 2015).

Le fait de ne pas recevoir de prestations gouvernementales à la naissance d'un enfant ne signifie pas nécessairement que le parent n'est pas auprès de son enfant. Nous le voyons avec toutes les mères à la maison et les personnes en recherche d'emploi. Nous voyons aussi que le fait de prendre un congé parental « officiel » du RQAP n'engendre pas nécessairement des changements au sein des arrangements de travail du couple : tout dépend de la manière dont sont utilisées ces semaines à la maison. Peu de personnes en ont parlé, sauf Ariane qui a mis de l'avant le fait que son conjoint, s'il était effectivement plus présent à la maison, n'a pas du tout contribué davantage au travail domestique et donc que la division du travail n'a pas changé.

Ainsi, les parents rencontrés mettent de l'avant l'imbrication de la prégnance des représentations traditionnelles des rôles parentaux avec les injonctions du marché du travail : l'assignation des mères au travail de soins aux jeunes enfants n'est pas remise en question, mais est aussi à mettre en parallèle avec les conditions de travail qui sont offertes à ces parents. Faiblement rémunérés et souvent incertains, ces emplois limitent les choix possibles pour ces couples. Le peu de pères se prévalant des prestations du RQAP ne peut donc pas s'expliquer uniquement par une vision traditionnelle de la famille : les conditions économiques sont aussi en jeu.

## **6.4 Les arrangements de garde des enfants**

La question de savoir qui s'occupe des enfants en est une primordiale dans un contexte où une majorité de couples avec enfants au Québec sont formés par deux personnes en emploi. Le Québec offre notamment des services de garde à contribution réduite pour les enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) ainsi que le service de garde en milieu scolaire pour les enfants du primaire (5-12 ans). Ces services n'empêchent toutefois pas d'autres formes externalisées de garde ou d'autres types d'organisation du travail dans le couple. Quels sont les arrangements privilégiés par les parents rencontrés? Et comment les expliquent-ils? Cette section s'inscrit de plain-pied dans les arrangements conjugaux en ce qui a trait au travail : la garde des enfants est au cœur de la division du travail entre conjoints. S'y attarder, au-delà de la question pratique de l'articulation

entre activité professionnelle et responsabilités familiales, nous permet de voir ce qui guide les arrangements pour ces hommes et ces femmes et la signification qu'elle prend pour elles et eux.

De multiples modes de garde sont possibles au Québec pour les parents qui veulent externaliser une part des soins à leurs enfants : Centres de la petite enfance (CPE), garderies privées subventionnées ou non, garderies en milieu familial subventionnées ou non, halte-garderie, gardienne à la maison, garde par un proche, un membre de la fratrie ou un membre de la famille élargie, etc. Dans notre étude, les modes de garde varient parfois d'un enfant à l'autre au sein d'une même famille ou pour le même enfant selon les années ou le type de besoin des parents. Certains parents utilisent aussi plusieurs modes de garde pour le même enfant, durant une seule période de temps. Il est certain que pour plusieurs couples rencontrés ayant au moins un conjoint à la maison dans l'objectif de s'occuper des enfants (toutes les mères à la maison, soit cinq couples au moment de l'entretien), le besoin en service de garde est différent. Cela ne signifie toutefois pas que leurs enfants ne fréquentent aucun service de garde. Cette section porte spécifiquement sur les types de gardes des enfants (garde institutionnalisée, garde par un proche, horaires alternés des parents), les difficultés vécues en lien avec les arrangements de garde, ainsi que la responsabilité féminine de ces arrangements.

#### **6.4.1 La garde institutionnalisée**

La majorité des couples (18 sur 22) utilisent ou ont utilisé une garde institutionnalisée pour au moins un de leurs enfants. Certains enfants fréquentent des milieux de garde en installation. Seulement sept couples rencontrés sur 22 ont eu ou ont une place dans un CPE pour au moins un de leurs enfants. Pour ces personnes, il n'a pas été trop difficile d'accéder à une place. Deux parents envoient leurs enfants dans des garderies privées, puisque c'est ce qu'ils ont trouvé comme milieu de garde. D'autres parents ont plutôt des places en milieu familial pour leurs enfants. Les enfants de plusieurs parents à la maison fréquentent aussi quelques heures par semaine des haltes-garderies.

Avoir recours à un mode de garde externalisé en installation ou en milieu familial répond principalement au besoin des parents de pouvoir occuper un emploi rémunéré. Les réflexions de plusieurs femmes et hommes rencontrés par rapport aux modalités de garde sont aussi

importantes puisqu'elles mettent en lumière les transformations de la parentalité : il y a une injonction à s'assurer du bien-être et du bon développement de son enfant (Martin, 2005). Cette injonction peut avoir des effets sur les arrangements des couples.

#### 6.4.1.1 Le bien-être et le bon développement des enfants

Premièrement, l'importance du bien-être de l'enfant passe par le choix d'un milieu de garde qui correspond à ce que le parent considère comme le « meilleur » pour son enfant. Certains parents préfèrent des services de garde en milieu familial, puisqu'ils permettent une proximité avec la personne responsable de l'enfant et, par conséquent, un meilleur lien de confiance. C'est ce qu'explique Barbara : « Bien, j'aime pas les gros CPE. J'aime mieux avoir un contact direct avec la personne. Tu sais, tu le sens si la personne a quelque chose à te cacher. Tandis qu'un CPE, tu vois pas tout le temps tout le monde qui interagit avec ton enfant. » (3 enfants, employée temps plein, conjoint travailleur autonome) Au contraire, une autre mère dit préférer les CPE pour leur programme éducatif plus complet et approfondi.

Plusieurs parents, hommes et femmes, racontent aussi des visites faites dans des milieux de garde familiaux de piètre qualité, que ce soit à propos de la nourriture, de l'environnement général ou de la personne responsable. Ainsi, Barbara vante la grande expérience de la responsable de la garderie où sont allés ses deux plus vieux enfants alors que Julie ajoute à l'expérience de la responsable le fait qu'elle a des qualifications professionnelles spécifiques, soit des « certificats en orthophonie, des trucs comme ça ». Pierre, père d'un enfant, explique aussi que sa conjointe et lui se sont résignés à accepter une place dans une garderie privée non subventionnée puisque c'était le seul moyen qu'ils ont trouvé pour avoir un milieu de garde en accord avec leurs valeurs : « On le savait en y allant [que c'était privé et donc cher], mais c'était comme, ça concordait avec nos valeurs. Puis un moment donné, on savait que ça faisait une pression sur notre budget, mais on était prêts à vivre avec ça. » (1 enfant, deux conjoints employés temps plein) Ce couple ayant un enfant et des revenus dans la fourchette haute de notre échantillon a donc décidé d'accorder plus d'argent à ce poste budgétaire mettant l'accent sur l'importance du « bon » environnement pour leur enfant.

Ensuite, l'importance accordée à l'environnement sain va de pair avec le fait que des parents se présentent comme étant à l'écoute de leurs enfants. Être attentifs à leurs enfants, dès leur naissance, signifie mettre en priorité le bien-être de ceux-ci. Par exemple, trois parents racontent avoir retiré leur enfant d'un milieu de garde le rendant malheureux. Mylène explique que son fils le plus vieux allait parfois dans une halte-garderie, mais que depuis la naissance du cadet, il refuse d'y aller. Étant à l'écoute des besoins de son fils et croyant à l'importance de conserver un bon lien d'attachement et de confiance avec son enfant, elle ne veut pas le forcer à y aller. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à ce qu'il y aille, puisqu'elle est à la maison, ce qui constitue une raison supplémentaire pour ne pas le forcer. Le père, Luc, que nous avons aussi rencontré, abonde dans le même sens et met quant à lui l'accent sur le respect du rythme de leur enfant.

Une autre préoccupation des parents est la socialisation de leurs enfants. C'est ainsi que des enfants, dont au moins un des parents ne travaille pas à l'extérieur de la maison, vont dans des haltes-garderies sur une base plus ou moins régulière dans le but qu'ils et elles « socialisent » avec d'autres enfants. Un père de deux enfants et bénéficiaire de l'aide sociale, Jonathan, exprime l'importance qu'il accorde au fait que ses enfants voient d'autres enfants en allant dans un milieu de garde : « Ils le disent que c'est important de faire ça, pour un réseau social. Tu sais, la communication. » (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale) Ce père met clairement en avant l'injonction sociale voulant que le bon parent doive faire en sorte que son enfant développera tôt des compétences en communication en interagissant avec d'autres enfants de son âge. Il se peut que cette injonction soit d'autant plus forte pour ces parents dont les revenus sont principalement issus des transferts de l'État. Toutefois, cette norme de « la socialisation de l'enfant » semble bien intégrée chez la grande majorité des personnes participantes à notre étude, que l'enfant soit gardé ou non à l'extérieur du domicile familial. Sophie, qui reste à la maison avec ses enfants à temps plein, met de l'avant les aspects positifs de sa présence auprès d'eux, mais aussi un aspect négatif : le fait qu'ils n'aient pas « la socialisation de la garderie ». Les CPE sont aussi décrits par Annie comme étant des lieux de développement et de socialisation des enfants sans que ça ait d'impact sur le lien d'attachement avec les parents.

Cette section a mis en lumière le fait que les attentes parentales de plus en plus élevées en ce qui a trait au bien-être et au bon développement de l'enfant n'échappent pas aux personnes qui

vivent dans un milieu socioéconomique plus précaire, et pas seulement lorsque l'État est impliqué. Cette norme parentale semble aussi partagée par les hommes et les femmes, même si ces dernières portent peut-être encore plus la charge de ce bien-être, entre autres lorsque, comme nous l'avons vu précédemment, elles se retirent du marché du travail pour y répondre.

#### **6.4.2 La garde par un proche**

Plusieurs couples ont recours à un proche (grand-mère, amie, membre de la fratrie) pour combler un besoin de garde. Certains enfants sont gardés par des grands-mères (comme les enfants de Pierre, de Nathalie ou de Maxime) ou par des amies de leurs parents (comme les enfants d'Alexandra, de Nadia et Jean et de Sophie, notamment). Toutefois, cette garde qui n'est pas institutionnalisée est occasionnelle : elle permet de combler les besoins qui ne sont pas remplis par les autres types de gardes, et ce, sur une base sporadique, souvent comme « dernier recours ». Par exemple, Nathalie explique que sa mère la « dépanne » parfois quand son conjoint n'est pas revenu assez tôt le vendredi, mais qu'elle a elle-même des contraintes liées à son emploi :

Si je suis VRAIMENT dans le trouble, elle va venir ici chercher mon auto pour aller chercher les enfants à leurs garderies et les amener chez nous les faire souper et les coucher. Parce que moi, j'arrive à 9 h et demi chez nous. Donc le vendredi soir, si ça adonne que mon chum peut vraiment pas arriver à l'heure, bien, c'est elle qui va prendre la charge. (2 enfants, deux conjoints travailleurs autonomes)

Cette idée de « dernier recours » est aussi partagée par Maxime qui raconte que sa belle-mère venait parfois garder leurs enfants pour faire la transition entre son quart de travail et celui de sa conjointe lorsque leurs autres options ne fonctionnaient pas. Enfin, Pierre abonde dans le même sens en expliquant que lorsqu'il a un contrat un soir où sa conjointe travaille aussi, ils font appel à une des grands-mères pour garder leur enfant en bas âge. Il s'agit toutefois, encore ici, d'une garde occasionnelle, puisque leur enfant fréquente une garderie de jour la semaine. Ce besoin ponctuel est causé par les horaires de travail atypique des parents.

L'avantage de la garde par une grand-mère ou une amie est sa gratuité, puisque les frais peuvent être un frein à la garde comme nous le verrons plus loin. Il est important malgré tout de noter

que la garde par une tierce personne, comme un membre de la famille élargie, n'est pas possible pour tous les couples. Plusieurs personnes nous ont dit n'avoir personne pour combler ces besoins sporadiques de garde dans leur entourage : les membres de leur famille résidant trop loin de chez elles, n'étant pas disponible pour garder leurs enfants (à cause de leur propre occupation ou à cause de leur état de santé) ou bien encore parce que n'éprouvant tout simplement pas le désir de le faire.

Enfin, certains enfants sont gardés aussi de façon occasionnelle par des frères ou des sœurs plus âgées. Dans la majorité des cas, il s'agit de garde de quelques heures pour permettre aux parents de faire une courte sortie. Il n'y a que dans le cas de Nadia et Jean où l'aîné reste quelques minutes de façon plus fréquente avec le plus jeune au moment où la mère est toujours au travail et que le père va reconduire le cadet à l'école.

#### 6.4.2.1 Faire garder par un proche pour du temps en couple

Outre pour l'emploi ou pour la socialisation et le bon développement des enfants, les parents peuvent confier leurs enfants à une tierce personne afin de passer du temps en couple. Ce temps souvent perçu comme essentiel à une relation conjugale stable et durable n'est pas nécessairement facile à trouver. Paradoxalement, s'il est d'autant plus nécessaire quand les conjoints ont de jeunes enfants afin de maintenir la « flamme », il s'agit d'une période où le temps manque justement. Comme nous l'avons vu, la sémantique de la conjugalité contemporaine pose l'importance du travail sur la relation, de l'investissement en elle afin de permettre sa pérennité. Du temps de qualité entre amoureux ferait partie de cette règle. Une majorité des personnes rencontrées parlent de l'importance d'avoir du temps en couple, au-delà du temps consacré aux enfants, aux activités familiales ou aux loisirs personnels. Si ce temps a beaucoup diminué depuis la naissance des enfants, il est nécessaire afin de revenir à cet état amoureux d'avant la parentalité. Robert nous dit ceci :

Avant d'être mari, j'étais son chum à ma femme. Puis elle était ma blonde, tu sais, avant d'être ma femme, puis d'être une mère. Ça fait que des fois quand on se retrouve ensemble, c'est ce moment-là qu'on revit. Des moments de AVANT qu'on soit des parents. Faut pas qu'on oublie ça. (5 enfants, sans emploi, conjointe employée temps plein)

Mais sortir de la maison quand on a des enfants en bas âge implique d'avoir quelqu'un pour venir garder ses enfants. Plusieurs personnes expliquent avoir de la difficulté à faire ces sorties, notamment par manque d'argent. Quelques personnes expliquent qu'elles n'ont pas d'amies ou de parents proches qui pourraient venir garder leurs enfants sans qu'elles aient à les rémunérer en échange de leur service. C'est entre autres le cas d'Annick :

Ça aussi, ça a changé beaucoup parce qu'avec les deux premières, on a été isolés pendant des années. J'avais pas ma mère proche. Tu sais, je pouvais pas dire : maman, pourrais-tu venir garder, j'aimerais ça sortir avec mon chum ce soir. Ça fait qu'on sortait pas, on n'allait pas nulle part, on faisait rien. (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage)

Éléna abonde dans ce sens et dit trouver très difficile de ne pas avoir les moyens financiers de faire plus de sorties en amoureux : « On aimerait ça faire garder plus souvent, pouvoir sortir juste nous deux. Mais ça coûte cher. Et on n'a pas l'argent pour ça. Ça, moi, ça me désespère un peu ce truc-là. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Le poste budgétaire « gardienne » peut aussi déjà être affecté à l'embauche d'une gardienne pour aller travailler lorsque les horaires des emplois des conjoints ne concordent pas avec ceux des services de garde. Par exemple, Alexandra, dont le conjoint travaillait jusqu'à tout récemment de soir et de nuit et qui avait elle-même parfois aussi des quarts de travail le soir, devait faire affaire avec une « petite gardienne » lors de ces soirées. Ce couple n'avait alors plus les moyens de faire garder pour une sortie en amoureux :

Ah! Et bonsoir le temps commun. Comme je te disais, comme tu as pu voir, nous, on n'a pas d'aide. J'ai une amie, sa mère, sa belle-mère viennent garder. Premièrement, c'est de l'argent qu'elle dépense pas parce qu'elles le font avec plaisir. Ça fait que nous, quand on prend une gardienne par exemple, c'est pas pour nous donner du temps de qualité, c'est pour aller travailler. (1 enfant, cumul d'emploi, conjoint employé temps partiel)

Ces contraintes financières pour certains n'empêchent pas totalement le temps en amoureux « prescrit » par une des règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine. De fait, plusieurs des couples rencontrés tentent de se garder du temps seul à seule à la maison, lorsque les enfants dorment ou, lorsque les enfants vieillissent, en demandant aux plus vieux de s'occuper des plus jeunes durant leur absence. Enfin, ce temps en couple, en partie comme travail de maintien de la relation, est une tâche majoritairement féminine, comme pour les autres tâches domestiques ou familiales ou pour le travail d'organisation des arrangements de garde pour articuler emploi et famille.

### **6.4.3 Les horaires alternés des parents**

Peu de parents rencontrés utilisent ou ont utilisé les horaires alternés pour assurer une présence auprès de leurs enfants. Trois personnes seulement en font état, soit Nadia et Jean, qui forment un couple, et Alexandra. Les raisons invoquées pour l'utilisation de cet arrangement de garde sont très différentes d'un cas à l'autre. Il demeure toutefois pertinent d'aborder ce type d'arrangements de garde des enfants puisqu'il met en lumière certaines difficultés liées tant au marché du travail qu'à l'accès aux services de garde à contribution réduite au Québec, et donc, remet en question la centralité de la question du « choix » ou des « préférences » des parents dans leurs arrangements de garde. Nous verrons aussi les difficultés qui découlent d'une « presque » alternance d'horaire pour certains couples.

#### **6.4.3.1 Une stratégie pour pallier un manque d'accès à un milieu de garde à contribution réduite**

Le couple formé de Nadia et Jean n'a pas réussi à avoir de places à contribution réduite pour ses trois enfants. N'ayant pas les moyens de payer une place dans une garderie privée non subventionnée, ils s'organisent entre eux depuis plusieurs années pour assurer une présence auprès des enfants en jonglant avec leurs horaires de travail respectifs, que ce soit l'homme ou la femme qui gagne les revenus les plus élevés ou le type d'horaire de chacun. Au moment de l'entrevue, la conjointe explique qu'elle travaille sur le quart de nuit afin d'être présente dans l'éventualité d'un retour aux études de son conjoint. De cette façon, si son conjoint a besoin d'être libre durant le jour, elle pourra être présente à la maison. Son conjoint, quant à lui, est sur

appel dans la même organisation. Il accepte généralement seulement les quarts qui ne sont pas en même temps que ceux de sa conjointe pour ne pas avoir à chercher une personne pour garder ses enfants. Nadia explique qu'ils ont averti leur employeur qu'il pouvait leur demander de travailler sur le même quart seulement la fin de semaine et avec un préavis d'au moins 24 h. De cette manière, ils peuvent demander à une amie habitant à l'extérieur de la ville de garder leurs enfants pour la fin de semaine. Ils ont eu de mauvaises expériences dans le passé à tenter de bricoler des arrangements de garde à la pièce dans leur réseau, car cette solution n'était pas fiable : à plusieurs reprises, les personnes censées garder leurs enfants se désistaient à la dernière minute et ils se retrouvaient sans plan B. Nadia et Jean affirment que le fait de travailler pour le même employeur facilite leur organisation. De plus, comme la femme est employée à cet endroit depuis une dizaine d'années, les arrangements avec la direction sont plus facilement réalisables.

Dans les années précédentes, alors que Jean travaillait à temps plein dans un commerce, il avait réussi à organiser ses horaires de travail pour faire en sorte d'être présent quand sa conjointe devait partir travailler à la fin de la soirée ou de ne pas travailler les mêmes fins de semaine que sa conjointe. Il est arrivé à quelques reprises qu'il n'ait pas pu quitter son poste de travail à temps pour l'heure de départ de sa conjointe pour son quart de nuit. Quoique rares, ces imprévus entraînaient un ajustement de la logistique. Par exemple, un collègue de sa conjointe devait prolonger son quart de travail jusqu'à son arrivée et sa conjointe a déjà amené ses enfants avec elle au travail, la nuit, n'ayant personne pour s'en occuper à la maison et devant absolument se rendre au travail.

L'horaire alterné n'est pas ici le fruit d'un désir de ne pas envoyer ses enfants dans un milieu de garde, mais plutôt un arrangement découlant d'une contrainte (ne pas avoir de place dans un milieu de garde à faible coût). Ceci renvoie à l'aspect non choisi des horaires alternés évoqués dans la littérature (Perrons *et al.*, 2007). Le parent, ici l'homme, qui a l'emploi le plus précaire (horaire sur appel) refuse des quarts de travail quand il sait que sa conjointe ne sera pas présente pour les enfants. Même si la plus grande présence de l'homme à la maison dans les dernières années à favoriser une division plus égalitaire du travail domestique entre les conjoints, il ne s'agit pas d'un arrangement qui visait un partage plus égalitaire des soins aux enfants, comme nous le rappelle Crompton (2006). Pour Nadia et Jean, il s'agit surtout d'une question financière : ils n'ont

pas les moyens de payer plusieurs dizaines de dollars par jour pour faire garder leur plus jeune enfant, comme ils n'avaient pas les moyens pour les plus vieux dans les années passées. Le manque de place à contribution réduite a un impact réel sur cette famille en diminuant les possibilités de travail à temps plein d'un des conjoints et en créant parfois un stress quant à la gestion de la garde des enfants lorsque survient un imprévu.

6.4.3.2 Les avantages de l'horaire alterné quand un service de garde est aussi disponible  
La situation du couple formé d'Alexandra et Rémi est très différente. L'horaire alterné n'est pas dans ce cas un arrangement pour pallier une absence de place dans un milieu de garde à contribution réduite. Il est plutôt causé par le simple fait que leurs emplois n'avaient pas les mêmes horaires. Dans leur cas, leur enfant a une place dans un CPE. Alexandra cumule plusieurs emplois de jour et parfois de soir, et son conjoint, jusqu'à tout récemment, travaillait de soir. Ils s'organisaient aussi pour ne pas travailler les mêmes soirs, lorsque cela était possible, pour éviter d'avoir à payer une gardienne. Alexandra rapporte que ces horaires différents étaient positifs puisque son conjoint avait du temps dans la journée pour effectuer des tâches domestiques comme la préparation des repas, le ménage, etc. Comme son conjoint retourne aux études prochainement et qu'entre-temps, il a un emploi de jour, leur organisation familiale est en réajustement. Cependant, comme le service de garde offre une stabilité au moins pour la garde de jour, il s'agit d'une préoccupation de moins. L'horaire alterné entre conjoints n'est pas non plus ici tout à fait une préférence ou un choix, mais le résultat des horaires disponibles sur le marché du travail. Toutefois, compte tenu de l'accès à un milieu de garde à contribution réduite, les contraintes sont beaucoup moins grandes pour ce couple que pour celui de Nadia et Jean.

6.4.3.3 Les difficultés causées par un horaire pas tout à fait alterné  
L'horaire alterné est possible presque uniquement lorsque les horaires de travail sont fixes tant dans les jours de travail que dans le début et la fin des quarts. Lorsque ce n'est pas le cas, comme nous l'avons vu pour Nadia et Jean, ce type d'horaire des parents engendre plutôt des difficultés (Boyer et Fagnani, 2008). Sophie raconte que lorsqu'elle travaillait de soir à temps partiel et son conjoint de jour à temps plein, l'horaire alterné ne fonctionnait pas. Puisque l'heure de fin de journée de travail de son conjoint était trop changeante, ils devaient avoir une gardienne à la

maison tous les jours en fin d'après-midi au cas où son conjoint ne serait pas de retour à temps pour son propre départ au boulot. La gardienne pouvait rester très peu de temps ou plus longtemps, selon l'heure d'arrivée du conjoint. Sophie voyait l'horaire alterné comme un genre d'idéal puisque les deux conjoints auraient pu maintenir leur emploi sans avoir à payer pour une gardienne. Dans un contexte d'incertitude d'horaire pour un des conjoints, cette option était pour elle intenable et elle a quitté son emploi.

Maxime, père de deux enfants, raconte aussi qu'ils avaient une gardienne pour faire « la transition » entre l'horaire de jour de sa conjointe dans un commerce et son horaire de soir :

C'est ça, la transition. On peut dire le une heure ou deux de différence. Parce qu'elle, comme elle était à la caisse, elle pouvait pas quitter la caisse directement comme ça. On sait jamais, mettons trois, quatre clients qui arrivaient, fallait qu'elle serve les clients. Moi j'arrivais à 4 heures et demie, des fois j'arrivais 4 heures et demie *short*, vraiment serré serré serré. (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison)

On voit bien toute la difficulté aussi des emplois dans le secteur du commerce au détail, comme caissière dans un supermarché, ou d'autres secteurs où les employés et employées n'ont pas de prise sur leur horaire et où la flexibilité à leur avantage est très limitée. Contrairement à d'autres emplois où l'heure de début et de fin de journée est plus facilement aménageable selon les besoins de la famille, ces emplois rendent très difficile l'aménagement des horaires entre conjoints.

#### **6.4.4 Les difficultés dans l'accès à un mode de garde stable**

La littérature présentée au chapitre 2 a mis en lumière les difficultés pour des parents occupant des emplois précaires ou aux horaires atypiques d'articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles. Dans la continuité de ce que nous venons d'aborder, deux facteurs principaux ressortent de nos analyses quant aux difficultés dans les arrangements de garde d'enfants : les coûts des services de garde ainsi que les conditions de travail des emplois occupés par les parents.

#### 6.4.4.1 Ne pas utiliser de service de garde : bien souvent une question de coût

Un facteur influençant les arrangements de garde des enfants est lié au coût des services de garde. Une difficulté se pose pour les parents qui n'ont pas accès à une place à contribution réduite. Quelques parents nous expliquent ne pas avoir eu, ou ne pas avoir de place à faible coût pour faire garder leur enfant. Cette difficulté est cependant vécue de différentes façons selon les réalités des couples. C'est le cas de Nadia et Jean qui n'ont pas trouvé, malgré leurs démarches, de place pour leurs enfants : ils ont reçu des appels de CPE à quelques mois seulement de l'entrée à la maternelle de leur enfant. Nadia nous explique leur situation ainsi :

Disons qu'on a toujours couru pour faire garder nos enfants jusqu'à maintenant! [rires] Mais c'est correct! On n'avait pas de garderie, fallait attendre le 4 ans pour qu'ils puissent rentrer à l'école. Il nous reste 2 ans pour notre plus jeune. Mais non, regarde, comme pour mon plus vieux, il s'est fait appeler 2 semaines avant que l'école commence. C'est parce qu'il s'en va à l'école là! Puis ma fille, ça a été à 2 mois, 2 mois et demi avant l'école. Bref, pour l'été. Et ça a fait, bien, on l'a déjà inscrite dans un camp de vacances pour qu'elle vive une expérience de groupe-là! Avant l'école! Donc, on s'est fait appeler tard. J'ai l'impression que ça va être la même affaire pour lui! [petit rire] Il y a des garderies que j'ai pas les moyens de me permettre. C'est même pas envisageable. (3 enfants, employée temps plein, conjoint employé temps partiel)

Les coûts trop élevés des services de garde peuvent aussi freiner un retour en emploi. Stéphanie affirme que cela l'a empêchée de se chercher un emploi à une période où elle était mère à la maison. À l'époque où ses deux plus vieux étaient en bas âge, comme son conjoint et elle arrivaient difficilement avec un seul salaire, elle a pensé se chercher un travail rémunéré, mais les coûts élevés des services de garde l'ont freinée (le réseau de places à contribution réduite n'était pas encore en vigueur à ce moment-là) :

Oui, au début, c'était, tu sais, quand on était serrés là. Je pensais, cette année, je devrais aller travailler. On avait regardé le fait de travailler tous les deux, on avait regardé quand même un moment donné. Mais là, quand tu as deux enfants, dans ce temps-là c'était 25 dollars par jour, c'était pas comme aujourd'hui. Donc, je vais travailler pour donner ma paye là. Ça fait que non. Puis non, j'aimais mieux avoir moins d'argent. (5 enfants, employée temps plein, conjoint en invalidité)

Il est intéressant d'observer que, comme l'avançaient il y a déjà quelques décennies Delphy (2009a [1970]) et Lemieux (1996), la femme calcule que c'est son salaire qui aurait été utilisé pour le paiement du service de garde. Nous voyons ici comment la division sexuelle du travail joue d'une autre façon : comme ce sont les femmes qui doivent, selon la logique de la division sexuelle du travail, s'occuper des enfants, si elles ne le font pas, elles deviennent responsables de l'externalisation de ce travail.

De plus, même si les frais de garde au Québec sont plus faibles qu'ailleurs et que des services de garde en milieu scolaire existent afin de combler les heures où, de façon standard, les parents occupent un emploi (entre 7 h et 18 h), la multiplication des frais de garde par le nombre d'enfants peut faire rapidement monter la facture. Ariane explique que, même à faible coût, avec quatre enfants, les frais de garde sont trop dispendieux en comparaison du salaire qu'elle pourrait espérer avoir en occupant un emploi. Cette mère à la maison dit savoir que c'est elle qui paiera le service de garde, étant responsable des frais pour les enfants dans son couple. Elle calcule donc qu'il lui en coûterait trop cher de se trouver un emploi actuellement.

Puis, j'irai pas, aux allocations que j'ai présentement, mettre mes enfants en service de garde, à travailler au salaire minimum. C'est moi qui vais le payer le service de garde, il ne le payera pas. Puis il me le dit. Ça fait que payer le service de garde pour 4 enfants, à 4 dollars, tu sais, le dîner au service de garde. Donc, globalement là, la journée est rendue peut-être à 10-11-12 dollars par jour par 4 enfants par jour. J'aurais même pas assez de mon salaire pour couvrir le service de garde. (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

La question des coûts trop élevés se pose aussi à propos de la garde des enfants à l'extérieur du réseau des services de garde ou de la garde scolaire pensés pour combler les besoins des parents de jour en semaine. Natacha, travailleuse autonome à temps partiel, explique qu'elle aimerait s'investir davantage dans le travail de récupération de métaux avec son conjoint afin d'augmenter ses revenus, mais que comme le coût de l'embauche d'une gardienne serait trop élevé, elle ne le fait pas. En tant que travailleuse autonome, ces revenus supplémentaires auraient pu lui assurer une meilleure sécurité financière à long terme en lui permettant éventuellement de consolider cet « à-côté » en projet plus stable.

Ainsi, le coût encouru pour faire garder ses enfants peut engendrer des difficultés, même au Québec avec un réseau de places à contribution réduite. À cause de leurs faibles revenus, des parents doivent opter pour des arrangements de garde qui ne représentent pas nécessairement leur idéal : horaire alterné des parents, garde par la mère, etc. Cela a aussi un impact sur la participation des parents, particulièrement des mères, au travail rémunéré et, par ricochet, sur leur autonomie financière.

#### 6.4.4.2 Les heures d'ouverture des services de garde et les horaires de travail rémunéré

Le manque de concordance entre les heures d'ouverture de la très grande majorité des services de garde au Québec et les horaires des activités professionnelles des parents (particulièrement ceux travaillant au bas de l'échelle) est un problème soulevé par les personnes participantes à notre étude. Si certaines l'ont résolu en quittant le marché du travail, d'autres ont changé d'emploi, comme nous l'avons vu au début du chapitre. D'autres parents refusent parfois des quarts de travail, puisqu'ils n'ont pas accès à un service de garde ou que les coûts de l'embauche d'une tierce personne pour combler les besoins de garde en dehors des heures standards de jour sont trop élevés en comparaison avec les revenus générés par ce quart de travail. Alexandra illustre cette situation :

Des fois on calculait, tu sais. Rémi travaillait aussi à une autre place, un autre bar, de temps en temps puis c'était pas super payant. Mais si j'étais à la maison, c'est sûr que c'était mieux qu'il aille travailler, mais si je travaillais, ça valait pas la peine qu'il perde la soirée avec notre enfant pour payer une gardienne, ça arrivait kif-kif. Ça fait que des fois, il refusait. (1 enfant, cumul d'emploi, conjoint employé temps partiel)

La question des coûts de la garde des enfants est donc aussi liée à celle des contraintes d'horaire pour les couples que nous avons rencontrés.

#### 6.4.5 Les arrangements de garde, une responsabilité féminine

Aucun mode de garde, que ce soit les services de garde de jour (comme les CPE ou les garderies en milieu familial), les amies, les mères ou les « petites gardiennes », n'est utilisé que pour un seul besoin. Nous avons vu que les parents ont recours à ces modes de garde tant pour leur

permettre de travailler contre rémunération, d'assurer le développement adéquat de leur enfant ou pour s'offrir du temps de qualité en amoureux, bien que cette dernière option soit très rare. Les arrangements de garde peuvent être assez simples lorsqu'ils ne sont pas corrélés à un besoin d'emploi, qui plus est à un emploi avec un horaire non standard. Dans ces cas, ils peuvent s'avérer complexes à gérer. Cette gestion est quasi exclusivement le lot des femmes : qu'elles soient en emploi ou non, ce sont elles qui feront, dans la très grande majorité des cas, les démarches pour trouver la gardienne pour combler un besoin pressant, qui appelleront leur mère ou leur amie pour pouvoir sortir avec leur conjoint. Ce constat peut être mis en relation avec la division sexuelle du travail de façon générale : les femmes demeurent les responsables de la sphère familiale, lieu où se fait le partage du travail, rémunéré ou non, soit l'articulation entre ce qu'on appelle communément le « travail » et la « famille ». Les arrangements de garde, aspect central de la relation entre travail et famille, restent donc une prérogative féminine, d'autant plus que le soin aux enfants est traditionnellement le travail des mères : ce sont elles qui doivent trouver qui, si ce n'est pas elles-mêmes, va s'en occuper. La charge mentale des femmes se trouve alors alourdie par l'organisation de la garde de leurs enfants. Rappelons aussi que les personnes à qui les mères délèguent le soin de leurs enfants sont aussi, dans la grande majorité des cas, des femmes. Cette conclusion des arrangements de garde des enfants nous mène à la division du travail domestique au sein des couples participant à notre étude.

## **6.5 La division du travail domestique**

Le « partage des tâches » qui renvoie en fait à la division du travail domestique au sein de la famille et du couple est un élément important des arrangements de travail des conjoints. Cette division rend généralement compte des rapports sociaux de sexe et, encore une fois, de la force de la division sexuelle du travail. Les femmes continuent donc de faire plus de tâches ménagères et de s'occuper davantage des enfants que leur conjoint. Leur charge mentale est aussi plus lourde. Afin de bien comprendre les arrangements des couples rencontrés, nous mettons ici l'accent sur trois éléments : la division générale du travail domestique entre conjoints, ce qui se passe dans le couple au moment de la naissance des enfants et, finalement, les justifications de ces arrangements liés au travail domestique.

### **6.5.1 Qui fait quoi à la maison?**

Lors des entretiens, nous avons demandé aux personnes participantes de nous préciser qui s'occupait de réaliser telle ou telle tâche dans la maison. Nous pouvons avancer qu'environ la moitié des couples, au moment de notre rencontre, séparent plutôt équitablement les tâches « concrètes » et récurrentes à réaliser au sein de la famille, soit les tâches ménagères ou les soins aux enfants. Ce partage que les personnes qualifient de « moitié-moitié » ne se traduit pas nécessairement par l'exécution des mêmes tâches pour les deux membres du couple. Par exemple, des femmes vont dire qu'elles s'occupent davantage des soins aux enfants alors que leur conjoint est responsable du ménage et de la préparation des repas. Cependant, au bout du compte, ces personnes évoquent un partage plutôt égalitaire. Ce n'est toutefois pas le cas dans l'autre moitié des couples rencontrés. Au sein de ces derniers, les femmes font plus que la moitié du travail domestique. Plus précisément, quatre couples ont une division du travail domestique très inégalitaire puisque les hommes ne font quasiment pas de tâches à la maison. C'est le cas dans des couples où la femme est à la maison à temps plein, mais aussi dans un couple où la femme travaille à temps plein à l'extérieur et dans un autre où les conjoints sont bénéficiaires de l'aide sociale.

Ce portrait de la division des tâches ne peut être complet si la question de la charge mentale n'est pas abordée également. En effet, ce travail invisible de planification et d'organisation de la vie familiale est le lot des femmes dans la très grande majorité des cas. Le partage de la charge mentale entre l'homme et la femme s'observe seulement dans trois couples. Aucun homme n'est chargé seul de ce travail familial important. Nous pouvons nous demander si la naissance des enfants a été un moment charnière dans la division du travail domestique entre conjoints.

### **6.5.2 Un enfant, qu'est-ce que ça change dans le travail domestique?**

Plusieurs études montrent que des changements surviennent dans la division du travail au sein des couples à partir de la naissance d'un enfant (voir entre autres de Singly, 2013; Le Goff et Lévy, 2016; Surprenant, 2009). Comment les personnes que nous avons rencontrées parlent-elles de leur charge de travail domestique en lien avec la venue de leurs enfants? Y voient-elles un moment charnière pour la division du travail au sein de leur couple?

La majorité des personnes rencontrées, si elles disent que la quantité de tâches à effectuer à la maison a augmenté avec l'arrivée de leurs enfants, n'explicitent que très peu des changements dans la répartition du travail domestique au sein de leur couple. Par exemple, Mylène et Luc avancent tous les deux que le ratio 50-50 n'a pas été modifié par la naissance de leurs enfants, mais que c'est plutôt le type de tâches réalisées par chacun des membres du couple qui a évolué. Comme sa conjointe passe beaucoup de temps à allaiter le bébé, Luc prend plus en charge d'autres tâches, comme les soins à l'aîné, la lessive, etc. D'une façon très différente, Ariane explique qu'il n'y a eu aucun changement dans le partage des tâches avec son conjoint après l'arrivée de leurs enfants : son conjoint ne fait aucune tâche ménagère depuis qu'ils sont ensemble. La naissance de leurs enfants n'a rien changé à cette situation, si ce n'est que le poids du travail domestique pèse beaucoup plus lourd sur elle.

Barbara est une des seules personnes à exprimer clairement le fait que son conjoint faisait davantage de tâches avant la naissance des enfants. Il a cessé d'effectuer quasi totalement les tâches ménagères après la naissance du premier. Comme elle était en congé de maternité, elle lui disait de ne pas le faire, qu'elle s'en occupait. Les mauvaises habitudes se sont installées et sont restées : « Je lui ai comme donné des mauvais plis qu'il a gardés. » (3 enfants, employée temps plein, conjoint travailleur autonome) Même si cette femme ne vit pas d'insatisfaction face au peu de tâches ménagères ou de soins réalisées par son conjoint, cet exemple rejoint certaines études qui pointent le congé parental comme moment où se cristallisent des habitudes, des « plis », qui demeurent plus tard dans les arrangements des couples (Conseil du statut de la femme, 2015).

Deux mères rapportent avoir favorisé une plus grande implication de leur conjoint dans les soins aux enfants. Janie, quelques mois après la naissance, a exigé de son conjoint qu'il s'occupe aussi de leur enfant, puisqu'elle le faisait pratiquement seule depuis le début :

Mais je te dirais que bébé, c'est vraiment plus la mère. Même que le père, il pourrait aider plus. C'est ça qui s'est passé entre nous deux. Tu sais jusqu'à 9 mois à peu près, mon chum faisait rien. Moi je faisais tout : donner le bain, tout au complet. Tu sais, c'est correct, c'est moi la mère, c'est moi qui ai les seins, mais un moment donné, j'ai dit, tu pourrais faire quelque chose! Un moment donné, j'étais malade puis mon gars

était malade, vraiment là, ça faisait super longtemps que j'avais pas été malade comme ça. Puis le matin mon fils se réveille, puis c'est moi qui dois me lever encore. J'ai comme péché une coche! Agis-là! Fais quelque chose! Après cette journée, il a compris, mais il ne savait pas comment faire. (1 enfant, employée temps plein, conjoint employé temps partiel)

Cet extrait montre bien aussi le rôle de la mère comme première dispensatrice des soins au jeune enfant, particulièrement au début, entre autres avec l'allaitement. Janie, tout en s'identifiant à ce rôle, met aussi l'accent sur le fait que son conjoint aurait pu participer à d'autres tâches de soins, comme les soins d'hygiène, mais aussi à certains aspects affectifs, comme consoler l'enfant. Elle explique plus loin dans l'entrevue que ce n'est pas seulement en l'allaitant qu'elle arrive à rassurer leur enfant, mais aussi en le mettant dans le porte-bébé, ce que son conjoint peut très bien faire aussi. Elle croit que les apprentissages que son conjoint a faits avec le premier enfant pourront être utiles pour le deuxième qui naîtra quelques mois après notre entretien.

Une autre mère, Annick, parle plutôt d'une différence d'engagement auprès des enfants selon le rang de celui-ci. Dans ce couple, le père ne s'occupait pas beaucoup des deux premiers enfants et ne participait pas aux tâches ménagères : les rôles parentaux étaient clairement définis selon le modèle traditionnel pourvoyeur-ménagère, même au moment où la conjointe a commencé à travailler à temps partiel. Elle se dit plutôt satisfaite de leur partage des tâches actuel, surtout en comparaison avec ce qu'il était auparavant. Elle reconnaît les efforts que son conjoint fait pour mieux équilibrer leur investissement en temps et en énergie auprès des enfants :

Je le connais mon chum, je sais comment il est. Si c'était juste de lui, on serait comme dans les années 1940-50, « femme tais-toi et sers-moi! » là! [rires] Mais j'exagère aussi un peu là... Bien honnêtement, sais-tu, c'est correct parce que je trouve qu'avec nos deux derniers enfants, il s'implique beaucoup avec les enfants. Il va les bercer, il va leur chanter des chansons, leur lire des histoires, leur montrer, tu sais, tout ce qu'il a pas fait aux deux premiers! [rires] (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage)

L'amélioration que reconnaissent ces deux mères dans la division du travail domestique renvoie aux tâches de soins aux enfants, mais très peu aux tâches ménagères. Ceci fait écho aux statistiques montrant que le rétrécissement de l'écart entre femmes et hommes dans la division

du travail domestique est surtout attribuable à l'investissement des hommes auprès de leurs enfants (Pronovost, 2015).

### **6.5.3 Des justifications des arrangements de travail non rémunéré**

Les personnes rencontrées justifient leur division du travail non rémunéré de trois façons : les compétences et les intérêts de chacun des membres du couple et, surtout, l'emploi rémunéré du ou des conjoints. La question des normes parentales différenciées selon le genre, même si elle est omniprésente, n'est que très peu abordée par les personnes participantes et, lorsqu'elle l'est, n'est quasiment jamais remise en question.

#### 6.5.3.1 « Elle est meilleure que moi là-dedans » ou « Moi, j'aime pas ça, jouer avec mes enfants »

Les deux premières raisons sont très liées et sont bien résumées par les mots des personnes participantes qui appuient la division du travail éducatif et autres tâches sur une « complémentarité » basée sur les « goûts » et les « forces » de chaque parent. La première justification utilisée est celle des compétences de chaque conjoint, soit que l'un ou l'autre est plus doué pour effectuer certaines tâches. Martin, par exemple, n'est pas « bon » cuisinier, donc c'est sa conjointe qui s'occupe des repas. Un autre homme, Maxime, explique que si c'est sa conjointe qui accompagne leur enfant dans ses devoirs, c'est qu'elle est « super bonne » pour accomplir cette tâche. Le même homme avance aussi que puisqu'il est « pourri » manuellement, c'est sa conjointe qui s'occupe des réparations dans l'appartement. Ces exemples, s'ils peuvent paraître anecdotiques, sont plutôt très répandus et participent d'une naturalisation de la division du travail domestique dans le récit que font les personnes interrogées.

Proche de la première, la deuxième justification est celle évoquant la divergence d'intérêts ou de préférences personnelles : au-delà des compétences qui peuvent être différentes, des personnes aiment exécuter certaines tâches. Si Bruno explique ne pas s'occuper des tâches administratives parce que ça ne l'intéresse pas, d'autres vont dire ne pas cuisiner parce qu'ils n'aiment pas le faire. Dans ces cas, les personnes soulèvent que l'autre membre du couple y prend plaisir, ce qui n'est pas nécessairement le cas si nous demandons à la principale intéressée.

L'idée voulant que les pères aiment mieux jouer avec leurs enfants que les mères et qu'ils soient aussi meilleurs à cette activité est avancée explicitement par quelques femmes. Les pères auraient à la fois une préférence ET une compétence pour le jeu qui feraient défaut aux mères. Cet investissement des hommes auprès de leurs enfants par des activités directes avec eux rejoint les statistiques récentes présentées plus haut (Pronovost, 2015). Quelques femmes rencontrées mettent cet apport des pères sur le même pied que les autres tâches de soins qu'elles sont majoritaires à faire, comme les soins d'hygiène (particulièrement pour les enfants en bas âge), l'accompagnement dans les devoirs et les suivis de toute sorte (médicaux, professionnels, etc.) de même que les tâches ménagères. Alexandra illustre cette idée :

On dirait que chez nous la différence, c'est que le père c'est le *fun* puis tu sais, moi la petite fille en moi est morte depuis longtemps. Moi, jouer... Moi, je peux pas dire que j'adore jouer avec mon enfant. Mon chum, lui, il joue beaucoup, tu sais, il est quand même sévère là dans le sens qu'il est pas l'ami à tout prix, c'est un papa, mais tu sais, c'est plus lui qui joue. Moi je suis plus les règles, l'hygiène [rires]. (1 enfant, cumul d'emplois, conjoint employé temps partiel)

Ainsi, plusieurs femmes considèrent que l'apport de leur conjoint équivaut au leur au sein de la famille compte tenu de cet apport en jeu auprès des enfants. De plus, cet extrait renvoie directement à l'image du « père-cheval » décrit par de Singly (2000). Contrairement aux pères d'autrefois, plus autoritaires, le père moderne est proche physiquement de ses enfants. Pierre affirme explicitement son désir, qu'il dit partager avec les hommes de son âge (dans la trentaine), de passer du temps avec ses enfants : il ne veut pas être comme ces pères qui s'apercevraient, une fois leurs enfants devenus adultes, ne pas les avoir réellement connus. Parallèlement, on observe dans le récit d'Alexandra, comme dans celui d'autres femmes, une certaine ambivalence dans la façon dont elle dépeint les pratiques parentales de son conjoint. Elle fait référence à la fois à la norme du père moderne, présent et proche de ses enfants, tout en précisant qu'il possède aussi une caractéristique centrale de la paternité plus traditionnelle, soit l'autorité.

Enfin, ce temps des pères auprès de leurs enfants est considéré comme un temps « de qualité » qui est valorisé, que la mère occupe un emploi à temps plein ou non. Ce temps est d'autant plus valorisé que ces hommes sont souvent absents de longues heures par semaine et ne passent donc

pas beaucoup de temps avec leur progéniture. Pour une mère à la maison de deux enfants d'âge préscolaire, Sophie, le temps de jeu du père avec ses enfants est très important et fait de lui un « bon père » : « C'est un super bon papa pour jouer avec ses enfants. Il va s'asseoir par terre, il va jouer. [...]. Écoute, il arrive à l'heure du souper si on est chanceux. Puis après ça bien, c'est son temps pour s'occuper de ses deux petits bonshommes. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) Elle trouve tout à fait normal qu'il ne l'aide pas avec les tâches ménagères puisqu'il travaille « 60 heures par semaine et qu'il s'occupe de ses enfants ». Pour Nathalie, mère de deux enfants et qui travaille à temps plein, le fait que son conjoint soit absent toute la semaine pour son emploi justifie que la majorité de son travail à la maison soit lié aux enfants, aux jeux avec eux, puisqu'il s'est ennuyé d'eux durant son absence. Il participe à certaines tâches ménagères, mais son investissement paternel dans le travail domestique s'appuie beaucoup sur cet aspect ludique. Nous voyons poindre dans ces exemples le lien qui est fait par les personnes participantes entre l'emploi occupé et la façon dont les tâches sont partagées au sein du couple.

#### 6.5.3.2 Les liens entre l'emploi occupé et la division du travail non rémunéré

La littérature récente indique que la charge de travail à la maison ne diminue pas nécessairement pour les femmes avec le nombre d'heures qu'elles passent à travailler contre rémunération. De plus, la division du travail domestique ne serait pas *de facto* égale lorsque les conjoints occupent tous deux un emploi (Couturier et Posca, 2014). Mais qu'en est-il dans les couples que nous avons rencontrés et, surtout, comment expliquent-ils leur division du travail à la maison en lien avec le travail rémunéré ? Cinq éléments sont dégagés ici.

Premièrement, plusieurs personnes justifient le partage inégal des tâches domestiques par les longues heures de travail rémunéré des hommes, même lorsque les femmes travaillent aussi contre rémunération. Ce lien entre faire moins de travail domestique et travailler de longues heures contre rémunération ne s'applique toutefois qu'aux hommes. En effet, une seule femme de notre étude, Julie, a déjà travaillé sur des horaires étendus, mais a diminué son nombre d'heures en emploi après la naissance de ses enfants. Ainsi, cette justification, si elle est portée à la fois par des hommes et par des femmes, ne vise que le travail domestique des hommes. Par exemple, Nathalie dit que comme son conjoint travaille sur la route du dimanche soir au vendredi soir, il n'est tout simplement pas libre pour faire le ménage ou pour préparer les repas. Tom, le

conjoint de Barbara, quitte aussi très tôt le matin et ne sait pas à quelle heure il reviendra en fin de journée, en plus de parfois travailler le samedi matin. Barbara réalise donc la très grande majorité du travail à la maison et ne trouve pas que son conjoint n'en fait pas assez. Au contraire, elle cherche une façon de diminuer sa charge de travail globale en diminuant son temps de travail rémunéré. Sébastien, quant à lui, dit clairement qu'il n'arrive pas assez tôt pour préparer le souper les soirs de semaine et pour aider pour les devoirs, ce qui explique que ce soit presque toujours sa conjointe qui s'occupe de ces tâches. Cependant, il affirme aussi ne pas être très « ménageux », ne pas être porté à faire le ménage non plus. Sa conjointe réalise donc la quasi-totalité des tâches domestiques, même si elle travaille aussi quotidiennement contre rémunération, quoique sur une plus courte durée que celle de son conjoint. Malgré une certaine insatisfaction face à cette situation, Natacha ne blâme pas vraiment Sébastien et justifie ce partage inégal par le fait qu'elle soit plus présente à la maison et que le travail qu'elle effectue son conjoint est difficile physiquement, voire éreintant :

C'est sûr que c'est *touchy* parce que je suis vraiment vraiment plus souvent à la maison, je travaille à la maison. Puis lui, il fait des journées un peu de fous. Quand il arrive le soir, qu'il est 6 heures et demie, il arrive avec les yeux déjà pochés, il est fatigué. Je comprends qu'il a pas envie d'aller se mettre 25 minutes les mains dans la vaisselle. (2 enfants, travailleuse autonome temps partiel, conjoint employé temps plein)

Cet exemple nous mène au deuxième élément. La question ici en est une d'heures de travail rémunéré, mais aussi de type d'emploi : le fait que son emploi soit difficile physiquement est un facteur qui exempte Sébastien d'une part du travail domestique. Du côté des femmes, c'est plutôt la similitude des tâches effectuées dans un cadre rémunéré et celles à faire à la maison qui fait en sorte qu'elles refusent certaines tâches ménagères. Ainsi, pour Annick et Alexandra, certaines tâches sont *de facto* attribuées à leur conjoint, parce qu'elles les effectuent déjà dans le cadre de leur emploi, comme la vaisselle ou le ménage. Cela ne signifie toutefois pas qu'elles ne font pas d'autres tâches et que, dans l'ensemble, elles en fassent moins que leur conjoint, au contraire. Il s'agit donc de justifier pour ces femmes de ne pas effectuer certaines tâches relevant du travail

domestique, et non d'excuser une moindre participation à ce travail, ce qui est davantage le cas pour les hommes.

Ensuite, la répartition du travail domestique entre conjoints est aussi tributaire des horaires variables d'un ou des deux membres du couple. Ce type d'horaire semble avoir deux effets distincts. Premièrement, les personnes qui ont un horaire variable mettent l'accent sur les ajustements qu'elles font dans la répartition du travail domestique en fonction du temps disponible de chacun des membres du couple, selon les semaines ou même les jours. Par exemple, Jean, qui travaille de nuit sur appel, explique que c'est davantage lui qui s'occupe de la routine du matin avec les enfants (réveil, préparation du déjeuner, etc.), mais que lorsqu'il a un quart de travail, c'est sa conjointe qui exécute ces tâches, lui n'étant pas libre. Pierre, qui a généralement un horaire fixe en semaine, contrairement à sa conjointe qui a un horaire variable, est le parent responsable d'aller reconduire et d'aller chercher leur enfant à la garderie. Ils essaient de se partager le plus possible les tâches ménagères, mais lorsqu'une semaine donnée sa conjointe travaille de longues heures, il est celui responsable de toutes les tâches à la maison :

Il y a des semaines, tu sais comme la semaine prochaine, ma copine n'est pas là, il faut que je fasse souper ma fille, je lui donne son bain, je la couche. Il est rendu 7-8 heures, j'ai pas beaucoup de temps avant le lendemain matin pour faire des choses. Tu prends des trucs là. Pendant le souper, tu pars une brassée... (1 enfant, 2 conjoints employés temps plein)

Chez Alexandra, « chaque jour, c'est différent », puisqu'elle cumule plusieurs emplois et que ses heures de travail sont très variables d'une journée à l'autre. L'horaire de Rémi, son conjoint, est un peu moins variable, mais jusqu'à tout récemment, il travaillait surtout le soir et la nuit. Ils s'organisaient donc au jour le jour en fonction de leur travail respectif à l'extérieur de la maison. Pour ces couples aux horaires variables, il est souvent difficile de préciser « qui fait quoi » à la maison. Plusieurs personnes parlent d'un certain « équilibre » lorsqu'elles regardent, au bout du compte, la charge de travail domestique de chacun des membres du couple. Cependant, cet équilibre demeure flou : il s'agit peut-être plus d'une perception que d'une réalité.

Les horaires variables peuvent avoir un deuxième type d'effets sur la division du travail domestique entre conjoints. L'emploi variable, dans une même semaine, ou sur l'année entière, s'il crée parfois de la précarité financière dans la famille, justement à cause de la fluctuation des horaires (et donc des revenus), permet parfois aussi une plus grande présence à la maison. Cette présence se traduit quelques fois en un investissement dans le travail domestique. C'est ce que raconte Annick à propos de son conjoint qui, chaque hiver, se retrouve au chômage, l'emploi qu'il occupe étant saisonnier. Durant ses périodes sans emploi, ce père de quatre enfants, dont deux sont d'âge préscolaire, s'occupe davantage des enfants la nuit et a aussi plus de temps pour préparer les repas. Cependant, il ne prend pas en charge la totalité des tâches à effectuer à la maison, même s'il est libre à 100 % et que sa conjointe occupe un emploi à temps plein depuis quelques mois. Un horaire de soir, comme celui qu'avait jusqu'à tout récemment Rémi, et l'emploi sur appel occupé par Jean permettent aussi une plus grande présence de ces pères à la maison et, par conséquent, la possibilité d'une meilleure répartition du travail domestique. C'est le cas dans ces deux couples. Néanmoins, ce partage plus égal du travail domestique ne perdure pas nécessairement dans le temps, et ce, peu importe le nombre d'heures de travail rémunéré de la conjointe.

Enfin, la stabilité de l'emploi semble être un facteur favorisant une meilleure répartition du travail domestique au sein des couples, bien qu'il ne soit pas directement nommé par les personnes participantes. Les deux hommes de notre enquête qui occupent des emplois à temps plein stables avec de relativement bonnes conditions de travail évoluent dans des couples où les tâches ménagères et familiales sont mieux réparties, que la conjointe occupe ou non un emploi. Leurs horaires de travail (environ 35 heures réparties sur trois ou cinq jours, mais dans ce deuxième cas avec un horaire décalé tôt le matin (6 h à 13 h)) permettent une grande présence à la maison et un investissement conséquent auprès des enfants (au-delà du jeu) et dans les tâches domestiques. Le fait que leur horaire soit fixe et de jour favorise une régularité dans le travail à la maison et facilite l'organisation avec la conjointe. Meilleure gestion du temps pour les rendez-vous médicaux, plus de temps passé auprès des enfants et de la conjointe, tâches ménagères effectuées en couple, etc. : les avantages sont nombreux. Quoique ce constat s'appuie sur des données qualitatives, il fait écho à la distinction que fait Moulin (2016) entre les différentes

situations d'emploi où la stabilité, contrairement à la précarité d'emploi, pourrait être perçue comme positive, au-delà d'un salaire plus élevé pour les personnes travailleuses. Le fait que les emplois de ces hommes offrent des horaires fixes et une rémunération un peu plus élevée que la moyenne de ce qui est gagné par les autres personnes de notre enquête peut peut-être expliquer cette répartition plus égalitaire entre conjoints. Vivant moins de stress face à leur statut de pourvoyeur, ils sont peut-être davantage disposés à participer au travail domestique.

#### 6.5.3.3 « C'est la mère qui doit faire ça » : les rôles parentaux pris pour acquis

Même si certaines personnes, femmes comme hommes, justifient une partie des inégalités dans les arrangements de travail par des préférences personnelles ou par les horaires de travail rémunéré, la question de la répartition inégale des tâches selon le sexe demeure importante. La littérature indique une tendance marquée à camoufler le partage inégal du travail domestique sous un discours égalitaire (Jamieson, 1999, Tichenor, 2005). Cette réalité s'observe parfois dans nos entretiens, mais quelques personnes mettent aussi bien en avant les rapports sociaux de sexe et les rôles parentaux qui en découlent dans leur couple et les valorisent ouvertement.

Peu de personnes ont expliqué leur répartition du travail domestique en lien avec les rôles attendus pour une mère ou un père, mais leurs récits rejoignent leurs façons de penser la division du travail au sens large : il est normal que le père occupe davantage un rôle de pourvoyeur (qu'il travaille plus à l'extérieur de la maison) et que la mère soit plus impliquée dans le travail domestique. Ces représentations traditionnelles de la famille, non remises en question, font en sorte que les conjoints et les conjointes ne les nomment pas directement lorsqu'il est question de la division du travail domestique, même si, concrètement, cette dernière est clairement établie selon le sexe. De façon très prononcée, Barbara valorise le fait d'être presque l'unique responsable du travail domestique, même si elle occupe aussi un emploi rémunéré à temps plein. Stéphanie offre un autre exemple où la perception de ce que devrait être une mère induit une charge de travail domestique plus grande, même si la femme est, dans ce cas-ci, la seule à travailler contre rémunération depuis quelques années. Elle raconte que c'est son conjoint qui s'occupait d'accompagner leurs enfants les plus jeunes dans leurs devoirs et leçons, mais qu'elle a modifié son horaire de travail pour pouvoir accomplir cette tâche qu'elle dit aimer. Son conjoint, Robert, corrobore cette réalité et avance que ce changement n'a pas été causé par le fait qu'il

n'était pas compétent dans cette tâche, mais bien parce que sa conjointe voulait avoir une activité auprès de ses enfants sur une base régulière et ce, en tant que mère :

Puis avant je m'occupais des devoirs. Mais là ma femme a décidé de leur faire faire des devoirs. Pas parce que j'étais pas bon dans les devoirs : ils ont toujours eu des très bonnes notes. C'est toujours moi qui signalais tout! [rires] Non, je pense c'est, ça doit être parce qu'elle veut être une mère tu sais, encore. D'être présente. Je l'explique comme ça. (5 enfants, en invalidité, conjointe employée temps plein)

Ce couple montre comment la division du travail domestique a été modifiée pour permettre à la femme de se conformer à l'idée qu'elle se fait de la maternité. Cela rejoint ce que montrent Goussard et Sibaud (2017) pour la catégorie des « mères empêchées » dans leur typologie de la maternité en fonction du rapport à l'articulation famille-travail. Stéphanie perçoit son rôle comme étant d'être présente auprès de ses enfants. Les arrangements liés au travail domestique répondent à cette perception même si cela alourdit sa charge de travail.

De façon générale, les personnes rencontrées ne rapportent pas explicitement l'influence de la division sexuelle du travail sur leurs arrangements conjugaux liés au travail domestique. Toutefois, certaines le font lorsqu'il est question de l'organisation de la vie familiale, de la planification du travail domestique. De fait, l'idée voulant que « penser à tout » à la maison soit une affaire féminine revient dans le récit de plusieurs femmes. Ces femmes affirment que l'homme est un exécutant des tâches que lui donne sa conjointe. Même si la très grande majorité des couples vivent cette réalité, très peu de femmes la remettent en question ou s'en disent insatisfaites puisque « c'est comme ça ». C'est dans cet esprit que des femmes racontent que leur conjoint est un exécutant des tâches qu'elles lui assignent : elles pensent à ce qu'il y a à faire et demandent à leurs conjoints de le faire. Ce n'est qu'ensuite que les hommes s'exécutent, généralement de bon cœur. Concernant les rendez-vous chez le médecin, Alexandra explique la situation ainsi : « Je ne dis pas qu'il n'y va pas, mais c'est moi qui *set* les affaires, qui pense à appeler. Ou qui pense à lui dire d'appeler, ça arrive là. » (1 enfant, cumul d'emploi, conjoint employé temps partiel) Même pour des tâches plus concrètes, les hommes auraient de la difficulté à « voir » le besoin d'exécuter ces tâches. Que ce soit passer l'aspirateur ou laver les

planchers, ce sont encore les femmes qui diront à leurs conjoints qu'il est temps de faire ces tâches ménagères. Elles délèguent ainsi les tâches à accomplir au sein de la famille.

Malgré une volonté de certains pères de s'impliquer plus au sein de la sphère familiale, ce sont encore les femmes qui en demeurent les principales responsables. C'est ce qu'affirme Alexandra :

Ça fait qu'il fait ses affaires, il essaie de m'alléger la tâche parce qu'il sait que je travaille quand même beaucoup puis que j'ai un horaire assez ee, des fois je fais 3 *jobs* dans la même journée. Ça fait que non, on se débrouille. On collabore beaucoup. Mais c'est quand même moi qui *call les shots*. C'est ça. C'est féminin! (1 enfant, cumul d'emploi, conjoint employé temps partiel)

Nathalie renchérit en disant que « la famille, c'est la mère » et que « le père, c'est un peu comme l'employé du mois. » (2 enfants, deux conjoints travailleurs autonomes) Considérée comme normale, voire naturelle, cette responsabilité féminine est par conséquent justifiée. Par exemple, c'est parce qu'il est « un gars » que le conjoint de Nathalie ne voit pas qu'il y a de la poussière. Parallèlement, c'est parce qu'elles sont des femmes qu'elles arrivent à « penser à tout » (selon Julie) ou à « penser à plusieurs choses en même temps » (selon Annie). Les femmes auraient intrinsèquement cette aptitude à l'organisation et à la planification. En revanche, les hommes seraient davantage dans le moment présent.

Cette naturalisation des compétences féminines et masculines observées dans le récit des personnes semble rendre les tâches de planification et d'organisation de la vie familiale moins exigeantes. Ces dernières peuvent ainsi être mises sur le même pied que l'exécution des tâches planifiées. Mylène illustre l'idée voulant qu'elle soit celle qui pense continuellement à ce qu'il y a à faire à la maison, alors que son conjoint, pas du tout :

Mais sinon c'est pas mal 50-50 je te dirais. C'est sûr que moi, je pense plus à des choses à faire puis lui, quand il est en train de rien faire, il pense pas au ménage là. Moi je suis plus, ok il y aurait telle telle affaire. Alors je lui dis, bien, il y aurait telle affaire, ça fait qu'on se sépare ça ou il le fait parce que moi je suis en train d'allaiter comme, je pense 20 heures sur 24, puis il faut que les choses se fassent. (2 enfants, à la maison, conjoint aux études)

Cette charge mentale féminine que porte Mylène montre bien aussi que même dans les couples comme le sien où la division des tâches domestiques et la vision générale des rôles familiaux comme égalitaires sont mises en avant, c'est tout de même la mère qui pense le plus « à tout ». Par conséquent, on remarque aussi que la question de l'équale répartition du travail domestique dans les couples apparaît basée sur une invisibilisation de la charge mentale des femmes : les tâches relevant du travail domestique sont réalisées assez également par la mère et le père (quoique, pas dans tous les couples), mais la question de l'organisation et de la planification du travail n'est que rarement mise dans la balance.

## **6.6 Conclusion**

Les occupations des conjoints et conjointes sont diverses, de même que les configurations conjugales qui en découlent : certains couples sont composés de deux personnes qui travaillent contre rémunération, d'autres couples, d'une seule ou encore d'aucunes. Les conditions salariales et les horaires de travail sont aussi variables d'une personne à l'autre, certaines ayant des conditions plus stables que d'autres. Toutefois, des tendances se dessinent. Si elles sont nombreuses à occuper un emploi ou à travailler de façon autonome, les femmes sont nombreuses à se déclarer « mères à la maison ». Quant aux hommes, la même situation « objective », une période « à la maison », est plutôt perçue comme une absence d'emploi : ils ne se considèrent pas comme étant des « pères à la maison ». Cette différence dans la signification d'une situation semblable ne veut pas dire que les hommes ne font aucun travail domestique durant ces périodes, mais que leur rôle dans la division du travail ne change pas contrairement aux femmes qui demeurent les responsables du travail domestique, peu importe leurs responsabilités professionnelles. C'est comme si les femmes ne cessaient jamais d'assumer le rôle de « mère à la maison ». Par conséquent, les femmes continuent à porter le poids de la charge mentale de l'organisation et de la planification nécessaires à l'articulation entre les responsabilités familiales et professionnelles des deux conjoints. Les principes au cœur même de la division sexuelle du travail font en sorte que les femmes naturalisent elles-mêmes les compétences qu'elles ont acquises en fournissant ce travail dès la naissance de leurs enfants, et même avant.

Les trajectoires professionnelles des femmes sont ainsi très marquées par la maternité contrairement à celles des hommes qui ne sont pas influencées par la paternité. L'utilisation du congé parental de même que les arrangements de garde des enfants montrent les limites qu'imposent à la fois les conditions de travail et de rémunération et la ségrégation professionnelle selon le genre. Les personnes rencontrées, particulièrement les femmes, ont des possibilités d'emploi limitées dans un contexte où elles ont un faible niveau de scolarité et où les conditions de travail, notamment les horaires, ne permettent pas aux deux parents dans une telle situation de trouver facilement des arrangements de garde pour les enfants. Enfin, la division du travail domestique dans les couples rencontrés révèle aussi le maintien de la division sexuelle du travail. Les principes centraux de séparation et de hiérarchie de la division sexuelle du travail, présents à la fois dans les couples et sur le marché du travail, guident fortement les arrangements de travail des couples. Le prochain chapitre permettra d'éclairer un autre élément clé des arrangements entre conjoints : la gestion de l'argent au sein des couples. Nous verrons toute la force évocatrice des arrangements financiers pour mieux comprendre les relations conjugales.

## **Chapitre 7 – Des arrangements financiers entre signification de l’argent et division sexuelle du travail**

Le chapitre précédent a brossé le portrait des arrangements conjugaux en lien avec la division du travail. Nous y avons vu l’importance de la division sexuelle du travail, tant dans les pratiques des couples que dans les significations du travail pour les femmes et pour les hommes. Quelle description pouvons-nous faire maintenant des arrangements financiers de ces couples? Quels liens entretiennent-ils avec la division du travail entre conjoints? Étudier la façon dont les couples gèrent l’argent est une tâche complexe au sens où une multitude d’aspects sont à considérer. Une des difficultés est de présenter un portrait juste de leurs pratiques financières alors que leur façon d’en parler n’est pas toujours le reflet de ce qui se passe concrètement entre les partenaires. Le présent chapitre vise à rendre compte des pratiques et de certaines significations de la gestion de l’argent dans les couples rencontrés. Avec ces premiers résultats sur les arrangements financiers, nous verrons ressortir clairement l’importance de s’attarder à la signification de l’argent pour les femmes et pour les hommes, de même que la façon dont cette signification est en relation avec la division sexuelle du travail et, à certains égards, avec la sémantique de la conjugalité contemporaine. Nous commençons par décrire les modes de gestion privilégiés par les couples en abordant également les questions de l’épargne et des dettes. Ensuite, le cœur du chapitre présente en détail les quatre dimensions nécessaires à la compréhension des arrangements financiers entre conjoints : la propriété de l’argent, l’accès à l’argent, le contrôle de l’argent ainsi que la responsabilité du travail de gestion financière.

### **7.1 La mise en commun des revenus ou le partage des dépenses**

Une des bases de l’étude de la gestion de l’argent au sein des couples est le mode de gestion utilisé. Des études (Ponthieux, 2012; Lyngstad, *et al.*, 2011), dont celle de Belleau *et al.* réalisée au Québec (2017b), rendent compte de la tendance des couples à faibles revenus à mettre davantage leur argent en commun. Cette tendance se confirme avec nos résultats, mais de nombreuses nuances sont nécessaires pour saisir la complexité des arrangements financiers mis

en place. Nous verrons que pour comprendre les arrangements financiers la seule catégorisation par typologie semble insuffisante, d'autant plus que très peu de couples s'inscrivent de plain-pied dans une seule catégorie. Le mode de gestion devient davantage ici une façon de voir si les conjoints ont une vision commune de l'argent et le degré d'indépendance financière qu'ils revendiquent. Cette première section s'attarde donc à décrire à grands traits comment les couples s'inscrivent dans les différents modes de gestion, en abordant aussi brièvement les questions de l'épargne et des dettes qui s'y rattachent.

Plus de la moitié des personnes rencontrées disent mettre leurs revenus ensemble et payer les dépenses à partir de ce « pot commun ». Les configurations de la mise en commun sont toutefois très variées. Il y a parfois un seul compte conjoint avec lequel sont payées tant les dépenses personnelles que les dépenses communes, sans aucun calcul. Dans d'autres cas, il y a un seul compte conjoint avec lequel sont payées les dépenses communes et s'il reste de l'argent à la fin du mois, les conjoints en font un partage moitié-moitié pour leurs dépenses personnelles respectives. Les arrangements d'un seul couple, celui de Stéphanie et Robert, tendent vers le mode de l'allocation, toujours dans la logique de la mise en commun des revenus (les deux disent qu'ils « mettent tout leur argent ensemble »). Robert n'a aucun revenu et reçoit mensuellement un montant de sa conjointe pour ses dépenses personnelles uniquement. Stéphanie paie alors toutes les dépenses avec ses revenus.

Les couples où la gestion est davantage basée sur le partage des dépenses sont plus nombreux à faire un partage au prorata des revenus. Ce prorata est très flou, élaboré sans calcul, dans la quasi-totalité des cas. Le principe de « la personne qui a l'argent paie » prévaut. Dans la plupart des cas aussi, il ne reste plus du tout ou seulement très peu d'argent à la fin du mois. Par exemple, Annie rapporte que son conjoint et elle gèrent séparément leurs revenus respectifs, mais pas tout à fait moitié-moitié : « On paye pas pile-poil moitié-moitié. C'est en fonction de combien on a dans notre compte de banque rendu là. » (1 enfant, aux études et employée temps partiel, conjoint aux études) Elle nomme aussi l'interdépendance financière qu'elle a avec son conjoint : « Peu importe ce qu'il a comme argent et peu importe ce que j'ai comme argent, au final, s'il n'y a personne qui a d'argent, c'est les deux qui sont dans la merde, tu sais. » Deux aspects distinguent ces couples de ceux qui s'inscrivent dans la logique de la mise en commun de leurs revenus.

Premièrement, le fait que les conjoints gardent leur argent séparément avant de faire les dépenses communes et, deuxièmement, le fait que l'accès à l'argent de l'autre soit plus restreint. Il n'y a toutefois pas, dans la majorité des cas, un conjoint qui s'enrichit aux dépens de l'autre : les revenus étant faibles, l'argent est dépensé chaque mois. Nous verrons plus loin le niveau de dépenses personnelles qui peut cependant varier.

Deux couples disent faire un partage des dépenses moitié-moitié, mais les pratiques se révèlent davantage plus près du partage au prorata à cause des « ajustements » faits au mode de gestion initial. Les deux cas de figure sont néanmoins différents. Dans le premier cas, Ariane et Christian gèrent séparément leurs revenus moitié-moitié depuis le début de leur relation, moment où les deux conjoints travaillaient contre rémunération. Aujourd'hui mère à la maison, Ariane se sent totalement dépourvue de contrôle sur sa situation financière et, par extension, sur ses possibilités d'avenir. Ses revenus se limitent aux allocations familiales qui elles, fluctuent en fonction des revenus gagnés par Christian l'année précédente. En parlant du fait qu'elle ne peut pas partir, même pour quelques heures avec ses enfants quand elle en ressent le besoin, puisqu'elle n'a pas d'argent, elle nous dit : « C'est sûr que pour moi, l'argent, c'est le contrôle qui vient avec ça. » (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) La gestion séparée n'est pas ici gage d'égalité dans le couple ou d'indépendance financière. Au contraire, dans le contexte d'une faiblesse et d'une fluctuation des revenus, la femme se sent littéralement dépendante et vulnérable. Malgré leur gestion financière voulue complètement séparée sous le mode « moitié-moitié », Ariane explique aussi qu'elle paie parfois des dépenses entendues comme étant celles sous la responsabilité de son conjoint quand ce dernier n'a pas suffisamment d'argent. Il semble alors que les ressources limitées d'un membre du couple, ici l'homme, imposent des pratiques parfois différentes aux aspirations : l'interdépendance financière guide quelque peu les pratiques, même quand les conjoints (ou un des conjoints) voudraient garder complètement séparément leurs revenus.

Dans le deuxième cas, celui d'Emmanuelle et Pierre, les conjoints font un partage des dépenses 50-50 depuis le début de leur relation : « on paye tout moitié-moitié à vrai dire », nous explique Pierre (1 enfant, deux conjoints employés temps plein). Ses revenus ont toujours été un peu plus élevés que ceux de sa conjointe et cet écart s'est légèrement exacerbé depuis la naissance de leur

enfant. Chaque conjoint a des dépenses sous sa responsabilité, équivalentes à 50 % des dépenses communes. Par exemple, une personne paie la facture d'électricité, l'autre, celle de télécommunication dont les soldes mensuels sont très similaires. Toutefois, Pierre explique un peu plus tard dans l'entretien que comme il gagne des revenus plus élevés que ceux de sa conjointe, il est responsable de dépenses supplémentaires, comme le paiement de la facture de mazout l'hiver, des dépenses pour la voiture (qui est à son nom, mais qu'ils utilisent tous les deux) ou les ajouts à l'épicerie hebdomadaire. Il appelle ces dépenses qui s'ajoutent périodiquement « le réajustement ». À la demande d'Emmanuelle qui aimerait que leur partage soit plus proportionnel à leurs revenus respectifs, il est prêt à refaire les calculs, mais croit que cela ne changera pas beaucoup leurs arrangements compte tenu des réajustements déjà effectués : il paie déjà une plus grande part des dépenses communes avec les revenus dépassant ceux de sa conjointe. Il croit toutefois que cela rendra peut-être plus clairs les montants payés par chacun d'eux et permettra d'éviter des conflits qui peuvent survenir à cause de l'ambiguïté actuelle. Finalement, dans les deux couples qui disent faire un partage des dépenses 50-50, les pratiques ne reflètent pas tout à fait ce mode de gestion : l'argent est bel et bien gardé séparément, mais les dépenses sont davantage payées, de façon plutôt floue, au prorata des revenus de chacun.

### **7.1.1 L'épargne... et le remboursement des dettes**

Les questions de l'épargne et de l'endettement ont été abordées brièvement lors des entretiens. Tout d'abord, environ la moitié des personnes rencontrées disent avoir un peu d'épargne. Quoique cette dernière varie sensiblement d'un couple à l'autre et même entre les membres de certains couples, l'épargne est généralement très faible compte tenu des revenus disponibles limités. Ainsi, environ 10 personnes ont des comptes épargne dans lesquels elles versent, lorsque possible, quelques dizaines de dollars. À peine quelques-unes mettent de l'argent de côté dans des Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), individuellement ou par l'entremise de REER collectifs avec leur employeur. C'est le cas de Maxime qui dit faire une mise en commun des revenus avec sa conjointe qui est mère à la maison au moment de l'entretien. Malgré la logique qui guide leur mode de gestion, cette dernière n'a aucune épargne à son nom, ni en REER, ni autrement. Maxime, en plus d'un REER collectif avec son employeur accumule un peu d'argent dans un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en prévision de leur déménagement dans un

appartement plus spacieux. Cette part d'épargne, toujours à son nom, est destinée à un usage commun.

Il est important de noter que les personnes rendant compte d'une épargne retraite sont très rares. L'épargne dont il est question dans les entretiens est en très grande majorité à court terme : elle est accumulée en prévision des jours plus difficiles (par exemple une diminution des heures de travail à certaines périodes de l'année), pour les achats plus importants qui reviennent annuellement (comme les fournitures scolaires ou les manteaux d'hiver des enfants) ou pour pallier les imprévus qui pourraient survenir à tout moment. Des femmes disent que l'argent épargné est bien souvent utilisé rapidement, qu'elles n'arrivent pas à épargner sur le long terme.

L'argent « en surplus », soit celui qui demeure disponible après le paiement des dépenses courantes, est une réalité tout de même pour plusieurs couples, mais les montants sont généralement très faibles (parfois seulement quelques dollars). S'il sert parfois pour s'offrir de menues dépenses personnelles, cet argent peut aussi être utilisé pour le remboursement de dettes contractées durant des périodes où l'argent était insuffisant. C'est ce que raconte Nadia qui, à chacun de ses trois congés de maternité, a contracté des dettes sur ses cartes de crédit. Les années suivant ces congés, le remboursement du crédit est inclus dans les dépenses à payer mensuellement par les membres du couple qui mettent leurs revenus en commun, ce qui réduit la possibilité d'épargner. Dans le couple de Maxime, les deux conjoints ont des soldes impayés sur une carte de crédit. Comme pour l'épargne qu'il effectue de façon individuelle malgré leur mise en commun des revenus, Maxime, seul pourvoyeur de la famille, rembourse en priorité ses propres dettes. Ces exemples illustrent bien le fait que le mode de gestion des dépenses ne se reflète pas nécessairement dans la gestion de l'épargne et des dettes. Cette distinction de logique entre dépenses courantes et épargne et remboursement des dettes peut avoir un impact à plus long terme sur le membre du couple qui n'arrive pas à rembourser ses dettes ou à épargner, contrairement à l'autre.

Ensuite, il peut apparaître surprenant que la question des dettes ait été si peu discutée lors des entretiens. Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est parce que les personnes n'y voient pas quelque chose de « spécial » ou d'un « choix ». Il s'agit plutôt d'une réalité avec laquelle elles

doivent vivre parfois, vu leurs faibles ressources financières. Une autre raison renvoie plutôt au fait que les personnes tentent le plus possible d'éviter les dettes. Quelques personnes expriment l'idée que ne pas avoir de dettes, c'est être en quelque sorte plus « riche ». Éléna et Martin expliquent que leur gestion de l'argent repose explicitement sur le fait de ne pas contracter de dettes. Ils visent à éviter cette situation à tout prix. Les questions de l'épargne et des dettes brièvement esquissées montrent que les faibles revenus des personnes rencontrées ne leur permettent généralement pas d'épargner de façon importante et que ces questions ne suivent pas nécessairement la logique du mode de gestion : une mise en commun des revenus n'entraîne pas forcément une mise en commun de l'épargne ou du remboursement des dettes. Les niveaux d'indépendance financière ou plutôt d'interdépendance ne sont pas toujours clairement identifiés à partir des modes de gestion de l'argent.

### **7.1.2 Une interdépendance financière davantage qu'une indépendance**

La littérature sur les typologies des modes de gestion met de l'avant le fait qu'il est possible, en catégorisant les pratiques des couples, d'observer le niveau d'indépendance de chacun des membres du couple (Vogler *et al.*, 2008a). Il nous semble que ce n'est pas aussi clair dans notre enquête. Les couples qui ont une logique de partage des dépenses mettent certes de l'avant un degré d'indépendance plus grand que ceux qui privilégient une mise en commun des revenus, mais tout n'est pas noir ou blanc avec les catégories. À ce propos, nous avons vu que le fait de détenir un compte personnel n'est pas à lui seul gage d'une volonté d'indépendance, puisque certains couples ont seulement des comptes personnels, mais ont, à la fois dans leurs pratiques et dans leurs discours, une vision commune de l'argent. Des conjoints et conjointes gardent leur argent chacun de leur côté, mais ont, dans les faits, une interdépendance économique : l'argent de chacun est utilisé généralement en totalité pour les dépenses courantes. Les différentes dimensions de l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples nous permettent d'aller plus loin dans notre compréhension des arrangements financiers des couples rencontrés. En premier lieu, la propriété de l'argent : qui possède l'argent, mais peut-être surtout, quelle signification y est donnée, peut nous aider à répondre à la question de l'indépendance financière de chaque membre du couple, entre autres choses.

## **7.2 La propriété de l'argent, un marquage important**

La première dimension, la propriété de l'argent, nous invite à cerner à qui appartient l'argent qui entre dans le ménage (l'argent est au nom de qui?), sa source, de même que la signification qui lui est donnée par chacun des membres du couple. Toutes les personnes participantes ont de l'argent à leur nom, sauf un homme qui n'a ni revenu d'emploi ni prestation gouvernementale qui lui sont directement versés. Toutefois, la source de cet argent, de même que les montants qu'il représente varient grandement d'une personne à l'autre, de même qu'entre les hommes et les femmes. Les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à gagner des revenus d'emploi ou de travail autonome (13 femmes contre 14 hommes). La source des revenus des autres femmes est importante à considérer, puisque ces dernières sont plusieurs (cinq) à ne recevoir que les allocations familiales à leur nom, tandis que les hommes sans emploi (quatre) reçoivent des prestations liées à l'assurance-emploi, à la SAAQ ou au programme d'aide financière aux études. La signification associée aux allocations familiales des femmes se différencie aussi souvent de celle des prestations reçues par les hommes, qu'elles soient l'unique revenu des femmes ou non. Les sections qui suivent portent sur certaines sources de revenus afin de montrer les significations et usages qui y sont associés, et ce, de façon différenciée pour les hommes et pour les femmes. Le concept du « marquage » de l'argent élaboré par Zelizer (2005) et évoqué dans notre cadre théorique prend ici tout son sens.

### **7.2.1 Les allocations familiales**

La littérature rapporte que la source des revenus peut avoir un impact sur la façon dont l'argent est perçu et dépensé et que cet impact peut varier selon le genre (Goode *et al.*, 1998; Nyman, 2003; Pahl, 1989; 1995; Zelizer, 2005). La question des allocations familiales est intéressante dans ce sens. Provenant de l'État et remises directement aux femmes, ces allocations peuvent être un objet d'étude en soi : s'y attarder peut mettre en lumière plusieurs des aspects dont il est question tout au long de ce chapitre, soit la propriété de l'argent, son accès et son contrôle par un membre du couple et le type de dépenses qui y est associé (ou non). En lien direct avec la question des enfants de par leur nature, les allocations familiales peuvent rendre compte des

pratiques financières tout comme de l'importance des significations qui sont associées à ces arrangements.

Comme nous n'avons rencontré que des parents ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, tous les couples reçoivent des allocations familiales des gouvernements provincial et fédéral. Il s'agit d'une source de revenus qui peut être non négligeable pour plusieurs familles puisque les montants sont calculés en fonction du « revenu familial » déclaré par le couple l'année précédente, revenu modeste dans le cas des personnes participantes. Il s'agit aussi d'une prestation gouvernementale qui, de par son nom, indique une aide visant les familles avec enfants.

Les montants des allocations familiales fluctuent annuellement et ont, dans les années où notre terrain a été réalisé, changé de formes et même de nombre de versements. Ces changements ont parfois créé de la confusion à savoir ce qui était reçu (les montants exacts) et sa provenance (gouvernement provincial ou fédéral). Certaines personnes, surtout des hommes, ne sont pas du tout en mesure de dire les montants reçus en allocations familiales. Quelques femmes en ont une vague idée et d'autres personnes, autant des hommes que des femmes, peuvent dire spontanément ce qu'elles reçoivent. Ces personnes mentionnent recevoir jusqu'à environ 20 000 \$ par an en allocations familiales provenant des deux niveaux de gouvernement. Au-delà des montants reçus et de l'information connue ou non en lien avec les allocations familiales, comment sont-elles perçues par les femmes et par les hommes? Ces perceptions ont-elles, ou non, une influence sur l'utilisation qui en est faite?

#### 7.2.1.1 Une source de revenus marquée et chargée de significations

Certaines femmes parlent des allocations familiales comme étant « comme un salaire » ou un « revenu » vu les montants reçus. Il s'agit parfois du seul revenu (pour les mères à la maison), d'un revenu plus substantiel que leur salaire ou d'un « revenu fixe » qu'elles reçoivent deux fois par mois, contrairement à leurs revenus de travail qui sont fluctuants. Toutefois, le fait que les allocations familiales soient versées aux femmes ne se transcrit pas en pouvoir ou en contrôle financier pour elles, contrairement à ce que rapportent Goode et ses collègues (1998). Leurs

résultats indiquent que le fait d'être les bénéficiaires des prestations gouvernementales reçues pour les enfants octroie aux femmes un contrôle sur cet argent.

D'un côté, cet argent donné pour les enfants (il varie en fonction du nombre et de l'âge des enfants au sein du ménage) est souvent très marqué et donc utilisé de façon explicite pour des dépenses dédiées aux enfants. Il est parfois d'ailleurs aussi marqué physiquement en étant déposé dans un compte distinct des autres entrées d'argent du ménage, comme c'est le cas pour Barbara. Il ne s'agit donc pas d'argent que les femmes peuvent utiliser comme bon leur semble ou pour augmenter leur rapport de pouvoir par rapport à leur conjoint. Par exemple, le conjoint d'Ariane, mère à la maison, croit que les allocations familiales doivent être utilisées uniquement pour les dépenses destinées aux enfants : « Pour lui, j'ai les allocations, j'assume tout ce qui est "enfant". Les allocations sont à MON nom, bien, je paye TOUT pour les enfants. » (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) Ariane explique que la situation était encore pire quand les enfants étaient bébé puisque son conjoint ne déboursait rien pour eux, ni les couches, ni le lait maternisé, et que comme elle recevait à ce moment-là des montants moins élevés, elle était « étouffée » financièrement. À une période où son conjoint pouvait se permettre certaines dépenses personnelles, elle n'avait aucun argent pour elle.

D'un autre côté, c'est aussi la vision plus familiale de l'argent des femmes qui est mise de l'avant. Certaines femmes s'empressent de préciser que même si les allocations sont à leur nom, cet argent est utilisé pour toute la famille : « Ça sert à tout le monde », précise Annick (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage). Martin exprime aussi cette idée en disant que sa conjointe « ne garde pas cet argent pour elle » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison). Il semble important pour les personnes de montrer que les allocations familiales n'appartiennent pas, en quelque sorte, aux femmes. De plus, lorsqu'un couple fait un partage des revenus au prorata, comme c'est le cas pour le couple d'Emmanuelle et Pierre, les allocations familiales perçues par la femme sont incluses dans son revenu qui sert ensuite à faire les calculs lors du partage des dépenses. Elles sont ainsi clairement associées au revenu féminin, qui, lui, est mis au service de toute la famille.

### 7.2.1.2 Une utilisation courante ou de derniers recours

Si pour certaines personnes l'argent des allocations familiales est marqué spécifiquement avec le sceau « dépenses pour les enfants », cette importance n'est pas soulevée par toutes les personnes rencontrées. Pour ces personnes, les allocations représentent généralement une source de revenus leur permettant de payer leurs besoins de base. Cet argent est donc parfois joint aux autres sources de revenus sans plus de cérémonie. Annie explique qu'elle n'est pas « assez organisée » pour faire la différence entre cette entrée d'argent et les autres dans son compte bancaire. D'autres personnes indiquent tout simplement que l'argent des allocations sert à payer les dépenses courantes ou des petits extras pour la famille. Des femmes utilisent les expressions « le premier du mois » et « le 20 du mois » quand nous discutons de leurs arrangements financiers. Ces dates mensuelles marquent des jalons importants dans l'économie familiale et plusieurs femmes construisent leur budget autour d'elles, comme un paiement automatique le 20 de chaque mois. Par exemple, pour Natacha qui est travailleuse autonome avec de faibles revenus qui fluctuent de semaine en semaine, les allocations familiales représentent le montant sur lequel elle peut compter pour budgéter et qu'elle met dans le pot commun au même titre que le salaire hebdomadaire de son conjoint : « Le 600 \$, c'est des allocations familiales. Ça fait que c'est deux fois par mois : c'est le premier et le 20 du mois. Puis lui, 340 \$ par semaine, donc c'est à peu près le double en la moitié du temps. » (2 enfants, travailleuse autonome temps partiel, conjoint employé temps plein)

Outre ces jalons temporels, les allocations familiales représentent une façon d'assurer la subsistance de plusieurs familles : impossible de garder l'argent dans un but spécifique (comme des dépenses destinées uniquement aux enfants) quand les revenus sont limités. Éléna explique que l'argent des allocations familiales est mis dans un compte « à part » pour les moments où le salaire de son conjoint ne suffit pas à payer toutes les dépenses. Depuis quelque temps, ils doivent en prendre tous les mois pour boucler leur budget. Un homme bénéficiaire de l'aide sociale explique lui aussi l'impossibilité de joindre les deux bouts sans cet apport financier supplémentaire : « Et là, je vais te dire bien franchement, s'il n'y avait pas eu les allocations dans le temps qui avait des allocations pour les deux enfants<sup>51</sup>, on mangerait pas. [...] Là, des comptes

---

<sup>51</sup> Un des enfants est maintenant majeur.

pas payés, là Hydro-Québec, le câble, le téléphone, l'internet pas payé. De l'essence pour l'auto, ça arrivait plus là. » (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale) Les allocations familiales sont une sécurité, un montant d'argent pour pallier les imprévus quand l'argent vient à manquer. Elles sont utilisées dans ces cas pour autres choses que pour les dépenses pour les enfants, mais toujours pour des dépenses courantes ou nécessaires à la vie familiale.

Ainsi, dans certains ménages, l'argent des allocations familiales est parfois très marqué alors que dans d'autres, il est une source de revenus comme une autre, incluse à travers les plus ou moins nombreuses entrées d'argent. Dans les moments où l'argent manque, particulièrement dans les familles où les revenus sont sporadiques, les allocations familiales représentent une façon d'assurer la subsistance de la famille. Cependant, dans tous les cas, cette source de revenus des femmes ne semble pas leur permettre d'augmenter leur contrôle sur l'argent dans le ménage.

#### 7.2.1.3 L'argent de diverses sources gouvernementales des hommes et des femmes

Outre les allocations familiales, d'autres revenus sont de sources gouvernementales. Tout d'abord, l'argent issu de prestations d'aide sociale est un cas à part : il s'agit d'un revenu de source gouvernementale qui, lorsqu'une personne a un conjoint ou une conjointe, représente un seul montant pour les deux membres. Dans le cadre de notre projet, nous avons rencontré quatre personnes bénéficiaires de l'aide sociale, soit un couple et deux hommes. Nous avons recueilli très peu d'information sur le marquage de cet argent. Compte tenu de la très grande précarité financière dans laquelle se trouvent les personnes dans cette situation, l'argent reçu est dépensé en totalité pour combler les besoins de base. La question de savoir à qui appartient cet argent se pose beaucoup moins.

Ensuite, l'argent reçu par les hommes de sources gouvernementales, comme des prestations de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) suite à un accident de la route, du programme de l'Aide financière aux études ou de l'Assurance-emploi, n'est pas abordé de façon aussi marquée que les allocations familiales des femmes. De fait, personne, ni les femmes ni les hommes, n'en parle comme d'un argent « spécial ». Il est là, tout simplement, de façon plus ou moins temporaire et est inclus dans la gestion du budget pour payer les dépenses, quelles qu'elles soient. Il ne semble pas y avoir de marquage particulier de cet argent des hommes. Les montants

reçus pour les allocations familiales sont pour les femmes se disant mère à la maison relativement élevés, peut-être plus que ceux des hommes recevant d'autres types de prestations provenant de l'État. Toutefois, la signification associée aux allocations familiales reçues par les femmes se différencie souvent de celle des prestations reçues par les hommes : ces dernières ne sont pas vues automatiquement comme familiales. Même si tous les types de revenus peuvent être mis dans le même pot commun ou servir aux dépenses communes, peu importe le mode de gestion, le fait que l'argent des femmes soit autant marqué du sceau de la famille diminue la marge de manœuvre qu'elles pourraient avoir avec leur argent. C'est comme si l'argent à leur nom, dans ce cas-ci, n'était pas vraiment à elles.

### **7.2.2 Un moindre marquage pour les autres sources de revenus**

Contrairement à ce que la littérature rapporte (Nyman, 2003; Zelizer, 2005), les revenus issus d'un travail rémunéré, qu'il soit formel ou non, sont très peu marqués dans notre enquête. Tant les hommes que les femmes n'en parlent pas d'une façon particulière. Tout d'abord, le revenu d'emploi régulier n'est pas *de facto* vu comme familial, mais est bien davantage marqué par le genre de la personne. Comme dans la littérature (Burgoyne, 1995; Elizabeth, 2001; Nyman, 2003; Pahl, 1989; Pahl, 1995), les revenus d'emploi des femmes sont perçus comme familiaux alors que ceux des hommes sont plus vus comme personnels, puis mis au service de la famille. Par exemple, Nadia parle de son revenu de travail ainsi : « Oui, c'est moi qui vais chercher ma paye parce que je l'ai travaillée, mais d'un autre côté, c'est pas à moi, c'est à toute la famille. » (3 enfants, employée temps plein, conjoint employé temps partiel) Pierre, quant à lui, met plutôt de l'avant, comme une majorité d'hommes, l'importance de conserver au moins une partie de son salaire de façon personnelle. Il explique que son salaire ne peut plus être seulement à lui depuis la naissance de sa fille, mais qu'il s'agit toujours de son argent dont il utilise une bonne partie pour payer les dépenses de sa famille.

De plus, contrairement aux travaux de Pahl (1989; 1995) qui mettent en évidence le fait que les revenus plus sporadiques demeurent la propriété de la personne qui les a gagnés et peuvent ainsi servir à payer des dépenses personnelles, ce n'est pas le cas pour les revenus de travail informel des personnes rencontrées. Ces revenus servent davantage à augmenter les revenus globaux de

la famille afin de pallier un manque d'argent. C'est le cas notamment de Sébastien qui, en plus de son emploi régulier à temps plein dans le secteur de la construction, passe aussi du temps à travailler informellement pour « arrondir ses fins de mois ». C'est en outre le cas de Jonathan qui, bénéficiaire de l'aide sociale, travaille aussi parfois de façon informelle. Ces revenus supplémentaires lui permettent d'offrir à ses enfants et à sa famille des activités que font les « familles normales » : « Pour moi c'est important que je rapporte le gros du montant de la maison, pour la famille. [...] Cet argent-là aide à payer les comptes ou à faire des sorties comme n'importe quelle famille-là ! » (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale) Il entend par là des activités familiales qu'il n'aurait pas les moyens de payer s'il n'avait pas un revenu d'appoint, compte tenu des très faibles prestations issues de l'aide de dernier recours reçues par la famille. L'image du pourvoyeur financier de la famille est très importante pour lui et cet argent supplémentaire lui permet de répondre à cette injonction.

Ainsi, la différenciation des significations des sources de revenus n'est pas toujours possible : dans des ménages où l'argent est limité, et parfois même rare, l'argent provenant de toutes les sources, peu importe son propriétaire et le montant qu'il représente, peut devoir être collectivisé afin d'arriver, si ce n'est à boucler le budget, au moins à payer le nécessaire, soit le loyer et la nourriture. Outre les allocations familiales qui sont clairement marquées pour certaines familles, les autres revenus sont moins marqués par leur source que par les rapports sociaux de sexe.

### **7.2.3 Le marquage de l'argent et la visibilité de l'argent des femmes**

Belleau et Lobet (2017) affirment qu'on « n'oublie jamais d'où vient l'argent » dans un couple. Nous avons vu que la propriété de l'argent peut être marquée par la source des revenus, particulièrement lorsqu'il est question des prestations familiales dans notre enquête, de même que par les rapports sociaux de sexe : l'argent des femmes est différent de celui des hommes. La littérature indique aussi que les femmes peuvent utiliser le marquage de l'argent pour mettre de l'avant une indépendance financière dans leur couple. Bachmann (2008; 2011) en fait état dans son étude menée auprès de femmes de classes moyennes et supérieures ayant un haut niveau de scolarité, de même que Ashby et Burgoyne (2008) et Nyman et Reinikainen (2007). Notre enquête ne nous permet pas d'arriver avec autant d'assurance à cette conclusion. Comme

l'avance Bachmann, il y a certes un effet lié au milieu socioéconomique. Toutefois, deux femmes que nous avons rencontrées semblent marquer l'argent chacune à leur manière, dans l'optique de rendre visible leur apport à l'argent dans le ménage.

Premièrement, Sophie, mère à la maison, et son conjoint David, employé à temps plein, ont un seul compte conjoint dans lequel sont déposées les allocations familiales de la femme et les paies de l'homme. Sophie décrit un marquage clair, bien que seulement mental, de la provenance de l'argent et des dépenses qui sont payées avec l'argent de chacun. Par exemple, elle fait certains paiements le 1<sup>er</sup> du mois lors du dépôt de ses allocations provinciales :

Donc ça fait partie des comptes que je paye [versement pour rembourser l'emprunt lié à l'achat du frigo], je paye ceux-là. Bien, je dis « moi », mais comme je te dis, tout va dans le même compte. Donc, je prends l'argent qui est dans le compte, point. Mais officiellement, dans mes calculs, parce que je fais mon budget, de son argent, du mien, on arrive sensiblement à des affaires pareilles. Mais je me suis assurée que ça aille quand même du sens, mais tu sais, ça me coûte pas 800 dollars comme lui, sauf que je dois tourner autour du 500 avec mes allocations. Donc, ce qui me reste après avoir payé des comptes, ça va sur la nourriture, c'est moi qui habille les enfants, tu sais, ça, ça fait partie du *deal*. [...] Mais tu sais, le monde rit parce que tout l'argent va dans le même compte, donc si c'est son argent à lui qui est pris ou le mien, rendu là... (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Même si Sophie parle de leurs arrangements financiers comme d'une mise en commun, elle indique clairement la partie des revenus qui provient de sa part, comparativement à la part des revenus qui provient de l'emploi de son conjoint. Leurs avoirs sont mis en commun dans un compte conjoint, mais le marquage à l'aide du budget est très net. Sophie rend ainsi visible, dans le « pot commun », ce qui relève d'elle.

Deuxièmement, la façon dont s'exprime Mylène, mère à la maison et en couple avec Luc qui est aux études à temps partiel, sur sa façon de gérer l'argent rend compte de la même idée. Elle désire montrer qu'elle contribue ou a déjà contribué aux revenus du ménage. Ce couple est le seul où les conjoints ne perçoivent pas leur mode de gestion de la même façon. Mylène présente leurs arrangements financiers comme étant du style « qui a l'argent paie », de façon plus séparée, même si, au final, les deux conjoints n'ont plus d'argent à la fin du mois. De son côté, Luc présente

leurs arrangements comme étant une mise en commun des revenus. Il perçoit profondément ses avoirs comme étant familiaux. Pour expliquer cette divergence entre les conjoints, nous pouvons faire l'hypothèse que le regard que pose Mylène, qui n'occupe pas d'emploi rémunéré depuis quelques années, sur ses arrangements financiers lui permet de mettre en perspective son apport financier au ménage (par les allocations familiales). Elle voit aussi leurs arrangements financiers dans le temps long de leur relation, alors qu'elle a déjà été la pourvoyeuse principale au début de leur union. En somme, la signification de l'apport personnel aux revenus du ménage de ces deux femmes, sans travail rémunéré au moment de l'entretien, met en lumière l'importance, si ce n'est que symbolique, du marquage de l'argent pour elles. Ces femmes peuvent y voir un moyen de valoriser le travail gratuit qu'elles font auprès de leurs enfants en le rendant plus visible.

#### **7.2.4 La signification familiale de l'argent des femmes**

Les femmes, peu importe la source de leurs revenus, le perçoivent toujours plus souvent comme familial que comme personnel. Ainsi, même leur revenu d'emploi, lorsqu'elles en ont un, leur apparaît plus comme n'étant pas de prime abord leur propriété : il sert en premier lieu à leur famille et plus spécifiquement à leurs enfants. Les hommes de notre enquête ne sont pas non plus des êtres égocentriques qui ne voient l'argent que comme leur propriété. Au contraire, plusieurs parlent de l'importance de la vision familiale de l'argent. Cependant, cette vision diffère souvent de celle des femmes. Pour les hommes, comme le dit la littérature, l'argent est d'abord à eux, en tant que pourvoyeurs de la famille, puis mis au service de la famille, même dans les couples où il y a mise en commun des revenus. Cette signification familiale de l'argent des femmes mise en relation avec la position de ces dernières dans la division sexuelle du travail influence les autres dimensions de la gestion de l'argent au sein des couples, en premier lieu, l'accès à l'argent.

### **7.3 L'accès à l'argent**

La deuxième dimension à considérer dans l'étude de l'argent au sein des couples est celle de l'accès à l'argent : est-ce que les deux membres ont un égal accès à l'argent du ménage? La littérature fait le lien à la fois avec les écarts de revenus (la personne qui gagne moins aurait moins accès à l'argent (Vogler *et al.*, 2008a)) et avec un sentiment d'illégitimité (quand la personne n'est pas celle qui a gagné l'argent, elle ne se donnera pas le droit de dépenser cet argent pour elle-

même (Burgoyne, 1990)). Cette section présente les arrangements des personnes rencontrées selon deux aspects principaux : le sentiment d'illégitimité des femmes à accéder à l'argent commun et le fait d'avoir à demander à l'autre pour avoir accès à l'argent.

### **7.3.1 Le sentiment d'illégitimité des femmes à dépenser l'argent commun**

Pour les couples qui privilégient une mise en commun de leurs revenus, l'accès à l'argent n'est pas *de facto* égal. Premièrement, le type de compte bancaire peut jouer un rôle : un compte commun permet, en théorie, aux deux membres du couple d'accéder à l'argent qui y est déposé. Cependant, certains couples ont seulement des comptes personnels, mais se prêtent leur carte bancaire et partagent leur numéro d'identification personnel (NIP). Ainsi, les dépenses, peu importe la personne qui les fait, sont payées à partir du compte où il y a de l'argent. L'argent est marqué de façon claire comme étant familial, et est utilisé comme tel.

Toutefois, un élément important est la question de la légitimité à dépenser l'argent qui est supposément commun. Comme la littérature le rapporte (Burgoyne, 1990; Vogler *et al.*, 2008), la quasi-totalité des femmes que nous avons rencontrées ne se donne pas la légitimité de dépenser l'argent considéré commun, qu'elles gagnent des revenus ou qu'elles soient mères à la maison. Par exemple, Annick raconte que lorsqu'elle était à la maison à temps plein, elle a demandé à son conjoint d'avoir un montant d'argent par semaine pour faire des dépenses personnelles. Pourtant, l'argent était mis en commun dans son couple :

Donc moi j'avais pas de revenu, j'étais à la maison tout le temps. Donc là, lui, il avait ses payes, tu sais, il se payait des choses. [...] Un moment donné, je lui ai dit « moi aussi j'aimerais ça avoir de l'argent pour moi! Je peux pas m'en inventer! » [rires] Là il dit « Je t'ai jamais empêchée de t'en prendre, de l'argent! » Ah bon! Bien dorénavant, ça va être 40 dollars par semaine! (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage)

Les propos de cette femme illustrent le fait que ce n'est pas parce que l'argent est mis en commun que les deux conjoints y ont un égal accès. Dans cet exemple, la conjointe ne se sentait pas la légitimité de dépenser. Aujourd'hui, dans ce couple, l'argent personnel est clairement séparé de

l'argent familial pour les deux conjoints afin de permettre tant à la femme qu'à l'homme de ressentir un certain sentiment d'indépendance financière.

Un autre exemple est celui de Stéphanie. Bien qu'elle se permette certaines dépenses personnelles depuis peu et qu'elle soit le seul soutien financier de la famille depuis que son conjoint est considéré comme invalide et ne peut plus occuper d'emploi, elle remet en question la dépense que constitue une activité sportive qu'elle faisait une fois par semaine. Elle n'est pas certaine de pouvoir faire cette dépense, puisqu'elle voit dans le budget que cela pourrait forcer l'arrêt d'une dépense pour une « gâterie » familiale à laquelle ses enfants sont habitués.

Ah! Mais je l'aurais, l'argent, mais je me sens coupable. Moi je suis pas comme ça. C'est plus les autres avant moi, oui. [...] Si je prends l'argent pour [mon activité], on mangera plus de resto. Parce que nous autres, on sort pas, mais on mange du restaurant une fois de temps en temps. (5 enfants, employée temps plein, conjoint en invalidité)

Stéphanie raconte longuement les déchirements qu'elle ressent à l'idée de dépenser de l'argent pour elle-même. Elle a l'impression que ce qu'elle prend pour elle, elle l'enlève à ses enfants. De façon générale, elle perçoit la famille comme étant « un peu, pas de l'abandon de soi, mais un peu quand même. Tu sais dans le sens que, je sais pas, faut prendre sur soi. » Cette mère de cinq enfants maintenant tous au moins d'âge scolaire, trouve difficile le processus de prendre de plus en plus soin d'elle, avant les autres membres de sa famille. Cette façon de voir rejoint ce que disent de nombreuses femmes : elles dépensent en priorité pour leurs enfants, souvent avec l'argent qui était dédié à leurs dépenses personnelles. Faisant passer les enfants et leur conjoint avant elles-mêmes, elles ne se donnent pas la légitimité de faire des dépenses qui ne profitent qu'à elles-mêmes, même si elles ont accès à l'argent mis en commun ou qu'elles gagnent elles-mêmes un revenu. L'accès à l'argent est donc limité pour ces femmes par un manque de légitimité qui n'est pas uniquement lié au fait qu'elles ne gagnent pas les revenus objectivement disponibles. Il y a clairement une différenciation de genre, puisque ce n'est pas la personne qui gagne moins, ou qui n'a aucun revenu qui ne s'accorde pas cette légitimité, mais bien les femmes :

les hommes dans notre enquête ne semblent pas avoir cette préoccupation, qu'ils soient en emploi ou non.

### **7.3.2 Devoir demander de l'argent**

Un des signes permettant de voir si les conjoints ont un égal accès à l'argent dans les ménages est de savoir s'ils doivent demander à l'autre pour avoir de l'argent (Belleau et Lobet, 2017). Certaines personnes doivent effectivement passer par leur partenaire pour avoir de l'argent, que ce soit pour des dépenses personnelles ou familiales. Par exemple, Sébastien, demande à sa conjointe de l'argent pour pouvoir faire quelques petites dépenses personnelles. Il ne perçoit cependant pas ce besoin de demander de l'argent comme contraire à son indépendance dans la mise en commun de leurs revenus. Comme il peut avoir de l'argent de cette façon, il n'y voit pas de problème : « On met tout ensemble puis eille, j'aimerais ça avoir 20 dollars cette semaine, là tu sais. Je vais m'acheter des cafés le matin. Ok. L'indépendance est là, tant qu'à moi. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe travailleuse autonome temps partiel) Un autre homme, Bruno, en couple avec une femme qui a des revenus supérieurs aux siens, dit que « tout va bien » puisqu'il a accès à l'argent quand il en demande à sa conjointe. Il semble que le fait d'avoir accès à minimalement un peu d'argent lorsqu'on en fait la demande à l'autre n'entraîne pas un sentiment de dépendance face à son ou sa partenaire. Pour Nadine, c'est justement se voir refuser de l'argent pour une dépense personnelle, durant une période particulièrement difficile financièrement, qui l'a dérangée :

Je me souviens par contre qu'un bout de temps où on était plus serré, je voulais aller me faire couper les cheveux, puis il me disait bien là, pas ce mois-ci. Bien là, j'avais vraiment l'impression de quémander parce que c'était une période creuse puis j'avais l'impression qu'il fallait que j'aie sa permission. *J'trippais pas là.* (3 enfants, deux conjoints employés temps plein)

Les arrangements financiers peuvent aussi faciliter l'accès à l'argent dans une visée de sentiment d'indépendance. C'est le cas pour Robert, un homme sans-emploi et sans aucun revenu à son nom. En invalidité de longue durée, il dit être mal à l'aise avec l'idée de se « faire vivre » par sa conjointe, Stéphanie, qui travaille à temps plein depuis quelques années au moment de

l'entrevue. Il s'est toutefois ouvert un compte personnel depuis son diagnostic même s'il n'a pas vraiment d'argent à lui à part le montant mensuel versé par sa conjointe. Ce montant d'argent, jumelé à la présence de son compte personnel, lui donne un « sentiment de liberté », lui permet de « gâter » sa conjointe, ce qui rejoint l'idéal romantique du conjoint qui offre des cadeaux à l'être aimé. Sans cet arrangement financier, il n'aurait pas accès à l'argent directement et n'aurait donc pas cette marge de manœuvre personnelle lui permettant de jouer ce rôle auprès de sa conjointe. Dans ce cas, l'accès à l'argent sans avoir à « quémander », aide à adoucir la sensation de cet homme de ne pas être autonome financièrement. Leurs arrangements financiers masquent en quelque sorte la dépendance économique face à sa conjointe.

La question des niveaux de vie différents entre conjoints dont parlent certaines autrices (Ashby et Burgoyne, 2008; Belleau et Proulx, 2011; Cantillon et Moran, 2017) en lien avec l'accès à l'argent ne s'observe pas aussi pleinement dans notre enquête. Cela s'explique probablement par les revenus modestes des personnes rencontrées. De fait, aucune des personnes, ni des hommes ni des femmes, ne vit dans des conditions que l'on pourrait considérer comme très différentes de celles de leur partenaire. Les hommes ont toutefois plus souvent un accès facile à l'argent (entre autres parce qu'ils ont plus souvent des revenus personnels d'emploi), de même qu'une plus grande légitimité à dépenser pour eux-mêmes (à cause de leur position dans la division sexuelle du travail). Ce constat est étroitement lié au contrôle de l'argent, troisième dimension à prendre en compte.

## **7.4 Le contrôle de l'argent**

Le contrôle de l'argent est un des aspects centraux de l'étude de l'argent dans les couples. Cet aspect permet, avec l'accès à l'argent, de bien voir la façon dont est redistribué (ou pas) l'argent au sein des ménages. Cette section s'attarde au contrôle qu'exerce chacun des conjoints sur les dépenses, plus spécifiquement les dépenses personnelles. Nous verrons que la signification de l'argent influence le contrôle que les femmes et les hommes s'octroient ou se voient octroyé.

### **7.4.1 Avoir le dernier mot sur les achats importants**

Une des façons d'observer le contrôle est de voir qui a le dernier mot lors des achats importants (Sung et Bennett, 2007). La question était posée lors des entretiens et les réponses renvoient bien souvent à l'importance de la communication et à l'image unie du couple. De fait, plusieurs personnes, hommes comme femmes, expliquent qu'avant de faire tout achat, ils discutent avec leur conjoint. La plupart n'arrivent pas à dire qui a le dernier mot, quoiqu'une femme, Ariane, qui est mère à la maison, dise qu'elle « plie » parfois, voulant éviter les conflits. Les réponses mitigées et partielles à la question de qui a le dernier mot lors des achats importants s'expliquent probablement par le fait que les personnes rencontrées ne font que très rarement des achats qui sortent des dépenses courantes, compte tenu de leurs revenus limités. De plus, plusieurs personnes ont donné en exemple l'achat d'un frigo ou d'une cuisinière quand l'actuel électroménager ne fonctionnait plus. Dans ce cas, la question n'était pas tant de savoir si la dépense devait être faite ou pas, mais plutôt quel type d'appareil acheter (neuf ou de seconde main?) et comment financer cet achat (à crédit, avec une carte de crédit ou avec une entente de paiements mensuels, ou comptant?).

### **7.4.2 Le contrôle des dépenses personnelles**

Plusieurs personnes disent qu'elles ne font que quelques petites dépenses personnelles, et ce, seulement lorsqu'il y a suffisamment d'argent (pas de dépenses personnelles ou considérées comme superflues avant que les dépenses essentielles soient payées). C'est le cas d'Éric : « Oui, Tim Horton, je sais pas quoi. Des affaires bien basiques, pas trop chères, vu que, après ça, c'est le reste qui passe moins. Mais des petites dépenses à gauche à droite. » (1 enfant, au chômage, conjointe aux études à temps plein) Considérant la priorité accordée aux dépenses communes et fixes, quelques personnes, tant des hommes que des femmes, disent n'avoir aucune dépense personnelle à cause de leurs ressources financières actuellement trop limitées. Jacques répond ceci quand nous lui demandons si sa conjointe et lui font des dépenses personnelles : « Oh, pas depuis que j'ai des enfants. À part ça, si j'ai les moyens ok, mais si on n'a pas les moyens, il y a d'autres affaires qui pressent plus là. » (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

Dans certains couples, aucun des conjoints n'exerce un droit de regard sur les dépenses personnelles de l'autre. C'est notamment le cas du couple formé d'Alexandra et de Rémi, où la femme ne sait pas combien son conjoint se garde d'argent personnel pour ses propres dépenses et où, de son côté, elle ne parle jamais de ses dépenses à elle. Le fait de ne pas savoir le montant d'argent que son conjoint garde pour lui-même, de même que le fait qu'elle travaille contre rémunération de longues heures par semaine semblent lui permettre de son côté une totale liberté dans ses dépenses personnelles.

Dans d'autres couples, il y a plutôt un contrôle des dépenses personnelles. Ce contrôle peut se faire, comme on l'a vu à la section précédente, en raison d'un manque de légitimité des femmes à dépenser l'argent pour elles-mêmes. Ce contrôle des dépenses personnelles s'observe aussi par les critiques et commentaires d'un ou une partenaire par rapport aux dépenses de l'autre.

#### 7.4.2.1 L'autocontrôle des femmes sur leurs dépenses personnelles

Sauf en de très rares exceptions, les femmes, peu importe qu'elles gagnent des revenus plus ou moins élevés que ceux de leurs conjoints, qu'elles soient en emploi ou non, vont avoir tendance à ne pas faire de dépenses pour elles-mêmes. Elles usent d'un autocontrôle en priorisant quasiment toujours leurs enfants. Ainsi, plusieurs femmes vont dire que dès qu'elles ont un petit surplus, elles l'utilisent pour gâter leurs enfants. Si une va aller acheter des jouets au magasin à un dollar, une autre va quitter les sous-sols d'église et plutôt acheter des vêtements neufs à ses enfants. Ariane donne cet exemple :

La réalité est que je vais au parc avec mes enfants. « Est-ce qu'on peut avoir une slush? » Je peux même pas leur acheter. Parce que le 5 dollars dans ma sacoche, ça va être pour aller acheter un pain et du lait pour finir le deux jours qui restent. Ça fait que là, tu as une rétro [pour les allocations familiales], tu as beaucoup d'argent. « Maman, est-ce qu'on peut? » Pas juste une slush, le cornet que tu veux! Tu sais, le plaisir que tu as! Donc ça, j'en gardais sur moi et ça me faisait plaisir de pas limiter les enfants. (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Une autre mère, Annick, raconte la fierté qu'elle a à réussir à mettre de l'argent de côté depuis qu'elle est de retour en emploi après plusieurs années mère à la maison. Elle parle avec enthousiasme du sentiment de liberté ressenti grâce à cette épargne, fait nouveau pour elle.

Toutefois, elle ne prend pas longtemps pour dire qu'une partie de cet argent servira à payer des activités pour ses enfants ou d'autres dépenses nécessaires, comme les fournitures au moment de la rentrée scolaire. Les dépenses personnelles passent toujours après les dépenses pour les enfants lorsqu'il y a un peu d'argent disponible. Cet arrangement financier est le résultat de la signification familiale qu'elles donnent à l'argent et de leur sentiment d'illégitimité à dépenser. L'assignation des femmes au travail de soins réalisé au sein de la famille structure ainsi les dépenses que peuvent s'accorder les femmes.

#### 7.4.2.2 Critiquer les dépenses de son conjoint ou de sa conjointe

Des hommes et des femmes gardent un œil sur les dépenses personnelles de leur conjoint ou de leur conjointe, et ce, peu importe que le couple mette en commun ou non ses revenus. Par exemple, Éléna, mère à la maison, freine souvent les dépenses personnelles de son conjoint lorsqu'il veut acheter de nouveaux appareils électroniques. Les conjoints, qui font une mise en commun et que nous avons rencontrés tous les deux, semblent s'entendre sur ce fait. Ils disent ouvertement que la conjointe empêche son conjoint de faire des dépenses personnelles, mais que ce dernier finit parfois, après des mois, voire des années, à obtenir ce qu'il désire, soit lorsque sa conjointe considère que l'argent est disponible pour cette dépense. Dans un autre cas, Janie, qui mentionne que la gestion séparée des dépenses est non négociable pour elle, raconte que son conjoint critique très souvent ses dépenses. Il trouve qu'elle est trop dépensière. Elle croit pour sa part qu'elle peut faire ce qu'elle veut avec son argent issu d'un revenu d'emploi fixe à temps plein. Elle s'est mise à faire des dépenses « en cachette », pour éviter d'entendre ses reproches : « Mais tu sais, si j'achète quelque chose, je me sens quasiment mal. Faut pas que je lui dise, parce que là il va dire "ah! Tu as encore dépensé!" Même si c'est mon argent à moi là, tu comprends. Parce que lui dans la vie, il faudrait pas dépenser. » (1 enfant, employée temps plein, conjoint employé temps partiel) Bien qu'elle ait déjà eu des soldes non payés sur sa carte de crédit, elle s'assure que toutes les dépenses fixes soient payées pour sa famille. Si les critiques de son conjoint ne l'empêchent pas toujours de faire des dépenses, elles les limitent parfois. Pour son conjoint, qui fait aussi des dépenses personnelles, il semble que l'interdépendance financière entre conjoints soit mise de l'avant : si Janie a des dettes, c'est moins d'argent pour des projets communs, même s'il est important pour eux de garder leurs revenus séparément.

Une autre femme cache aussi des dépenses à son conjoint. Mère à la maison de quatre enfants, Ariane sait que son conjoint ne supporterait pas d'apprendre qu'elle utilise occasionnellement une petite part des allocations familiales pour une sortie entre amies. Elle affirme que ce serait pour lui la preuve qu'elle ne « fait rien » à la maison. Il y a donc dans ce cas-ci une relation entre le contrôle de l'argent, la (non-)valeur du travail domestique et le marquage des allocations familiales.

### **7.4.3 Les justifications dans le niveau différencié de dépenses personnelles entre hommes et femmes**

Outre la signification plus familiale de l'argent des femmes, deux justifications principales sont avancées par les personnes participantes pour expliquer le fait que les hommes aient, de façon générale, plus de dépenses personnelles que les femmes. La première justification est la naturalisation des goûts masculins pour des dépenses dispendieuses. Par exemple, Maria avance que c'est normal que son conjoint fasse plus de dépenses personnelles qu'elle, puisqu'elle aime les loisirs qui coûtent moins cher. Elle participe à des cours d'artisanat dans des centres de loisirs communautaires, tandis que son conjoint aime l'escalade, la planche à neige, soit des sports qui nécessitent un équipement coûteux. Dans ce couple, c'est la femme qui a les revenus les plus élevés et les plus stables, mais cela ne se reflète pas dans ses dépenses personnelles. Éléna et Martin expriment aussi tous deux cette idée de naturalisation des envies selon le genre. Éléna affirme qu'elle a moins de dépenses personnelles que lui parce qu'il aime les gadgets qui coûtent cher. Elle précise que la situation ne l'embête pas. De son côté, Martin explique qu'ils sont tous deux à l'aise avec le fait qu'il ait plus de dépenses personnelles, puisque sa conjointe est moins « matérialiste » que lui et qu'elle a davantage « les pieds sur terre », qu'elle « pense plus au futur » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison) (voir notamment Tichenor (2005) à ce propos). Ces représentations de la féminité relevant des rapports sociaux de sexe servent de justification à un déséquilibre dans le niveau de dépenses personnelles et permettent d'éviter des conflits entre conjoints.

« Travailler fort » est l'autre justification pour faire plus de dépenses personnelles, et ce, particulièrement pour les hommes. Par exemple, Éléna, qui est mère à la maison, trouve légitimes

les dépenses personnelles plus élevées de son conjoint notamment parce qu'il « travaille pour la famille ». Les propos de Nadine vont dans le même sens. Cette dernière occupe maintenant un emploi à temps plein comme son conjoint le fait depuis la quasi-totalité de leur relation. Elle explique que même si elle critique parfois certaines dépenses personnelles de son conjoint, elle leur donne aussi une légitimité à cause du métier exigeant qu'il exerce : « Tu sais, des fois je me dis bien, il se fait plaisir, c'est correct. Il travaille fort. » (3 enfants, deux conjoints employés temps plein)

Les dépenses personnelles des hommes sont ainsi justifiées facilement par leur statut de travailleur, de pourvoyeur de la famille, même quand les femmes occupent aussi un emploi. En outre, il n'y a pas de reconnaissance du travail effectué par les femmes dans la sphère domestique et, par conséquent, ce travail des femmes ne leur permet pas d'obtenir les mêmes privilèges que les hommes dans les arrangements financiers. Dès lors, le travail rémunéré des hommes a à la fois une plus grande valeur que le travail domestique des femmes et que le travail rémunéré des femmes. La division sexuelle du travail donne des privilèges aux hommes et restreint les possibilités des femmes, même si c'est à plus petite échelle dans ces couples.

La prochaine section rend compte des pratiques des couples rencontrés en ce qui a trait à la responsabilité du travail de gestion financière, dernière dimension à approfondir pour prendre la pleine mesure des arrangements financiers au sein des couples.

## **7.5 La responsabilité du travail de gestion financière**

La responsabilité du travail de gestion financière est la dernière dimension dans l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples. Les pratiques des personnes rencontrées vont dans le même sens que ce que la littérature rapporte à ce sujet puisque les femmes sont responsables de ce travail de gestion dans la majorité des cas. Ce sont les femmes des couples participants qui s'occupent de payer les factures, de voir à ce que le budget balance, que les paiements sont faits à temps, tout comme celles des milieux moins nantis des autres études sur le sujet.

### **7.5.1 Des femmes responsables d'un travail stressant et invisibilisé**

Quelques raisons sont avancées pour expliquer que ce soit aux femmes qu'incombe cette responsabilité. Tout d'abord, certains hommes considèrent que leur conjointe est bien meilleure qu'eux pour faire cette tâche. Ils trouvent qu'elles ont les compétences pour le faire, contrairement à eux. C'est le cas notamment de Sophie qui raconte que son conjoint lui a donné les rênes des finances dès le début de leur relation puisqu'elle a des compétences et des connaissances en administration (elle a déjà occupé un emploi de bureau dans une organisation gouvernementale et fait parfois des déclarations de revenus pour des proches). D'autres hommes, comme Martin et Maxime, expliquent plutôt leur désir de voir leur conjointe gérer les finances du ménage par le fait qu'ils se savent trop dépensiers. Maxime dit que « l'argent lui brûle les doigts » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison). Ces hommes ont confiance que l'argent sera utilisé à bon escient, c'est-à-dire pas en dépenses frivoles comme ils auraient pu être tentés de le faire. Il semble bien y avoir une certaine naturalisation de cette compétence de gestion, puisque même dans deux cas où la femme est plus dépensière que son conjoint, elle demeure tout de même responsable de suivre le budget. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Collavechia qui montrent que les femmes de son enquête sont perçues par leurs conjoints comme plus organisées et mieux outillées qu'eux pour dénicher les aubaines, en plus d'être plus « frugales » et moins impulsives (2008, p. 198-199).

Parallèlement, des femmes d'autres couples disent avoir pris en charge la gestion financière justement parce que leur conjoint était trop dépensier. Dans cette veine, des femmes, telles Julie et Barbara, expliquent avoir exigé des changements en ce qui a trait à la responsabilité du travail de gestion financière afin d'éviter de nouvelles catastrophes. Dans ces deux cas, la mauvaise gestion des finances a mené à une faillite (une personnelle du conjoint, une commune aux deux membres du couple). Voyant que son conjoint allait faire faillite, Barbara a fait fermer leur compte conjoint pour ouvrir deux comptes personnels et a changé les règles de leurs arrangements : elle verrait désormais à gérer tout l'argent du ménage pour éviter d'autres situations semblables. Elle a maintenant accès à l'argent gagné par son conjoint (salaire fluctuant selon le nombre d'heures travaillées) puisqu'il rapporte à la maison sa paie en espèces : ayant sa propre petite entreprise familiale, il retire son argent au guichet le jour du versement et l'apporte ensuite à la maison.

Julie, qui a fait faillite en même temps que son conjoint, rend compte d'une situation similaire. Son conjoint Benoit était responsable du travail de gestion financière, mais comme il y avait beaucoup de retard dans les paiements et qu'il dépensait pour d'autres choses l'argent dédié aux dépenses familiales, c'est maintenant elle qui gère l'argent et qui a décidé comment cela allait fonctionner :

C'était Benoit qui s'occupait de tous les comptes et tout était en retard, tout était mal géré. Ça fait que j'ai dit, ok ça suffit. J'ai pris les rênes et j'ai séparé : ok toi tu t'occupes de ça, mettons, Vidéotron et Hydro. Tu t'occupes de ces deux-là. Tu les reçois, tu les payes. T'écris la date et tu la mets dans la filière. C'est tout, je m'occupe du reste. (2 enfants, employée temps plein, conjoint en arrêt de travail)

Comme dans le cas précédent, ce couple n'a plus de compte conjoint, mais continue de faire une mise en commun de ses revenus. Ces changements dans la responsabilité du travail de gestion financière ainsi que dans les comptes bancaires permettent aux femmes un plus grand contrôle sur les dépenses et réduisent d'autant les risques de dérives financières. Toutefois, comme l'indiquent plusieurs autrices (Cantillon et Moran, 2017; Collavechia, 2008; Goode, 2010; Vogler et Pahl, 1994; Vogler *et al.*, 2008), cette responsabilité ne donne pas aux femmes de privilèges quant à leurs propres dépenses. Nos résultats renvoient à ceux de Wilson (1987; 1990) puisque les femmes que nous avons rencontrées, en contrôlant d'une certaine manière les finances de la famille, ne sont pas en mesure de s'accorder des avantages personnels : elles continuent à se priver, mais moins que si c'était leurs conjoints qui en avaient la responsabilité.

Dans tous les cas où les femmes s'occupent des finances, les hommes semblent satisfaits de la façon dont leurs conjointes s'acquittent de cette tâche. Ils leur font confiance, mais ne se rendent pas nécessairement compte qu'elles se retrouvent avec le stress ou le casse-tête — la charge mentale. Vue comme relevant d'une tâche domestique permettant la bonne marche de la vie familiale, cette responsabilité est réalisée dans un contexte où les ressources financières sont très limitées. Leur tâche de gestion de l'argent au quotidien est par conséquent souvent jumelée à la gestion de l'insécurité financière. Comme ce sont les femmes qui gèrent le budget, elles sont les premières conscientes du manque d'argent et s'occupent généralement de mettre en place des

stratégies pour pallier les ressources financières limitées ou les baisses de revenus. Barbara raconte toutes les démarches qu'elle a faites quand son conjoint n'avait plus d'emploi et qu'ils n'arrivaient plus à couvrir leurs besoins de base, comme la nourriture :

J'ai tapé sur Internet « aide alimentaire » et c'est comme ça que j'ai trouvé un endroit où on pouvait aller le mercredi et où ils donnaient des fruits et des légumes et d'autre nourriture. Mon loyer était payé, mais il allait me manquer du lait, me manquer du pain, tu sais, les essentiels. J'étais un peu mal prise, donc je suis allée voir la dame. Elle m'a aidée. Je suis partie avec quatre gros sacs d'épicerie réutilisables. Plein plein de choses. Et elle m'a aussi donné un chèque cadeau d'une épicerie. Je suis allée acheter ma viande là-bas. Ça m'a beaucoup aidée. (Barbara, trois enfants, employée temps plein, conjoint travailleur autonome)

La charge mentale des femmes est alourdie par l'inquiétude et le stress généré lorsque les ressources financières sont faibles, voire risquent de manquer. Les hommes qui ont conscience de la lourdeur du travail de gestion financière sont rares. Robert avance même que « ça se fait automatiquement », puisque sa conjointe utilise la plate-forme Web de son institution bancaire pour faire les paiements. De son côté, cette dernière explique qu'elle suit le budget dans un fichier Excel pour être certaine que tout fonctionne adéquatement. Il y a donc une certaine invisibilité associée à ce travail des femmes. Au contraire de Robert, Jacques, un homme bénéficiaire de l'aide sociale, est un des rares à affirmer clairement le stress et la fatigue de sa conjointe associés à la charge mentale de la gestion des finances. Il illustre bien cette situation difficile dans laquelle se retrouvent plusieurs femmes que nous avons rencontrées : « Elle, elle est tout l'temps là-dedans dans les comptes : qu'est-ce qui est à payer, est-ce qu'il y a de l'argent, est-ce qu'il reste de l'argent, il y a tu assez d'argent pour acheter ça, pour payer l'épicerie. Elle est tout le temps là-dedans. Rien que ça là, c'est assez pour la fatiguer. » (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

### **7.5.2 La responsabilité du travail de gestion et le rôle de pourvoyeur des hommes**

Seulement quelques hommes sont responsables du travail de gestion au sein des couples que nous avons rencontrés. La façon dont il en est question lors des entretiens diffère de ce qui est dit quant à la responsabilité féminine de ce travail. Dans les couples où ce sont les hommes qui

sont responsables du travail de gestion, il y a aussi le stress de manquer d'argent qui survient selon les fluctuations de revenus parfois subies au fil des années. Claude, par exemple, raconte effectivement le stress qu'il vivait durant les moments où il était sans emploi et où l'argent était rare. Il vivait un grand stress, craignant que sa famille manque de l'essentiel. Cependant, ce qui est mis de l'avant, contrairement à ce que font les femmes, c'est l'idée d'être un « bon père de famille ». Il y a donc une certaine inquiétude, mais aussi une forme de valorisation d'être en mesure de faire vivre sa famille. Cette image du pourvoyeur passe par l'apport d'un salaire mis à la disposition de la conjointe et des enfants, mais aussi pour des hommes responsables du travail de gestion, par l'idée qu'ils mettent « l'argent à la bonne place ». C'est le cas notamment d'un homme bénéficiaire de l'aide sociale et considéré comme « inapte » au travail. En étant la personne responsable de l'argent dans son couple, Jonathan est en mesure de contrôler davantage le budget et montrer qu'il est un « bon père de famille » capable de gérer les revenus au mieux dans l'intérêt de ses enfants et de sa famille de façon générale. Il l'exprime bien quand il nous dit que sa conjointe et lui ne vivent pas trop de problèmes financiers malgré leurs faibles revenus :

Tu sais, c'est moi qui gère l'argent le plus souvent et je le mets pas dans des niaiseries. J'y vais avec la logique : le lait de la petite, l'essence pour l'auto,... Je veille à ce que la famille manque pas de rien. Et à 95 % l'argent va là, donc! [rires] Mais on vit bien là. Comme tu vois, on n'est pas dans un trou là! Puis pourtant on n'a pas des gros revenus, mais on vit quand même très bien. (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

Ce père de famille valorise son rôle de gestionnaire dans sa famille qui lui permet d'offrir à sa famille des conditions somme toute bonnes compte tenu des circonstances. Le fait que cette responsabilité soit associée pour les hommes au rôle de pourvoyeur leur permet d'en retirer une valorisation plus grande. Comme l'a mis de l'avant Kergoat (2000), la division sexuelle du travail hiérarchise la séparation du travail entre hommes et femmes. Celui des hommes a ainsi une plus grande valeur. C'est ce qui se reflète dans ces arrangements et la signification que leur accordent les membres des couples. Cette position dans les rapports sociaux s'accompagne de privilèges pour les hommes même si, dans les couples rencontrés, les hommes demeurent dans des situations souvent précaires.

### 7.5.3 Partager le travail de gestion financière

Quelques couples mettent aussi de l'avant une responsabilité partagée de la gestion de l'argent dans leur couple, même si cet arrangement est souvent flou. Trois couples semblent bel et bien partager la responsabilité de la gestion financière du ménage. Ces couples utilisent tous un mode de gestion selon la logique du partage des dépenses et les deux membres du couple voient chacun à ce que certains comptes soient payés. C'est le cas du couple formé d'Emmanuelle et Pierre. Ce dernier, seul membre du couple que nous avons rencontré, met de l'avant la confiance mutuelle qu'ils ont par rapport à cette responsabilité :

On paye chacun les comptes qu'on doit payer. On ne se surveille pas. Je suis responsable de ça, je suis responsable de ça, puis on se fait confiance là-dessus. On est deux personnes responsables, donc on sait que l'autre laissera pas traîner les comptes. Je le sais que je vais pas arriver un moment donné puis, ah, bien, on n'a plus d'électricité parce que ça fait 4 mois qu'elle l'a pas payée. Ça arrivera pas, je le sais. (1 enfant, deux conjoints employés temps plein)

Cet homme renvoie ainsi à la fois au partage de la charge de voir à la bonne tenue des finances familiales, mais aussi à une des règles centrales de la sémantique de la conjugalité amoureuse : la confiance que les deux membres du couple ont en l'autre permet de tenir cet arrangement.

Un autre couple est plus ambivalent face à la responsabilité de la gestion financière. D'un côté, Mylène rapporte qu'elle partage avec son conjoint la charge des paiements à faire en surveillant les entrées et sorties d'argent de leur compte bancaire respectif. D'un autre côté, Luc, tout en corroborant les dires de sa conjointe, ajoute que c'est sa conjointe qui s'assure que les comptes soient payés à temps, mais que c'est lui qui fait la tâche concrète de les payer à partir de son compte personnel propre. Il avoue oublier de faire les paiements avant l'échéance et aussi de faire les démarches nécessaires pour que sa famille bénéficie de certaines aides, par exemple l'aide alimentaire. Il y a donc ici une distinction à faire entre le fait de faire le paiement et celui de penser à le faire. Cette différence est aussi observable, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, dans le travail domestique où ce sont encore les femmes qui délèguent très souvent des tâches à leur conjoint qui les accomplira ensuite.

La dimension de la responsabilité du travail de gestion est liée à celle de l'insécurité financière au sein des couples que nous avons rencontrés. Dans notre projet comme dans les autres (Collavechia, 2008; Perrin-Heredia, 2011), les femmes sont généralement celles qui s'occuperont de trouver, planifier et mettre en place la majorité de ces stratégies.

#### **7.5.4 Des stratégies pour pallier le manque de ressources financières**

Les stratégies pour pallier le manque de ressources financières sont variées et reflètent les contraintes matérielles des personnes rencontrées. Nous pouvons diviser ces stratégies en différentes catégories : la gestion du budget, l'augmentation du nombre d'heures travaillées contre rémunération, les prêts sur gage, loterie et autres jeux de hasard et les aides en argent ou en biens reçues de groupes communautaires ou du réseau familial et des proches.

##### **7.5.4.1 Gestion du budget**

La stratégie la plus fréquemment mentionnée est celle liée à la gestion du budget : la priorisation des dépenses et son corollaire de repousser des dépenses, et la prévision de certaines dépenses. La quasi-totalité des personnes rencontrées, hommes et femmes, ont mentionné prioriser des dépenses au détriment d'autres. S'il s'agit vraisemblablement d'une pratique courante, peu importe les groupes socioéconomiques, il ressort que, au-delà de faire moins de dépenses personnelles au profit des dépenses dédiées aux enfants depuis qu'ils et elles sont parents, cette priorisation implique souvent de « se serrer la ceinture ». Pour plusieurs, payer le loyer et les comptes (électricité et télécommunication) est la priorité numéro un, puisque comme le dit Annick, il y a toujours moyen de trouver comment nourrir ses enfants : « Ah moi là, le loyer et tous les comptes passent avant. La bouffe, c'est, parce que je vais jamais laisser mes enfants crever de faim. » (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage) Pour d'autres, « mettre l'argent à la bonne place » signifie plutôt payer le lait pour ses enfants ou l'essence pour pouvoir se déplacer, comme nous l'avons vu avec le récit de Jonathan. Certaines personnes expriment clairement que cette priorisation des dépenses a eu ou a encore pour effet de devoir repousser certains paiements, faute d'argent en quantité suffisante pour rencontrer toutes leurs responsabilités financières. Si certaines personnes ne paient pas les comptes au complet, comme le rapporte Jean, d'autres prennent des ententes de paiements avec leur propriétaire pour ne

payer qu'une partie de leur loyer ou pour le payer plus tard. Cette stratégie n'est possible que lorsque la relation avec le propriétaire est bonne. Cette priorisation des dépenses, pour les personnes ayant les plus faibles revenus, est une stratégie permanente. Pour les autres, c'est dans les « moments les plus difficiles », d'une durée plus ou moins longue, mais souvent de plusieurs mois, et de façon plus ou moins récurrente que cette priorisation a été plus prononcée.

Une autre stratégie liée au budget, mais peu utilisée, est de planifier les dépenses. Il n'est pas surprenant que cette option soit si peu utilisée, puisque les faibles revenus et leur irrégularité freinent toute possibilité de « voir venir » les dépenses. Il n'en demeure pas moins que deux personnes ont mentionné cette façon de faire. De façon plus générale, un homme, dont le couple a depuis tout récemment, au moment de l'entretien, des revenus plus élevés, explique qu'ils vivaient de façon frugale et essayaient de mettre un peu d'argent de côté en prévision du fait que sa conjointe allait être mère à la maison. Éléna, pour sa part, affirme qu'ils ont payé la facture annuelle d'Hydro-Québec et de la compagnie de télécommunication d'un coup avec leur remboursement d'impôts. Elle explique ce paiement à l'avance par le fait qu'ils commençaient à avoir de la difficulté à faire les paiements mensuels et voulaient se libérer l'esprit en n'ayant plus à y penser.

#### 7.5.4.2 Travailler plus pour augmenter ses revenus

Une deuxième catégorie de stratégies est liée au travail rémunéré : quand il manque d'argent, il faut essayer de travailler plus pour augmenter ses revenus. D'un côté, deux hommes seulement mentionnent la possibilité de faire des heures supplémentaires pour augmenter leurs revenus. C'est le cas de Pierre qui fait des heures supplémentaires pour « faire un coussin » en prévision des mois d'hiver où des dépenses supplémentaires sont à prévoir :

Comme là tu vois, l'hiver s'en vient, ça fait que, les pneus d'hiver, toutes ces dépenses-là. Je le sais justement, le mazout, on va avoir à le payer bientôt. Puis du temps supplémentaire, on n'en a pas tout le temps. Ça fait que quand il y en a, je me dis bien, je suis peut-être mieux d'en faire pour nous faire un coussin comme ça. (1 enfant, deux conjoints en emploi temps plein)

Cette option des heures supplémentaires n'est pas possible pour tous, même pas pour toutes les personnes qui occupent un emploi rémunéré : les heures travaillées sont bien souvent dictées par l'employeur. D'un autre côté, c'est avec du travail informel que plusieurs personnes augmentent ou ont augmenté leurs revenus, que ce soit sur une base régulière ou uniquement dans les moments de crise. Le type de travail informel varie selon que l'on soit un homme ou une femme. Pour les hommes, ces revenus sont par exemple issus de la réalisation de menus travaux de rénovation rémunérés « au noir » ou du ramassage et de la revente de métal. Pour les femmes, il s'agit plutôt de faire le ménage dans des demeures privées ou de vendre des gâteaux d'anniversaire pour les fêtes d'enfants de l'entourage. Le niveau de revenu gagné avec ce travail informel est aussi différencié selon le sexe : les hommes en retirent généralement des revenus supérieurs à ceux des femmes.

#### 7.5.4.3 Prêts sur gage, loteries et jeux de hasard

La troisième catégorie, qui regroupe moins de personnes, renvoie aux prêts sur gages, à la loterie et au jeu de hasard. Si deux hommes disent acheter régulièrement, mais pas si souvent, des billets de loterie espérant gagner un montant d'argent substantiel, Barbara explique que son conjoint achète un billet de loterie par semaine et va aussi jouer aux machines de loterie vidéo de façon hebdomadaire. Elle sait qu'il ne dépense que 20 \$ à chaque fois et rêve aussi qu'il gagne un gros montant. Elle aimerait que ces gains au jeu permettent une entrée fixe d'argent par semaine, par exemple 200 \$, ce qui n'est pas le cas. Nadia, quant à elle, raconte avoir dû aller porter des objets (comme des DVD) chez un prêteur sur gages afin d'avoir assez d'argent pour faire les dépenses de base durant les périodes où elle était en congé de maternité et donc que les revenus du ménage avaient beaucoup diminué.

#### 7.5.4.4 Aides en argent ou en biens, parfois de proches ou de la famille élargie

Enfin, la quatrième et dernière catégorie regroupe les aides en argent ou en nature (nourriture, vêtements, etc.) reçues de groupes communautaires, de banques alimentaires ou de membres de l'entourage (famille ou amis et amies). Au moins trois couples participent à des activités au sein de groupes communautaires ou font du bénévolat et ont en échange certains avantages comme des paniers de Noël ou des activités gratuites pour les enfants. Pour ce qui est de la

nourriture, plusieurs couples ont eu, ou ont encore recours, sporadiquement ou sur une base hebdomadaire, à l'aide alimentaire. Mylène explique qu'ils vont dans les banques alimentaires une fois aux deux semaines depuis que leur premier enfant est né. Il s'agit d'une nécessité pour eux : « C'est quelque chose qui fait partie de ce qu'on a besoin de faire pour être capables d'arriver et on y a droit, ça fait qu'on le fait. » (2 enfants, à la maison, conjoint aux études) Annick dit que son conjoint et elle n'ont « pas d'orgueil » par rapport à aller chercher de l'aide alimentaire, « parce que l'orgueil, ça fait juste te priver ». Si elle se déplace avec son conjoint pour aller chercher la nourriture, c'est davantage elle qui prévoit le moment où ils auront à aller chercher de l'aide.

Dans certains cas, l'aide alimentaire est perçue autrement. Pour Ariane notamment, demander de l'aide alimentaire serait vraiment un dernier recours :

Non, c'est vraiment pas quelque chose... J'ai la philosophie de me dire, et je le sais qui en a qui profitent là, mais moi, j'aime mieux avoir la tête haute. Je me dis qu'il y en a qui ont plus besoin de ça. Et la journée où je serai vraiment pas capable de les nourrir, mes enfants, bien je vais être contente d'avoir ma place là. Sinon, c'est pas quelque chose, non, pas du tout du tout. (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Certaines personnes mentionnent qu'elles n'ont pas eu besoin de se rendre dans des banques alimentaires grâce à l'aide reçue par des membres de leur famille ou de leur belle-famille, comme pour Isabelle et Maxime : « Ça, on a été bien chanceux. J'étais sur le bord d'y aller, mais non, on s'est pas rendu là. Bien parce qu'on a eu, bien, des dons de la famille, c'est ça, qui nous ont permis de manger. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison) L'aide de la famille ou des amis se traduit par des dons (en argent ou autre) ou en prêts qui doivent ensuite être remboursés à plus ou moins longue échéance. La femme n'est pas responsable des démarches et des remboursements dans tous les couples qui demandent de l'aide à leurs familles. Cependant, les réactions les plus vives observées lors des entretiens sont celles des femmes qui demandent l'aide et qui vivent avec la lourdeur des remboursements. Dans ces cas, les conjoints sont très mal à l'aise avec le fait de demander de l'aide. Par exemple, Maxime, qui a eu des problèmes majeurs de santé qui ont entraîné des problèmes financiers, rapporte qu'il n'est pas à l'aise de demander

et que c'est sa conjointe qui le fait auprès de sa famille à elle : « Oui, c'était ma conjointe. Moi je suis trop ee. Je suis vraiment un gars-là qui, j'ai honte de demander de l'aide. Vraiment vraiment honte. Pour moi c'est très dur, piler sur mon orgueil et là, j'ai bien de la misère. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison) Le malaise de Maxime à demander de l'aide rejoint l'idée voulant qu'il s'agisse d'un comportement peu acceptable pour un homme.

Ariane, mère à la maison, raconte pour sa part que c'est elle qui demande à sa mère de l'argent quand ils n'arrivent plus. Elle lui rembourse le prêt quand elle reçoit ses prochains versements d'allocations familiales. Elle trouve parfois cette situation difficile parce que le fait de remettre l'argent à la réception de ses allocations fait en sorte qu'elle a moins d'argent à ce moment-là pour faire les autres dépenses : « Je dis à ma mère que je vais la rembourser le 20 du mois. Mais quand je reçois mes allocations le 20, bien j'ai comme 100 \$ de moins pour payer le reste! » (Ariane, 4 enfants, mère à la maison, conjoint employé temps plein) C'est donc un cercle vicieux. Elle sent aussi qu'elle est la seule à demander et à devoir ensuite rembourser même si son conjoint profite de cet argent aussi. Comme ils font une gestion séparée des revenus, cela crée des conflits entre eux. On observe que le malaise de demander de Maxime semble relever du fait qu'il n'arrive pas à subvenir aux besoins de sa famille, alors que celui d'Ariane relève directement des arrangements financiers qu'elle a avec son conjoint. Enfin, ne pas recevoir d'aide de sa famille ou d'amis proches ne signifie pas toujours que les personnes n'apprécieraient pas cette aide. Dans certains cas, c'est tout simplement parce que les finances des membres de l'entourage ne permettent pas d'aider d'autres personnes.

Le dernier élément relevant de la responsabilité de la gestion financière fait le lien avec les dépenses faites par le couple : qui paie pour quoi?

### **7.5.5 Qui paie pour quoi**

Les femmes sont majoritairement les responsables du travail de gestion financière, qui, comme on vient de le voir, inclut aussi très souvent un travail de gestion de la précarité ou de l'insécurité financière. Ce travail réalisé par les femmes dans la sphère domestique s'ajoute aux autres tâches ménagères et à la responsabilité globale que les femmes ont de la vie quotidienne de leur famille. La littérature rapporte en outre que les femmes paient davantage les dépenses courantes et

dédiées aux enfants (comme la nourriture, les vêtements et les médicaments pour les enfants), dépenses qualifiées de « liquide », alors que les revenus des hommes servent davantage à payer les dépenses fixes (telles les dépenses associées au logement comme l'hypothèque ou le loyer et les comptes, d'électricité et de télécommunications, par exemple) (Belleau et Lobet, 2017; Collavechia, 2008; Phipps et Wooley, 2008; Phipps et Burton, 1998; Roy, 2006). Suivant cela, deux éléments sont intéressants à mettre en lumière en ce qui a trait aux dépenses dans le ménage : 1) est-ce qu'il y a des postes de dépenses établis pour chacun des conjoints, puis 2) si oui, quels sont-ils.

Tout d'abord, environ la moitié des couples étudiés mettent de l'avant le fait que comme ils font une mise en commun de leurs revenus, la question de savoir qui paie pour quoi ne se pose pas. Julie fait bien la distinction entre, d'un côté, qui fait l'action de payer une facture et, de l'autre, la provenance de l'argent qui sert à payer cette facture. Quand nous lui demandons avec l'argent de qui sont payées différentes dépenses, elle répond systématiquement « les deux ». Comme elle a demandé à son conjoint de payer la facture de télécommunication, elle précise que « c'était juste genre "Occupe-toi de ça, ça me libère de la tâche". Mais c'était pas du tout côté monétaire. » (2 enfants, employée temps plein, conjoint en arrêt de travail) Comme l'argent est perçu comme appartenant aux deux, peu importe la source d'entrée dans le ménage et la propriété « objective » de cet argent, cela fait en sorte que plusieurs couples, comme celui de Julie et Benoit, ne peuvent différencier la responsabilité des dépenses selon la personne.

Il demeure cependant que des postes de dépenses sont sous la responsabilité d'un des partenaires dans certains couples. Cette division des dépenses entre conjoints se fait parfois de manière très stricte, d'autres fois, de manière beaucoup plus floue, puisque la personne qui paie varie selon l'argent disponible pour chacun. Par exemple, Maxime rapporte que si sa conjointe n'a pas suffisamment d'argent pour payer les dépenses qui lui sont assignées, elle le lui dit et il lui transfère de l'argent. Il ne semble pas que ces transferts d'argent se fassent dans la direction inverse dans ce couple-ci. Dans un autre couple, celui de Nadia et Jean, où ce dernier a des revenus plus faibles et plus fluctuants que ceux de sa conjointe, c'est plus souvent, au moment de l'entretien, la femme qui paie des dépenses habituellement sous la responsabilité de l'homme.

La question de « qui a l'argent paie » est ici très présente, compte tenu des fluctuations de revenus pour un ou les deux conjoints.

La division des dépenses très différenciée selon le genre rapportée dans la littérature ne s'observe pas de manière claire dans notre étude. Seuls quelques couples ont parlé d'un partage des postes de dépenses entre conjoints et ceux-ci sont très nuancés. Plusieurs dépenses sont payées par les deux conjoints ou autant par les femmes que par les hommes (comme la nourriture, le logement et les divers comptes (électricité, télécommunications, dont les cellulaires)). Il n'y a que pour deux postes de dépenses dédiés aux enfants, les vêtements pour ceux-ci et les frais de garde, que nous observons une certaine différenciation entre hommes et femmes. Les vêtements sont clairement une dépense sous la responsabilité des femmes. Pour les frais de garde, la différenciation est moins franche, mais il y a davantage de femmes que d'hommes qui en ont la charge unique. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette différenciation moins tranchée dans la responsabilité des postes de dépenses selon que l'on soit un homme ou une femme s'explique par les faibles revenus de ces couples. Compte tenu que les ressources financières sont souvent très limitées, les dépenses sont moins nombreuses et faites à partir de l'argent disponible, peu importe le compte de provenance. Il est toutefois important de rappeler que cette indifférenciation ne s'applique pas à ce qui a trait aux dépenses personnelles de chaque membre du couple comme nous l'avons vu précédemment.

## **7.6 Conclusion**

L'approche de Zelizer, en posant que l'argent n'est pas neutre et peut être marqué de significations particulières selon les époques et les individus, nous permet d'éclairer les arrangements financiers des couples que nous avons rencontrés. Nous avons vu que la question des modes de gestion, si elle peut être pertinente en montrant en partie l'importance que les conjoints accordent à une certaine indépendance financière, ne nous renseigne pas complètement sur les arrangements. Ces derniers sont complexes et ne concordent pas toujours totalement avec les caractéristiques attendues de chaque catégorie. Les quatre dimensions principales de l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples, soit la propriété, l'accès, le contrôle de l'argent ainsi que la responsabilité du travail de gestion financière, ont donc rendu

possible l'approfondissement de notre compréhension des pratiques financières des personnes rencontrées. Étroitement liées entre elles, ces dimensions montrent la prégnance des rapports sociaux de sexe au sein des couples : que ce soit dans la façon de percevoir ses revenus, au-delà de leur source, des liens qui sont toujours faits entre être une mère et le dévouement attendu envers ses enfants, et le type de dépenses faites (vêtements pour les enfants, nourriture, achats quotidiens), ou de la continuité entre la responsabilité du travail domestique et du travail financier dans les couples où l'argent est limité, etc., la division sexuelle du travail imprègne fortement les significations de l'argent ainsi que les arrangements financiers observés au sein des couples. Ces significations ont une teneur particulière, puisque liées à un contexte de plus ou moins grande précarité financière qui structure d'autant plus les arrangements financiers des couples.

Dans le prochain chapitre, il sera question de la façon dont les arrangements de travail et d'argent sont liés entre eux. Nous verrons que la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent ainsi que la sémantique de la conjugalité contemporaine rendent possible une compréhension en profondeur de ces arrangements à partir, d'une part, de la façon dont ils sont mis en place par les couples et, d'autre part, par le regard que les personnes rencontrées posent sur ceux-ci.

## **Chapitre 8 – Des arrangements logiques, entre travail, amour et argent**

Les deux derniers chapitres nous ont permis de décrire les arrangements conjugaux des personnes rencontrées en ce qui a trait à la division du travail et à la gestion de l'argent. Nous avons abordé de nombreux aspects pour chacun des types d'arrangements. Nous avons aussi mis en lumière les liens entre les significations du travail et de l'argent à partir des rapports sociaux de sexe pour des couples ayant des revenus modestes. Ce dernier chapitre présente de quelles façons la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent, de même que la sémantique de la conjugalité contemporaine offrent une compréhension des arrangements dans les couples. Nous commençons par présenter la façon dont les arrangements sont mis en place. Que se cache derrière l'idée selon laquelle ces arrangements arrivent « tout seuls » ou « naturellement »? Nous proposons ensuite des pistes pour comprendre le haut niveau de satisfaction des personnes quant à leurs arrangements, qu'ils soient en lien avec le travail, rémunéré ou non, ou l'argent. Ces deux éléments approfondissent notre compréhension des arrangements conjugaux et nous permettent de cerner l'importance des significations dans l'observation des pratiques des conjoints et des conjointes.

### **8.1 Comment sont mis en place les arrangements de travail et d'argent**

Pour les deux types d'arrangements que nous avons étudiés, soit ceux liés à la division du travail entre conjoints et à la gestion de l'argent au sein des couples, les personnes rapportent qu'ils se sont mis en place « naturellement », « tout seul », comme si elles n'avaient pas eu un rôle à jouer dans les pratiques qui sont les leurs depuis parfois plusieurs années. Cette section permet d'éclairer ces « non-actions » : y a-t-il ou non des discussions dans les couples à propos de pratiques aussi importantes que l'occupation principale de chacun des membres du couple? Est-ce que les personnes ont des discussions à propos du mode de gestion de l'argent privilégié? Nous verrons que les quelques discussions dans les couples à propos de leurs arrangements de travail et d'argent sont imprégnées de façon importante par la division sexuelle du travail et certaines

règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine. Ces deux approches nous aident à comprendre ce qui se passe au sein des couples et d'expliquer, du moins en partie, le fait que les hommes et les femmes ne négocient pas leurs arrangements.

### **8.1.1 La présence ou l'absence de discussions autour des trajectoires professionnelles**

Considérant que nous avons vu plus haut le poids de la division sexuelle du travail dans les trajectoires professionnelles des personnes rencontrées, nous pouvons faire l'hypothèse que les discussions entre conjoints ne sont probablement pas très nombreuses. Toutefois, il est intéressant de voir la façon dont les personnes présentent ces trajectoires en lien avec celles de leur conjoint ou de leur conjointe. Nous séparons cette section en deux parties : une traitant tout d'abord de ce qui se passe dans le couple quand un des conjoints veut changer d'emploi et une autre qui traite plus précisément de la question des mères qui quittent le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants à temps plein.

#### **8.1.1.1 Discuter de son changement d'emploi?**

L'analyse des trajectoires professionnelles des personnes rencontrées rend compte des changements survenus au cours de la relation, dont des changements d'emplois : environ une personne sur trois a eu plus de trois emplois différents depuis le début de sa relation. Si pour certaines personnes, surtout des hommes, ces changements ont eu lieu fréquemment, pour d'autres, ils sont très rares. Mais dans tous les cas, est-ce que ces changements ont été précédés de discussions dans le couple? Quelques personnes disent avoir discuté de leur propre changement d'emploi ou de celui de leurs conjoints ou conjointes, et ce, dans différents contextes. Mais, tout d'abord, voyons ce que disent les personnes qui affirment ne pas discuter de leur changement de trajectoire professionnelle.

Plusieurs personnes racontent ne pas avoir discuté des changements qui sont survenus dans leur trajectoire professionnelle. Bien sûr, les moments où la personne souffrait d'une maladie qui a engendré un arrêt de travail ou, à plus long terme, un statut d'invalidité, n'étaient pas propices à la discussion : il n'y avait alors pas de décision à prendre, mais plutôt un fait avec lequel vivre, seul et en couple. De plus, certains changements d'emploi ont été guidés par la perte d'un emploi,

autre situation où il ne peut y avoir de discussion entre conjoints : on ne peut tout simplement plus occuper cet emploi. Toutefois, certaines personnes disent ne pas discuter de leurs choix professionnels dans leur couple, ce qui rejoint les résultats de Testenoire pour des couples français (2006, 2009).

La majorité des personnes qui ont ce discours disent qu'elles n'ont pas à le faire puisque ce changement n'aura pas d'impact sur le couple ou la famille. C'est notamment le cas de Julie qui a déjà quitté un emploi sans aviser son conjoint puisqu'elle savait que son profil d'employée est très recherché et qu'elle se retrouverait un autre emploi très rapidement. Robert et Éric offrent sensiblement le même récit : ils affirment qu'ils ont souvent changé d'emploi, la majorité du temps des emplois précaires, mais qu'ils ne quittaient pas un emploi avant d'en trouver un autre. Dans le cas de Robert toutefois, sa conjointe Stéphanie n'est pas du même avis. Durant cette période où Robert changeait fréquemment d'emploi, elle était mère à la maison et inquiète de leurs difficultés financières causées entre autres par les périodes sans revenus de son conjoint. Elle lui aurait donné une sorte d'ultimatum : « Donc là j'avais dit "quand je te dis : va travailler, va travailler". Ça fait que l'entente, c'était que moi je le respectais parce que lui il n'aimait pas ça rester à la même place longtemps, mais moi je ne voulais pas qu'on crève de faim non plus. » (5 enfants, employée temps plein, conjoint en invalidité) Cette femme a en quelque sorte « obligé » son conjoint à écouter ses périodes sans travail rémunéré, puisque sa vision du travail avait un impact majeur sur leur famille en engendrant une grande précarité financière. Dans une moindre mesure, Alexandra dit aussi qu'elle était inquiète quand son conjoint lui a annoncé qu'il venait de quitter, sans l'avertir, l'emploi qu'il occupait depuis de nombreuses années. Lorsqu'elle lui en a fait part, il a téléphoné à une connaissance et s'est trouvé un autre emploi sur-le-champ. Elle aurait toutefois préféré avoir cette discussion avant qu'il pose le geste de quitter son emploi.

Le couple formé de Barbara et Tom a vécu un peu la même situation, quoique les deux occupaient un emploi à temps plein. Ainsi, Barbara explique que son conjoint est « très indépendant » face à ses emplois. Tant qu'ils n'avaient pas d'enfants, les changements d'emplois (non discutés) de Tom ne la dérangent pas, puisqu'elle pouvait compter sur son propre salaire pour payer les dépenses fixes, peu importe les revenus de son partenaire. Une fois parents, ils se sont tous deux rendu compte des problèmes et du stress qui pouvaient découler de la précarité professionnelle

d'un des conjoints. De lui-même, Tom s'est cherché un emploi plus stable, sans qu'ils en discutent beaucoup, selon Barbara. Pour Janie et Jean-François, parents d'un enfant et tous deux en emploi, il y a une séparation claire entre la vie de l'une et de l'autre. Ils partagent l'idée voulant que chacun fasse ce qu'il veut, même en couple. Janie explique que son conjoint a démarré et fermé une entreprise sans qu'ils n'en aient jamais discuté et que c'est tout à fait normal, que ce sont « ses affaires ». Cette façon de voir les choses n'est pas partagée de façon aussi tranchée par d'autres personnes rencontrées.

Ensuite, certaines personnes affirment discuter un peu de leurs choix liés à l'emploi, mais ne rendent pas compte de l'interdépendance entre conjoints. Premièrement, plusieurs personnes mettent de l'avant l'empathie de l'autre membre du couple face à l'insatisfaction ou au mal-être ressenti par celui ou celle qui veut changer d'emploi : si notre conjoint ou conjointe n'est pas heureux au travail, c'est normal qu'il ou elle veuille quitter ce milieu. Pierre, à propos du changement d'emploi de sa conjointe, l'explique : « Bien, c'est sûr qu'on en parlait. Tu sais, on le voit, tu es tout le temps avec la personne, tu le vois qu'elle est pas heureuse. Et elle en parle et elle est négative. Ça fait que oui oui, on en parle, on est assez ouvert là-dessus. Et c'est ça. Elle me disait qu'elle aimait pas vraiment ça. » (1 enfant, deux conjoints employés temps plein) Être heureux au travail semble primordial pour plusieurs personnes. Éléna, mère à la maison de deux enfants, dit demander régulièrement à son conjoint s'il est heureux dans son emploi, puisque ce n'est pas seulement les bonnes conditions de travail qui sont importantes, le bien-être de son conjoint aussi :

Moi je lui dis toujours « est-ce que tu es correct dans ta *job*? » Parce que, je veux dire, pour le peu d'études qu'il a, c'est une *job* qui est quand même, qui paye vraiment bien, des assurances extraordinaires. Mais je veux quand même qu'il soit heureux dans son travail. Donc, on parle souvent de ça. (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

Plus tôt dans leur relation, elle avait elle-même quitté un emploi qui ne la satisfaisait pas après en avoir parlé avec son conjoint. Jean, qui a changé quelques fois d'emploi depuis le début de sa relation avec Nadia, explique que cette dernière, durant une période où il était particulièrement

malheureux dans son emploi, sentait qu'il était au bout du rouleau. Il avance qu'ils n'ont pas eu besoin d'en parler vraiment, puisque c'était une évidence pour les deux : il ne pouvait garder un emploi qui le mettait presque dans un état de détresse psychologique : « On peut même pas appeler ça une discussion, ça a été pas mal "je laisse la *job* là". Ça fait que, comme je dis, c'était pas une discussion, c'est, je l'ai informée. » (3 enfants, employé temps partiel, conjointe employée temps plein) D'autres personnes partagent cette idée voulant que de longues discussions ne soient pas nécessaires quand notre partenaire comprend notre détresse face au travail professionnel. Donc, même si certaines personnes avancent qu'il y a eu des discussions dans leur couple à propos de ces changements d'emploi, il ne s'agissait pas tant de discussions sur le fond, mais plutôt d'un partage d'évidences pour les deux membres du couple.

Les discussions mises de l'avant en ce qui a trait aux trajectoires professionnelles sont aussi liées aux encouragements d'un des conjoints pour la réalisation d'ambitions professionnelles ou scolaires. Alors que Martin, conjoint d'Éléna, l'a fortement encouragée à suivre une courte formation il y a quelques années, Olivier a fait de même pour le démarrage de l'entreprise de Nathalie quand cette dernière y voyait le meilleur moyen d'articuler ses responsabilités familiales à une activité rémunérée : « C'est surtout mon chum qui m'a poussée. J'étais découragée parce que je trouvais pas de *job*, puis c'est mon chum qui a acheté [les premiers objets pour le démarrage de son entreprise.] [...] On en avait déjà parlé vaguement. » (2 enfants, deux conjoints travailleurs autonomes) Les quelques moments où ils avaient parlé de ce projet et le geste posé par son conjoint ont encouragé Nathalie à réorienter sa vie professionnelle. Pour leur part, Maria et Bruno ont plutôt discuté, lorsque Maria a commencé son travail autonome, du fait que Bruno ne voulait pas y participer activement : il trouvait qu'elle avait une bonne idée, mais ne voulait pas y être impliqué de près au quotidien. Natacha, travailleuse autonome qui multiplie les projets, et Sébastien, employé à temps plein et travaillant aussi « au noir », de leur côté, parlent tous deux d'un soutien mutuel dans leurs projets respectifs (travail formel ou informel). Ceci implique des discussions pour savoir quels projets seront privilégiés en premier lieu. Les encouragements mutuels des conjoints sont donc importants pour la poursuite de leurs objectifs professionnels.

D'autres moments où les personnes participantes parlent de « discussions » autour des arrangements de travail rémunéré sont liés à des discussions générales sur les aspirations

professionnelles ou le futur de leur vie professionnelle. Pour Alexandra, ce sont ces questionnements sur son avenir professionnel qu'elle a partagés avec son conjoint durant son congé de maternité. Pour Éléna, c'est plutôt l'avancement général de la carrière de son conjoint qui est discuté. Elle parle au « nous » quand elle dit que son conjoint a dû aller travailler dans une ville voisine quelque temps. Elle explique qu'ils savaient que cela lui serait bénéfique à long terme et que cela n'aurait pas trop d'impact sur la famille compte tenu de l'éventuelle prise du congé parental : « Là il m'a dit : "il faut que j'aille travailler à Laval pour quelques mois", et comme le bébé allait naître et qu'on allait prendre le congé, on s'est dit que d'ici un an, c'est sûr que tu vas avoir ton ancienneté pour revenir travailler ici. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) Pour elle, qui est mère à la maison, il y a une interdépendance entre les projets de son conjoint et sa vie personnelle — de là les discussions qu'ils ont ouvertement sur le sujet : « Oui, on en discute souvent. Bien, son avenir, c'est mon avenir donc [rire] on doit en discuter oui. » Il y a donc ici reconnaissance de l'influence de la vie professionnelle de son conjoint sur sa vie à elle, mais pas en lien avec sa vie professionnelle à elle plus particulièrement.

Cet exemple mène au constat que très peu de personnes semblent discuter « vraiment » de leur parcours professionnel et des décisions qui le jalonnent, même si, dans les faits, l'occupation d'un des conjoints a un impact, bien souvent, sur celle de l'autre membre du couple. En fait, un seul couple sur les 22 rencontrés met en relation l'occupation de l'un et de l'autre en nommant la nécessité d'en discuter. Mylène explique qu'elle ne sait pas encore si elle pourra retourner aux études prochainement, que ça dépendra des études de Luc. Ce dernier exprime clairement l'idée qu'un changement d'occupation de sa part a un impact direct sur la vie de sa conjointe et qu'ils doivent donc en discuter au préalable :

C'est sûr que s'ils veulent me garder à la fin de mon dernier stage et que j'aime ça, bien, je vais possiblement le prendre en considération. C'est sûr que je ferai rien sans en parler avec Mylène parce que c'est comme ça qu'on fonctionne. Les décisions qu'on prend, on les prend à deux. Surtout pour tout ce qui concerne la famille. Mais étant donné que, à partir de ce moment-là, c'est elle qui reste avec les enfants, c'est sûr qu'il y a aucune décision qui se prend sans l'accord de l'un ou de l'autre. (2 enfants, aux études, conjointe à la maison)

La présence des enfants semble cristalliser ici, du moins en partie, l'interdépendance qui guide les discussions. Ce même couple raconte qu'au moins une autre décision très importante, quitter une ville pour emménager dans une autre, s'est prise sans grande discussion, tant à propos du déménagement que de leurs occupations une fois qu'ils auraient déménagés. Être sans enfants à cette époque a eu pour effet que les deux partenaires accordaient une moins grande importance à l'avenir ou à l'impact des décisions prises sur l'autre membre du couple.

#### 8.1.1.2 Devenir « mère à la maison », un projet discuté?

Nous avons vu précédemment que plusieurs mères dans notre enquête ont quitté le marché du travail à un moment ou à un autre de leur trajectoire professionnelle pour s'occuper à temps plein de leurs enfants. Étant un changement important, à tout le moins par sa répercussion sur la vie de la femme et sur ses ressources financières, nous pouvons nous demander de quelles façons cette nouvelle division du travail rémunéré (qui relève à ce moment-là uniquement du père), se met en place. Même si les récits des personnes présentent quelques variations, une constante demeure : cet arrangement ne résulte pas de profondes discussions sur ses tenants et aboutissants. Il reste quelque chose de plutôt « naturel » pour les personnes concernées, cette façon d'articuler famille et travail répondant à la logique de la division sexuelle du travail.

De fait, plusieurs personnes racontent que « ça s'est fait tout seul ». Par exemple, Stéphanie affirme que dès la naissance de son premier enfant, elle ne se voyait pas ne pas rester avec lui et que son conjoint était d'accord avec ce désir :

On dirait que tout s'est fait et on n'avait pas parlé de ça. Tu sais, on s'est ramassé mariés, et là je suis enceinte. Je pense qu'on s'est jamais assis, là, est-ce qu'on veut des enfants? Non, c'est jamais arrivé. Ça s'est fait comme ça. Et là, moi je pleurais à chaque fois que je revenais de l'école. Et là, c'est pas fait pour moi, laisser ma fille à la garderie, je suis pas capable. Ça fait que là, lui, il était d'accord avec ça. (5 enfants, employée temps plein, conjoint en invalidité)

Robert, son conjoint que nous avons aussi rencontré, offre un récit semblable :

Un moment donné, elle a arrêté [ses études] parce qu'elle, sa priorité, c'était de s'occuper de ses enfants. Et moi je travaillais, ça fait que je trouvais ça correct là. On

arrivait serré, mais au moins nos enfants étaient encadrés et ils avaient une éducation maternelle tu sais, présente. (5 enfants, en invalidité, conjointe employée temps plein)

Pour Barbara qui a prolongé un congé de maternité d'environ un an avant de retourner en emploi, cet arrangement était « comme la suite des choses ». Elle ne relève aucune discussion à ce sujet avec son conjoint. Mylène offre aussi un autre exemple de cette absence de discussion qui précède le moment où une femme devient mère à la maison. Cette dernière a été malade durant sa grossesse, puis son fils a eu des problèmes de santé à la naissance. Selon elle, le « fil de la vie » a fait en sorte qu'elle n'a pas repris ses activités par la suite. Son conjoint renchérit en disant que ce n'était pas prévu qu'elle ne reprenne pas ses études, mais que ça « s'est fait comme ça ».

Deux femmes rapportent quant à elles avoir discuté avec leur conjoint du fait qu'elles aimeraient rester à la maison à temps plein avec les enfants. Toutefois, ces discussions ne semblent pas avoir été très longues et relevaient davantage de l'évidence pour elles et leur conjoint. Annick parle d'un « commun accord », mais il ne semble pas que les discussions aient porté sur les arrangements liés au travail domestique ou aux finances une fois la femme à la maison à temps plein. Sophie, quant à elle, rapporte plutôt un genre d'impasse qui les a menés à cet arrangement : « Ça fait que ça avait pas de sens. J'ai dit, regarde, il faut faire un choix. C'est soit que je travaille à temps plein dans une *job* et qu'on envoie les enfants à la garderie ou j'arrête ça là, et je me consacre à être maman à la maison. On a fait le choix maman à maison. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) Dans tous les cas, il n'y a aucune remise en question du fait que ce soit la mère qui, pour donner le « meilleur » aux enfants ou faciliter l'articulation entre activité professionnelle et responsabilités familiales, soit celle qui cesse toute activité professionnelle. On voit alors le poids de la division sexuelle du travail qui se pose de façon particulière dans un contexte où les emplois pour les femmes ne sont pas très payants et n'offrent pas des conditions de travail facilitant l'articulation famille-travail. En ajoutant le fait que l'emploi masculin demeure prioritaire dans la division du travail entre conjoints, il semble « normal » et « naturel » que ce soit la femme qui reste à la maison.

### **8.1.2 La gestion de l'argent : « Ça s'est fait tout seul »**

Comme le rapportent de nombreuses études (entre autres, Nyman et Evertsson, 2005), la quasi-totalité des personnes rencontrées disent ne pas trop savoir comment leurs arrangements financiers se sont mis en place. Elles disent que « ça s'est fait tout seul » (Nadia, 3 enfants, employée temps plein, conjoint employé temps partiel), ou que « c'est venu comme ça » (Sophie, 2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein). Toutefois, cette mise en place « naturelle » sous-tend différents cas de figure qu'il est important de présenter pour comprendre que même s'il n'y a pas de discussions ouvertes entre conjoints pour privilégier un arrangement financier ou un autre, des significations ou des contraintes structurelles sont mises de l'avant. Nous pouvons noter ici que le statut matrimonial ne semble pas être une caractéristique déterminant le mode de gestion : tant les couples en union libre que ceux mariés se trouvent dans les divers modes de gestion. Compte tenu de notre petit échantillon, il est impossible de tirer davantage de conclusion sur cet aspect. Nous verrons toutefois comment la durée de l'union peut avoir un certain rôle à jouer.

L'hypothèse voulant que les couples à plus faibles revenus mettent davantage en commun leurs revenus par nécessité est soutenue par quelques personnes. Cette contrainte d'une mise en commun considérant leurs faibles revenus a freiné toutes possibles discussions chez certains couples. Ce type d'arrangement financier a alors été mis en place par obligation : si le couple voulait arriver à payer les dépenses nécessaires, il devait solidariser ses ressources financières. C'est le cas de Natacha et de Sébastien qui, au tout début de leur relation, gardaient séparément leurs revenus et partageaient les dépenses. Sébastien explique comment cela s'est passé pour eux : « Bien, au début c'était pas mal séparé séparé, tu sais. [...] Mais quand on a vu que justement une semaine c'était moi qui avais de la difficulté, des fois c'était elle. On a fait, est-ce qu'on fait un, on met tout ça ensemble. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe travailleuse autonome temps partiel) Ces personnes, qui n'ont pas d'enfant en commun, mais chacune un enfant issu d'une union antérieure, ne se préoccupe pas non plus de savoir si un paie plus pour l'enfant de l'autre ou vice versa : les revenus modestes dictent la mise en commun des revenus et l'indifférenciation qui s'en suit. Aucun des autres couples formant une famille recomposée n'a évoqué leur statut familial pour expliquer leurs arrangements financiers.

Pour d'autres personnes, c'est plutôt la vision de la famille comme un tout, une unité, qui les pousse à mettre leurs revenus en commun sans se poser de questions. L'image de la famille et du couple comme lieu de solidarité, où l'on ne compte pas, est davantage mise de l'avant. Pour ces personnes, ce qui fait famille impose cet arrangement financier. Les propos de Jonathan, père de deux enfants et bénéficiaire de l'aide sociale, illustrent cette idée :

Parce qu'au fond, au bout du compte, elle tombe enceinte, là je la demande en mariage, selon la logique des choses, en tout cas pour moi, c'est mieux de mettre ça ensemble. Écoute, on vit ensemble. Les comptes, on les utilise ensemble. Donc c'est logique qu'on paye ensemble. Je vois ça comme ça. [...] Ce sont des choses normales là. (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

Dans ces couples, la mise en commun des revenus se fait généralement dès le début de la relation. Enfin, pour d'autres encore, l'idée qu'une relation de couple s'installe dans la durée et que la confiance entre conjoints s'approfondit avec le temps implique une migration en douceur d'une gestion plus séparée vers une plus grande mise en commun. Sophie raconte qu'au début de sa relation, son conjoint et elle gardaient chacun de leur côté de l'argent « au cas où », mais que, rapidement, ils ont vu que c'était inutile : même s'ils mettaient tout leur argent ensemble, ils y auraient tous les deux accès, la confiance s'étant renforcée. Cette transition se fait généralement sans réelle discussion, l'idée étant partagée par les deux conjoints. La durée de la relation avant cette transition est aussi parfois très courte, soit seulement quelques semaines, devancée par l'annonce d'une grossesse par exemple (ce qui est le cas notamment pour Maria et Bruno). Nous voyons ici l'importance de la signification accordée à ce qui fait famille ou couple et qui se transpose vers la signification de l'argent. Cela ne signifie pas que pour les personnes qui mettent de l'avant cette image d'unité conjugale et familiale les contraintes matérielles n'existent pas, bien au contraire, mais cette image unifiée semble primordiale pour elles et c'est ce qu'elles avancent comme guide de leurs arrangements financiers.

La confiance, règle de la sémantique de la conjugalité contemporaine qui vient tout juste d'être abordée brièvement, est au cœur de la mise en commun et de l'idée d'« entreprise commune » de la relation conjugale pour plusieurs personnes. Même si nous avons vu que ce n'est pas

toujours totalement le cas, il s'agit tout de même d'un mode de gestion favorisant un plus grand accès à l'argent pour les deux membres du couple. L'échange de cartes de guichet, une pratique notamment utilisée par le couple formé de Jean et Nadia et celui d'Annick et Mathieu, rend compte de cette confiance en l'autre. Annick l'explique :

Tu t'assumes comme couple, c'est une question de confiance. C'est ça un couple, je veux dire, on reste ensemble et on se fait confiance là. Tu sais mon chum, il le sait bien que je vais pas prendre la carte et que je vais pas aller *flauber* le loyer. Je lui fais confiance à lui aussi. Je lui donne la carte et je sais bien qu'il va pas aller acheter de quoi à 800 dollars là. C'est beaucoup de la confiance. C'est sûr qu'on sait que c'est important quand même l'argent. Tu sais la confiance, c'est pas juste au niveau affectif, c'est aussi au niveau financier. C'est vraiment dans toutes les sphères. (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage)

La mise en commun de l'argent est dans ce cas-ci une illustration de la nécessaire confiance mutuelle dans la relation. Cette confiance est aussi observée dans les couples privilégiant une gestion financière plus séparée. Ainsi, la confiance, qui est à la base des relations conjugales contemporaines, fait en sorte que les conjoints ne discutent pas nécessairement de leurs arrangements, que ces derniers se mettent en place un peu « tout seul ».

#### 8.1.2.1 Quelques discussions à propos de l'argent, mais rarement sur le fond

Quelques personnes expriment qu'elles ont discuté avec leur conjoint ou leur conjointe de l'argent dans leur couple. Cependant, nous nous rendons compte que les discussions ont davantage porté sur qui aurait la responsabilité du travail de gestion ou sur la façon d'organiser le mode de gestion (qui allait de soi) que sur le mode de gestion proprement dit. Par exemple, pour le couple formé d'Emmanuelle et de Pierre, le mode de gestion 50-50 était une évidence, mais les conjoints se sont assis pour discuter de la façon dont les dépenses communes seraient partagées entre eux. De leur côté, Isabelle et Maxime ont discuté pour savoir qui aurait la responsabilité de la gestion de l'argent au quotidien. Cette discussion fut courte, puisque Maxime, selon ce qu'il nous a raconté, se trouvait trop dépensier pour gérer l'argent du ménage.

Dans un seul cas, celui d'Éléna et de Martin, une discussion approfondie a eu lieu avant que les conjoints emménagent ensemble. Cette façon de faire était normale pour les deux conjoints qui

sont très religieux et pour qui l'union entre un homme et une femme est synonyme d'union pour la vie. Les conjoints ont par conséquent eu de longues discussions sur leur vision de la famille, de l'éducation des enfants, de la division du travail ainsi que sur la façon dont ils organiseraient leurs finances une fois mariés. Ce couple est toutefois l'exception dans notre étude.

### **8.1.3 L'importance de la communication : « Oui, on discute »... mais « ça s'est fait tout seul »**

La règle de la communication telle que décrite par Belleau et ses collègues (soumis) indique que les conjoints doivent communiquer entre eux. Elle sert à la fois à montrer leur investissement dans la relation et à diminuer la fréquence des conflits ou les régler lorsqu'ils surviennent. Dans notre étude, cette règle semble bien ancrée dans les esprits, mais n'est pas nécessairement mise en pratique de façon concrète dans la mise en place des divers arrangements. Ce paradoxe est toutefois une clé importante pour comprendre, du moins en partie, pourquoi les arrangements des couples sont tels qu'ils le sont.

Suivant la règle de la sémantique de la conjugalité contemporaine, les personnes rencontrées soulèvent à de très nombreuses reprises la nécessité de bien communiquer dans un couple si l'on veut s'assurer de la pérennité de la relation. De façon générale, parler avec l'autre membre du couple serait à la base d'une union durable. C'est ce qu'explique Jonathan : « Je pense que la communication, c'est vraiment le but principal, vraiment. Ah vraiment! Je regarde tous les couples autour de nous qui ont éclaté justement parce qu'ils sont pas capables de se parler. » (2 enfants, bénéficiaire de l'aide sociale) Plus précisément, c'est aussi la communication qui permet de « régler les problèmes » selon Martin, ou de ne pas en avoir, comme l'avance la sémantique de Belleau et ses collègues (soumis).

Pour les arrangements financiers, la communication joue un certain rôle régulateur au fil du temps pour gérer les conflits ou frustrations en lien avec les dépenses dans le couple. Mais la signification sociale différenciée de l'argent et de la valeur du travail des conjoints induit des arrangements qui freinent toutes discussions. C'est dans cette optique que les conjoints rapportent que leurs arrangements financiers se sont mis en place « tout seul » ou « naturellement ».

Pour les arrangements de travail, la règle de la communication est encore moins présente. La division sexuelle du travail neutralise en quelque sorte cette injonction à la communication. Alors que les personnes rendent compte de certaines discussions par rapport à des aspects de leur gestion financière et de la nécessité d'une bonne communication dans le couple pour éviter des problèmes à ce sujet, le travail n'est pas vu de la même façon. La division du travail va encore plus de soi : les trajectoires professionnelles et la division du travail domestique ne sont généralement pas un enjeu dans le couple. Peu de personnes reconnaissent la division sexuelle du travail ou la critique, mais, comme la maternité engendre de fait des attentes particulières, la question de la communication est ici reléguée au second plan, malgré les impacts importants sur les hommes et les femmes. Comme le soulève notamment Damaske (2011), le travail professionnel des femmes est vu comme un « choix », alors que celui des hommes est pris pour acquis : pour eux, être à la maison n'est pas un choix, mais bien le résultat d'un événement hors de leur contrôle. Le « choix » des femmes n'est pas vraiment discuté, comme nous l'avons vu, puisque les rapports sociaux de sexe continuent à poser la mère comme pourvoyeuse de soins dans la division sexuelle du travail. Naturalisée, cette position, si elle n'empêche pas certaines discussions entre conjoints, masque la nécessité d'une réelle mise en lumière des conséquences des différents arrangements de travail qui continuent, encore aujourd'hui, à entraîner des conséquences négatives pour les femmes.

Ainsi, si la règle de la communication semble intégrée au discours des personnes participantes, elle n'est pas au cœur de la mise en place des arrangements conjugaux, particulièrement ceux posant la division du travail entre conjoints, la division sexuelle du travail s'imposant avec force. Par conséquent, communiquer dans son couple se résume bien souvent en quelques discussions qui ne s'attardent que très rarement sur le fond des choses.

#### **8.1.4 « C'est chacun notre tour »**

La réciprocité différée est une des règles qui ressort le plus du récit des personnes rencontrées. En effet, qu'elles parlent de leurs arrangements de travail ou de leurs arrangements financiers, l'idée que c'est « chacun son tour » revient fréquemment. Les liens entre le travail et l'argent se

font aussi jour à travers cette règle. Enfin, les contraintes de la précarité financière sont aussi à prendre en compte pour certains des couples.

Tout d'abord, nous pouvons observer une forme de réciprocité différée dans la division du travail de certains couples, à plus ou moins long terme. Par exemple, la responsabilité d'une plus grande part du travail domestique varie parfois selon le nombre d'heures travaillées par chaque conjoint au fil des semaines ou des mois, lorsque les deux membres du couple occupent un emploi. C'est le cas de Pierre qui explique que lorsque sa conjointe travaille de longues heures durant quelques semaines, il prend le relais des soins à leur enfant et des tâches ménagères et garde son temps de travail rémunéré au minimum (pas d'heures supplémentaires, pas de temps consacré à sa deuxième activité professionnelle). C'est l'inverse qui se produit dans les périodes où c'est lui qui doit travailler plus, ce qu'il fait durant certains mois spécifiques dans l'année. Ils ajustent la division du travail domestique au sein du foyer en fonction du temps qu'ils consacrent chacun au travail rémunéré, qui, dans leur cas, est variable de semaine en semaine.

La règle de la réciprocité différée apparaît aussi sur le temps long de la relation qu'elle soit planifiée ou qu'elle réponde davantage à des besoins survenant au fil du temps. Dans cette perspective, c'est le travail rémunéré et la responsabilité de pourvoir aux besoins de la famille qui sont mis de l'avant. Cette responsabilité est alors remplie à tour de rôle, alors qu'une seule personne travaille contre rémunération à la fois, généralement l'homme de prime abord. Ce passage du relais que l'on peut qualifier de complet, dans la mesure où une personne occupe un emploi à temps plein puis se retire complètement du marché du travail ou vice versa, est un arrangement planifié pour un seul couple. Pour Éléna et Martin, il était prévu dès le début de leur relation qu'Éléna, à la naissance de leur premier enfant, consacrerait son temps à la maison avec lui, alors que Martin s'occuperait de gagner les revenus nécessaires pour combler les besoins de la famille. Au début de leur relation, c'est Éléna qui occupait un emploi pendant que Martin était aux études à temps plein. C'était donc Éléna qui subvenait seule aux besoins du couple durant quelques années.

Toutefois, cette passation planifiée du rôle de pourvoyeur financier n'est que rarement exprimée<sup>52</sup> : la majorité des personnes racontent plutôt des situations où c'est la nécessité qui a guidé des changements dans les arrangements liés à la division du travail professionnel. Deux cas de figure principaux se détachent des récits des personnes rencontrées. Premièrement, il y a, comme nous l'avons vu au chapitre 6, les femmes qui, sur d'assez courtes périodes (ponctuellement ou pour quelques mois), se trouvent un emploi ou travaillent informellement parce que leur conjoint n'est plus en mesure de subvenir aux besoins de la famille (à cause d'un arrêt de maladie ou d'un accident de travail, par exemple). C'est ce que racontent notamment Annick, Nadine, et Maxime à propos de sa conjointe Isabelle. Ces trois femmes ont pourvu aux finances du ménage durant quelque temps pendant que leur conjoint n'était pas en mesure de le faire. Nadine explique que « lorsque Claude n'avait pas trop de travail, je m'organisais pour en trouver » (3 enfants, deux conjoints employés temps plein). Maxime raconte que sa conjointe a travaillé contre rémunération uniquement durant la période où il était en congé de maladie : « Après ça, vu que moi je suis tombé malade, j'étais en arrêt de travail, c'est elle qui a pris les rênes, si on peut dire, elle travaillait 35 heures, temps plein. Moi je m'occupais de la p'tite à la maison. [...] Elle a arrêté un moment donné quand moi je suis retourné travailler. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe à la maison) Deuxièmement, il y a les femmes qui deviennent les principales ou les uniques pourvoyeuses (lorsque leur conjoint n'est plus en mesure d'occuper un emploi) sur une beaucoup plus longue période, parfois pour toute la durée de l'union. Nadia illustre très bien la réciprocité différée en lien avec la responsabilité de subvenir aux besoins de la famille :

L'entraide, bien mon conjoint a eu un accident au travail ça fait que depuis ce temps-là, oui, la responsabilité financière est peut-être un peu plus sur mes épaules, mais, comment je pourrais bien dire, quand moi aussi j'ai eu un accident au travail, bien un moment donné c'était plus lui. On se lance, comme on pourrait dire, la *puck*. (3 enfants, employée temps plein, conjoint employé temps partiel)

---

<sup>52</sup> Certaines femmes mères à la maison avancent plutôt qu'elles retourneront travailler contre rémunération éventuellement, mais que cela n'implique pas que leur conjoint restera à la maison.

Leur mode de gestion n'a pas vraiment changé au fil du temps, demeurant près de la définition de la mise en commun avec uniquement des comptes individuels, mais ce que chaque personne paie concrètement varie selon l'argent disponible dans leurs comptes respectifs.

La situation de Stéphanie et Robert est semblable, mais comme ce dernier a une maladie incurable, sa conjointe sait que la responsabilité de pourvoir aux besoins financiers de sa famille qui compte cinq enfants repose désormais sur ses seules épaules. Les deux conjoints ne vivent pas cette situation de la même façon. Robert exprime le fait qu'ils « ont inversé les rôles au fil du temps » et que c'est bien que sa conjointe puisse occuper un emploi, lui ne le pouvant plus, mais que ce n'est pas une question de choix : « C'est plus une question de pas de choix. » (5 enfants, en invalidité, conjointe employée temps plein) Si son conjoint n'a pas abordé aussi directement son malaise de ne plus être en mesure d'être le pourvoyeur financier de sa famille, Stéphanie affirme que son conjoint a de la difficulté à vivre avec cette inversion des rôles. Elle avance que Robert a l'impression de « se faire vivre » par elle. Stéphanie, pour sa part, exprime très bien la règle de la réciprocité différée :

Oui, mais, c'est pas grave! Toi aussi tu m'as fait vivre. De toute façon, on est ensemble. Tu sais, pour moi, je vois pas ça comme ça. [...] Pour moi, j'ai pas l'impression que je le fais vivre. Et avec mon mari, j'essaie d'être un support [petit rire]. Oui. Je dirais que je suis un support. Et là, avec l'argent, ça fait un double support. Des responsabilités. Des fois je me mets aussi à sa place à l'époque, en me disant, eille, tu sais quand il fallait qu'il se cherche une *job*, avec toute la famille là... (5 enfants, employée temps plein, conjoint en invalidité)

Anna, une femme bénéficiaire de l'aide sociale avec son conjoint abonde dans le même sens. Même si les montants reçus de l'État permettent de payer une partie de leurs besoins de base, c'est aussi l'argent que son conjoint réussi à obtenir avec un petit travail informel qui leur permet de vivre un peu mieux. Puisque son conjoint est malade, elle sait qu'elle devra prendre le relais bientôt, ce qui est normal aussi pour elle suivant l'idée que, formant un couple, ils se soutiennent mutuellement.

Cette réciprocité différée, qu'elle soit à plus ou moins long terme, choisie ou imposée, montre les liens qui unissent les arrangements de travail et d'argent au sein des couples rencontrés :

lorsqu'un des conjoints n'a pas de revenu, ou très peu, faute d'une occupation rémunérée, c'est l'autre qui prendra le relais et paiera la majorité des dépenses. Pour Éléna et Martin, qui avaient prévu le passage du rôle de pourvoyeur après l'arrivée d'un enfant dans le couple, une entente claire, même si non écrite, établissait le fait que puisqu'Éléna payait toutes les dépenses au début, lorsque ce serait au tour de son conjoint de travailler contre rémunération, il ferait la même chose : « Bien, c'était moi qui étais le revenu principal. Et moi j'ai dit à Martin, "bien là, c'est moi qui paye, tu as besoin de n'importe quoi", c'était moi qui payais. Mais on savait qu'un jour les rôles s'inverseraient. Ça, c'est des choses qu'on avait parlé bien avant. » (2 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein) Le mode de gestion, la mise en commun des revenus, est demeuré le même : c'est la personne qui gagne l'argent dans le ménage qui a changé. Nous notons toutefois que l'extrait montre aussi que d'où vient l'argent n'est pas tout à fait anodin, même si l'argent est toujours mis dans un compte commun accessible concrètement aux deux membres du couple.

Nous observons aussi la règle de la réciprocité différée au quotidien et dans les arrangements habituels des personnes qui utilisent le mode de gestion qui ressemble au prorata, mais qui relève plus spécifiquement de « celui qui a l'argent paie ». Mylène décrit même son mode de gestion de l'argent comme étant « pas mal 50-50 » en faisant référence au fait que depuis presque le début de leur relation, son conjoint et elle paient les dépenses en fonction des revenus de chacun :

En fait je pense qu'on fait plus 50-50. Je te dirais que la première année qu'on a vécu ensemble, c'est genre mon chômage qu'on a séparé à deux parce que lui, il avait pas fait les démarches à temps, je pense, ou je sais pas qu'est-ce qui s'est passé, mais son chômage a pas fonctionné. Ça fait que c'est moi qui aie comme, on a vécu juste sur mon chômage. Ça fait que quand que lui a eu des prêts et bourses et que moi j'avais toujours pas d'emploi et que j'avais plus de chômage, bien c'est lui qui a tout payé, comme moi je payais pour tout quand j'étais la seule à avoir du chômage justement et qu'il avait plus d'argent dans son compte. Ça fait qu'on est vraiment 50-50. (2 enfants, à la maison, conjoint aux études)

Sur le temps long de sa relation, cette mère de deux très jeunes enfants, qui est à la maison depuis la naissance du premier, voit ses arrangements financiers comme une sorte d'égalité dans le couple : le « moitié-moitié » renvoie à l'idée que s'ils observent leurs arrangements depuis le

début de leur relation, les deux ont contribué également aux ressources financières du ménage. Cette norme égalitaire est importante pour elle et son conjoint, même si, chez ce couple comme dans d'autres, cet idéal ne se concrétise pas dans les pratiques : c'est elle qui a quitté le marché du travail pour prendre soin des enfants.

De son côté, son conjoint, Luc, partage la vision de la réciprocité différée de leurs arrangements financiers en lien avec leur occupation respective, mais ne l'aborde pas sur le plan de l'égalité. Il précise qu'elle n'allait pas nécessairement de soi au début de leur relation et leur manque de revenus a quelque peu forcé cette réciprocité :

Un moment donné, comme on travaillait pas, bien, on a vécu quand même sur nos économies puis, un moment donné, ça devenait qui a le plus de fond dans son compte. [petit rire] Mais ça a pas engendré beaucoup de conflits. Mais ça a déjà été un peu plus un ee, un aspect qu'on regardait justement. Si ça durait, si ça durait pas. Il y avait personne qui voulait [court silence] tout avoir donné puis, rien recevoir. (2 enfants, aux études, conjointe à la maison)

Comme l'illustre bien cet extrait, les personnes qui paient les dépenses en fonction des revenus de chacun au fil du temps mobilisent aussi en partie d'autres règles de la sémantique conjugale contemporaine. La confiance qui se bâtit avec le temps est évoquée, de même que l'altruisme : les personnes croient que leur partenaire n'abusera pas de leur générosité en faisant davantage de dépenses personnelles au détriment de leurs propres intérêts ou des besoins de la famille. Probablement que le fait que les revenus des personnes rencontrées soient plutôt faibles diminue aussi ce risque, puisque l'argent est dans la quasi-totalité des cas utilisé presque complètement pour combler les besoins de base des membres de la famille. C'est ce que montre Annie, comme indiqué au chapitre précédent, en nommant l'interdépendance financière dans son couple : si les deux membres du couple n'ont plus d'argent, ils auront des problèmes tous les deux.

### **8.1.5 Quand amour rime avec toujours**

L'idée que la relation durera toujours est portée par la plupart des personnes rencontrées. Effectivement, très peu de personnes font mention de la possibilité que leur relation prenne fin. Une femme, Nadia, déroge un peu à cette règle quand elle explique qu'elle préfère que son

conjoint et elle conservent chacun leur compte personnel. Même s'ils mettent en commun leurs revenus depuis le début de leur relation et qu'ils s'échangent leurs cartes bancaires, ces comptes séparés seront, selon elle, plus pratiques si jamais ils se séparent :

À vrai dire on aurait un compte-chèques commun et des fois ça irait plus vite, au niveau de bien des choses. On fermerait nos deux comptes et on le mettrait rien qu'à un compte, ça serait même réglé là. Mais on garde chacun nos comptes parce qu'on se dit, oui ça va super bien dans notre couple en ce moment, mais qu'est-ce qui nous dit que dans 20 ans ça va encore aller bien tu sais. Ça fait que, dans le fond, c'est pour ça qu'on garde nos deux comptes. (3 enfants, employée temps plein, conjoint employé temps partiel)

Deux femmes dans notre enquête se sont séparées temporairement de leur conjoint (que nous n'avons pas rencontré) dans les mois ou les années précédant l'entretien. Si ces ruptures ont généré certains changements dans les arrangements financiers pour une (un meilleur contrôle sur les dépenses de son conjoint), ces femmes ne font aucune allusion au fait qu'elles sont conscientes que leur relation peut encore se terminer. Aucun arrangement particulier, qu'il soit lié au travail ou à l'argent, n'a été mis en place offrant une certaine protection aux membres du couple advenant une rupture. La même situation se produit pour un couple composé de deux personnes ayant eu un enfant d'une relation précédente. En effet, Natacha et Sébastien, que nous avons tous deux rencontrés, parlent plutôt de leur rapport au travail comme à la fois une obligation financière et une certaine source d'épanouissement personnel (particulièrement pour Natacha qui puise ses revenus à la source de différents projets de travailleuse autonome) et de leur pot commun comme étant une nécessité. Ce mode de gestion est celui-ci, même si Sébastien a été échaudé dans sa relation précédente. Il rapporte que son ex-conjointe a dilapidé leur argent commun à son insu et que Natacha préférerait qu'ils gardent leur argent séparément. Ainsi, même quand les personnes ont déjà vécu une rupture, temporaire (avec leur conjoint actuel) ou définitive (d'une relation antérieure), il semble que ce ne soit pas suffisant pour que les personnes mettent en place des arrangements leur étant favorables advenant qu'elles se retrouvent seules. La règle de la fiction de la durée fait en sorte que les personnes ne se questionnent pas à savoir si leurs arrangements, de travail ou d'argent, pourraient les désavantager advenant une rupture,

cette dernière n'étant pas considérée comme une possibilité. La règle de la fiction de la durée limite ainsi toutes discussions au sein des couples.

La mise en place des arrangements conjugaux décrits pourrait être résumée en quelques mots : l'injonction à la communication dont traite la sémantique de la conjugalité contemporaine, bien que valorisée, n'y est pas mobilisée. Ces arrangements vus comme « naturels » par les personnes rencontrées suivent plutôt les logiques de la division sexuelle du travail et d'autres règles de l'amour conjugal contemporain, soit la confiance, la réciprocité différée et la fiction de la durée. Le regard que posent les hommes et les femmes rencontrées sur ces arrangements montrent aussi l'impact de ces logiques intriquées.

## **8.2 La satisfaction des arrangements**

Un autre moyen d'approfondir notre compréhension des arrangements décrits par les personnes participantes à notre enquête est d'observer leur niveau de satisfaction. Très peu de gens se sont montrés insatisfaits de leurs arrangements conjugaux au fil des entretiens. Il se peut que les personnes puissent avoir eu tendance à mettre davantage de l'avant les aspects positifs de leur couple face à une inconnue venue les rencontrer à propos de leurs arrangements conjugaux. Cependant, les personnes ont aussi évoqué du mécontentement à certaines occasions, ce qui indique tout de même une certaine aisance à s'exprimer avec nous.

Les façons dont les conjointes et conjoints parlent de leurs arrangements nous renseignent sur leur satisfaction. Encore une fois, notre approche théorique triple nous apparaît comme pouvant nous aider à mieux la comprendre. Plus précisément, les significations du travail et de l'argent, les rapports sociaux de sexe à travers la division sexuelle du travail, de même que plusieurs règles de l'amour conjugal sont mis de l'avant dans le récit des personnes rencontrées. Les relations entre les divers aspects des arrangements conjugaux décrits plus haut permettent de montrer l'imbrication entre travail, argent et amour et, par le fait même, de comprendre les pratiques et les significations des femmes et des hommes rencontrés. Cette dernière section touche à la satisfaction des arrangements de travail et d'argent en traitant spécifiquement de plusieurs aspects qui sont, encore ici, interreliés : valeur accordée au travail, rémunéré ou non, ainsi que

des règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine (altruisme, confiance, communication).

### **8.2.1 La valeur accordée au travail à la maison selon le genre des parents**

La valeur qu'accordent les hommes et les femmes au travail fait à la maison teinte le regard qu'ils et elles posent sur leurs arrangements conjugaux. Certaines personnes rencontrées font clairement le lien entre le travail et l'argent, sans surprise, plus particulièrement avec le travail rémunéré. Ce lien est fait de différentes façons. Premièrement, il y a l'idée d'être « pauvre, mais heureux », comme le dit Annick (4 enfants, employée temps plein, conjoint au chômage). Moins travailler contre rémunération permet d'avoir plus de temps pour sa famille, même si cela implique d'avoir moins d'argent. Dans plusieurs cas, vu les revenus plutôt faibles des couples rencontrés, cela signifie vivre avec très peu de moyens financiers. Ce sont surtout des femmes qui parlent du lien travail-argent de cette façon, soit des mères qui ont quitté leur emploi ou qui ne travaillent pas contre rémunération à temps plein. Certaines parlent de l'importance de planifier plus le budget et les dépenses vu les faibles ressources financières du couple, tandis que d'autres mettent de l'avant l'importance d'être présentes auprès des enfants, surtout lorsqu'ils sont en bas âge. Pour certaines de ces mères, le fait d'être plus présentes à la maison était un « choix ». Pour d'autres, c'est plutôt *a posteriori* qu'elles indiquent voir dans leur absence d'emploi à temps plein (pas par choix) un avantage : elles peuvent ainsi offrir une présence soutenue auprès de leurs enfants et avoir une plus grande flexibilité temporelle, même si le ménage a, dans l'ensemble, moins d'argent. Fait à noter, une seule femme, Nadine, parle de l'emploi à trois jours/semaine de son conjoint comme étant un avantage familial dans ce sens où il est disponible pour faire le travail domestique (tâches ménagères, soins à leur enfant, etc.).

Pour les hommes, le lien entre argent et travail s'observe davantage dans l'idée de ne pas « trop » travailler. Lors de la lecture de la première mise en situation dans laquelle un homme trouve normal de faire de nombreuses heures supplémentaires pour pallier la diminution des heures de travail rémunéré de sa conjointe, considérant son rôle de père (voir chapitre 5), quatre hommes (Bruno, Pierre, Sébastien et Julien) ont émis des réserves. « Garder un équilibre » entre le temps passé avec sa famille et l'argent est important pour eux. Cet équilibre peut être évalué à l'aune

des ressources suffisantes pour la subsistance de sa famille. Sébastien affirme que si le revenu habituel est suffisant pour faire vivre sa famille, il est plus important de passer du temps avec sa conjointe et ses enfants que de faire des heures supplémentaires et gagner plus d'argent. Dans ce lien entre travail et argent, les hommes ne remettent pas leur rôle de pourvoyeur en question (comme les femmes ne remettent pas en question leur rôle de dispensatrices de soins). Cependant, ils projettent l'idée contemporaine que les pères québécois aujourd'hui doivent aussi être présents pour leur famille. Un cas particulier, celui d'Ariane et de Christian, pose aussi cette nouvelle norme face aux pères. La femme, mère à la maison, aimerait beaucoup que son conjoint, qui travaille de très longues heures à certains moments de l'année, prenne parfois un peu de temps pour leurs enfants, par exemple pour des rendez-vous médicaux importants. Suivant les nouvelles attentes face à la paternité, Ariane s'attend à ce que Christian, tout en continuant à travailler contre rémunération, passe plus de temps avec ses enfants. Cette nouvelle injonction à faire du travail non rémunéré, particulièrement les soins aux enfants, se transpose dans les pratiques avec l'idée que les pères ne doivent pas « trop travailler ». Ce changement dans la répartition du travail domestique entre les parents ne remet pas en question les rapports sociaux au cœur de la division sexuelle du travail.

#### 8.2.1.1 La priorisation de la famille pour les femmes et la règle de l'altruisme

Nadine fait le lien entre le rôle de pourvoyeur de son conjoint et la façon dont elle a vécu certaines périodes de sa relation. Comme elle faisait passer les enfants avant tout, elle vivait très bien avec le fait d'avoir moins d'argent que son conjoint alors qu'elle était mère à la maison puis employée à temps partiel : « Je vivais assez bien avec ça parce que pour vrai là moi dans ma façon de voir les choses, c'était vraiment les enfants qui étaient prioritaires. Ça fait que, pour moi, c'était là ma partie d'investissement avec eux. » (3 enfants, deux conjoints employés temps plein) Nadine voyait son travail à la maison, longtemps à temps plein, comme un investissement important qui mettait ses enfants au cœur de la division du travail avec son conjoint. Les arrangements d'argent qui en découlaient lui apparaissaient alors comme tout aussi normaux et satisfaisants.

Cette femme met aussi de l'avant le fait que son travail à la maison relevait d'un investissement équivalent à celui de son conjoint qui travaillait contre rémunération. Nadine est heureuse d'avoir passé ce temps à la maison. Malgré des moments plus difficiles, il s'agit pour elle d'un

investissement différent qui a bénéficié à toute la famille. Son temps à la maison a permis de diminuer le stress pour le couple qui avait des enfants à besoins particuliers. Dans ce couple, dont les membres sont un peu plus âgés que la moyenne des personnes rencontrées, l'homme explique qu'ils ont réussi à acquérir un immeuble à logements il y a plusieurs années afin que sa conjointe ait un investissement pour la retraite. Ce dernier compense le fait qu'elle ait quitté le marché du travail durant plusieurs années et n'ait pas, contrairement à lui, épargné grâce à un régime de pension de son employeur. Cet arrangement était une façon pour eux de reconnaître l'apport de la mère à la vie familiale durant les années où elle était à la maison à temps plein. Cette reconnaissance concrète est toutefois l'exception dans notre étude et peut avoir contribué à son sentiment de valorisation dans son rôle de mère à la maison. C'est ainsi que l'on voit à la fois la relation étroite qu'entretiennent les arrangements liés au travail et à l'argent, de même que la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et la règle de l'altruisme, particulièrement pour les femmes.

De fait, la règle de l'altruisme semble importante dans le récit conjugal des personnes participantes. En général, elles ne s'imaginent pas que leur partenaire peut agir d'une manière qui serait contraire à leurs intérêts. Mais ce qui ressort, surtout, c'est le fait que cette règle est bien davantage une prérogative féminine : ce sont elles qui font passer les autres (conjointes, enfants, famille en général), avant leurs propres besoins ou désirs. Ce faisant, certaines vivent de grands tiraillements intérieurs quand elles considèrent que leurs actions ou façons de faire divergent de cette règle de l'altruisme et du désintéret. La règle de l'altruisme peut ressembler ici à l'éthique de la sollicitude de Carol Gilligan (1982) en ce sens où elle s'ancre dans le travail des femmes et dans les gestes concrets que ces dernières posent, notamment au sein de leur famille.

De plus, le regard posé sur les actions ou comportements des hommes n'est pas empreint d'attentes similaires : considérant leur position dans la division sexuelle du travail, les hommes n'ont pas la même pression de faire passer les intérêts des autres avant les leurs. Nous avons vu au chapitre précédent que les hommes dans les couples rencontrés font souvent plus de dépenses personnelles que leur conjointe. Cette inégalité est justifiée par leur rôle de pourvoyeur. Comme ils travaillent fort et apportent les revenus nécessaires à la subsistance de la famille ou y contribuent fortement, il est donc normal qu'ils aient davantage d'argent pour faire

des dépenses personnelles. Le temps disponible pour des loisirs personnels est aussi plus grand pour les hommes. Plusieurs femmes racontent que leur conjoint faisait régulièrement des sorties ou des activités personnelles, alors qu'elles n'avaient pas de temps pour en faire de leur côté. C'était entre autres le cas de Tom qui sortait régulièrement en soirée après le travail, alors que Barbara restait à la maison à s'occuper des enfants, même si elle aussi travaillait contre rémunération. Le statut de l'homme pourvoyeur demeure alors important dans l'imaginaire conjugal, même s'il ne représente plus tout à fait ce qui se passe dans les pratiques des couples. Pour Barbara qui occupe un emploi à temps plein comme son conjoint, comme pour d'autres, ce moindre temps passé à s'occuper de soi-même n'est généralement pas vu comme un problème : il va de soi quand on est mère de famille.

La règle de l'altruisme semble être mise en pratique par de nombreux couples en ce qui a trait au bien-être global de la famille, puisque une majorité d'hommes et de femmes donnent priorité à la subsistance des enfants et à leur bien-être. Toutefois, à cause de la place qu'elles continuent d'occuper au sein des familles, tant dans l'imaginaire des conjoints que dans les pratiques, les femmes mettent davantage en avant le fait qu'elles font passer les autres avant elles-mêmes. Et cette abnégation a lieu qu'elles soient ou non en emploi. Cela rejoint les propos de Damaske (2011) qui affirme que même si les femmes ont dépassé les modèles traditionnels, « they continue to bear responsibility for a gendered ideal of moral selflessness. » (p. 160)

#### 8.2.1.2 Le tiraillement entre famille et travail, parfois une question de dépendance financière

La reconnaissance de la valeur du travail domestique n'est pas toujours mise en évidence par les deux conjoints. Malgré le fait qu'une femme puisse y voir un apport important, la valorisation de ce travail ne va pas de soi dans un contexte où les conditions financières n'en permettent pas nécessairement une reconnaissance tangible. Nathalie, qui a actuellement une occupation comme travailleuse autonome très précaire et très peu rémunérée, n'ayant pas trouvé d'emploi compatible avec les heures d'ouverture des services de garde pour ses deux enfants d'âge préscolaire, parle de l'importance de reconnaître cet apport important à la famille. Pour elle qui était indépendante financièrement avant la naissance de ses enfants, il faut mettre de côté le sentiment de dépendance, du moins pour le temps où les enfants sont jeunes. En réaction à la

deuxième mise en situation où une femme tient à payer la moitié des dépenses communes malgré un revenu beaucoup plus faible que celui de son conjoint, Nathalie nous dit ceci, très spontanément :

Eee, bien parce que s'occuper des enfants, même si c'est pas salarié, c'est une *job* en soi. C'est important de le faire bien et de se mettre des contraintes, des contraintes monétaires, bornées, parce que tu es féministe et orgueilleuse, ee non! JE suis très féministe et orgueilleuse. Il a fallu que je pile sur mon orgueil, mais tabarnouche, j'ai fait des enfants et j'ai pas fait des enfants pour les faire garder et travailler en fou pour. Non! C'est, élève tes enfants et après ça tu payeras tes affaires. (2 enfants, deux conjoints travailleurs autonomes)

Cet extrait montre le tiraillement de Nathalie entre, d'un côté, son désir d'indépendance financière et, de l'autre, l'importance qu'elle accorde au temps qu'elle passe à l'éducation et aux soins de ses enfants. Elle revient sur ce tiraillement à un autre moment de l'entretien quand elle explique qu'elle aimerait avoir de l'épargne personnelle, connaissant le côté dépensier de son conjoint. Cela la rassurerait au cas où un imprévu surviendrait. Cependant, elle est résignée à compter sur son conjoint puisque sa situation financière personnelle actuelle ne lui permet pas de mettre de l'argent de côté. D'une certaine façon, Nathalie semble consentir à son sort, comme le font aussi certaines femmes de l'enquête de Stettinger (2018) : répondre aux normes parentales actuelles oblige les femmes à faire certains sacrifices, souvent professionnels. C'est dans ce contexte que la valorisation de la présence à la maison, malgré notamment une dépendance financière, apparaît comme satisfaisante ou, à tout le moins acceptable, au moins temporairement.

#### 8.2.1.3 Avoir confiance en son conjoint pour le travail rémunéré

La question de la confiance en l'autre n'est que peu abordée en ce qui a trait à la division du travail, mais elle est jumelée à la valorisation du rôle de pourvoyeur et à la capacité des hommes à se trouver un emploi. Quelques femmes disent avoir confiance que leur conjoint se « trouvera toujours quelque chose » pour arriver à subvenir aux besoins financiers de leur famille. Bien que des femmes et des hommes évoquent parfois cette certitude par rapport à leur propre capacité à se trouver des emplois à des fins de subsistance, la confiance mise en l'autre par ces mères à la

maison rend compte de l'interdépendance des conjoints qui ont une division du travail proche de la division sexuelle traditionnelle (père pourvoyeur et mère ménagère). La satisfaction de cette division du travail repose en partie sur cette certitude, comme le montre cet extrait de l'entretien réalisé avec Ariane, qui ressent de grandes frustrations par rapport à d'autres aspects de sa relation :

Bien, là-dessus, j'ai toujours, je veux dire, je lui enlèverai jamais jamais la qualité, c'est un gars TRÈS très très très travaillant. Donne-lui 80 heures à faire et il va les faire. Dans la maison, ça vaut rien, mais tu sais, de l'ouvrage, jamais il va laisser crever sa famille de faim. Jamais jamais. Non là-dessus, je lui disais toujours, écoute, c'est pas de ta faute [quand il était sans emploi], et là-dessus je suis pas, j'ai confiance, je le sais que tu vas trouver quelque chose. Tu sais, ça m'inquiète pas du tout. (4 enfants, à la maison, conjoint employé temps plein)

La règle de la confiance est ici mise en relation avec la division sexuelle du travail pour permettre aux femmes une certaine satisfaction de leurs arrangements de travail. La confiance permet une certaine sécurité, à la fois émotionnelle et financière.

### **8.2.2 Une satisfaction de la répartition du travail domestique assise sur la division sexuelle du travail**

La majorité des personnes rencontrées avancent qu'elles sont satisfaites de leurs arrangements de travail au sein de la famille. Ces conjointes et conjoints portent un regard sur leur répartition du travail domestique où la question de l'égalité dans le couple n'est que rarement mise de l'avant. Comme le partage est souvent flou, qui plus est parfois perçu, à tort, comme étant « pas mal 50-50 », la satisfaction est plus facilement avancée.

Nadine est une des rares à faire le lien de façon claire entre sa satisfaction de la répartition du travail domestique et le partage de la charge mentale, et ce, depuis le début de sa relation. Elle affirme que son conjoint a toujours été présent (grâce à son type d'horaire) et a toujours participé activement et proactivement aux tâches à faire dans la maison. Selon elle, il s'agit probablement d'un facteur important expliquant la longue durée de leur union :

Je pense que ça compte dans la balance pour qu'on reste ensemble longtemps. Parce que je pense que, ah, ça m'aurait déplu s'il avait fallu, tu sais, que ce soit toujours un combat, qui fait quoi. Non, ça a coulé, ça a tout le temps coulé. Et il est très entreprenant dans une maison. Tu n'as pas besoin de lui dire quoi faire. (3 enfants, deux conjoints employés temps plein)

Pour la majorité des personnes, la répartition du travail domestique est plutôt mise en parallèle avec l'investissement dans le travail rémunéré, et ce, pour les hommes. Ces derniers, surtout, parce qu'ils travaillent « fort » à l'extérieur de la maison, voient leur apport au travail domestique jugé suffisant, aussi minime soit-il et peu importe que leur conjointe travaille ou non contre rémunération. Par exemple, Nathalie valorise beaucoup l'aide que son conjoint lui donne la fin de semaine, lui qui est absent toute la semaine pour son occupation professionnelle : « Bien c'est sûr que la semaine, j'en fais beaucoup là, mais la fin d'semaine, il m'aide vraiment beaucoup à la maison. Il est vraiment, il est vraiment bon. Je suis fier de lui. [rires] » (2 enfants, deux conjoints travailleurs autonomes) Dans le contexte dans lequel ce couple se trouve (un des conjoints absent plusieurs jours par semaine), la femme, en plus de reconnaître le fait que son conjoint ne peut pas en faire plus, donne une grande importance au peu de tâches réalisées lors de sa présence au domicile familial.

D'un autre côté, Anna, bénéficiaire de l'aide sociale dont le conjoint travaille un peu informellement et s'occupe davantage des tâches ménagères et beaucoup moins des soins aux enfants, se montre satisfaite de leurs arrangements de travail domestique. Sa satisfaction réside fortement dans le fait que ces arrangements lui permettent de dégager beaucoup de temps pour s'impliquer bénévolement dans divers organismes qui lui tiennent à cœur et qui lui apportent une grande valorisation personnelle. Anna croit que son conjoint comprend l'importance qu'elle accorde à ses activités :

Donc toutes ces petites choses-là que je fais, mais je pense que c'est bien divisé pour vrai. Plus j'y pense, parce que tu sais, dans le fond c'est ça, je fais plus de choses pour les enfants et avec les enfants, mais il sait que j'aime beaucoup ça m'impliquer aussi dans plein de comités, ça fait qu'il me laisse faire mes activités. (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

Même si elle reconnaît le temps que ses arrangements avec son conjoint lui permettent d'avoir pour ses engagements personnels, elle avance aussi que son conjoint a l'impression qu'elle ne participe pas assez aux tâches ménagères. Jonathan, son conjoint que nous avons aussi rencontré, affirme la même chose et se considère « presque l'homme parfait » compte tenu de tout ce qu'il fait dans la maison. Les deux conjoints parlent de cette divergence d'opinions d'un ton léger et disent aussi que cela ne crée pas de grandes tensions entre eux, seulement quelques chicanes à l'occasion. Cette divergence dans la façon de voir la répartition du travail domestique semble rendre compte de l'incompréhension de Jonathan, et de plusieurs autres hommes, à propos de l'investissement continu ou non défini dans le temps auquel correspondent les soins aux enfants. Anna explique :

Bien il ne voit pas tout ce que je fais avec les enfants. Tu sais, il dit aaah!, c'est les enfants, c'est correct, ça va avec! Wouais, mais non. Il n'y a pas juste ça là. Il faut que je lui montre qu'il faut pas qu'elle mette ça dans sa bouche, qu'elle mette pas ça dans son nez et qu'elle mette, tu sais! Mais tout ça, il ne le voit pas que c'est 24 h sur 24, 7 jours sur 7. (2 enfants, bénéficiaires de l'aide sociale)

Ainsi, dans le couple formé d'Anna et de Jonathan, le travail domestique est divisé assez également entre les conjoints, mais l'homme a l'impression d'en faire plus que sa part. Un autre homme, Maxime, dont la conjointe est mère à la maison, tient un discours semblable alors qu'il critique un peu sa conjointe à propos du fait qu'elle pourrait faire plus de ménage. La minimalisation de la charge de travail que représente le travail de soins effectué par la mère, découlant notamment de la naturalisation des « compétences » maternelles, ne doit pas être étrangère à ces propos.

Deux femmes ont un discours ambivalent lorsqu'elles parlent de leur satisfaction face à la division du travail domestique dans leur couple. D'un côté, Stéphanie, qui a longtemps été mère à la maison, mais qui occupe maintenant un emploi à temps plein alors que son conjoint est à la maison, trouve que son conjoint n'en « fait pas assez ». Elle n'est pas la seule femme dont le conjoint est à la maison (pour invalidité ou en congé parental) et qui considère que ce dernier pourrait faire plus de tâches domestiques. Cependant, nous avons vu plus haut que Stéphanie désire en même temps continuer à faire des tâches, particulièrement celles liées aux enfants

maintenant tous d'âge scolaire, comme superviser les devoirs. Le récit que fait Stéphanie confirme qu'elle se sent tiraillée entre son rôle de mère et son rôle de travailleuse à temps plein. Son rôle auprès de ses enfants demeure central pour elle et cela a pour conséquence que la répartition du travail domestique dans son couple est moins égalitaire. D'un autre côté, Natacha se dit aussi insatisfaite de la part de travail domestique effectuée par son conjoint, mais, du même souffle, elle justifie sa moindre implication à la maison en disant qu'il a un emploi éreintant et qu'il revient plus tard qu'elle à la fin de journée.

Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, Barbara est très heureuse de faire la quasi-totalité du travail domestique, bien qu'elle travaille aussi à temps plein contre rémunération comme son conjoint. Elle se dit quelque peu insatisfaite de leurs arrangements, car elle aimerait être en mesure de décharger totalement son conjoint de tout travail domestique. Cette réflexion la pousse à tenter de trouver un moyen de dénicher un emploi offrant plus de flexibilité, tout en continuant à travailler contre rémunération pour maintenir les ressources financières du ménage à un niveau suffisant. En conclusion, les rapports sociaux de sexe au cœur de la division sexuelle du travail, ici étudiés dans un milieu modeste, engendrent, si ce n'est une totale satisfaction de la répartition du travail domestique dans le couple, de moins grandes attentes envers les hommes. Ces derniers étant encore supposés, dans l'imaginaire conjugal, être pourvoyeurs financiers, leur apport au travail domestique n'est pas évalué de la même façon que celui des femmes : leurs rôles ne sont pas comparables.

### **8.2.3 La communication et la confiance dans les arrangements financiers**

La communication et la confiance, deux règles importantes de la sémantique de la conjugalité contemporaine, permettent aussi de comprendre le degré de satisfaction exprimé par les personnes que nous avons rencontrées.

#### **8.2.3.1 Communiquer pour éviter des conflits dans la gestion de l'argent**

La règle de la communication ne s'applique pas nécessairement à la mise en place des arrangements dans les couples, les personnes ne discutant que rarement de la façon dont elles veulent organiser le travail et gérer l'argent. Cependant, lorsqu'il est question de la gestion de l'argent au sein des couples, la communication permettrait d'éviter des problèmes financiers ou

des frustrations en lien avec les dépenses. Par exemple, nous avons vu au chapitre précédent que plusieurs personnes disent discuter avec l'autre membre du couple avant de faire un achat important ou qui sort de l'ordinaire. Quelques personnes expliquent les frustrations qui découlent de l'omission de parler avec l'autre avant de faire une dépense. Pierre, qui gère l'argent séparément avec sa conjointe, trouve difficile d'avoir à payer la moitié d'un bien acheté par sa conjointe alors qu'il n'était pas au courant que cette dépense aurait lieu. Julie, quant à elle, explique que le fait de mettre l'argent en commun dans un seul compte conjoint lui a causé beaucoup de frustrations et de soucis financiers : son conjoint faisait auparavant de nombreuses et onéreuses dépenses personnelles qui réduisaient d'autant la disponibilité de l'argent pour elle. Elle déplore le fait qu'elle n'était pas au courant de ces dépenses avant de constater que le compte bancaire était quasiment vide. Le manque de communication a conséquemment entraîné de multiples conflits, d'autant plus dans un contexte où l'insécurité financière grandissait : les dépenses de son conjoint, que Julie décrit comme inconsidérées, les ont menés à la faillite. Dans le couple formé de Nadia et Jean, selon ce dernier, l'important est de toujours dire à l'autre quand un membre du couple prend de l'argent pour telle ou telle dépense. Communiquer cette information renvoie à l'honnêteté dans ce couple où l'argent est mis en commun. Cette transparence est aussi valorisée par Anna qui y voit un moyen d'avoir une bonne gestion de l'argent dans un couple : en notant toutes les sorties d'argent, les deux conjoints sont au courant de l'état des finances dans ce couple où l'argent est mis dans un pot commun et le travail financier réalisé par l'homme. Ainsi, que le mode de gestion relève de la mise en commun des revenus ou de la séparation des dépenses, la communication serait un élément central de l'harmonie conjugale en lien avec les arrangements financiers, peut-être encore plus lorsque les ressources sont limitées. Dans ces cas, faire des dépenses sans le dire à l'autre peut avoir des conséquences importantes sur les finances du couple, allant jusqu'à créer de l'insécurité financière.

#### 8.2.3.2 La confiance par la communication

La règle de la confiance comme base des couples contemporains, puisque le mariage ne permet plus à lui seul de solidifier les unions, est observée dans notre enquête. La confiance au sens large est évoquée comme socle de la pérennité des unions. Comme pour la communication, c'est parfois par la négative que les personnes rendent compte de l'importance de cette règle.

Sébastien raconte que c'est entre autres parce que la confiance a été brisée dans sa relation précédente qu'il y a eu rupture du couple : « Ça a été une grosse débandade, c'est pour ça que ça a pas duré. Ça pouvait plus fonctionner là. Le lien de confiance était brisé. » (2 enfants, employé temps plein, conjointe travailleuse autonome temps partiel)

Des personnes font aussi le lien avec l'honnêteté ou la franchise qui passent surtout par la communication, et ce, dans plusieurs sphères de la vie conjugale. Pierre explique que le fait que sa conjointe et lui clarifieront prochainement les entrées et sorties d'argent de chacun permettra de solidifier la confiance qu'ils ont l'un envers l'autre. Au moment de l'entretien, ce couple gère l'argent séparément, officiellement moitié-moitié, mais Pierre, qui a des revenus supérieurs à ceux de sa conjointe, « compense » en payant au complet certaines dépenses. Ils visent à clarifier le tout dans les semaines suivant l'entretien :

Selon moi ça va revenir au même. C'est ça que j'expliquais à ma copine. Dans le fond tout ce que je paye de plus, si on le remet ensemble, bien... Mais tu sais, en le voyant sur papier, ça va, bien, ça va enlever les animosités aussi puis ça va être plus, regarde, c'est clair, c'est clair. Parce que des fois, nous on se cache rien, mais tu peux penser que l'autre cache quelque chose, ça fait que... (1 enfant, deux conjoints employés temps plein)

Pierre croit qu'en montrant clairement les calculs des revenus et des dépenses, en lien avec leur changement de mode de gestion qui deviendrait plus « officiellement » au prorata, ils éviteront la méfiance. La confiance est donc en lien avec la communication, la transparence dans le couple.

Certaines personnes nous rappellent que la confiance mutuelle qu'ont les partenaires n'est pas aveugle, même quand ils font pot commun dans les finances. Par exemple, Julien, bénéficiaire de l'aide sociale, raconte savoir que sa conjointe a parfois tendance à acheter de petites gâteries qui, si elles ne représentent que quelques dollars, amputent un pourcentage important de leurs très faibles revenus. Des femmes rapportent aussi que leur conjoint dépensait parfois trop pour lui-même. Nadine raconte quant à elle qu'elle fait confiance à son conjoint qui est la personne responsable du travail de gestion financière dans leur couple parce qu'elle sait qu'il ne dépensera pas sans compter. Elle explique toutefois qu'elle n'adhère pas totalement à la maxime « En

amour, on ne compte pas ». Claude, son conjoint, a déjà fait un emprunt sans lui en parler et la confiance qu'elle avait en lui a été ébranlée :

Ah! J'ai un petit bémol [rire!] Bien, en amour on ne compte pas, non, mais, il y a un proverbe qui dit aussi [petit rire] suis ton cœur, mais tiens ton cerveau avec toi là! [rires] C'est une question d'équilibre pour moi là. C'est plus ça. Non, je pense pas que parce qu'on aime, tout est permis. Non. C'est comme arriver avec un petit prêt qu'on a fait comme ça là, c'est pardonner parce qu'on aime? Non! [en riant] Mais je veux rien insinuer là! (3 enfants, deux conjoints employés temps plein)

Même si elle parle de cet événement avec une dose d'humour, Nadine exprime malgré tout très bien l'idée que la confiance qu'elle a en son conjoint a été ébranlée par ce secret, mettant une fois de plus l'accent sur le lien qui unit la confiance à la communication dans la sémantique de la conjugalité contemporaine. Cet événement qui a eu lieu quelques mois avant l'entretien avec Nadine, n'est pas rapporté par Claude, que nous avons aussi rencontré. La règle de la confiance étant perçue comme importante dans un couple, ce dernier a probablement tu cet écart de sa part, faisant l'hypothèse que cela pourrait être mal perçu.

Il apparaît donc que le niveau de satisfaction généralement élevé des personnes rencontrées, notamment des femmes qui sont néanmoins dans des situations qui ne sont pas toujours à leur avantage, peut être compris à l'aide de l'intrication entre la division sexuelle du travail et de plusieurs règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine, comme l'altruisme, la confiance et la communication.

### **8.3 Conclusion**

Tandis que les chapitres 6 et 7 nous ont permis de décrire les arrangements des couples rencontrés, tant en ce qui a trait à la division du travail entre conjoints qu'à la gestion de l'argent, le présent chapitre a pu mettre en lumière de façon plus fine l'intrication entre travail, argent et amour. Cette relation étroite est visible tant dans les justifications de la mise en place des arrangements que dans la satisfaction des personnes à propos de ces arrangements. Il apparaît que la division sexuelle du travail impose un cadre à partir duquel est évaluée la participation de chacun des membres du couple. Cette imposition est intériorisée et est par conséquent implicite :

les conjoints et les conjointes ne vont quasiment jamais mettre en relation leur répartition du travail, leurs attentes et leur satisfaction avec la division sexuelle du travail même si c'est elle qui va dicter en partie à la fois leur répartition, leurs attentes et leur satisfaction. Un phénomène semblable survient avec la sémantique de la conjugalité contemporaine : jumelée à la division sexuelle du travail, elle donne aux couples une lunette à partir de laquelle sont perçus les arrangements. La signification sociale de l'argent sert la sémantique amoureuse tout en permettant le maintien de la division sexuelle du travail. C'est ainsi que la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent et plusieurs règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine nous aident à comprendre pourquoi les arrangements décrits sont perçus comme allant de soi et ne sont généralement pas remis en question, ou si peu.

Ces trois angles d'approche interreliés sont aussi à mettre en relation avec la précarité financière des personnes rencontrées. Leur division du travail, rémunéré ou non, ainsi que leur gestion de l'argent prennent ainsi forme dans un contexte où les difficultés d'articulation entre famille et travail sont particulièrement grandes. Les hommes, mais particulièrement les femmes qui sont toujours défavorisées sur le marché du travail, peinent à trouver des emplois compatibles avec des responsabilités familiales et offrant une rémunération suffisante pour combler les besoins de toute la famille. C'est ainsi que les « choix » des femmes et des hommes aux revenus modestes rencontrés sont particulièrement limités et encadrent en partie la naturalisation des arrangements et leur non-remise en question.

## Conclusion générale

Cette thèse avait pour objectif de cerner les arrangements conjugaux de parents québécois en couple hétérosexuel à revenus modestes en ce qui a trait à leur division du travail et à leur gestion de l'argent. Pour ce faire, nous nous sommes attardées tant aux pratiques qu'aux significations mises de l'avant par les personnes. Nous avons rappelé, sur la base de la littérature existante, que le marché du travail s'est précarisé et impose aux travailleurs, et encore plus aux travailleuses ayant un plus faible niveau d'études, des conditions de travail dégradées, entre autres en ce qui a trait à la flexibilité des horaires, des régimes et des statuts d'emploi. Cette précarisation de l'emploi a eu lieu à la même période où les femmes ont accédé plus massivement au marché du travail, ce qui a fait augmenter le nombre de familles à deux rapporteurs de revenus. D'autres changements ont aussi été observés dans les familles, comme le développement de nouvelles normes parentales prônant notamment une présence accrue auprès des enfants. De plus, malgré la transformation de ce que représente la paternité aujourd'hui au Québec, certaines caractéristiques demeurent, telle l'importance du rôle de pourvoyeur pour certains pères. Les pratiques parentales ne suivent pas toujours concrètement les évolutions des discours, entre autres dans les couples à plus faibles revenus qui n'ont généralement pas les moyens de s'y conformer. L'État québécois a mis en œuvre il y a plus de 25 ans une politique familiale visant notamment à faciliter l'articulation des responsabilités professionnelles et familiales des parents de jeunes enfants. C'est dans ce sillon que sont nés le Réseau de services de garde à contribution réduite de même que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le portrait brossé brièvement des transformations du marché du travail et de la famille ainsi que des mesures et programmes visant l'articulation entre travail et famille forme le contexte dans lequel évoluent les personnes que nous allions rencontrer.

Notre recension des écrits a montré que même si les femmes occupent majoritairement un emploi et que les hommes ont investi en partie la vie familiale, les femmes continuent à être les principales responsables du travail effectué à la maison. Le poids de la maternité pèse encore plus sur les femmes à plus faibles revenus, puisqu'elles n'arrivent pas nécessairement à utiliser les

ressources institutionnelles offertes, compte tenu du type d'emploi qu'elles peuvent occuper. Les études recensées portant sur la gestion de l'argent au sein des couples ont quant à elles montré l'utilité d'aborder les arrangements financiers conjugaux avec une typologie des modes de gestion pour départager différentes logiques (mise en commun des revenus ou partage des dépenses), mais, encore davantage, avec une étude approfondie de diverses dimensions de l'argent. C'est ainsi que la propriété de l'argent, l'accès à l'argent, le contrôle de l'argent de même que la responsabilité du travail de gestion financière ont été mis de l'avant. Enfin, à partir des quelques études portant sur les couples à revenus modestes ou dans lesquels les conjoints ont un plus faible niveau de scolarité, certains constats ont pu être faits. Nous avons vu la nécessité de la mise en commun des revenus, l'importance de la quotidienneté dans la gestion de l'argent et de la gestion de la consommation — aspects engendrant une tâche stressante et résolument féminine.

Qu'en est-il pour les parents québécois à revenus modestes? Comment divisent-ils le travail et gèrent-ils l'argent? Outre la description de leurs arrangements conjugaux, nous voulions aussi montrer l'articulation entre la division du travail et la gestion de l'argent au sein de ces couples. Afin d'atteindre notre objectif, nous avons réalisé 30 entretiens semi-directifs de type compréhensif auprès de 17 femmes et 13 hommes qui ont entre un et cinq enfants et qui vivent différentes situations professionnelles. Le récit des personnes a permis de faire ressortir l'imbrication entre la division sexuelle du travail, la signification sociale de l'argent ainsi que plusieurs règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine (fiction de la durée, investissement continu dans la relation, communication, altruisme, réciprocité différée et confiance) pour des couples à revenus modestes.

Nos analyses ont été présentées dans les trois derniers chapitres de la thèse. S'ils ont porté chacun sur une part spécifique des résultats obtenus, ils ont montré tous les trois les liens entre pratiques et significations et entre travail et argent. Le premier d'entre eux, le chapitre 6, portait particulièrement sur les arrangements de travail : comment les membres du couple divisent-ils le travail, qu'il soit rémunéré ou non? Quels sont leurs arrangements de garde d'enfants et quelle est leur utilisation du RQAP, s'il y a lieu? Les analyses montrent que les arrangements liés au travail sont très fortement imprégnés de la division sexuelle du travail : l'interdépendance du

travail réalisé à la maison (gratuit) et celui réalisé à l'extérieur du ménage (contre rémunération), de même que la valeur différenciée accordée à chacun de ces types de travail ressortent clairement des récits que font les personnes rencontrées de leurs pratiques. D'un côté, les femmes continuent à être vues comme les responsables du travail domestique et sont donc responsables du même coup de veiller à l'articulation entre travail et famille dans leur couple. D'un autre côté, le rôle de pourvoyeur financier des hommes reste prioritaire au sein des ménages et se traduit souvent par une occupation professionnelle nécessitant de longues heures de travail quotidiennes ou hebdomadaires. Ces réalités ont des effets sur les trajectoires professionnelles dans les couples puisque l'on observe que celles des femmes sont marquées par la maternité contrairement à celles des hommes qui le sont plutôt par des facteurs extérieurs à la vie familiale.

Les services de garde et le congé parental font partie des mesures pour faciliter l'articulation entre travail et famille. Les arrangements de garde décrits par les parents participant à notre étude mettent en lumière le fait que ce sont les mères qui s'occupent habituellement d'organiser la garde des enfants et que lorsque l'entourage est mobilisé de façon occasionnelle, ce sont les amies ou les grands-mères qui offrent généralement un soutien. Des difficultés d'accès à un mode de garde stable sont aussi racontées, comme les coûts élevés causés notamment par l'accès limité à des places à contribution réduite. Ces difficultés ont un impact surtout sur l'accès des femmes à l'emploi : ce sont elles, compte tenu de leur position dans la division sexuelle du travail, qui vont quitter un emploi dont l'horaire est incompatible avec les heures d'ouverture des services de garde ou pas suffisamment rémunéré pour compenser les frais de garde. La question du congé parental révèle aussi à la fois la division sexuelle du travail entre conjoints et les contraintes financières de plusieurs couples qui, même si les prestations du RQAP sont plus généreuses que celles du précédent programme, ne sont pas suffisantes quand le revenu initial est modeste, voire faible.

La dernière partie du chapitre 6 portait sur la division du travail domestique. Nous avons observé un partage plutôt égal dans la moitié des couples, si l'on ne prend pas en compte le travail d'organisation et de planification. Cette charge mentale est dans la quasi-totalité des cas portée exclusivement par les femmes. Comme la littérature le rapporte, c'est notamment par une plus grande implication des pères auprès des enfants que l'écart entre les hommes et les femmes dans

le travail domestique diminue et non pas grâce à une plus grande prise en charge des tâches ménagères par les hommes. Il est aussi évocateur de voir comment les personnes justifient ou expliquent la division du travail domestique dans leur couple. Il est question premièrement de la naturalisation des préférences ou des aptitudes selon le genre qui se complèteraient dans chaque couple. C'est dans ce contexte que le temps des pères passé à jouer avec leurs enfants est mis sur le même pied que les autres tâches effectuées par les mères auprès des enfants ou plus globalement pour la famille. Le peu de temps où des hommes sont présents à la maison justifie alors l'importance du temps « de qualité » qu'ils passent avec leurs enfants. Cette idée renvoie quant à elle à la nouvelle façon de voir les pères, des hommes près de leurs enfants, contrairement à ce que leurs propres pères et encore davantage leurs grands-pères ont été comme figure paternelle. Ensuite, la division du travail domestique est justifiée par l'emploi occupé. Puisque les hommes travaillent de longues heures contre rémunération, souvent dans des emplois éreintants, il est normal, selon leur point de vue, mais aussi celui de leur conjointe, qu'ils contribuent moins au travail domestique. Toutefois, cet argument ne s'applique pas nécessairement aux femmes qui occupent aussi un emploi. En outre, les horaires variables influencent la division du travail domestique, et ce, de deux façons : ils induisent des ajustements fréquents en fonction des horaires de chaque membre du couple et permettent parfois une plus grande présence à la maison (même s'ils peuvent aussi causer de la précarité financière et de l'insécurité). Enfin, les rôles parentaux sont tenus pour acquis : le récit de plusieurs personnes rejoint l'idée d'une différenciation des rôles au sein de la famille.

Le chapitre 7 portait plus particulièrement sur les arrangements financiers des couples. C'est par le prisme de la signification sociale de l'argent et de la division sexuelle du travail que nous avons pu comprendre la gestion de l'argent entre conjoints. Nous avons vu tout d'abord que les couples rencontrés privilégient plus souvent une mise en commun de leurs revenus, mais que même dans les couples où il y a une logique du partage des dépenses, l'interdépendance financière reste importante. Lorsque le mode de gestion au prorata des revenus est utilisé, il est très flou et relève souvent du principe de « qui a l'argent, paie ». Le mode de gestion 50-50 finit aussi par ressembler au mode de gestion au prorata à cause des réajustements périodiques ou occasionnels entre les conjoints. Ensuite, l'épargne est faible ou inexistante pour les personnes rencontrées, considérant

que les revenus du ménage suffisent souvent à peine à payer les dépenses courantes. De plus, l'épargne et le remboursement des dettes ne suivent pas *de facto* la même logique que le mode de gestion. Notre enquête montre donc aussi la pertinence de s'attarder aux quatre dimensions qui permettent d'approfondir la compréhension des arrangements financiers des couples.

La propriété de l'argent est un important marquage qui teinte les arrangements financiers conjugaux. Nos analyses de l'utilisation des allocations familiales dont sont bénéficiaires les femmes ont bien montré qu'elles peuvent être très marquées du sceau « famille » et que, en conséquence, elles ne représentent pas nécessairement un pouvoir financier pour celles qui les reçoivent. Dans les cas où les prestations familiales semblent moins marquées, c'est parce qu'elles servent plutôt à payer les dépenses courantes ou à pallier les imprévus. Nous avons observé que les autres prestations gouvernementales, particulièrement celles reçues par les hommes, sont beaucoup moins marquées, tout comme les revenus d'emploi, qu'ils soient formels ou non. C'est alors le genre de la personne qui les reçoit qui fait la différence : les femmes voient leur revenu comme étant familial, et les hommes, comme étant personnel puis mis au service de la famille. De plus, le marquage de l'argent peut servir, dans certains cas, à rendre visible l'apport des femmes aux revenus du ménage. Toutefois, la signification familiale de l'argent des femmes de même que la position de celles-ci dans la division sexuelle du travail (qui s'influencent l'une et l'autre) diminuent la marge de manœuvre que les femmes pourraient avoir avec leur argent. Cela teinte aussi les autres dimensions de la gestion de l'argent au sein des couples.

C'est ainsi que nous avons vu que les femmes ressentent une moins grande légitimité à dépenser l'argent pour elles-mêmes. Leur accès à l'argent du ménage est donc en quelque sorte restreint, que l'argent soit mis en commun ou plutôt gardé séparément. L'accès à l'argent peut aussi être limité dans les cas où l'un ou l'autre des conjoints doit demander de l'argent à son ou sa partenaire pour faire des dépenses. Ce cas de figure semble poser problème que lorsque la personne se voit refuser l'argent pour une dépense personnelle. Des arrangements financiers facilitant l'accès à l'argent pour atténuer un sentiment de dépendance financière ressortent aussi du récit de certaines personnes, particulièrement lorsque ce sont les hommes qui ont peu ou pas de revenus. En outre, contrairement à ce que rapporte la littérature, nous n'avons pas noté de différence significative de niveaux de vie entre les membres d'un même couple, les revenus

disponibles étant trop modestes. Cependant, les hommes ont plus souvent un accès facile à l'argent et une plus grande légitimité à le dépenser à cause de leur statut de pourvoyeur.

Le contrôle de l'argent, la troisième dimension à prendre en compte, se révèle lorsqu'on observe les dépenses personnelles des hommes et des femmes. Suivant la division sexuelle du travail qui pose les femmes comme premières responsables du travail domestique et, par ricochet, la signification familiale qu'elles attribuent à leur argent, les femmes exercent un autocontrôle sur leurs dépenses personnelles. Par conséquent, elles dépensent en priorité pour leurs enfants, même l'argent qui aurait pu être destiné à des dépenses personnelles et ce, que ces femmes occupent un emploi ou non. Même si les personnes rencontrées expliquent ne faire que peu de dépenses personnelles vu leurs faibles revenus, les hommes en font souvent plus que les femmes lorsqu'il y a de l'argent disponible. Cet écart dans le niveau des dépenses personnelles est justifié par une naturalisation des goûts masculins et féminins et par le fait que les hommes « travailleraient fort ». Le statut de pourvoyeur des hommes leur octroierait le droit à une certaine forme de récompense pour leurs efforts. Ainsi, le cœur de la division sexuelle du travail se fait jour. Il y a simultanément une absence de reconnaissance du travail domestique effectué par les femmes et une survalorisation du travail rémunéré des hommes par rapport à celui des femmes. Ce sont donc les hommes qui obtiennent des privilèges grâce au principe de hiérarchie de la division sexuelle du travail : le travail des hommes vaut plus que celui des femmes.

La dernière section du chapitre 7 montre, tout comme le fait la littérature, que ce sont surtout les femmes qui sont responsables du travail de gestion financière dans les couples à revenus modestes. Ce travail est aussi associé à un stress important découlant de la gestion de la consommation et de l'insécurité financière. Les hommes responsables de ce travail le font plutôt dans la suite du rôle de pourvoyeur qui leur est encore accolé. C'est donc dans la perspective « du bon père de famille » qu'est effectuée cette tâche qui devient pour eux un travail qui peut aussi être valorisant, même s'il engendre certaines inquiétudes.

Le dernier chapitre présentant nos analyses avait pour but de comprendre plus précisément les arrangements décrits plus haut. Pour ce faire, nous avons privilégié deux angles, soit la mise en place des arrangements et la satisfaction des personnes quant à ceux-ci. Cette façon de faire a

permis d'éclairer les logiques intriquées de la division sexuelle du travail, de la signification sociale de l'argent et de la sémantique de la conjugalité contemporaine qui peuvent expliquer les pratiques des couples qui, comme nous l'avons vu, semblent s'être mises en place « naturellement ». C'est ainsi que nous avons montré que les personnes ne discutent ni de leur division du travail ni de leur gestion de l'argent, bien que toutes considèrent l'importance de la communication pour assurer la pérennité des relations conjugales. La division sexuelle du travail demeure centrale dans la mise en place des arrangements : les rôles des femmes et des hommes sont différenciés et rarement, pour ne pas dire jamais, remis en question.

En outre, la mise en place sans discussion des arrangements s'explique par la règle de la réciprocité différée. Cette dernière est observée sur le plus ou moins long terme de la relation, tant pour la division du travail que pour la gestion de l'argent (« à tour de rôle »), que les personnes soient contraintes à ces arrangements ou non. La réciprocité différée s'observe aussi au quotidien pour les personnes qui privilégient le mode de gestion au prorata des revenus de façon floue. Enfin, cette règle est en lien avec celles de la confiance, de l'altruisme et de la fiction de la durée : les membres du couple ont confiance l'un en l'autre, croient que leur partenaire ne fera pas passer ses intérêts avant les leurs et sont persuadés que leur relation durera toujours ce qui permettra la réciprocité dans le temps.

Le deuxième aspect traité, la satisfaction des personnes rencontrées face à leurs arrangements, poursuit la mise au jour des logiques qui guident ces derniers. C'est de cette façon que nous avons pu expliquer le plutôt haut niveau de satisfaction des personnes malgré le maintien des inégalités que nous avons mis en relief tout au long de la thèse. Nous avons vu que la division sexuelle du travail (qui teinte la valeur accordée au travail domestique et au travail rémunéré) et certaines règles particulières de la sémantique de la conjugalité contemporaine — l'altruisme, la confiance et la communication — vont de pair encore ici. Tout d'abord, parce qu'elles priorisent la famille, les femmes s'accommodent de diminution de revenus et valorisent le travail qu'elles effectuent auprès de leur famille. C'est de cette manière que la règle de l'altruisme apparaît particulièrement importante pour les femmes qui mettent l'accent, dans leurs pratiques financières et dans leurs trajectoires professionnelles, sur une certaine abnégation : elles font passer les autres, particulièrement le bien-être de leurs enfants, avant tout. Cela ne signifie pas que les femmes ne

vivent aucun tiraillement intérieur entre leur désir d'indépendance financière et leurs pratiques pour articuler famille et travail, mais une certaine résignation émerge de leur récit. Les rapports sociaux au cœur de la division sexuelle du travail ne sont pas véritablement ébranlés, puisque conjointement à ces réalités féminines, la nouvelle norme pour les pères contemporains se traduit par une volonté de ne « pas trop travailler ». La recherche d'un équilibre entre le travail rémunéré à temps plein et le temps passé auprès des enfants par les pères n'entraîne toutefois pas les mêmes changements que la responsabilité de l'articulation famille-travail des femmes. C'est dans ce contexte que les femmes, particulièrement celles à la maison, ont confiance que leur conjoint trouvera du travail, peu importe les circonstances. Cette confiance renvoie tant à la sémantique de la conjugalité contemporaine qu'à la division sexuelle du travail. Ensuite, la satisfaction de la division du travail domestique s'explique aussi par la logique de la division sexuelle du travail : parce que les attentes ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes en ce qui a trait au travail, les hommes peuvent faire moins de travail à la maison et les femmes sont tout de même satisfaites. Enfin, la satisfaction des arrangements financiers montre tant l'importance de la confiance que de la communication. D'une part, bien communiquer en lien avec les dépenses serait essentiel pour ne pas avoir de mauvaises surprises et, d'autre part, être honnête dans les dépenses effectuées permettrait de conserver la confiance mutuelle si importante à la relation conjugale.

Quoique les personnes rencontrées étaient d'âges variés (entre 25 et 50 ans environ), avaient plus ou moins d'enfants (entre 1 et 5) et avaient des occupations différentes (avec ou sans emploi), les logiques mises au jour à partir des analyses s'appliquaient à toutes. Le fait qu'elles avaient toutes des revenus modestes et des niveaux de scolarité ne dépassant pas le collégial permettent aussi d'approfondir la compréhension des arrangements pour ces couples précisément.

## **Des arrangements conjugaux qui ne relèvent pas de choix individuels et de la communication**

Les arrangements conjugaux des parents à revenus modestes que nous avons rencontrés mettent manifestement en lumière plusieurs logiques qui doivent se comprendre à l'aune d'un contexte

socioéconomique particulier. Comme nous le montre la division sexuelle du travail, les rapports sociaux de sexe ici étudiés dans un milieu modeste entraînent des arrangements particuliers pour les couples. Bien que les normes parentales plus égalitaires et plus centrées sur le développement de l'enfant imprègnent désormais tous les milieux, des conditions de travail précaires et le maintien d'un certain idéal de l'homme pourvoyeur financier de sa famille poussent les hommes et les femmes de milieu socioéconomique modeste vers des arrangements qui maintiennent les rapports sociaux de sexe. De fait, les représentations sociales de la « bonne mère » et du « bon père » qui entraînent encore aujourd'hui les femmes à se consacrer aux tâches de soins et à valoriser davantage l'emploi rémunéré masculin doivent être mises en relation avec la ségrégation sexuelle sur le marché du travail (ce sont les hommes, peu importe le diplôme, qui occupent les emplois les mieux rémunérés) et avec le fait que le faible niveau d'études des femmes les cantonne dans des emplois aux horaires non compatibles avec les heures d'ouverture des services de garde, même au Québec. Ultimement, cette division du travail qui se vit à la fois dans les pratiques et dans les significations des hommes et des femmes en couple entraîne des pratiques et des significations de l'argent souvent tout aussi marquées.

Contrairement à l'idée répandue voulant que les hommes et les femmes en couples hétérosexuels, en tant qu'individus indépendants et égaux, négocient leurs arrangements, nous affirmons, d'une part, qu'ils et elles n'ont pas autant le « choix » qu'il y paraît et que, d'autre part, la communication n'est pas le moyen par lequel les arrangements sont mis en place. Notre thèse, en s'appuyant sur des données empiriques, montre bien le maintien de constructions sociales fortes et de logiques « traditionnelles » (division sexuelle du travail, règle de la confiance, de l'altruisme et du désintéret, de la fiction de la durée), contrairement à ce qu'avancent les tenants de la deuxième modernité. L'interdépendance dans les couples est aussi très présente : tant au niveau du travail que de l'argent, les personnes participantes vivent une certaine forme de dépendance mutuelle. C'est à l'intérieur de ce cadre que les hommes et les femmes doivent naviguer pour gérer leurs revenus modestes et pour articuler famille et travail. Les possibilités de « choix » qui s'offrent aux personnes participantes à notre étude sont limitées à plusieurs égards et ne reflètent pas les injonctions de liberté et d'indépendance valorisées par le courant de la deuxième modernité. Ce cadre ne laisse que peu de place à la négociation, qu'elle soit explicite

ou implicite, entre personnes égales et libres ou à des discussions ouvertes sur les conséquences des arrangements pour chacun des membres du couple. L'intrication de la division sexuelle du travail, de la signification sociale de l'argent et de plusieurs règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine fait en sorte que les arrangements conjugaux se mettent en place sans discussion, encore plus sans négociation explicite. La règle de la communication s'en voit en quelque sorte neutralisée. Bien que l'ensemble de ces arrangements mettent davantage les femmes dans des situations de vulnérabilité, même si leurs conjoints, dans notre enquête, vivent aussi souvent dans des situations précaires, ils sont justifiés par les logiques mêmes qui les mettent en place.

Les pratiques décrites ont un sens propre pour les personnes qui les vivent. En nous attardant aux significations que donnent les femmes et les hommes à leur rôle au sein de leur famille, au travail et à l'argent, nous voyons à quel point elles se reflètent dans les pratiques conjugales. De plus, même si les personnes rencontrées affirment à certains égards vivre des tiraillements entre leurs idéaux et leurs pratiques, très peu d'entre elles remettent en question leurs arrangements. Comme plusieurs le disent dans les entretiens, « veut veut pas », elles doivent vivre avec les situations qui surviennent dans leur vie. Ce constat peut apparaître comme une marque de fatalité, voire de fatalisme, mais les récits des personnes montrent plutôt une certaine appropriation, à partir des différentes logiques mises au jour dans la thèse, des vies qui sont les leurs.

## **Des apports aux connaissances**

Notre thèse s'inscrit dans une littérature, notamment féministe, qui a abordé la division du travail et la gestion de l'argent au sein des couples dans divers pays d'Amérique du Nord et d'Europe. L'originalité de notre démarche réside dans la mise en relation du travail, de l'argent et de l'amour conjugal avec une approche qualitative : les enquêtes empiriques traitent généralement de la division du travail ou bien de la gestion de l'argent au sein des couples. De plus, la littérature sur l'amour conjugal en sociologie demeure mince, avec un accent mis davantage sur les nouvelles formes de relations intimes. Nous croyons qu'en mettant ensemble ces trois aspects centraux de la vie des couples, nous pouvons mieux comprendre les logiques qui guident leurs arrangements.

Ce faisant, notre recherche participe aux critiques faites aux idées issues du courant de la deuxième modernité qui posent que les conjoints aujourd'hui négocient en toute égalité et liberté leurs arrangements. Au contraire, notre thèse montre que de nombreuses contraintes structurent les « choix » des femmes et des hommes et que la règle de la communication est bien souvent, pour le fond des choses, neutralisée par les autres règles de la sémantique de la conjugalité contemporaine et par la division sexuelle du travail.

Plus particulièrement, bien qu'une vaste littérature documente les modes de gestion financière des couples en voulant savoir si les couples mettent leur argent ensemble ou le garde séparément, notre travail montre que les modes de gestion seuls nous renseignent que très peu sur les pratiques financières des couples. Les quatre dimensions présentées précédemment (la propriété de l'argent, l'accès à l'argent, le contrôle de l'argent et la responsabilité du travail de gestion financière) nous permettent bien davantage de comprendre les pratiques et le sens que leur donnent les conjointes et les conjoints.

Ensuite, si des études ont été menées récemment auprès de couples de milieux plus modestes dans d'autres pays, dont la France, aucune n'a été réalisée en sociologie au Québec. Ce n'est pas parce qu'une enquête n'a pas été menée qu'elle doit l'être, mais étant donné que nous mettons de l'avant au Québec un contexte censé favoriser l'articulation famille-travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, il nous apparaît pertinent de mieux comprendre diverses réalités conjugales, notamment selon le milieu socioéconomique. En ce sens, notre thèse met en lumière les difficultés d'articulation exacerbées des parents qui n'ont que peu de possibilités d'emploi typiques.

Notre apport réside finalement dans l'étude des arrangements avec le point de vue de pères : bien souvent absentes des recherches sur la famille et le couple, leurs façons de voir les arrangements conjugaux mettent bien en lumière les contraintes sociales qui, si elles affectent les mères peut-être plus lourdement compte tenu des inégalités qui demeurent, pèsent aussi sur les hommes. La paternité dans les études au Québec, particulièrement pour les hommes plus défavorisés, est souvent observée avec une approche d'intervention, en travail social ou en psychologie. Notre thèse permet d'aborder le rôle des pères dans les familles et des hommes au

sein des couples différemment, en utilisant une perspective sociologique qui ne prend pas leur paternité comme un « problème social ».

## **Des réflexions pour la recherche... et dans une perspective de changement social**

Notre travail enrichit une littérature féministe qui pose la pertinence d'étudier les rapports sociaux – aspects matériels et symboliques des réalités des personnes. De façon générale, nous soulevons aussi la nécessité d'abattre les cloisons entre sociologie de la famille et sociologie du travail qui ne font que freiner les possibilités de compréhension en profondeur des réalités des couples et des familles. La vie des hommes et des femmes, des pères et des mères, est faite de travail domestique et de travail professionnel, d'amour et d'argent. Les réalités de l'emploi et celles de la famille et du couple sont interreliées et utiliser une approche plus large nous semble porteur. L'inclusion d'hommes dans les enquêtes sur les relations entre travail et famille nous apparaît tout aussi importante et enrichissante. Leurs récits permettent également d'élargir le regard en ne limitant pas l'analyse au point de vue des femmes.

De plus, certains aspects particuliers de notre travail mériteraient d'être abordés plus en profondeur, ce qui ne s'est pas fait à notre connaissance récemment. Tout d'abord, une recherche comparant des couples de divers groupes socioéconomiques permettrait de prendre la pleine mesure des inégalités entre femmes et de davantage mettre en valeur les rapports sociaux de classes. Ensuite, la question des « mères à la maison » au Québec est pertinente à documenter. Quelles sont les trajectoires professionnelles et familiales des femmes qui quittent le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants selon différents milieux socioéconomiques? Quels aspects sont similaires ou, au contraire, qu'est-ce qui les différencie? Par ailleurs, l'usage des prestations familiales est aussi très peu étudié. Ce revenu est quasiment toujours remis aux mères, mais la façon dont il est perçu et dépensé ne semble pas être une préoccupation. Pourtant, les montants peuvent être substantiels pour certaines mères, particulièrement quand leurs conjoints ont des revenus modestes. Cela peut favoriser un mode de gestion plus partagé, même si la signification de l'argent n'est pas la même considérant sa provenance différente. Puis, la gestion de l'argent dans les couples bénéficiaires de l'aide sociale peut être un aspect de ce champ d'étude à

explorer. Quoique ces personnes en couple vivent avec des prestations qui représentent un revenu bien en deçà des mesures de faible revenu, le fait qu'un seul montant soit donné pour les deux personnes peut, en théorie, représenter un enjeu si un des membres du couple contrôle cet argent.

Ces pistes de recherches futures nous mènent vers certaines réflexions dans une perspective de changement social. En montrant le maintien des rapports sociaux de sexe dans un milieu modeste, malgré des changements dans les relations sociales (comme l'avance Kergoat (2012)), on peut à la fois prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de ce qu'il reste à accomplir. Dans le contexte social et politique du Québec des années 2010, nous pouvons penser que la mise en place d'importantes mesures pour faciliter l'articulation entre les responsabilités professionnelles et familiales et favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes ne s'avère pas suffisante pour atteindre ces objectifs. La sphère intime du couple demeure le lieu d'arrangements individuels qui n'arrivent pas vraiment à ébranler les structures inégalitaires en place. Les femmes demeurent les responsables du travail domestique, travail gratuit et non valorisé. Les liens entre les arrangements de travail et d'argent montrent bien que les femmes demeurent vulnérables financièrement et peuvent vivre avec un stress exacerbé. Si elles le sont aussi dans les milieux plus favorisés en diminuant leur temps de travail rémunéré, il reste que ces femmes arriveront généralement à mieux s'en sortir que les femmes moins diplômées. Ces dernières sont cantonnées dans des emplois aux conditions de travail précaires très peu compatibles avec les heures d'ouverture des services de garde. Elles vivent aussi une charge mentale exacerbée par les inquiétudes financières et les stratégies qu'elles doivent déployer pour y remédier. Comme le montrent nos résultats de recherche, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes doit reposer sur des changements collectifs, pas uniquement sur des arrangements individuels.

## Références bibliographiques

- Abraham, M., K. Auspurg et T. Hinz. 2010. « Migration Decisions Within Dual-Earner Partnership: A Test of Bargaining Theory », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, no 4, p. 876-892.
- Albanese, P. 2011. « Addressing the Interlocking Complexity of Paid Work and Care: Lessons from Changing Family Policy in Quebec », dans C. Krull et J. Sempruch (dir.), *A Life in Balance? Reopening the Family-Work Debate*. Vancouver, UBC Press, p. 130-143.
- Allard, F., L. Binet et collaborateurs. 2002. *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant?* Beauport, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- Allard, F. et L. Binet. 2001. « Devenir père en situation de pauvreté. Étude exploratoire qualitative », dans C. Lacharité et G. Pronovost (dir.), *Comprendre la famille. Actes du 6<sup>e</sup> symposium québécois de la recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 77-101.
- Amossé, T. et M. Cartier. 2018. « Introduction. Les classes populaires sur la scène domestique », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, no 39, p. 25-40.
- Ashby, K. J. et C. B. Burgoyne. 2009. « The Financial Practices and Perceptions behind Separate Systems of Household Financial Management », *Journal of Socio-Economics*, vol. 38, p. 519-529.
- Ashby, K. J. et C. B. Burgoyne. 2008. « Separate Financial Entities? Beyond Categories of Money Management », *Journal of Socio-Economics*, vol. 37, p. 458-480.
- Attias-Donfut, C. (dir.). 1995. *La solidarité entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan.
- Bachmann, L. 2011. « Les pratiques de subjectivation des femmes. Une analyse par le révélateur du rapport à l'argent dans le couple », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, no 1, p. 287-304.

- Bachmann, L. 2008. « De l'argent non-contrôlé. Les préoccupations antitutelaires des femmes dans leurs usages de l'argent », dans H. Belleau et C. Henchoz (dir.), *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Paris, L'Harmattan, p.149-182.
- Baatrup, S., et K. Waaldijk. 2005. « Major Legal Consequences of Marriage, Cohabitation and Registered Partnerships for Different-Sex and Same-Sex Partners in Denmark », dans K. Waaldijk (dir.), *More or Less Together*. Paris, Institut National d'Études Démographiques, p. 67–78.
- Baillargeon, D. 2012. *Brève histoire des femmes au Québec*. Montréal, Les éditions du Boréal.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès. 2003. *Travail, famille : le nouveau contrat*. Paris, Éditions Gallimard, 212 p.
- Barrère-Maurisson, M.-A. 1992. *La division familiale du travail. La vie en double*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Barrère-Maurisson, M.-A. 1984. « Le cycle de la vie familiale. Méthodologie et champ d'utilisation », dans Collectif (dir.), *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 29-41.
- Bastard, B. 2013. « Désirable et exigeante. La régulation négociée des relations dans le couple et la famille », *Dialogue*, vol. 2, no 200, p. 109-119.
- Bauman, Z. 2010. *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*. Paris, Fayard.
- Bauman, Z. 2007. *Le présent liquide : peurs sociales et obsessions sécuritaires*. Paris, Éditions du Seuil.
- Bauman, Z. 2000. « Am I My Brother's Keeper? », *European Journal of Social Work*, vol. 3, no 1, p. 5-11.
- Bauman, Z. 1992. *Mortality, Immortality and Other Life Strategies*. Stanford, Stanford University Press.

- Beauvais, C. et P. Dufour. 2003. *Articulation travail famille : Le contre-exemple des pays dits "libéraux"*. Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Beck, U. 2003. *La société du risque*. Paris, Flammarion.
- Beck, U. 1998. « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques*, no 39, p. 15-25.
- Beck, U. et E. Beck-Gernsheim. 1995. *The Normal Chaos of Love*. Cambridge, Polity Press.
- Becker, G. S. 1981. « Altruism in the Family and Selfishness in the Market Place », *Economica*, vol. 48, no 189, p. 1-15.
- Belleau, H. 2015. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 27, no 1, p. 1-21.
- Belleau, H. 2008. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs. Les comptes conjugaux des ménages Québécois », dans H. Belleau et C. Henchoz (dir.), *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Paris, L'Harmattan, p. 113-148.
- Belleau, H., C. Piazzesi et A. Seery. (soumis). « L'amour conjugal sous l'angle sociologique : des pratiques à la théorie ».
- Belleau, H., C. Lavallée et A. Seery. 2017a. « La gestion commune au sein des couples : une question de mariage ou pas? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, no 1, p. 47-71.
- Belleau, H., C. Lavallée et A. Seery. 2017b. *Unions et désunions conjugales au Québec : Rapport de recherche. Première partie : Le couple, l'argent et le droit*. Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation, culture et société.
- Belleau, H. et D. Lobet. 2017. *L'amour et l'argent. Guide de survie en 60 questions*. Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- Belleau, H. et R. Proulx. 2011. « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : Analyse critique et historique des relations économiques familiales », *Enfances, Familles, Générations*, no 15, p. 78-109.

- Belleau, H. et R. Proulx. 2010. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : Le revenu familial remis en question. L'exemple québécois », *Recherches familiales*, vol. 7, p. 85-101.
- Belleau, H. et C. Henchoz (dir.). 2008. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Paris, L'Harmattan.
- Belleau, H. et F.-R. Ouellette. 2005. « La famille, l'amour et l'argent », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, p. i-vi.
- Ben Salah, H., B. Wernli et C. Henchoz. 2017. « Les nouvelles masculinités en Suisse : une approche par l'idéologie de genre et la répartition du travail rémunéré et non rémunéré au sein des couples », *Enfances, Familles, Générations*, no 26, p. 1-27.
- Bernard, L. et C. Giraud. 2018. « Avec qui les ouvrières et les employées vivent-elles en couple? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, no 39, p. 41-61.
- Bernstein, S. 2011. « Balancing Work and Family in the Low-Wage Service Sector: The Role of Legislated and Collectively-Bargained Norms in Quebec », *Work*, vol. 40, p. S119-S128.
- Bessin, M. 2013. « Temporalités, parcours de vie et de travail », dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 107-116.
- Bianchi, S. M. 2011. « Changing Families, Changing Workplaces », *The Future of Children*, vol. 21, no 2, p. 15-36.
- Bittman, M., P. England, L. Sayer, N. Folbre et G. Matheson. 2003. « When Gender Trumps Money? Bargaining and Time in Household Work », *American Journal of Sociology*, vol. 109, no 1, p. 186-214.
- Björnberg, U. 2004. « Making Agreements and Managing Conflicts: Swedish Dual-Earner Couples in Theory and Practice », *Current Sociology*, vol. 52, no 1, p. 33-51.
- Blau, F. D., M. A. Ferber et A. E. Winkler. 2010. *The Economics of Women, Men, and Work*. New Jersey, Prentice Hall.

- Blöss, T. 2016. « Devoirs maternels. Reproduction sociale et politique des inégalités sexuées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, no 214, p. 46-65.
- Bonke, J. 2015. « Pooling of Income and Sharing of Consumption within Households », *Review of Economics of the Household*, vol. 13, no 1, p. 73-93.
- Bonke, J. et M. Browning. 2009. « The Allocation of Expenditures within the Household: a New Survey », *Fiscal studies*, vol. 30, no 3-4, p. 461-481.
- Bouffartigue, P. 2018. « Temporalités : Les nouvelles formes de disponibilité au travail », dans D. Mercure et M. Vulture (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 209-227.
- Bouffartigue, P. 2005. « La division sexuée du travail professionnel et domestique : quelques remarques pour une perspective temporelle », *Lien social et Politiques*, no 54, p. 13-23.
- Boulet, M. 2014. « Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu : encore moins pour les immigrants », *Flash-Info, Institut de la statistique du Québec*, vol. 15, no 1, p. 7-12.
- Boyer, D. et B. Céroux. 2010. « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, no 24, p. 47-62.
- Boyer, D. et J. Fagnani. 2008. « Horaires de travail des couples et participation des pères à l'éducation des jeunes enfants », dans B. Le Bihan-Youinou et C. Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en France*. Rennes, Presses de l'École des Hautes-Études en santé publique (EHESP), p. 305-315.
- Bozon, M. 2016. *Pratiques de l'amour*. Paris, Payot.
- Brannen, J. et A. Nilsen. 2005. « Individualisation, Choice and Structure: a Discussion of Current Trends in Sociological Analysis », *The Sociological Review*, vol. 53, no 3, p. 412-428.
- Bressé, S., B. Le Bihan-Youinou et C. Martin. 2008. « Qui prend soin des enfants en dehors des horaires de service? Leçons de l'enquête Modes de garde », dans B. Le Bihan-Youinou et C. Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en France*. Rennes, Presses de l'École des Hautes-Études en santé publique (EHESP), p. 335-349.

- Briard, K. 2017. « Continuer, réduire ou interrompre son activité professionnelle : le dilemme des mères de jeunes enfants », *Revue française des affaires sociales*, no 2, p. 149-168.
- Brines, J., et K. Joyner. 1999. « The Ties that Bind: Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage », *American Sociological Review*, vol. 64, no 3, p. 333-355.
- Bureau de normalisation du Québec. s. d. « Norme Conciliation travail-famille ». [En ligne] <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/sante-au-travail/conciliation-travail-famille.html>.
- Burgoyne, C. B., et V. Morison. 1997. « Money in Remarriage: Keeping Things Simple and Separate », *The Sociological Review*, vol. 45, no 3, p. 363-395.
- Burgoyne, C. B. 1995. « Financial Organisation and Decision-Making within Western Households », *Journal of Economic Psychology*, vol. 16, p. 422-430.
- Burgoyne, C. B. 1990. « Money in Marriage: How Patterns of Allocation both Reflect and Conceal Power », *Sociological Review*, vol. 38, no 4, p. 634-665.
- Cantillon, S. et M. Moran. 2017. « Intra-Household Inequality, Poverty and Well-Being », dans S. Millns et S. Wong (dir.), *Wealth and Poverty in Close Personal Relationships. Money Matters*. London, Routledge, p. 21-38.
- Cartier, M., M. Letrait et M. Sorin. 2018. « Travail domestique : des classes populaires conservatrices? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, no 39, p. 63-81.
- Castagner Giroux, C., C. Le Bourdais et P. Pacaut. 2016. « Séparation parentale et recomposition familiale : Esquisse des tendances démographiques », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Québec, Presses de l'Université du Québec p. 11-34.
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. 2017. *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2016*. Québec, Gouvernement du Québec, 75 p.
- Cha, Y. 2010. « Reinforcing Separate Spheres: The Effect of Spousal Overwork on Men's and Women's Employment in Dual-Earner Households », *American Sociological Review*, vol. 75, no 2, p. 303-329.

- Cha, Y. et K. A. Weeden. 2014. « Overwork and the Slow Convergence in the Gender Gap in Wages », *American Sociological Review*, vol. 79, no 3, p. 457-484.
- Chabaud-Rychter, D., D. Fougereyrollas-Schwebel, F. Sonthonnax. 1985. *Espace et temps du travail domestique*. Paris, Librairie des Méridiens.
- Chatot, M. 2017a. « Père au foyer : une nouvelle entrée au répertoire du masculin? », *Enfances Familles Générations*, no 26, p. 1- 23.
- Chatot, M. 2017b. « Profiter des enfants ou s’offrir du temps? Les conditions auxquelles les pères prennent un congé parental », *Revue française des affaires sociales*, no 2, p. 229-246.
- Chaykowski, R. P. 2005. *Travail atypique et vulnérabilité économique*. Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Christiansen, S. L. et R. Palkovitz. 2001. « Why the “Good Provider” Role still Matters. Providing as a Form of Paternal Involvement », *Journal of Family Issues*, vol. 22, no 1, p. 84-106.
- Clampet-Lundquist, S., K. Edin, A. S. London, E. Scott et V. Hunter. 2003. « Making a Way Out of No Way », dans A. C. Crouter et A. Booth (dir.), *Work-Family Challenges for Low-Income Parents and Their Children*. New York, Routledge, p. 203-242.
- Coleman, M. et L. H. Ganong. 1989. « Financial Management in Stepfamilies », *Lifestyles*, vol. 10, no 3, p. 217-232.
- Collavechia, S. 2008. « “Doing moneywork” : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale », dans H. Belleau et C. Henchoz (dir.), *L’usage de l’argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Paris, L'Harmattan, p. 183-217.
- Collectif. 1984. *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Combes D. et M. Haicault. 1984. « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes », dans Collectif (dir.), *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p.155-173.

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). s. d. « Une importante révision des normes du travail ». [En ligne] <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/campagnes/normes/Pages/campagne-normes.aspx>.
- Conseil de gestion de l'assurance parentale. 2018. *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2016*. Québec, Gouvernement du Québec, 41 p.
- Conseil de gestion de l'assurance parentale. 2017a. *Faits saillants. Statistiques officielles. Régime québécois d'assurance parentale*. Québec, Gouvernement du Québec, 2 p.
- Conseil de gestion de l'assurance parentale. 2017b. *Statistiques officielles sur les prestataires du Régime québécois d'assurance parentale. Décembre 2017*. Québec, Gouvernement du Québec, 13 p.
- Conseil du statut de la femme. 2018. *Portrait des Québécoises. Édition 2018*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Conseil du statut de la femme. 2015. *Avis. Pour un partage équitable du congé parental*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Côté, D. 2009. « Transformations contemporaines de la paternité : la fin du patriarcat? », *Reflets, Revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 15, no 1, p. 60-78.
- Corbin, J. et A. Strauss. 2008. *Basics of Qualitative Research, Third Edition*. Thousand Oaks, Sage.
- Couturier E.-L. et J. Posca. 2014. *Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable. Note socio-économique*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.
- Crespo, S. 2018. « Niveau de scolarité et revenu d'emploi », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 23, no 1, p. 1-11.
- Cresson, G. 2006. « La production familiale de soins et de santé. La prise en compte tardive et inachevée d'une participation essentielle », *Recherches familiales*, vol. 1, no 3, p. 6-15.

- Cresson, G. 2005. « De l'idéal égalitaire aux pratiques inégalitaires, quelles "réorganisations"? », dans Y. Knibiehler et G. Neyrand (dir.), *Maternité et parentalité*. Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, p. 117-125.
- Crompton, R. 2006. *Employment and the Family. The Reconfiguration of Work and Family Life in Contemporary Societies*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Damaske, S. 2013. « Work, Family, and Accounts of Mothers' Lives Using Discourse to Navigate Intensive Mothering Ideals », *Sociology Compass*, vol. 7, no 6, p. 436-444.
- Damaske, S. 2011. *For the Family? How Class and Gender Shape Women's Work*. New York, Oxford University Press.
- Dandurand R. B. et M. Kempeneers, 2002. « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 43, no 1, p. 49-78.
- Dandurand, R. B. et F.-R. Ouellette. 1992. *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- De Henau, J. et S. Himmelweit. 2013. « Unpacking Within-Household Gender Differences in Partners' Subjective Benefits from Household Income », *Journal of Marriage and Family*, vol. 75, no 3, p. 611-624.
- Delphy, C. 2009a [1970]. « L'ennemi principal », dans *L'ennemi principal 1. L'économie politique du patriarcat*. Paris, Syllepse, p. 33-56.
- Delphy, C. 2009b. *L'ennemi principal 1. L'économie politique du patriarcat*. Paris, Syllepse.
- Delphy, C. et D. Leonard. 1986. « Class Analysis, Gender Analysis and the Family », dans R. Crompton et M. Mann (dir.), *Gender and Stratification*. Cambridge, Polity Press, p. 57-73.
- Dema Moreno, S. et C. Diaz Martínez. 2017. « The Ownership and Distribution of Money in Spanish Dual-Income Couples. Gender Differences and the Effects of some Public Policies », dans S. Millns et S. Wong (dir.), *Wealth and Poverty in Close Personal Relationships. Money Matters*. London, Routledge, p. 39-57.

- Descarries, F. et C. Corbeil. 2005. « L'articulation famille-travail. Une problématique en voie de s'imposer », dans D.-G. Tremblay (dir.), *De la conciliation emploi famille à une politique des temps sociaux*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 61-68.
- Descarries, F. et C. Corbeil. 2002. « Articulation famille/travail : quelles réalités se cachent derrière la formule? », dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, p. 456-477.
- Devault, A., M.-P. Milcent, F. Ouellet, I. Laurin, M. Jauron et C. Lacharité. 2008. « Life Stories of Young Fathers in Contexts of Vulnerability », *Fathering*, vol. 6, no 3, p. 226-248.
- Devault, A. et S. Gratton. 2003. « Les pères en situation de perte d'emploi : l'importance de les soutenir de manière adaptée à leurs besoins », *Pratiques psychologiques*, no 2, p. 79-88.
- Devetter, F.-X. 2008. « Les temps de travail professionnels et les temps des enfants », dans B. Le Bihan-Youinou et C. Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en France*. Rennes, Presses de l'École des Hautes-Études en santé publique (EHESP), p. 319-333.
- Devreux, A.-M. 1984. « La parentalité dans le travail : Rôles de sexe et rapports sociaux », dans Collectif (dir.), *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 113-126.
- Dodson, L. 2013. « Stereotyping Low-Wage Mothers Who Have Work and Family Conflicts », *Journal of Social Issues*, vol. 69, no 2, p. 257-278.
- Dodson, L. et E. Bravo. 2005. « When there is no Time or Money: Work, Family, and Community Lives of Low-Income Families », dans J. Heyman et C. Beem (dir.), *Unfinished Work. Building Equality and Democracy in an Era of Working Families*. New York, New Press, p. 122-155.
- Donni, O. et S. Ponthieux. 2011. « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et société*, vol. 2, no 26, p. 67-83.
- Dumont, V. 2010. « Introduction. Du débat sur la place des logiciels dans l'analyse de données qualitatives », *Recherches qualitatives*, Hors Série, no 9, p. 1-14.

- Durkheim, É. 1888. « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, no 10, p. 257-281.
- Dunezat X. et E. Galerand. 2010. « Un regard sur le monde social », dans X. Dunezat, J. Heinen, H. Hirata et R. Pfefferkorn (dir.), *Travail et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat*, Paris, L'Harmattan, p. 23-33.
- Elizabeth, V. 2001. « Managing Money, Managing Coupledom: a Critical Examination of Cohabitants' Money Management Practices », *The Sociological Review*, vol. 49, no 3, p. 389-411.
- Elwert A. 2012. *Can Men Have it all? Economic Determinants and Consequences of Fathers' Parental Leave Use in Sweden*. Mémoire de maîtrise en histoire économique, Université de Lund.
- England, P. et G. Farkas. 1986. *Households, Employment, and Gender: A Social, Economic and Demographic View*. New York, Aldine de Gruyter.
- Evertsson, L. et C. Nyman. 2009. « If not Negotiation, then What? Gender Equality and the Organization of Everyday Life in Swedish Couples », *Interpersona*, vol. 3, (Suppl. 1), p. 33-59.
- Ferguson, A. et A. G. Jonasdottir. 2013. « Introduction », dans A. G. Jonasdottir et A. Ferguson (dir.), *Love : A Question for Feminism in the Twenty-First Century*. New York, Routledge, p. 1-10.
- Ferree, M. M. 2010. « Filling the Glass: Gender Perspectives on Families », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, no 3, p. 420-439.
- Finch, J. et J. Mason. 1993. *Negotiating Family Responsibilities*. London, Tavistock/Routledge.
- Fishman, B. 1983. « The Economic Behavior of Stepfamilies », *Family Relations*, vol. 32, no 3, p. 359-366.
- Fleming, R. 1997. *The Common Purse. Income Sharing in New Zealand*. Auckland, Auckland University Press.

- Ford, M. T. 2011. « Linking Household Income and Work–family Conflict: A Moderated Mediation Study », *Stress and Health*, vol. 27, no 2, p. 144-162.
- Fortin, A. et É. Gagnon. 2007. « Familles en mutation », dans H. Dorvil (dir.), *Traité des problèmes sociaux. Tome III*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 231-248.
- Fox, B. 2001 « The Formative Years: How Parenthood Creates Gender », *Canadian Review of Sociology*, vol. 38, no 4, p. 373-390.
- Fraser, N. et Gordon, L. 2012 [1994]. « Une généalogie de la “dépendance”. Enquête sur un concept clé de l'État-providence américain », dans N. Fraser (dir.), *Le féminisme en mouvement. Des années 1960 à l'ère néolibérale*. Paris, La Découverte, p. 113-151.
- Fudge, J. 2011. « Working-Time Regimes, Flexibility, and Work-Life Balance: Gender Equality and Families », dans C. Krull et J. Sempruch (dir.), *A Life in Balance? Reopening the Family-Work Debate*. Vancouver, UBC Press, p. 170-193.
- Gagnon, S. 2009. *Le marché du travail et les parents*, Montréal, Institut de la statistique du Québec.
- Galerand, E. et D. Kergoat. 2014. « Consubstantialité vs intersectionnalité? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, no 2, p. 44-61.
- Galerand, E. et D. Kergoat. 2013. « Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe), dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 44-51.
- Gazso, A. 2007. « Balancing Expectations for Employability and Family Responsibilities While on Social Assistance: Low-Income Mothers' Experiences in Three Canadian Provinces », *Family Relations*, vol. 56, no 5, p. 454-466.
- Geislet E. et M. Kreyenfeld. 2011. « Against all Odds. Fathers' Use of Parental Leave in Germany », *Journal of European Social Policy*, vol. 21, no1, p. 88-99.
- Genest Dufault, S. et C. Castelain Meunier. 2017. « Masculinités et familles en transformation », *Enfances Familles Générations*, no 26, p. 1-20.

- Gesualdi-Fecteau, D. 2010. « La conciliation travail-famille : Que prévoit la loi sur les normes du travail du Québec? », *Gestion*, vol. 35, no 2, p. 87-95.
- Giddens, A. 2004 [1992]. *La Transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*. Paris, Hachette Littératures.
- Gilligan, C. 2008 [1982]. *Une voix différente : pour une éthique du care*. Paris, Flammarion.
- Gingras, L., A. Lavoie et N. Audet. 2015a. *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité 2014 : qualité des services de garde éducatifs dans les centres de la petite enfance. Tome 2*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Gingras, L., A. Lavoie et N. Audet. 2015b. *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité 2014 : qualité des services de garde éducatifs dans les garderies non subventionnées. Tome 3*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Gingras, L., N. Audet et V. Nanhou. 2009. *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Girard, C., A. Binette Charbonneau, F. F. Payeur et A. Cristina Azeredo. 2018. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2018*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Glaser, B. G. et A. Srauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Aldine.
- Goldscheider, F., E. Bernhardt et T. Lappegård. 2014. « Studies of Men's Involvement in the Family – Part I: Introduction », *Journal of Family Issues*, vol. 35, no 8, p. 995-999.
- Goode, J. 2010. « The Role of Gender Dynamics in Decisions on Credit and Debt in Low Income Families », *Critical Social Policy*, vol. 30, no 1, p. 99-119.
- Goode, J., C. Callender et R. Lister. 1998. *Purse or Wallet: Gender Inequalities and Income Distribution within Families on Benefits*. London, Policy Studies Institute.

- Goussard, L. et L. Sibaud. 2017. « L'articulation travail-famille chez les mères en activité continue et à temps plein : une question de distanciation subjective? », *Revue française des affaires sociales*, no 2, p. 169-186.
- Green, A. I., J. Valleriani and B. Adam. 2016. Marital Monogamy as Ideal and Practice: The Detraditionalization Thesis in Contemporary Marriages, *Journal of Marriage and Family*, vol. 78, no 2, p. 416-430.
- Guillaumin, C. 1978. « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *Questions Féministes*, no 2, p. 5-30.
- Guillemette, F. 2006. « L'approche de la Grounded Theory; pour innover? », *Recherches qualitatives*, vol. 26, no 1, p. 32-50.
- Gupta, S. 2006. « Her Money, Her Time: Women's Earnings and Their Housework Hours », *Social Science Research*, vol. 35, no 4, p. 975-999.
- Haicault, M. 1984. « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, vol. 26, no 3, p. 268-277.
- Halleröd, B. 2005. « Sharing of Housework and Money Among Swedish Couples: Do they Behave Rationally? », *European Sociological Review*, vol. 21, no 3, p. 273-288.
- Hamel, J. 2010. « L'objet d'analyse comme pivot de l'analyse qualitative assistée par ordinateur », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, no 9, p. 170-180.
- Hamplová, D, et C. Le Bourdais. 2009. « One Pot or two Pot Strategies? Income Pooling in Married and Unmarried Households in Comparative Perspective », *Journal of comparative family studies*, vol. 40, no 3, p. 355-385.
- Hamplová, D., C. Le Bourdais, et E. Lapierre-Adamcyk. 2014. « Is Cohabitation-Marriage Gap in Money Pooling Universal? », *Journal of Marriage and Family*, vol. 76, no 5, p. 983-997.
- Heaphy, B. et A. Einarsdottir. 2012. « Scripting Civil Partnerships: Interviewing Couples Together and Apart », *Qualitative Research*, vol. 13, no 1, p. 53-70.

- Heimdal, K. R. et S. K. Houseknecht. 2003. « Cohabiting and Married Couples' Income Organization: Approaches in Sweden and the United States », *Journal of Marriage and Family*, vol. 65, no 3, p. 525-538.
- Henchoz, C. 2014 « La production quotidienne de l'amour en Suisse et au Québec : comptabilités intimes », *Sociologie et sociétés*, vol. 46, no 1, p. 17-36.
- Henchoz, C. 2007. *Couple et argent. Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale*. Thèse de doctorat, faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Neuchâtel.
- Hennessy, J. 2009. « Morality and Work-Family Conflict in the Lives of Poor and Low-Income Women », *The Sociological Quarterly*, vol. 50, no 4, p. 557-580.
- Hiekel, N., A. C. Liefbroer et A.-R. Poortman. 2014. « Income Pooling Strategies among Cohabiting and Married Couples: A Comparative Perspective », *Demographic Research*, vol. 30, p. 1527-1559.
- Himmelweit, S., C. Santos, A. Sevilla et C. Sofer. 2013. « Sharing of Resources Within the Family and the Economics of Household Decisions Making », *Journal of Marriage and Family*, vol. 75, no 3, p. 625-639.
- Hochschild, A. R. 2017 [1983]. *Le prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel*. Paris, La Découverte, 307 p.
- Hoggart, R. 1970 [1957]. *La culture du pauvre : Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Paris, Éditions de Minuit, 424 p.
- Hurteau, P. 2018. *Le revenu viable : indicateur de sortie de pauvreté en 2018. Des données pour différentes localités du Québec. Note socio-économique*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.
- Institut de la statistique. 2018a. « Taux de présence de l'horaire atypique, résultats pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, Québec ». [En ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/heures-horaire/horaire/taux-presence-horaire-atypique.html>.

Institut de la statistique du Québec. 2018b. *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2007-2017, vol. 14*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Institut de la statistique du Québec. 2018c. « Distribution selon la tranche de revenu, revenu disponible, ménages, Québec, 2016 ». [En ligne]  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod2\\_hh\\_1\\_1\\_1\\_0\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod2_hh_1_1_1_0_.htm).

Institut de la statistique du Québec. 2018d. « Distribution selon la tranche de revenu, revenu du marché, ménages, Québec, 2016 ». [En ligne]  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod2\\_hh\\_1\\_3\\_1\\_0\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod2_hh_1_3_1_0_.htm).

Institut de la statistique du Québec. 2018e. « Nombre de personnes dans les familles à faible revenu, selon le type de famille, par région administrative et ensemble du Québec ». [En ligne]  
[http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERVXBJED55157841472828sjpuW&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_sectr=398&p\\_id\\_raprt=2411](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERVXBJED55157841472828sjpuW&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=398&p_id_raprt=2411).

Institut de la statistique du Québec. 2018f. « Moyenne quotidienne de temps consacré aux activités de l'emploi du temps, selon le sexe, Québec, 2015 ». [En ligne]  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/emploi-temps-loisirs/moyenne-quot\\_var2.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/emploi-temps-loisirs/moyenne-quot_var2.htm).

Jackson, S. 2014. « Love, Social Change, and Everyday Heterosexuality », dans A. G. Jonasdottir et A. Ferguson (dir.), *Love : A Question for Feminism in the Twenty-First Century*. New York, Routledge, p. 33-47.

Jamieson, L. 1999. « Intimacy Transformed? A Critical Look at the “Pure Relationship” », *Sociology*, vol. 33, no 3, p. 477–494.

Jamieson, L et J. Wajcman. 2010. « Anthony Giddens et l'intimité : La structuration oubliée », dans V. Descoutures, Eleni Varikas, D. Chabaud-Rychter et A.-M. Devreux (dir.), *Sous les sciences*

- sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*. Paris, La Découverte, p. 107-120.
- Jonas, I. 2007. « “Psy”, “coach” et travail d’amour dans l’“entreprise couple” : les femmes en première ligne », dans M.-B. Tahon (dir.), *Famille et rapports de sexe*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, p. 141-157.
- Kaufmann, J.-C. 2013. *L’entretien compréhensif. Troisième édition*. Paris, Armand Colin.
- Kellerhals, J. et É. Widmer. 2005. *Familles en Suisse : les nouveaux liens*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Kellerhals, J., É. Widmer et R. Levy. 2004. *Mesure et démesure du couple. Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*. Paris, Payot.
- Kempeneers, M. 1992. *Le travail au féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*. Montréal, Presses de l’Université de Montréal.
- Kempeneers, M., I. Van Pevenage et R. B. Dandurand. 2018. « Les solidarités familiales sous l’angle du travail : un siècle au Québec », *Nouvelles questions féministes*, vol. 37, no 1, p. 14-30.
- Kempeneers, M. et I. Van Pevenage. 2011. « Les espaces de la solidarité familiale », *Recherches sociographiques*, vol. 52, no 1, p. 105-119.
- Kenney, Catherine T. 2006. « The Power of the Purse. Allocative Systems and Inequality in Couple Households », *Gender and Society*, vol. 20, no 3, p. 354-381.
- Kenney, C. T. 2004. « Cohabiting Couple, Filing Jointly? Resource Pooling and U.S. Poverty Policies », *Family Relations*, vol. 53, no 2, p. 237-247.
- Kergoat, D. et H. Hirata. 2012 [2005]. « Les paradigmes sociologiques à l’épreuve des catégories de sexe. Quel renouvellement de l’épistémologie du travail? », dans *Se battre, disent-elles....* Paris, La Dispute, p. 111-123.
- Kergoat, D. 2012 [2009]. « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans *Se battre, disent-elles....* Paris, La Dispute, p. 125-140.

- Kergoat, D. 2000. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré et D. Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, Presses universitaires de France, p. 35-44.
- Kettani, M. et S. Euillet. 2012. « Expérience paternelle en situation de précarité socioéconomique : repérage et considération des spécificités », *Enfances, Familles, Générations*, no 16, p. 17-23.
- Labarre, M. et V. Roy. 2015. « La paternité des jeunes pères en contexte économique précaire : les facteurs personnels et environnementaux qui influencent le processus d'adaptation », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 34, no 3, p. 37-49.
- Laé, J.-F. et N. Murard. 1985. *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*. Paris, Éditions du Seuil.
- Laflamme, D. 2007. *Les représentations sociales de la paternité en milieu de pauvreté*. Thèse de doctorat en psychologie, Université Laval.
- Langlois, S. 2008. « Budgets de famille et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers des dix*, no 62, p. 195–231.
- LaRossa, R. 2005. « Grounded Theory Methods and Qualitative Family Research », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, no 4, p. 837-857.
- Lauer, S. et C. Yodanis. 2011. « Individualized Marriage and the Integration of Resources », *Journal of Marriage and Family*, vol. 73, no 3, p. 669-683.
- Lazarus, J. et D. de Blic. 2010. *Sociologie de l'argent*. Paris, Presses universitaires de France.
- Lefrançois, M. 2013. *Analyse des aspects relationnels liés aux pratiques de conciliation travail-famille au sein de marchés d'alimentation québécois*. Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal.
- Lefrançois, M, C. Des Rivières-Pigeon et S. Fortin. 2014. « Travailleuses, gestionnaires, syndicat. Trois perspectives sur la conciliation travail-famille au sein de marchés d'alimentation et de restaurants au Québec », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 9, no 2, p. 73-97.

- Le Goff et Lévy (dir.). 2016. *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*. Zurich et Genève, Éditions Seismo, Sciences sociales et problèmes de société.
- Leloup, X., F. Desrochers et D. Rose. 2016. *Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal. Profil statistique et distribution spatiale. Rapport Complet*. Montréal, Institut national de la recherche scientifique, centre Urbanisation, culture et société.
- Lemieux, D. 2011. « La revendication d'une politique familiale : un mouvement québécois forgé dans le creuset de la Révolution tranquille, 1960-1990 », *Enfances, Familles, Générations*, no 15, p. 23-44.
- Lemieux, D. « Les enfants qu'on a eus ! Les politiques sociales dans les stratégies de femmes de la trentaine évoquant leurs maternités », *Lien social et Politiques*, no 36, p. 123-131.
- Le Pape, M.-C. 2012. « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Les Cahiers français : documents d'actualité*, no 371, p. 36-42.
- Le Pape, M.-C. 2009. « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, vol. 4, no 154, p. 88-95.
- Lippel, K., K. Messing, S. Vézina et P. Prud'homme. 2011. « Conciliation travail et vie personnelle », dans M. Vézina, E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin, A. Delisle, ... et P. Prud'homme (dir.), *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail - Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, p. 159-231.
- Lown, J. M. et E. M. Dolan. 1994. « Remarried Families' Economic Behavior: Fishman's Model Revisited », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 22, no 1-2, p. 103-119.
- Lowy, I. 2006. *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalités*. Paris, La Dispute.
- Luhmann, N. 1990 [1982]. *Amour comme passion : de la codification de l'intimité*. Paris, Aubier.

- Lundberg, S. et R. A. Pollack. 1996. « Bargaining and Distribution in Marriage », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, no 4, p. 139-158.
- Lyngstad, T. H., T. Noack et P. A. Tuft. 2011. « Pooling of Economic Resources: a Comparison of Norwegian Married and Cohabiting Couples », *European Sociological Review*, vol. 27, no 5, p. 624-635.
- Malenfant, R. et M. de Koninck. 2005. « Maternité et précarisation de l'emploi », dans Y. Knibiehler et G. Neyrand (dir.), *Maternité et parentalité*, Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, p. 101-114.
- Margolis, R., F. Hou, M. Haan et A. Holm. 2019. « Use of Parental Benefits by Family Income in Canada: Two Policy Changes », *Journal of Marriage and Family*, vol. 81, no, 2, p. 450-457.
- Martin, C. 2005. « La parentalité : controverses autour d'un problème public », dans Y. Knibiehler et G. Neyrand (dir.), *Maternité et parentalité*. Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, p. 39-54.
- Maruani, Margaret. 2011. *Travail et emploi des femmes*. Paris, La Découverte.
- Masclat, O. 2018. « "C'est mon moment." Le temps pour soi des ouvrières et des employées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, no 39, p. 101-119.
- Mathieu, N.-C. 1971. « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », *Épistémologies sociologiques*, no 11, p. 19-39
- Mayer, S. 2013. *Les effets de la libéralisation des marchés sur les conditions de travail et de vie des femmes. Le cas de Wal-Mart*. Montréal, Éditions IEIM.
- McKay L, K. Marshall et A. Doucet. 2013. « Fathers and Parental Leave in Canada: Policies, and Practices », dans J. Ball et K. Daly (dir.), *Father Involvement in Canada. Diversity, Renewal, and Transformation*. Vancouver, UBC Press, p. 207-223.
- McKay, L. et A. Doucet. 2010. « "Without Taking Away her Leave" : A Canadian case Study of Couples' Decisions on Fathers' Use of Paid Parental Leave », *Fathering*, vol. 8, no 3, p. 300-320.

- Meulders, D. et S. O’Dorchai. 2013. « Précarité et pauvreté : comment mesurer la dépendance financière des femmes? », dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L’état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 258-268.
- Ministère de la Famille. 2018a. « Prix reconnaissance conciliation travail-famille ». [En ligne] à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/travail-famille/prix/Pages/index.aspx>.
- Ministère de la Famille. 2018b. « Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec. Ce que révèlent les données du recensement de 2016 », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 6, no 2, 17 p.
- Ministère de la Famille. 2017a. « Portrait des services de garde ». [En ligne] <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/Pages/index.aspx>.
- Ministère de la Famille. 2017b. « Les mères et leur contribution au revenu d’emploi des familles », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 5, no 1, 13 p.
- Ministère de la Famille. 2016. « Les familles immigrantes au Québec. Quelques caractéristiques à partir de l’Enquête nationale auprès des ménages 2011 », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 4, no 1, 13 p.
- Ministère de la Famille. 2014. *Portrait des garderies non subventionnées du Québec. Enquête auprès des propriétaires de garderies non subventionnées*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Morin, D. et F. Deschenaux. 2016. « Présentation : Manifestations contemporaines de la vie familiale », *Recherches sociographiques*, vol. 57, no 1, p. 9-16.
- Moulin, S. 2016. *Inégalités : mode d’emploi. L’injustice au travail au Canada*. Montréal, Presses de l’Université de Montréal.
- Mucchielli, A. 2013. « Méthode qualitative », dans Alex Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines, 3e édition*. Paris, Armand Colin, p. 205-206.
- Négroni, C. 2018. « Bifurcations conjugales, remises en couple et place de l’enfant : donner du temps au temps, pour inventer d’autres configurations familiales », *Enfances, Familles,*

*Générations*, no 29, [En ligne] à <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2018-n29-efg03979/1051497ar/>.

Noack, A. M. et L. F. Vosko. 2011. *Travailleurs vulnérables et travail précaire*. Ontario, Commission du droit de l'Ontario.

Noiseux, Y. 2011. « Le travail atypique au Québec : Les femmes au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi », *Revue Labour/Le Travail*, no 67, p. 95-120.

Nyman, C. 2003. « The Social Nature of Money: Meanings of Money in Swedish Families », *Women's Studies International Forum*, vol. 26, no 1, p. 79-94.

Nyman, C. 1999. « Gender Equality in "The Most Equal Country in the World"? Money and Marriage in Sweden » », *The Sociological Review*, vol. 47, no 4, p. 766-793.

Nyman, C., et S. Dema. 2007. « An overview: Research on Couples and Money », dans J. Stocks, C. Diaz et B. Hallerod (dir.), *Modern Couples Sharing Money, Sharing Life*. New York, Palgrave Macmillan, p. 7-29.

Nyman, C. et L. Reinikainen. 2007. « Elusive Independence in a Context of Gender Equality in Sweden », dans J. Stocks, C. Diaz et B. Hallerod (dir.), *Modern Couples Sharing Money, Sharing Life*. New York, Palgrave Macmillan, p. 41-71.

Nyman, C. et L. Evertsson. 2005. « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : Un regard sur l'organisation financière des couples suédois », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, p. 18-38.

Orloff, A. S. 1993. « Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States », *American Sociological Review*, vol. 58, no 3, p. 303-328.

Ouellet, F., M.-P. Milcent et A. Devault. 2006. « Jeunes pères vulnérables : Trajectoires de vie et paternité », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, no 2, p. 156-171.

Pacaut, P. 2013. « Les mariages au Québec en 2012 : les cérémonies religieuses représentent tout juste un mariage sur deux », *Coup d'œil sociodémographique, Institut de la statistique du Québec*, numéro 28, 5 p.

- Pahl, J. 2005. « Individualisation in Couple Finances: Who Pays for the Children? », *Social Policy and Society*, vol. 4, no 4, p. 381-391.
- Pahl, J. 1995. « His Money, her Money - Recent Research on Financial Organisation in Marriage », *Journal of Economic Psychology*, vol. 16, no 3, p. 361-376.
- Pahl, J. 1990. « Household Spending, Personal Spending and the Control of Money in Marriage », *Sociology*, vol. 24, no 1, p. 119-138.
- Pahl, J. 1989. *Money and Marriage*. New York, St. Martin's Press.
- Pailhé, A. et A. Solaz. 2010. « Concilier, organiser, renoncer : Quel genre d'arrangements? », *Travail, genre et sociétés*, no 24, p. 29-46.
- Paillé, Pierre. 2011. « Les conditions de l'analyse qualitative. Réflexions autour de l'utilisation des logiciels », *SociologieS*. [En ligne] <https://journals.openedition.org/sociologies/3557>.
- Paillé, P. 1994. « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, no 23, p. 147-181.
- Paillé, P. et A. Muchielli. 2013. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, 3<sup>e</sup> édition*. Paris, Armand Colin.
- Parsons, T. 1955. « The American Family: Its Relations to Personality and to the Social Structure », dans T. Parsons et R. F. Bales (dir.), *Family, Socialization and Interaction Process*. New York, The Free Press, p. 3-33.
- Pasley, K., E. Sandras et M. E. Edmonson. 1994. « The Effects of Financial management Strategies on Quality of Family Life in Remarriage », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 15, no 1, p. 53-70.
- Perelli-Harris, B., et N. S. Gassen. 2012. « How Similar are Cohabitation and Marriage? Legal Approaches to Cohabitation across Western Europe », *Population and Development Review*, vol. 38, no 3, p. 435-467.

- Périver, H. 2013. « De madame Au-Foyer à madame Gagne-Miettes. État social en mutation dans une perspective franco-états-unienne », dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 309-317.
- Perrin-Heredia, A. 2011. « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses*, vol. 3, no 84, p. 69-92.
- Perrons, D., L. Mcdowell, C. Fagan, K. Ray et K. Ward. 2007. « Gender, Social Class and Work-Life Balance in the New Economy », dans R. Crompton, S. Lewis et C. Lyonette (dir.), *Women, Men, Work and Family in Europe*. New York, Palgrave MacMillan, p. 133-151.
- Pfefferkorn, R. 2013. *Genre et rapports sociaux de sexe*. Mont-Royal, M. Éditeur.
- Phipps, S. et F. Wooley. 2008. « Control over Money and the Savings Decisions of Canadian Households », *Journal of Socio-Economics*, vol. 37, no 2, p. 592-611.
- Phipps, S. A. et P. S. Burton. 1998. « What's Mine is Yours? The Influence of Men and Women Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, no 65, p. 599-613.
- Piazzesi, C., M. Blais, J. Lavigne, C. Lavoie Mongrain et Roxane Renière. 2018. « Représentations de l'intimité hétérosexuelle et transformations sociales : vers une sémantique amoureuse intégrée », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, no 2, p. 219-244.
- Piron, F. 2014. « La restitution des savoirs, entre courtoisie, transfert de connaissances et geste politique », *SociologieS*. [En ligne] à <http://sociologies.revues.org/4728>.
- Pitrou, A. 1978. *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?*. Toulouse, Privat.
- Ponthieux, S. 2012. « La mise en commun des revenus dans les couples », *INSEE Première*, 1409, 4 p.
- Poupart, J. 1997. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », dans J. Poupart (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Gaétan Morin Éditeur, p. 173-209.
- Presser, H. B. 2003. *Working in a 24/7 Economy*. New York, Russell Sage Foundation.

- Pronovost, G. 2015. *Que faisons-nous de notre temps? Vingt-quatre heures dans la vie des Québécois. Comparaisons internationales*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Pugliese, M., A. Fostik, M. Boulet et C. Le Bourdais. 2017. « Le partage des tâches dans la famille : une transition inachevée? », *Cahiers de recherche sociologique*, no 63, p. 7-24.
- Quéniart, A. 2003. « Présence et affection : l'expérience de la paternité chez les jeunes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 59-75.
- Quéniart, A. 2002. « La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes », dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, p. 501-523.
- Ragin, C. C. et L. M. Amoroso. 2011. « Using Qualitative Methods to Study Commonalities », dans *Constructing Social Research, Second Edition*. Los Angeles, Sage, p. 111-134.
- Raijas, A. 2011. « Money Management in Blended and Nuclear Families », *Journal of Economic Psychology*, vol. 32, no 4, p. 556-563.
- Retraite Québec. s. d. « Soutien aux enfants ». [En ligne] [https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien\\_enfants/paiement/Pages/paiement.aspx](https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/paiement.aspx).
- Roman, C. 2017. « Between Money and Love: Work-family Conflict Among Swedish Low-Income Single Mothers », *Nordic Journal of Working Life Studies*, vol. 7, no 3, p. 23-41.
- Rose, R. 2016. *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre.
- Rose, R. 2010. « La politique familiale au Québec : la recherche d'un équilibre entre différents objectifs », *Santé, Société et Solidarité*, no 2, p. 31-42.
- Roussel, L. 1976. *La famille après le mariage des enfants : étude des relations entre générations*. Paris, Presses universitaires de France.
- Roy, D. 2006. « L'argent du "ménage", qui paie quoi? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, no 15, p. 101-119.

- Roy, M. 2010. « Paroles d'acteurs : Garde des enfants, congés parentaux et services aux personnes : Alternatives ou complémentarité des mesures », *Revue interventions économiques*, no 41, p. 1-12.
- Roy N. et R. Garon. 2013. « Étude comparative des logiciels d'aide à l'analyse de données qualitatives : de l'approche automatique à l'approche manuelle », *Recherches qualitatives*, vol. 32, no 1, p. 154-180.
- Saint-Pierre, M. H. et Renée B.-Dandurand. 2000. *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*. Montréal, INRS-Culture et Société.
- Samuelson, P. 1956. « Social Indifference Curves », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70, no 1, p. 1-22.
- Savoie-Zajc, L. 2007. « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? », *Recherches qualitatives*, Hors Série, no 5, p. 99-111.
- Scherer, S. 2009. « The Social Consequences of Insecure Jobs », *Social Indicators Research*, vol. 93, no 3, p. 527-547.
- Schneider, D. 2011. « Market Earnings and Household Work: New Tests of Gender Performance Theory », *Journal of Marriage and Family*, vol. 73, no 4, p. 845-860.
- Schwartz, O. 2018. « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et société*, vol. 1, no 39, p. 121-138.
- Schwartz, O. 1990. *Le monde privé des ouvriers*. Paris, Presses universitaires de France.
- Secrétariat du travail et ministère de la Famille. 2017. *Les pratiques d'affaires des employeurs en matière de conciliation travail-famille : une étude exploratoire réalisée auprès de quelque 8 000 employeurs québécois appartenant à une quarantaine de secteurs d'activité*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Singh, S., et C. Morley. 2010. « Gender and Financial Accounts in Marriage », *Journal of Sociology*, vol. 47, no 1, p. 3-16.

- Singh, S., et J. Lindsay. 1996. « Money in Heterosexual Relationships », *The Australian and New Zealand Journal of Society*, vol. 32, no 3, p. 57-69.
- Singly, F. de. 2013. « L'enfant comme obstacle à l'égalité professionnelle », dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 80-88.
- Singly, F. de. 2003. « Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, no 2, p. 79-96.
- Singly, F. de. 2002. *Le soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan.
- St-Amour, N. 2007. « Conciliation famille/emploi au Québec. Des objectifs diversifiés », *Informations sociales*, vol. 7, no 143, p. 43-53.
- St-Amour, N. et M. Bourque. 2013. *Conciliation travail-famille et santé : Le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays? Avis scientifique*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- St-Cerny, S., M. Robert-Angers et L. Godbout. 2018. *Famille et fiscalité. Le Québec est-il encore un paradis pour les familles en 2018? Cahier de recherche 2018/09*. Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.
- Stefan-Makay, Z. 2009. « Qui garde les jeunes enfants quand la mère travaille? », dans A. Pailhé et A. Solaz (dir.), *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*. Paris, La Découverte, p. 79-98.
- Stettinger, V. 2018. « Mère "je fais tout", des pratiques éducatives populaires en tension », *Travail, genre et société*, vol. 1, no 39, p. 83-99.
- Stone, P. 2007. *Opting Out? Why Women Really Quit their Careers and Head Home*. Berkeley, University of California Press.
- Strauss, A. et J. Corbin. 1997. *Grounded Theory in Practice*. Thousand Oaks, Sage.
- Sung, S. et F. Bennett. 2007 « Dealing with Money in Low- to Moderate-Income Couples: Insights from Individual Interviews », dans K. Clarke, T. Maltby et P. Kennett (dir.), *Social Policy*

*Review 19 : Analysis and Debate in Social Policy*. Bristol, The Policy Press in association with Social Policy Association. p. 151-173.

Surprenant, M.-È. 2009. *Jeunes couples en quête d'égalité*. Montréal, Éditions Sisyphe.

Tabet, P. 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris, L'Harmattan.

Tahon, M.-B. 1995. *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Testenoire, A. 2009. « Parler du travail en couple. Intimité et "territoires du moi" », dans I. Berrebi-Hoffmann (dir.), *Politiques de l'intime. Des utopies sociales d'hier aux mondes du travail d'aujourd'hui*. Paris, La Découverte, p. 169-180.

Testenoire, A. 2006. « Éloignés au quotidien et ensemble », *Cahiers du genre*, no 41, p. 117-138.

Thin, D. 2009. « Un travail parental sous tension : les pratiques des familles populaires à l'épreuve des logiques scolaires », *Informations sociales*, vol. 4, no 154, p. 70-76.

Thin D. et M. Mathias, 2005, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et politiques*, no 54, p. 153-162.

Tichenor, V. J. 2008. « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint », dans H. Belleau et C. Henchoz (dir.), *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Paris, L'Harmattan, p. 75-111.

Tichenor, V. J. 2005. *Earning More and Getting Less: Why Successful Wives Can't Buy Equality*. New Jersey, Rutgers University Press.

Treas, J. 1993. « Money in the Bank: Transaction Costs and the Economic Organization of Marriage », *American Sociological Review*, vol. 58, no 5, p. 723-734.

Treas, J. et E. Widmer. 2000. « Whose money? A Multi-level analysis of financial management in marriage for 23 countries », dans J. Weesie et W. Raub (dir.), *The Management of Durable*

*Relations : Theoretical Models and Empirical Studies of Households and Organizations.* Amsterdam, Thela Thesis, p. 44-56.

Tremblay, D.-G. 2012. *Conciliation emploi-famille et temps sociaux 3e édition.* Québec, Presses de l'Université du Québec.

Tremblay, D.-G. 2005. « Introduction », dans D.-G. Tremblay (dir.), *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux.* Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-9.

Tremblay, D.-G., A. Doucet et L. McKay. 2015. *Le congé parental et la politique familiale au Québec : une innovation sociale du monde francophone dans la mer anglophone de l'Amérique du Nord.* Montréal, CRISES.

Ulysse, P.-J. 2014. « Les dynamiques de précarisation du marché du travail, l'érosion des protections sociales et les conséquences sur les travailleurs pauvres. L'intérêt de la comparaison Québec-Brésil », dans P.-J. Ulysse, F. Lesemann et F. J. Pires de Sousa (dir.), *Les travailleurs pauvres. Précarisation du marché du travail, érosion des protections sociales et initiatives citoyennes.* Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-22.

Ulysse, P.-J. 2006. *Quand le travail n'empêche pas d'être pauvres! Rapport de recherche présenté au Forum de développement social de l'île de Montréal.* Montréal, CRÉ de Montréal.

Usdansky, M. L. et D. A. Wolf. 2008. « When Child Care Breaks Down Mothers' Experiences With Child Care Problems and Resulting Missed Work », *Journal of Family Issues*, vol. 29, no 9, p. 1185-1210.

Vandelac, L., D. Bélisle, A. Gauthier et Y. Pinard. 1985. *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique.* Montréal, Éditions Saint-Martin.

Van Eeden-Moorefield, B., K. Pasley, E. M. Dolan et M. Engel. 2007. « From Divorce to Remarriage: Financial Management and Security among Remarried Women », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 47, no 3-4, p. 21-42.

Van Pevenage, I. 2011. *De l'aide au lien : des enfants adultes nous parlent de leurs parents âgés.* Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal.

- Vézina, M., E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin, A. Delisle, ... et P. Prud'homme (dir.). 2011. *Enquête québécoise sur les conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail - Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec.
- Vogler, C. et J. Pahl. 1994. « Money, Power and Inequality within Marriage », *The Sociological Review*, vol. 42, no 2, p. 263-288.
- Vogler, C. et J. Pahl. 1993. « Social and Economic Change and the Organisation of Money within Marriage », *Work, Employment and Society*, vol. 7, no 1, p. 71-95.
- Vogler, C., M. Brockman et Richard D. Wiggins. 2008a. « Managing Money in New Heterosexual Relationships », *The Journal of Socio-Economics*, vol. 37, no 2, p. 552-576.
- Vogler, C., C. Lyonette et R. D. Wiggins. 2008b. « Money, Power and Spending Decisions in Intimate Relationship », *The Sociological Review*, vol. 56, no 1, p. 117-143.
- Vogler, C., M. Brockmann et R. D. Wiggins. 2006. « Intimate Relationships and Changing Patterns of Money Management at the Beginning of the Twenty-First Century », *The British Journal of Sociology*, vol. 57, no 3, p. 455-482.
- Weber, F. 2000. « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique du Grand Partage », *Genèses*, vol. 4, no 41, p. 85-107.
- West, C. et D. H. Zimmerman. 1987. « Doing Gender », *Gender & Society*, vol. 1, no 2, p. 125-151.
- Williams, J. 2010. *Reshaping the Work-Family Debate: Why Men and Class Matter*. Boston, Harvard University Press.
- Williams, S.. 2008. « What is Fatherhood?: Searching for the Reflexive Father », *Sociology*, vol. 42, no 3, p. 487-502.
- Wilson, G. 1990. « L'argent : formes de responsabilité et d'irresponsabilité dans le couple », *Dialogue*, no 109, p. 6-23.

Wilson, G. 1987. *Money and the Family. Financial Organisation and Women's Responsibility*. Aldershot, Avebury.

Yerochewski, C. 2014. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Yodanis, C. et S. Lauer. 2007. « Managing Money in Marriage: Multilevel and Cross-National Effects of the Breadwinner Role », *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, no 5, p. 1307-1325.

Zaouche-Gaudron, C., S. Euillet, V. Rouyer et M. Kettani. 2007. « Être père en situation de précarité économique », *Recherches et prévisions*, no 90, p. 86-91.

Zelizer, V. 2005 [1994]. *La signification sociale de l'argent*. Paris, Éditions du Seuil.

# **Annexe 1 - Formulaire de consentement**

## **Titre du projet de recherche**

Les dynamiques conjugales par l'étude des pratiques et significations de l'argent.

## **Chercheuse et direction**

Je dirige ce projet en tant qu'étudiante au doctorat à l'Université de Montréal au département de sociologie. Ma directrice de recherche est Hélène Belleau, professeure à l'INRS-UCS et professeure associée au département de sociologie de l'Université de Montréal.

## **A. RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS**

### **Description du projet**

Mon projet a pour but de mieux comprendre la façon dont les couples hétérosexuels qui ont des enfants partagent l'argent et le perçoivent.

### **Implication**

Vous aurez à participer à un entretien au cours duquel vous serez invité à parler de votre relation conjugale (début de votre relation, naissance de vos enfants, emploi et travail domestique, argent). L'entretien devrait durer environ 1 heure 30 minutes et avec votre permission, je vais l'enregistrer sur magnétophone afin de pouvoir ensuite transcrire ce que vous m'aurez dit sans rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je pourrai simplement prendre des notes.

### **Risques et avantages à participer à la recherche**

Il n'y a pas de risque à participer à l'entretien outre le fait que les questions posées pourront susciter des discussions dans votre couple. Soyez assuré que ce que vous direz durant l'entretien ne sera pas rapporté à votre conjoint. Aussi, si vous ne voulez pas parler de certains sujets, vous pourrez ne pas répondre à certaines questions et même mettre fin à l'entretien sans avoir à vous justifier.

Vous recevrez 25 \$ de compensation pour le temps que vous m'accordez.

Vous pourrez retirer l'avantage de discuter avec une personne neutre de votre relation de couple. Votre participation pourra aussi nous aider à mieux comprendre comment fonctionnent les couples qui ont des enfants et ainsi proposer des modifications aux politiques fiscales et familiales actuelles.

### **Utilisation des réponses**

Je vais analyser l'ensemble des réponses que tous les participants m'auront données. Les résultats feront partie de ma thèse de doctorat. Je pourrai aussi faire des présentations (dans des colloques scientifiques ou des groupes communautaires) et rédiger des articles.

### **Confidentialité**

Les renseignements personnels que vous me donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et je serai la seule à avoir la liste des

participants et des numéros correspondants. De plus, les enregistrements et les transcriptions seront gardés dans un lieu sûr. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période. Toutes les utilisations des données (thèse, présentations, articles) se feront de façon anonyme, c'est-à-dire sans jamais nommer ou identifier une personne.

### **Possibilité de se retirer en tout temps**

Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi à tout moment décider que vous voulez arrêter l'entretien complètement, et même après l'entrevue, vous pouvez me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire. Cependant, une fois que le processus de publication des données (ne permettant pas de vous identifier) sera mis en route, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

### **Questions sur l'étude**

Pour toute question, vous pouvez me contacter au [REDACTED] ou à l'adresse suivante [annabelle.seery@umontreal.ca](mailto:annabelle.seery@umontreal.ca).

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514 343-2100 ou à l'adresse courriel [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca) (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

## **B. CONSENTEMENT**

### **Consentement**

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus, je comprends en quoi consiste cette recherche et j'ai obtenu les réponses à mes questions sur ma participation. Je sais que je peux arrêter ma participation à tout moment sans devoir justifier ma décision.

Je consens librement à prendre part à cette recherche en participant à cette entrevue.

Oui  Non

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée.

Oui  Non

---

Mon nom (lettres moulées)

---

Ma signature

---

Date d'aujourd'hui

En tant que chercheuse principale de la recherche, je vous ai expliqué l'ensemble de mon projet et je demeure toujours disponible pour répondre à vos questions.

---

Signature de la chercheuse, Annabelle Seery

---

Date d'aujourd'hui

## Annexe 2 Grille d'entretien<sup>53</sup>

COUPLE	ENFANTS	ARGENT	TRAVAIL RÉMUNÉRÉ
<p><b>Pouvez-vous me raconter comment vous vous êtes rencontrés?</b></p> <p><b><u>Cohabitation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A quel moment ils ont commencé à cohabiter? <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'était l'idée à qui?</li> <li>• Réticences d'un côté ou de l'autre?</li> <li>• Organisation? <ul style="list-style-type: none"> <li>o Emménagement chez un ou l'autre?</li> <li>o Meubles? (de qui? Dons? Achats? – par qui?)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Déménagements?</li> </ul> <p><b><u>Mariage – sont-ils mariés?</u></b> (selon mariés ou UL)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi?</li> <li>- Coûts du mariage?</li> <li>- Civil ou religieux?</li> <li>- Questions légales?</li> <li>- Changement après mariage?</li> <li>- <b>Aide financière/dons en argent</b> de l'une ou l'autre des familles?</li> <li>- Cadeaux/argent reçus? De la part de qui? Qu'en ont-ils faits?</li> </ul> <p><b>Pouvez-vous me donner 3 mots pour qualifier votre relation avec votre conjoint?</b></p>	<p><b><u>Naissance des enfants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entente sur le nombre, sur le moment?</li> <li>- Perception du rôle parental</li> <li>- Arrêt pour congé parental? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, qui et combien de temps</li> <li>• Comment en sont-ils arrivés à cette décision?</li> <li>• Retour au travail par la suite ou non? – comment ça s'est passé?</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Changements arrivée des enfants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans leur relation de couple</li> <li>- Au niveau du travail rémunéré de chacun <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution, augmentation, maintien du temps de travail rémunéré</li> <li>• Importance du travail rémunéré pour chacun</li> </ul> </li> <li>- Au niveau des tâches à la maison</li> <li>- Au niveau des arrangements financiers</li> </ul> <p><b><u>Organisation actuelle autour des enfants</u></b> (comment en sont-ils arrivés à ces arrangements/aménagements?)</p> <p><b>Pouvez-vous me décrire une journée-type dans votre famille? (+ transport)</b></p> <p><b>Qui fait les dépenses pour les enfants?</b> (vêtements, nécessaire pour l'école, frais de garde...)? (qui</p>	<p><b>Comment est-ce que vous vous organisez entre vous pour l'argent?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment en sont-ils venus à cette façon de faire?</li> </ul> <p><b><u>Mode de gestion?</u></b> <b><u>« Moneywork »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui s'occupe de payer les comptes, les factures? Qui surveille les comptes?</li> <li>- Connais les revenus de l'autre conjoint? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien avec les responsabilités familiales et domestiques?</li> <li>• Sont-ils satisfaits? Que changeraient-ils?</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Org. actuelle des comptes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes perso et/ou compte conjoint?</li> <li>- Où sont déposés les salaires + all. familiales ou autres prestations (ce qui est payé avec?)?</li> <li>- Compte pour les imprévus?</li> <li>- Argent liquide à la maison?</li> <li>- Comment en sont-ils venus à ces arrangements? Sont-ils satisfaits?</li> </ul> <p><b>Faites-vous la différence entre votre argent personnel et l'argent commun?</b></p> <p><b><u>Dépenses familiales vs personnelles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que sont les dépenses personnelles? - Discussions? Argent pour faire dépenses personnelles? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce la même chose pour les deux?</li> <li>• Quels sentiments par rapport aux dépenses de chacun?</li> <li>• Tentent d'équilibrer les dépenses entre eux? Pourquoi?</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>« Contrôle »</u></b> : Comment sont prises les décisions pour les achats importants? Qui a le dernier mot pour les achats importants (ex. télévision? auto? etc.)?</p> <p><b><u>Épargne?</u></b> – après paiements, est-ce qu'il vous reste de l'argent? + RETRAITE</p> <p><b><u>Dettes?</u></b></p> <p><b><u>Argent caché?</u></b></p> <p><b><u>Insécurité financière</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à joindre les deux bouts? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Même perception de la part des conjoints?</li> <li>• Que font-ils pour essayer d'améliorer la situation? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide, financière (régulière ou ponctuelle) d'un autre adulte (par exemple membre de leur famille)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Est-ce que vous pourriez me parler de votre emploi actuel, de vos conditions de travail? Situation actuelle – emploi actuel (perso + conj.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures travaillée/semaine</li> <li>- Horaire habituel – temps plein ou temps partiel</li> <li>- Fixe ou variable?</li> <li>- Conditions de travail (congés maladie, nbre semaines de vacances, assurances, statut d'emploi (permanent, temporaire, sur appel,...),...)</li> <li>- Salaire fixe ou variable</li> <li>- Temps supp. payé?</li> <li>- Augmentation de salaire annuelle?</li> <li>- Travail au noir pour arrondir les fins de mois?</li> </ul> <p><b>Est-ce que votre conjoint ou vous avez changé d'emploi depuis le début de votre relation?</b></p> <p><b><u>Changements situation prof. au fil du temps?</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion conjugale de ces changements lorsqu'ils sont volontaires?</li> <li>- Quelle place occupent les opinions des conjoints dans la situation d'emploi de l'autre partenaire?</li> </ul> <p>Influence de l'emploi occupé par un dans celui de l'autre conjoint</p> <p><b><u>Période de chômage/sans emploi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment lié au chômage, à la perte d'emploi (la sienne ou celle de son conjoint)</li> <li>- Insécurité</li> <li>- Importance d'occuper un emploi (économiquement, symboliquement)</li> </ul> <p><b>Pour vous, quelle est l'importance d'avoir un emploi? (même chose pour conjointE)</b></p>

<sup>53</sup> La mise en page a été adaptée au format « lettre », alors que la grille était imprimée dans le format « légal ».

<p><b>Êtes-vous satisfait de votre relation?</b></p> <p><b>Qu'est-ce qui fait selon vous qu'une relation de couple peut durer?</b></p>	<p>fait les courses, qui paie, avec quel argent?)</p> <p><b>Arrangement de garde</b> – service de garde privé, CPE, en milieu familial; proches (grand-parent, tante, amiE, voisine,...)</p> <p><b>Différences entre mères et pères?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque alimentaire?</li> <li>• Groupe communautaire? <i>Pawnshop</i>? Loterie?</li> </ul> <p>+ faillite antérieure? Et/ou envisage une faillite?</p> <p><b><u>Dons/prêts entre eux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se prêtent-ils de l'argent?- Sous quelles modalités?</li> <li>- don en argent sous forme de cadeau?</li> </ul>	<p><b><u>Différence de revenus entre les conjoints</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment par rapport à cette possible différence (gêne, dépendance, pouvoir, indifférence, etc.)</li> <li>- Perception du rôle économique des revenus de chacun pour la famille</li> </ul> <p><b><u>Satisfaction</u></b></p>
--	--	---	---

## Annexe 3 Profil des personnes participantes<sup>54</sup>

Tableau 2. – Caractéristiques des personnes rencontrées par couple

Couple (âge)	Enfants	Études	Occupation principale	Revenu perso.	Revenu combiné
Nadia (36)	3	DEC	Emploi temps plein	35 000 \$	50 000 \$
Jean (36)		Sec. 5	Emploi temps partiel	15 000 \$	
Julie (33)	2	DEC	Emploi temps plein	40 000 \$	65 000 \$
Benoit (46)		DES non complété	Arrêt de travail	25 000 \$	
Annick (34)	4	DEP	Emploi temps plein	19 000 \$	35 000 \$
Mathieu (35)		DES	Chômage	16 000 \$	
Sophie (37)	2	DEC	« À la maison »	Aucun	28 000 \$
David (36)		DES	Emploi temps plein	28 000 \$	
Annie (25)	1	DEC	Études et emploi temps partiel	18 000 \$	36 000 \$
Frédéric (25)		DES	Études temps plein	18 000 \$	
Ariane (31)	4	DES non complété	« À la maison »	Aucun	30 000 \$
Christian (42)		DES non complété	Emploi temps plein	30 000 \$	
Maria (29)	1	DEP	Travail autonome temps plein	37 000 \$	~ 40 000 \$
Bruno (29)		DEC	Emploi temps plein	Ne sait pas	
Stéphanie (39)	5	AEC	Emploi temps plein	32 000 \$	32 000 \$
Robert (47)		AEC	Congé d'invalidité	Aucun	
Emmanuelle (31)	1	DEC	Emploi horaire variable	20 000 \$	50 000 \$
Pierre (29)		DEC	Emploi temps plein	30 000 \$	
Éléna (26)	2	DEC	« À la maison »	Aucun	35 000 \$
Martin (31)		DEP	Emploi temps plein	35 000 \$	
Nathalie (28)	2	DES	Travail autonome temps plein	18 000 \$	48 000 \$
Olivier (48)		DES	Travail autonome temps plein	30 000 \$	

<sup>54</sup> Afin de respecter la confidentialité et l'anonymat promis aux personnes participantes, nous avons volontairement omis d'inclure certaines informations, en avons changé certaines ou laissé d'autres vagues. Enfin, comme indiqué au chapitre 5, la plupart des personnes ont donné un revenu approximatif. Ceux figurant dans le tableau n'incluent pas les prestations familiales.

Anna (29)	2	DEP	« À la maison » (aide sociale)		15 600 \$ (prestation bonifiée)
Jonathan (33)		DES non complété	« À la maison » (aide sociale)		
Nadine (48)	3	DEC	Emploi temps plein	30 000 \$	80 000 \$
Claude (49)		DES	Emploi temps plein	50 000 \$	
Alexandra (39)	1	DES	Cumul d'emplois (temps plein)	30 000 \$	50 000 \$
Rémi (37)		DES	Emploi temps partiel	20 000 \$	
Janie (36)	1	AEC	Emploi temps plein	34 000 \$	52 000 \$
Jean-François (42)		DES non complété	Emploi temps partiel	18 000 \$	
Barbara (35)	3	AEC	Emploi temps plein	28 000 \$	47 000 \$
Tom (37)		DES	Travail autonome temps plein	19 000 \$	
Mylène (33)	2	DEC	« À la maison »	Aucun	10 000 \$
Luc (30)		DEC	Études temps partiel	10 000 \$	
Natacha (32)	2	DEC	Travail autonome temps partiel	7 000 \$	35 000 \$
Sébastien (35)		DES non complété	Emploi temps plein	28 000 \$	
Marie (36)	1	Bac	Études temps plein	18 000 \$	36 000 \$
Éric (39)		DES	Chômage	18 000 \$	
Caroline (37)	2	DEP	« À la maison » (aide sociale)		11 000 \$
Julien (39)		DEP	« À la maison » (aide sociale)		
Sylvie (46)	2	Inconnu	« À la maison » (aide sociale)		11 000 \$
Jacques (53)		DEP	« À la maison » (aide sociale)		
Isabelle (32)	2	DES	« À la maison »	Aucun	32 000 \$
Maxime (42)		DES	Emploi temps plein	32 000 \$	